

L'ÉGLISE

ET

LA FRANCE

AU MOYEN AGE.

Besançon, imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.

L'ÉGLISE

ET

LA FRANCE

AU MOYEN AGE

OU

POUVOIR TEMPOREL DU CLERGÉ FRANÇAIS

DEPUIS L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'AU XVe SIÈCLE

DÉDIÉ A N. S. P. ET AU CLERGÉ DE FRANCE

PAR C. CHATELET.

La religion est la vie du corps politique; elle ne lui laisse que le choix, ou de se conserver avec elle, ou de se dissoudre sans elle. (Abbé de Montesquiou.)

TOME DEUXIÈME.

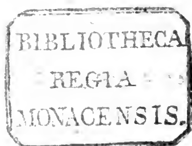


A LYON

CHEZ A. MOTHON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

2, rue de l'Archevêché, 2.

1859



L'ÉGLISE ET LA FRANCE

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER.

Charles-le-Chauve. — Désordres. — Conciles de Lauriac et de Juds. — Normands en France. — Sarrasins en Italie. — Jean VIII. — Assemblée de Kiersy. — Charles traverse les Alpes. — Sa mort. — Son caractère et son règne. — Partage du royaume. — Robert-le-Fort. — Mort de Louis. — Révolte des seigneurs. — Conduite des évêques. — Concile de Verneuil. — Louis-le-Débonnaire délivré par un moine. — Les évêques et les provinces de Lothaire. — Considérations. — Paix de Verdun. — Louis à Milan. — Second concile de Verneuil. — Misères et désordres. — Concile de Meaux. — Nomenoé, duc de Bretagne. — Concile de Tours. — Concile de Valence. — Le suicide. — Les écoles. Reims et Kiersy. — Remontrances. — Conciles de Metz, de Toul et de Langres. — Lothaire répudie Theutberge. — Lettres du pape Nicolas. — Mort de Lothaire. — Ambition de Charles-le-Chauve. — Lettres du pape Adrien. — Louis de Bavière. — Lettres du pape Adrien. — Charles-le-Chauve est couronné à Rome. — Concile de Pontyon.

[840] Charles, roi de France, Lothaire, roi de Bavière, et Louis, empereur d'Allemagne, dont les dissensions avaient conduit leur père au tombeau, ne purent vivre

en paix après sa mort. Trois choses dominent toute cette époque : Les discordes civiles, les invasions des Normands et le divorce de Lothaire, petit-fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Ces trois princes poussent leurs armées de l'Italie en Bavière, de Bavière en Neustrie, du Rhin à la Loire, du Rhône au Weser; ils épuisent leurs forces, ils ruinent leurs sujets, au moment où ils vont avoir besoin de la réunion de toute leur puissance pour résister aux Normands, au moment où les Slaves et les Huns reparaissent sous les noms d'Avares et de Hongrois. Lothaire fut la cause de tous les désordres qui éclatèrent. Son ambition produisit à Fontenay, près Auxerre [842, 25 juin], une bataille où combattirent contre lui Charles et Louis, ses deux frères, et où périrent la plupart des anciens chefs Franks, comme les anciens nobles français restèrent au champ de Crécy. Lothaire, effrayé, se retire à Aix-la-Chapelle, en enlève les trésors et se réfugie à Lyon. Les deux rois se rencontrent à Strasbourg, font ensemble un traité contre leur frère et se partagent ses provinces d'Allemagne. Ce prince meurt en habits de moine [855] (1), après avoir été le persécuteur de son père et de ses frères. Un nouveau partage a lieu et la

(1) En 855, il se retira à l'Abbaye de Prum, dans les Ardennes, où il mourut six jours, d'autres disent six mois après.

France compte cinq rois, intrépides tous les cinq, mais songeant plus à agrandir leurs petits états aux dépens les uns des autres qu'à les garantir contre les ennemis du dehors. Le roi Lothaire meurt sans laisser d'enfants; de nouvelles discordes s'élèvent entre l'empereur, son frère, ses oncles les rois de France et de Germanie; Charles entre le premier en Lorraine [870] et s'en fait proclamer roi; la mort inopinée de l'empereur Louis [875] vient de nouveau aiguiser la soif ambitieuse des deux monarques; il s'agissait du royaume d'Italie et de la qualité d'empereur; Charles y arrive le premier et, favorisé par le pape Jean VIII, est couronné empereur (1). Tandis que ces princes se partageaient la France comme une métairie, qu'ils couraient ainsi à la conquête de nouvelles couronnes, que les champs étaient incultes et que de subalternes ambitions se soulevaient pour mieux s'asseoir, les Normands débarquaient dans l'Ouest et dans le Nord; ils se pressaient pour « composer avec les Gaulois-Romains, les » Burgondes ou Bourguignons, les Visigoths, les Bretons, » les Wascons ou Gascons et les Franks, la nation fran» çaise. » Ils ravagèrent Bordeaux et Rouen; brûlèrent

(1) Le pontificat de Jean VIII fut remarquable par le couronnement de trois empereurs, Charles-le-Chauve, à Rome, en 875; Louis-le-Bègue, à Troyes, le 7 septembre 878, et Charles-le-Gros, à Rome, en 881.

jusqu'aux fondements l'abbaye de Fontenelle, Beauvais et le monastère de Saint-Germer, Nantes et le monastère de Saint-Florent, Le Mans, Tours, l'abbaye de Marmoutier où cent seize moines furent masacrés, Blois, Chartres et Paris où ils détruisirent l'église de Sainte-Geneviève. Aux Normands se joignirent bientôt les mécontents de l'intérieur. Charles n'avait presque plus d'autorité : « Pépin, » son neveu, sorti enfin du monastère de Saint-Médard » de Soissons (1), avait été reconnu roi en Aquitaine, et » se joignant aux Normands, il pilla Poitiers et plusieurs » autres places ; les comtes et les autres seigneurs com- » mençaient à vivre en souverains ; la France était pleine » de violences et de pillages ; les routes étaient couvertes » de peuple qui fuyait et de moines qui portaient leurs » reliques en procession. Les hommes de guerre cher- » chaient à se raidir. Ils se faisaient des asiles dans les » forêts et sur les rochers. L'époque des forteresses arri- » vait. La cabane se mettait à l'abri sous le château ; » encore Charles-le-Chauve voulut-il enlever cette der-

(1) Les moines chargés de le garder s'efforcèrent de lui rendre la liberté ; deux d'entr'eux furent punis pour avoir conspiré en sa faveur. Arrêté plus tard par Rainulfe, livré à Charles-le-Chauve, qui lui fit grâce de la vie, il fut enfermé jusqu'à sa mort dans un couvent de Senlis.

» nière ressource à ses sujets, voyant sans doute de mau-
» vais œil qu'ils fussent défendus par d'autres, tandis qu'il
» était impuissant pour les défendre lui-même. En 864,
» il rendait un capitulaire qui ordonnait la démolition des
» châteaux et *fertés* construits sans son ordre. Heureuse-
» ment que ce qui s'était élevé sans lui resta debout
» malgré lui. » (*Burette*).

Contre son habitude M. Burette s'est montré dans ce passage, partialement hostile au souverain : il n'est que trop vrai qu'il était impuissant à défendre ses sujets; mais dans l'ordre qu'il donna de démolir les châteaux forts construits sans son autorisation, il n'y avait ni jalousie ni mauvais vouloir. Quelques seigneurs avaient demandé cette autorisation dans l'intention de se défendre contre les envahisseurs et il l'avait accordée ; d'autres avaient construit de vraies forteresses où ils se réfugiaient avec leurs hommes d'armes, après avoir dévalisé les voyageurs, pillé les monastères; « dans ces temps d'anar-
» chie et de confusion, souvent Burchard, *à la longue*
» *barbe*, seigneur de Montmorency, les sires de Montlhéry
» et de Nanterre, avaient fait trembler les églises du voi-
» sinage ; l'abbaye de Saint-Denis, elle-même, avait vu
» les hommes d'armes du sire de Montmorency jusqu'aux
» pieds de ses tours « élancées comme le vol du fau-

» con (1) » et les voûtes du monastère avaient retenti du » bruit de leurs longs éperons de fer, de leurs brassards » et de leurs gantelets. » C'est à ces barons que le monarque s'adressait quand il commandait la démolition de châteaux qui n'étaient, en réalité, que des repaires contre lesquels on fut obligé, plus tard, de faire marcher des armées. Si les volontés du roi ne furent pas écoutées, les peuples n'eurent pas à s'en féliciter et la civilisation n'eut qu'à s'en plaindre, quand les seigneurs, devenus indépendants, purent forcer les cerfs et les manans à marcher pour leurs querelles féodales.

Tandis que la France était réduite à de telles extrémités, l'Italie subissait le même sort et Charles ne pouvait secourir ni l'un ni l'autre de ces deux royaumes. En deçà des Alpes, les Normands ne laissaient rien derrière eux; les légendes contemporaines, les cartulaires des riches abbayes déploraient les ravages de ces enfants du Nord, « à la blonde chevelure, qui pillaient les châsses des re» liques et les vases sacrés. Depuis 804 que commencent » leurs courses régulières, leurs barques qu'ombrageait » le gonfanon rouge des Scandinaves, avaient parcouru » toutes les mers, de la Méditerranée jusqu'à la Baltique.

(1) Suger, vita Ludov. Gross.

» L'intérieur des terres n'était pas à l'abri de ces hardis » pirates ; ils pénétraient par la Seine et la Loire jus- » qu'aux grandes cités, et Paris fut plusieurs fois pillé » par les Normands. Ces fils d'Odin et de Thor s'atta- » chaient principalement aux riches églises. Pendant près » d'un siècle les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Ger- » main-des-Prés levèrent leurs pont-levis et garnirent de » leurs hommes d'armes les tours et les murailles cré- » nelées du monastère (1). » Les villages étaient incendiés, les hommes et les femmes étaient enlevés et faisaient partie du butin de ces hordes sauvages. Au-delà des Alpes, les Sarrazins ne se conduisaient pas autrement à l'égard de l'Italie abandonnée à elle-même ; aussi le pape Jean VIII écrivait-il lettres sur lettres à l'empereur pour lui peindre les maux qui désolaient cette contrée et pour l'appeler à son secours :

[876]. « Comment pourrais-je vous dire, lui écrivait- » il, tout ce que nous avons à souffrir de cette race impie » des Sarrasins, quand tout le bois des forêts, fut-il changé » en autant de langues, serait impuissant à le raconter. »

« Quanta et qualia per impiam gentem Sarracenorum » patiamur, quid dicam quia scribere quilibet stylus non

(1) Capefigue.

» sufficit, cùm omnia ligna silvarum, si vertantur in lin-
» guas, enarrare non valeant ? . . . »

[877] L'empereur lui avait enfin promis des secours, mais ces secours n'arrivaient pas et le danger devenait chaque jour plus imminent; le souverain Pontife lui adressa de nouvelles instances : « Les maux sont si grands que ce
» qui reste de peuple dans l'intérieur de la ville est réduit à
» une misère inouïe et que, tout ce qui se trouve hors des
» murs ayant été ravagé jusqu'à devenir une profonde
» solitude, il ne reste plus, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'à
» voir la destruction de la ville elle-même. »

« Tanta enim sunt mala, ut intrà mœnia urbis reliquiæ
» populi innumeratâ paupertate affectæ consistant, et
» omnibus forinsecùs devastatis ac in solitudinem redactis
» nihil jàm restet nisi, quod Deus avertat, ipsius urbis
» excidium. »

Toutes ces instances demeurant sans effet, le pape envoie à l'empereur une branche de palmier avec de nouvelles prières; il écrit aux évêques des Gaules et les engage à se servir de leur influence pour le déterminer à passer en Italie ; il s'adresse de nouveau à l'empereur lui-même, avec d'autant plus d'instances que les Sarrasins, après avoir dévasté la campagne de Rome en ravageaient les faubourgs. Cette dernière lettre fut remise par des envoyés

qui trouvèrent l'empereur à Compiègne, le jour de Pâques, 7 avril 877 ; des demandes si pressantes et si réitérées déterminèrent Charles à prendre les mesures nécessaires pour traverser les Alpes. Il venait de perdre contre ses neveux, la bataille d'Andernach ; il traita avec eux ; on l'appelait à grands cris sur les rives de la Seine que dévastait le fameux Rollon, le chef d'une nouvelle horde de Normands ; suivant les uns il envoya des troupes pour l'arrêter, suivant les autres il n'y envoya que de l'argent pour acheter une trève ; il avait à redouter la turbulente ambition des grands ; pour la calmer, il tint « l'assemblée » de Kiersy, où, pour gagner la faveur des grands, il » proclama ce fameux capitulaire qui déclarait hérédi- » taires toutes les charges du royaume, et à partir duquel » la féodalité se trouve véritablement constituée (1). » Il déclara son fils Louis régent du royaume pendant son absence et partit pour l'Italie ; après avoir passé le mont Jura, il rencontra à Orbe, Adalgaire, évêque d'Autun, qui lui apportait le concile de Rome, contenant la confir-

(1) Déjà l'édit de Mersen avait reconnu l'inamovibilité des bénéfices et obligé les hommes libres à la *recommandation*.

A Kiersy, le roi fut obligé de laisser ses vassaux transmettre héréditairement à leurs enfants la part d'autorité royale dont ils étaient investis, et d'assurer la charge de leurs pères aux fils des comtes qui le suivaient en Italie.

mation de son élection à l'empire, et descendit jusqu'à Verceil où l'attendait le pape. Mais sur l'avis que Carloman, roi de Bavière, son compétiteur au trône impérial, entrait en Italie avec une nombreuse armée, instruit, d'ailleurs, que les seigneurs français qui devaient lui amener ses troupes refusaient de marcher, sous prétexte que cette expédition dégarnissait la France et l'exposait aux courses des Normands et des troupes Germaniques, il hâta son retour et se dirigea vers la Maurienne et, le 3 octobre 877, il mourut dans le village de Brios, au pied du mont Cenis, empoisonné par le juif Sédécias, la seconde année de son empire, la trente-huitième de son règne, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les historiens s'accordent à représenter ce prince comme ambitieux et entreprenant, mais faible et peu capable de soutenir ses entreprises; ce fut, dit Pasquier, « un homme » de peu d'effet. » Quelques auteurs ajoutent que son règne fut le règne des évêques, c'est une erreur appuyée sur une fausse appréciation des faits. Il est vrai assurément que les évêques furent admis à donner des conseils au roi, il est vrai encore qu'ils eurent toute liberté pour rendre, dans les conciles, les décrets qu'ils crurent convenables au bien général et que l'empereur fit passer plusieurs de ces décrets dans ses capitulaires; mais ils ne

possédaient pas la puissance qui sanctionne les lois et leur donne cette vie matérielle qui commande l'obéissance. Certes, les évêques décrétèrent d'admirables règlements, ils élevèrent sur les désordres dont le royaume était inondé d'énergiques plaintes et de touchantes exhortations, mais des exhortations et des plaintes étaient de faibles moyens pour réduire des seigneurs qui avaient les armes à la main contre leur souverain autant que contre les ennemis de la patrie, contre les voyageurs plus que contre qui que ce fût. Loup de Ferrières (1), écrivant à l'un de ses amis qui devait le venir voir, lui conseille de prendre bien garde à choisir un chemin sûr; « car, » ajoute-t-il, dans le royaume de notre roy Charles, on » exerce impunément des brigandages, à la faveur de ces » nouveaux mouvements, et rien n'est plus assuré ni » plus ordinaire, que les rapines et les violences. Il faut » donc chercher une compagnie de voyageurs, dont le

(1) Loup (Servatus Lupus), abbé de Ferrières-en-Gatinais, né en 805, l'un des plus savants hommes du IXe siècle, parut avec éclat au concile de Verneuil, en 844, et en dressa les canons. Chargé, par Charles-le-Chauve, de la réforme des monastères en France, il accomplit cette mission avec le célèbre Prudence, évêque de Troyes, qui était aussi une des lumières du clergé français. On ne trouve dans l'histoire aucune trace de l'abbé de Ferrières après 862; ce qui fait supposer qu'il était mort à cette époque.

» nombre et la valeur puisse faire éviter l'insulte des » méchants, ou s'il est besoin les repousser. »

Les conseils sages et énergiques ne firent pas défaut à Charles-le-Chauve, on peut même dire que l'intelligence et la volonté ne lui manquèrent pas ; il faut chercher ailleurs et dans des considérations plus générales la cause de la désorganisation de l'empire.

On se rappelle les discussions qui divisèrent les enfants de Louis-le-Débonnaire ; on n'a pas oublié qu'à la mort de ce prince, l'empire se trouva partagé entre Charles, Louis et Lothaire qui était empereur, mais dont le pouvoir, en punition de ses fréquentes révoltes, avait été limité par son père aux provinces d'Italie. Ce caractère inquiet et ambitieux, mal à l'aise dans les étroites limites de son royaume, songeant à devenir le seul monarque de l'empire français, marcha contre ses frères de Bavière et de France et donna ainsi le signal de ces sanglantes guerres qui ne s'arrêtèrent pas même devant son tombeau. Ce fut en vain qu'à l'approche des Normands, les deux rois lui firent proposer des conditions de paix, il en fallut venir aux mains et s'entre déchirer pendant que les pirates du Nord pénétraient librement daus le royaume. Sa mort, arrivée en 855, aurait permis de réunir toutes les forces de l'empire contre l'ennemi commun, si, conformément

au funeste système admis dans la famille royale, les possessions du père n'avaient pas dû être partagées entre ses trois fils. L'empire était déjà considérablement affaibli par le partage qu'en avaient fait entre eux les trois fils de Louis-le-Débonnaire, il le fut bien plus par celui qui se fit entre les enfants de Lothaire : Louis succéda à son père dans le royaume d'Italie et prit comme lui le titre d'empereur ; Lothaire eut pour lui l'Austrasie, c'est-à-dire le pays conquis entre le Rhin et la Meuse et toutes les possessions de son père entre la Meuse et l'Escaut, les comtés des environs de la Meuse, le Hainaut, le Cambresis, et tout le pays en descendant vers la Bourgogne le long de la Meuse, jusqu'au confluant du Rhône et de la Saône, et jusqu'aux montagnes qui séparent les Suisses d'avec la Franche-Comté. « Cette étendue de païs fut appelée le » royaume de Lothaire, en latin Lotharingia, et depuis » en françois Lorraine. » Charles eut Lyon, la Provence, le Dauphiné et la « Bourgogne transjurane, c'est-à-dire » ce qui était de l'ancien royaume de Bourgogne au-delà » du mont Jura, et qui est aujourd'hui le pays de Genève » et celui des Suisses ; » cette contrée fut appelée le royaume de Provence ; Charles-le-Chauve ayant fait proclamer son fils Louis, roi d'Aquitaine, il y avait en France six rois indépendants les uns des autres, savoir : Louis,

empereur et roi d'Italie ; Louis, roi de Bavière ; Lothaire, roi de Lorraine ; Charles, roi de France ; Louis, roi d'Aquitaine, et Charles, roi de Provence. Aucun de ces souverains, eût-il joui de la plus complète tranquillité, n'était assez fort pour vaincre les Normands ; tous ensemble auraient pu suffire à cette tâche, quand les armées françaises étaient commandées par un chef habile et brave, par Robert-le-Fort, aïeul de Hugues-Capet, la terreur des ennemis. Mais Robert venait de périr dans une de ses victoires et les souverains français, au lieu de s'unir pour réprimer les désordres, comme ils l'avaient tant de fois projeté, contribuaient à les augmenter par leurs dissensions. L'empereur Louis se brouilla avec ses frères au sujet de la mort de Charles, roi de Provence, dont il voulait partager la succession avec eux. Le roi de Germanie envahit une grande partie des états de Charles-le-Chauve, et en fut chassé peu de temps après. Lothaire mourut et son royaume fut partagé entre le roi de France et celui de Germanie ; la mort de l'empereur Louis donna lieu à de nouvelles guerres entre ces deux souverains ; le roi de Germanie ne tarda pas à mourir, et son royaume fut encore partagé entre ses fils Carloman, Louis et Charles, de sorte que si, en 855, la France avait eu six rois, elle en avait sept en 876 et que, depuis 840, elle avait été

cinq fois appelée à subir de nouveaux remaniements ! Que pouvaient toutes ces divisions territoriales pour établir l'ordre et créer un pouvoir régulier ? Toutes ces royautés d'un jour, se dévorant les unes les autres, quelle force avaient-elles pour résister aux chocs multipliés d'une nation belliqueuse dont les projets d'envahissement étaient opiniâtrément soutenus et habilement dirigés? Elles entraînaient, du reste, bien d'autres inconvénients ; elles rompaient les liens qui pouvaient exister entre le père et les enfants, entre le roi et les seigneurs, entre le roi et la nation, entre les diverses provinces d'une même nation. On a vu sous Louis-le-Débonnaire, ses fils se révolter et marcher vingt fois contre lui ; le roi de Germanie et celui de France n'eurent pas sujet d'être plus contents de leurs enfants : Carloman, fils du roi de Germanie, se révolta contre lui ; Louis, fils aîné de Charles-le-Chauve, Charles, roi d'Aquitaine, et Carloman, ses fils cadets, en firent autant ; le premier et le second se marièrent, malgré les défenses de leur père, l'un à la fille d'un comte de Bretagne, nommé Hardouin, l'autre à la veuve du comte Lambert, un de ceux dont la révolte avait fait le plus de mal à la France ; le troisième, qu'il avait forcé à entrer dans les ordres, ramassa des troupes et se porta entre la Meuse et la Seine où il fut pris ; condamné à mort, on lui

fit grâce de la vie, mais il eut les yeux crevés et fut enfermé pour sa vie dans une étroite prison.

Les seigneurs suivirent l'exemple des princes : ont vit le comte Bernard entreprendre de se faire une souveraineté de ses gouvernements ; le comte Lambert, que Charles avait dépouillé de son gouvernement de la Marche de Bretagne, solliciter le duc Nomenoé de se séparer de la France à la faveur des troubles qui l'agitaient, le pousser à une guerre qui nous fit perdre trois batailles et trois villes : Nantes, Retz et Rennes, et puis conduire lui-même les Normands dans la Touraine et dans l'Anjou.

Telles furent les causes de tous les désastres essuyés par le souverain, de toutes les calamités produites par les morcellements réitérés de l'empire, les rébellions des princes et les révoltes des seigneurs ; ajoutez à cela les invasions fréquentes des Barbares et vous aurez un roi, sans forces réelles et sans autorité morale; jeté, pendant trente-sept ans, an milieu de sept guerres étrangères et de vingt guerres civiles ! Que pouvaient faire les évêques au milieu d'un chaos où tout périssait, où chacun des grands tirait de son côté le royal manteau de France, essayant d'en arracher un lambeau ? Ils allaient des uns aux autres pour obtenir l'union et ils n'y pouvaient réussir en présence d'une constitution qui consacrait les dis-

sensions en reconnaissant les partages. Aux rois, ils disaient : « Soyez justes et bons. » Aux seigneurs : « Res- » pectez l'autorité des rois et soyez fidèles à vos serments. » Les rois auraient voulu être justes, mais ils n'en avaient pas toujours le temps, pressés qu'ils étaient de défendre leur autorité méconnue et menacée.

Bien loin donc que les évêques aient été pour quelque chose dans les malheurs de ce règne, ils en ont arrêté le cours en essayant de toute leur influence sur les hommes qui s'en rendirent coupables ; ils ont pris les armes et résisté aux Normands quand pas un chef ne se présentait sur le champ de bataille ; ils se sont jetés entre le roi et les rebelles, entre le roi et son frère Lothaire, entre le roi et ses enfants, pour leur faire déposer les armes ; ils ont élevé la voix contre les scandales de la vie de Lothaire et enfin, pour donner plus de force à la couronne de France, le Pape Jean l'enrichit de la couronne d'Italie.

Les écrivains qui ont prétendu rendre le clergé responsable du désordre dont le pays eut tant à souffrir sous le règne de Charles-le-Chauve, n'ont apporté que des inductions ou des suppositions en faveur de leur système, c'est-à-dire quelque chose de moins que des preuves négatives ; il me serait donc permis de ne pas pousser plus loin une justification que les faits historiques rendent

complète, mais la mission du clergé n'est pas seulement de n'être pas nuisible à la société, sa vraie mission est de la pousser à ce qui est bien en l'éclairant sur ce qui est juste; son action toute pacifique peut, dans les jours d'universelle désolation, se faire moins sentir et paraître sommeiller, voilée qu'elle est alors par les passions humaines, mais elle agit toujours au sein des masses et les guide à travers les écueils semés sous leurs pas. Plus la tempête qui se lève est grande, plus l'esprit de l'homme s'affaisse sous les aveugles entraînements de ses colères ou de ses appétits, plus il est beau de contempler Dieu tenant devant nous, par les mains de son Eglise, toujours debout et toujours vénérable, l'étendard de la civilisation. Tandis que les chefs de la nation jetaient pêle mêle les provinces du Nord sur celles du Midi, celles de l'Est sur celles de l'Ouest, écrasant tout ce qui se trouvait sur leur passage, la chaumière et le couvent, le laboureur et le moine, l'évêque et l'artisan, l'Eglise réunissait les pasteurs du peuple, lui parlait par leur bouche et plaidait sa cause en donnant des leçons aux rois. Les monuments écrits qui nous viennent de cette époque sont les chartes des pauvres que les pauvres ne connaissent pas; ils ressemblent à quelque vieux tableau dédaigneusement oublié dans le coin le plus obscur de notre demeure; une épaisse

couche de poussière en couvre la toile ; si quelqu'étranger nous demande par hasard ce qu'il est, « ce n'est rien, » disons-nous, c'est une vieillerie ! » Qu'une main plus curieuse en secoue la poussière et le place sous l'un des sourires du ciel, soudain les regards sont éblouis, cette vieillerie est un chef-d'œuvre, c'est une fortune ! La poussière couvre aussi les pages de nos vieux conciles, autres vieilleries trop négligées ; continuons à secouer cette poussière et à montrer à tous les yeux leur doctrine étincelante de lumière, ils ont été et seront toujours la fortune du pauvre.

« Que celui qui méprise l'autorité ecclésiastique ;

» Que celui qui est prouvé avoir agi contre l'autorité » du roi ;

» Que celui qui ne se soumet pas à la puissance du roi, » soit excommunié.

» L'Eglise doit rendre au roi le secours que le roi lui » prête (1). »

« De eo qui ecclesiasticam auctoritatem contemnit ;

» Si quis contrà regiam auctoritatem egisse compro- » batur ;

» De eo qui potestati regiæ non obtemperat, anathema- » tizetur.

(1) [Octobre 843.] Concile en Anjou.

» Ecclesiæ quod præbet auxilium rex, ipsa et regi » præbet (1). »

« Votre probité pouvant être utile à ceux qui vous sont » soumis, nous vous avons réunis pour vous inviter à pré- » férer l'honneur de Dieu à toutes choses ; en outre, à ne » pas vous écarter de la miséricorde, de la justice et de » l'équité ; de la miséricorde pour qu'elle tempère la sévé- » rité du pouvoir, de la justice pour qu'elle réprime les » malfaiteurs obstinés, de l'équité pour qu'elle rende à » chacun selon ses mérites.

» Que le roi nomme des envoyés qui retiennent les cri- » minels et ceux qui méprisent la discipline ecclésiastique. » (Pendant cette guerre civile, il y en a qui courent à » leur perte par ignorance, mais il y en a qui, depuis » longtemps habitués à la licence, croient pouvoir pécher » impunément.)

» Que les évêques qui, soit à cause de leur faiblesse, » soit par l'indulgence du roi, ne vont pas à la guerre, » confient leurs hommes d'armes à l'un des chefs fidèles » au roi.

» Les laïcs doivent restituer aux églises les maisons et » les champs ecclésiastiques qu'ils possèdent ; personne,

(1) [Décembre 844.] Concilium Vernense 2 (Verneuil).

» assurément, ne sera assez osé pour nier que la possession de l'Eglise soit le vœu des fidèles, le patrimoine des pauvres et la redemption des âmes; comment donc quelqu'un ose-t-il enlever ce qui est le vœu d'autrui? Par quelle témérité ose-t-il envahir l'héritage des pauvres? »

« Itaque vos primò convenimus, ut quia vestra probitas cunctis vobis potest prodesse subjectis, cultum Dei rebus omnibus præferatis. Prætereà misericordiam et judicium atque justitiam conservetis, scilicet ut misericordia temperet severitatem potestatis, judicium comprimat obstinatè peccantes, justitia merentibus digna restituat.

» Ut mittantur à rege legati, qui scelerum patratores, et apostolicæ disciplinæ contemptores coerceant. (Per hanc civilem discordiam alii per ignorantiam in interitum tendant, alii verò longâ licentiâ assuefacti impunè se peccare posse confidant.)

» Ut episcopi qui ad bellum non eunt, propter corporis imbecillitatem aut regis indulgentiâ, homines suos alicui ex fidelibus regis committant.

» Ut Ecclesiis restituantur loca et prædia ecclesiastica, quæ laici possident; certè quod nullus quanquàm impudentissimus negare audebit, possessio Ecclesiæ votum

» est fidelium, patrimonium pauperum, redemptio ani-
» marum. Votum ergò alterius quomodò quisquam audet
» auferre? Hereditatem pauperum quâ temeritate præsu-
» mit invadere ? »

Jamais les révoltes n'avaient été plus fréquentes, l'autorité n'avait jamais été ni si méprisée, ni si disputée, il fallait bien que la voix de l'Eglise s'élevât pour rappeler aux hommes le principe conservateur de la société. Louis-le-Débonnaire, emprisonné par ses propres fils, rendu à la liberté par le moine Guntbald, allait subir une fois encore les leçons de l'adversité, en descendant une seconde fois du trône pour éviter l'effusion du sang de ses sujets ! « Une nuit, toute son armée passa à Lothaire ;
» et quand le matin quelques fidèles (1) se pressèrent
» autour de lui pour le défendre : Laissez, dit-il, allez à
» mes fils ; je ne veux pas que personne meurt ou soit
» mutilé pour moi. Eux se retiraient de lui en fondant en
» larmes (2). » Neuf siècles plus tard, un autre Louis, roi de France, aussi débonnaire que le premier, refusait aussi de laisser couler une seule goutte de sang français pour sa querelle ; le petit fils de Karl-le-Grand retrouva

(1) C'était Drogon son frère, évêque de Metz, quelques autres prélats et quelques abbés.

(2) Theganus.

sa couronne sur sa terre ; celle du petit-fils de saint Louis l'attendit au ciel.

L'Eglise n'était plus là pour parler de fidélité, l'exil et la mort avaient étouffé sa voix. Les Pères du concile de Verneuil avaient donc bien raison de dire que l'Eglise rendait le secours qu'elle en recevait. « Ecclesiæ quod » præbet auxilium rex, ipsa et regi præbet. »

Jusqu'ici le clergé n'avait pas eu besoin de recommander l'obéissance au roi et de menacer ceux qui agissaient contre son autorité ; il lui avait suffi d'ordonner des prières pour lui et pour ses fils ; mais les temps étaient bien changés. Les guerres civiles de cette époque étaient produites par l'ambition des rois qui se divisaient la France, et se terminaient entre eux ; les partages multipliés n'avaient pas encore affaibli l'empire au point de réduire la puissance du monarque à recevoir l'aumône de celle des seigneurs ; un prince devenait-il gênant pour les projets d'un autre? On le trouvait un matin poignardé sur la route ou noyé dans les eaux de la Marne ! Telle était la vengeance des Barbares, l'assassin tuait rarement pour son compte et son crime consacrait sa passive obéissance. Soit que, les mœurs s'étant adoucies, moins de rigueur dans les lois inspirât moins de terreur aux coupables ; soit que le respect des grands pour le souverain eut subi-

tement baissé depuis que leur épée avait protégé Louis-le-Débonnaire et ses fils ; soit enfin que la création d'un grand nombre de gouvernements devenus héréditaires depuis l'assemblée de Kiersy eut rendu la noblesse plus hautaine en lui donnant une puissance que perdait la royauté ; toujours est-il que les liens de la vieille monarchie Franke s'étaient détendus et que la volonté du souverain était peu respectée ; si le peuple et le clergé étaient demeurés fidèles, les seigneurs n'obéissaient plus que lorsque l'obéissance servait leurs prétentions. Ce fut pour parer à ce mal et retenir dans le devoir ceux dont la conscience était demeurée fidèle à Dieu que, dans le concile, l'Eglise prononça la peine d'excommunication contre les contempteurs de l'autorité royale ; ce fut pour soutenir une autorité chancelante qu'elle prit l'engagement de lui rendre l'appui qu'elle en avait reçu. Déjà, dans une assemblée qui eut lieu quelques mois auparavant, elle avait ordonné que l'honneur et le pouvoir du roi fussent inébranlables ; elle avait défendu à qui que ce fût de donner au roi des conseils contraires à la justice ; en cela, elle voulait écarter ceux qui poussaient le roi à trop de sévérité pour ses fils, ou à trop peu de modération dans le désir d'agrandir un royaume déjà trop étendu pour son épée.

Cette même année [843] eut lieu un événement dont les conséquences se sont fait longtemps sentir dans la chrétienté : quelques évêques réunis à Aix-la-Chapelle donnèrent à Charles et à Louis les provinces que possédait Lothaire en-deçà des Alpes et au-delà du Rhin. C'est la première fois que nous voyons l'Eglise disposer ainsi du temporel des rois. Faut-il approuver ou condamner la création d'une puissance qui réunissait en elle toutes les puissances ? Il est permis d'hésiter devant une question qui a si longtemps partagé le monde et qui renverse toutes les idées reçues dans notre moderne société ; sa solution, cependant, à consulter l'esprit plus que la lettre de l'histoire, ne peut être douteuse. Si on tient compte des circonstances où le clergé fut élevé si haut, on verra que, dans l'origine, l'Eglise ne rechercha pas même ce pouvoir, mais qu'il lui fut donné par le peuple, las de souffrances et à bout de patience. Deux grands systèmes divisent les opinions politiques à l'égard des rois : Règnent-ils par la grâce de Dieu ou par celle du peuple ? Je n'ai pas à choisir entre ces deux systèmes, mais je dis que la suprématie de l'Eglise sur les souverains, telle qu'elle a existé au moyen âge, se concilie avec l'un et avec l'autre, mieux encore avec la souveraineté du peuple qu'avec la souveraineté de Dieu. Si les rois tiennent leur pouvoir de Dieu et qu'ils en

abusent pour fouler aux pieds les droits de l'humanité, qui ne sont autres que ceux de Dieu même, qui les reprendra? qui leur demandera compte des larmes et du sang, si ce n'est Dieu? Mais Dieu n'a-t-il pas sur la terre un pouvoir créé par lui tout exprès pour régir et gouverner les hommes? En vain essayerez-vous de vous réfugier sous une distinction en ne reconnaissant à ce gouvernement d'autre juridiction que la juridiction spirituelle, il vous sera répondu qu'un pouvoir venu du ciel, n'étant qu'une délégation de la volonté divine, est une religion qui a sa foi et ses mystères et qui doit nécessairement appartenir au domaine de la puissance spirituelle, déposée entre les mains de l'Eglise.

Si les rois tiennent leur couronne du peuple, le peuple a le droit d'exercer par lui-même ou par un délégué un contrôle souverain sur le gouvernement des rois: c'est un principe qui ne sera pas contesté par la nouvelle école politique. Je n'ai pas à examiner s'il eût été plus utile au peuple d'exercer ce contrôle par lui-même, il me suffit d'avoir établi et d'établir encore qu'il avait délégué ce droit au clergé, son représentant naturel. Ajoutons qu'il devait bien cette confiance à qui avait été son seul espoir. Lorsque les Barbares firent irruption sur l'Occident, le clergé protégea le peuple par l'ascendant de sa parole, et il arriva que les vaincus restèrent maîtres, en imposant leurs

croyances aux vainqueurs; le peuple voyait clairement que le clergé était un patron contre toutes les tyrannies.

Depuis longtemps, Lothaire faisait naître dans le royaume toutes les guerres civiles qui le désolaient; l'ambition de ce prince lui était aussi nuisible que l'avidité des Normands, et les deux rois, obligés de lutter sans cesse contre lui, ne pouvaient porter leurs armes sur les rivages pillés et saccagés de l'Ouest; pour en finir avec le plus redoutable ennemi de la patrie, ils voulurent profiter de leur victoire de Fontenay pour le rejeter à tout jamais de l'autre côté des Alpes et se donner le temps et les moyens de protéger leurs peuples. Ils envahirent, en conséquence, ses états de France et d'Allemagne et, d'accord avec les seigneurs des deux nations, le firent authentiquement déclarer déchu de tous ses droits. « Ils » assemblèrent, à Aix-la-Chapelle, plusieurs évêques et » les prièrent de décider et de déclarer aux peuples de la » part de Dieu que la conduite de Lothaire, soit à l'égard » de ses frères, soit à l'égard de tant de provinces de » France qu'il avait ruinées par la guerre, méritoit qu'on » le privât de la part que le défunt empereur lui avoit » donnée dans ce royaume par son testament. Ils le firent, » et après avoir déclaré que Lothaire n'avoit plus de droit » sur aucune partie de la France, le Président de l'assem-

» blée parla en ces termes aux deux rois : Recevez le » royaume par l'autorité de Dieu, et gouvernez selon sa » divine volonté ; nous vous en avertissons, nous vous y » exhortons, nous vous le commandons.

» Après ces paroles d'autorité auxquelles tout le peuple » applaudit, les deux rois choisirent chacun douze per- » sonnes pour faire le partage de tout l'état (1). »

Après avoir fait la conquête de ces provinces sur un frère qui aurait voulu les dépouiller eux-mêmes, les deux rois pouvaient les garder au nom du droit de la guerre, ils voulurent avoir la signature de Dieu ajoutée à celle de leur épée ; le peuple, présent au partage, le ratifia par ses acclamations ; rois et peuples prirent l'Eglise pour juge et lui confièrent la suprême autorité ; elle ne fut pas usurpée, elle fut donnée ; si les rois eurent plus tard à s'en plaindre, nous verrons plus tard que les peuples n'eurent qu'à s'en féliciter. Pour cette fois, les résultats en furent heureux pour tous, excepté pour les ennemis de la France.

L'empereur trouva son lot bien petit, et force lui fut de s'humilier pour obtenir un partage plus égal. Les évêques ayant été d'avis que la paix régnât entre les trois

(1) Nithard, l. IV, un de ceux qui furent choisis par Charles.

frères, les rois firent venir les députés de Lothaire, d'abord à Militiac, ensuite à Coblentz. Enfin un traité définitif fut signé à Verdun [843]. « Ce traité défaisait en quelques » lignes l'œuvre de Charlemagne. Chacun rentrait chez » soi, Italiens, Francs, Germains, reniant cette fraternité » de convention qu'on avait voulu imposer à tous. »

La paix, conclue entre les trois frères, permit à ces princes d'apporter plus d'application au règlement et à la défense de leurs états contre leurs ennemis. Le roi de Germanie ramena partie par force, partie par adresse, la plupart de ces nations germaniques qui avaient secoué le joug, et les soumit de nouveau à l'empire des Français.

L'empereur Lothaire envoya son fils Louis au-delà des Alpes, et ce prince fut couronné roi de Lombardie par le pape Serge II, qui avait succédé à Grégoire IV. Louis rétablit la tranquillité dans le duché de Bénévent, et assura ce duché à Siconulfe, à condition d'un tribut de cent mille écus d'or. L'empereur dompta les rebelles en Provence. Les trois souverains, « revenus de ces animo- » sités qui leur faisaient compter pour rien tous les dé- » sordres et le bouleversement de l'Etat, prirent sérieu- » sement et de concert la résolution d'y mettre ordre, et » s'étant abouchés à Juds, proche de Thionville, ils en- » voyèrent à Pépin, au duc de Bretagne et au comte

» Lambert, l'ordre de se mettre à leur devoir et de recon-
» noître Charles comme roy de France et leur souverain.
» Ils les menacèrent que s'ils ne le faisoient au plus tôt,
» ils iroient tous trois avec leurs troupes les punir de tout
» le passé. » (*Daniel*).

Ce résultat heureux ne fut pas de longue durée, parce que de nouveaux ferments de discorde s'élevèrent entre les rois, mais enfin la trève de quelques années accordée aux peuples n'en fut pas moins l'ouvrage des évêques et la conséquence de l'immensité du pouvoir déposé entre leurs mains.

Le second concile de Verneuil (1) recommande aux rois l'exemple de la probité; il les engage à se montrer tout à la fois justes et bons; à récompenser les bonnes actions et à châtier les crimes; mais il distingue entre les coupables, ceux que l'ignorance et la faiblesse entraînent fatalement et ceux dont l'âme, endurcie au mal, profite du désordre, né de la guerre civile, pour se livrer aux crimes avec l'espoir qu'ils demeureront impunis. Pour les premiers, il demande miséricorde, « *misericordia, ut temperet severi-* » *tatem potestatis;* » pour les seconds, il veut une sévère punition, « *judicium ut comprimat obstinatè peccantes.* »

(1) [844 mense decembri.] Présidé par Ebroin, évêque de Poitiers.

Les seigneurs, révoltés contre l'autorité royale, se ruaient sur le peuple, sur les églises et sur les monastères. La chaumière était pauvre, ils en enlevaient les hommes valides pour en faire des soldats, les épouses et les filles pour les mettre au service de leur brutalité ; ils pillaient les églises et s'emparaient de leurs biens, meubles et immeubles, afin de se procurer des trésors suffisants pour faire la guerre ; un monastère était construit et placé de manière à pouvoir servir de place forte ; ils en chassaient les moines, s'y établissaient, s'y enfermaient avec des hordes de pillards et attendaient, en sûreté, les faibles armées du souverain commandées quelquefois per des complices. Ces biens cependant avaient été donnés aux églises et aux monastères à titre d'aumônes et pour soulager les indigents, était-il permis de les piller? Le plus prompt moyen de faire cesser la guerre civile, n'était-il pas d'en exiger la restitution et de contraindre les sujets révoltés à cesser leurs brigandages? Quelques-uns, fidèles à Dieu, redevinrent fidèles au roi ; ces deux fidélités ne se séparent pas. D'autres, qui avaient cessé de croire ou dont les passions obscurcissaient la foi, persistèrent dans leur révolte et continuèrent à désoler les campagnes qu'ils auraient dû défendre ; on ne pouvait opprimer les travailleurs sans désobéir à l'Eglise qui les avait pris sous sa

protection ; d'où vient que les uns ont été malheureux toutes les fois que l'autre a été méprisée.

Le même concile ordonne enfin aux évêques, dispensés d'aller à la guerre, de confier leurs hommes d'armes à l'un des fidèles ; il ne faudrait pas conclure de ce canon que les évêques fussent dans l'obligation de combattre et de faire un service militaire personnel. Eux ou leurs avoués (1) devaient conduire au lieu désigné par le roi les hommes d'armes dont ils pouvaient disposer, là se bornait leur devoir de citoyen (2). Quelques-uns d'entre eux furent même dispensés de ce service, et alors ils purent choisir, ou le roi choisit lui-même un des fidèles pour les y conduire (3). L'Eglise ne demeurait pas étrangère à la gloire de la patrie, elle ne se mettait pas en dehors de ses batailles ; ne pouvant y prendre une part directe, elle y était représentée par ses vassaux.

Il était difficile, à une époque où la discipline militaire n'existait pas, qu'au milieu de tant de guerres, les habitants des villes traversées par un si grand nombre de bandes armées n'eussent pas à souffrir dans leur tranquillité, dans leurs propriétés et même dans leurs per-

(1) Advocati.

(2) Capit. de Charlemagne, an 812, art. 1 et 5. Baluze, t. I, p. 490.

(3) Capit. de 803, à Worms. Baluze, 408, 410.

sonnes. Les habitants des campagnes, moins défendus dans leur isolement, se réfugiaient dans les cités, traînant après eux leurs familles et leurs récoltes, espérant trouver plus de sûreté pour elles ; il n'y avait sûreté pour personne. La population en était réduite à fuir et à se cacher devant les soldats français comme devant des ennemis ; les champs demeuraient incultes et les ateliers devenaient déserts. Les laboureurs et les artisans se plaignaient tout bas, car il y a des époques où la plainte doit s'échapper de la bouche, muette et silencieuse comme un souffle que le cœur seul sait deviner ; ces malheureux priaient le clergé d'intervenir ; hélas ! le clergé même était presqu'aussi impuissant qu'eux contre les grossiers appétits de ces vieux routiers qui, depuis vingt ans, couraient l'Europe du nord au sud, de l'est à l'ouest, vivant de pillages et se riant des pleurs, des prières et des supplications comme ils se riaient d'une mort à donner ou d'une mort à recevoir. Aussi les évêques ne purent-ils que s'adresser au roi, lui exposer les souffrances du peuple et le conjurer de mettre ordre à de pareils abus ; il est probable que le roi lui-même fut impuissant à les réprimer tous ; il ne pouvait être partout et puis il avait un si grand besoin de ménager des soldats et des chefs qui le servaient aujourd'hui et qui pouvaient l'abandonner demain. La voix des évêques ne fut donc

peut-être que le cri du peuple porté aux oreilles du roi comme une protestation déposée sur son cœur.

« Jusqu'à présent diverses fâcheuses nécessités vous » ont forcé à laisser faire des choses que réprouvaient » l'intérêt général, la bienfaisance et l'utilité ; que votre » grandeur veuille donc avoir soin de veiller attentive- » ment à ce que les villes qui se trouvent sur son passage » ne soient plus livrées au pillage et que les logements » situés dans l'intérieur des murs d'enceinte demeurent » libres et à l'abri de toute spoliation ; car tous ceux qui » apportaient leurs marchandises dans la ville pour les » mettre en sûreté ou pour les vendre avec plus de tran- » quillité, fuient maintenant et s'éloignent ; les anciennes » immunités et celles qui ont été confirmées depuis sont » violées lorsque les citoyens sont opprimés par leurs » hôtes qui les oppriment et les écrasent, qu'ils sont non » seulement empêchés de vendre leurs marchandises, mais » qu'ils sont encore obligés de poursuivre de leurs gémis- » sements des hôtes qui les leur ravissent (1). »

« Quia hactenùs, propter diversas necessitatum incom- » moditates, aliter vos fieri incompetentia compulit, quàm

(1) [845] Concilium Meldense, in quo renovantur quæ in villâ coloniâ, apud Theodonis villam dicta fuerant. Insuper et 80 canones adduntur. Ut civitates per regis transitum non deprædentur.

» salubritas poposcisset, ut honestas atque utilitas pos-
» tulâsset, vestra studebit magnitudo obnoxiùs observare,
» ut civitates per regis transitum non deprædentur : ut
» quandò transitus vester juxtà civitates acciderit, immu-
» nes et liberas vestra dominatio jubeat à deprædationum
» exactionibus fieri mansiones intrà civitatem. Quia omnes
» qui sua ad civitates deferebant, ut et salva quæque ibi
» haberent, et illa plus pacificè venderent, jàm et hoc
» refugiunt : et pristinæ immunitates et confirmationes in-
» fringuntur, dùm et cives ab hospitibus opprimuntur, et
» ab his, à quibus non solum opprimuntur, verùm et depri-
» muntur, sua non solùm vendere prohibentur, sed et prop-
» ter direptionem post eos cum gemitu clamare coguntur.»

Plus les temps sont malheureux, plus l'Eglise étend sa sollicitude et multiplie ses travaux. Elle vient, dans le concile de Meaux, de supplier le roi pour le peuple, la voilà qui, à Tours, s'adresse à Noménoé, duc de Bretagne, le même que nous avons vu se révolter contre Charles et s'allier, tantôt avec Lambert, comte de Toulouse, tantôt avec les Normands, pour détacher sa province du royaume de France et se créer un état indépendant ; elle lui reproche ses cruautés et le rappelle à son devoir de loyal et fidèle sujet :

« Votre conscience, les plaintes amères de diverses

» églises, les larmes des nobles et des vilains, des riches » et des pauvres, des veuves et des orphelins, que la » cupidité fait condamner et que tourmente une horrible » cruauté, sont témoins de la manière dont vous gou- » vernez vos états. Nous sommes grandement affligés de » vos excès et notre sollicitude épiscopale et paternelle » nous fait vivement désirer de pouvoir vous détourner » de la perte à laquelle vous courez. Grâce à votre cupi- » dité, on voit la terre chrétienne dévastée, les temples en » partie démolis, en partie incendiés avec les ossements » des saints et d'autres précieuses reliques. Les posses- » sions des églises, qui furent des dons des fidèles, la » rédemption de leurs âmes et le patrimoine des pauvres, » sont illégalement appliqués à vos usages ; les nobles » sont privés de leurs héritages, des hommes en grand » nombre sont massacrés ou réduits en esclavage ; les » plus cruelles rapines sont commises, l'adultère et le » viol se produisent de toutes parts; les évêques légitimes » sont chassés de leurs siéges et, pour adoucir notre lan- » gage, parce que nous ne voulons pas dire des voleurs » et des brigands, des mercenaires sont mis à leur place ; » vous avez offensé toute la chrétienté quand vous avez » méprisé le vicaire apostolique du bienheureux Pierre, » auquel Dieu a donné la primauté sur toute la terre.

» Dernièrement encore, en recevant Lambert dans vos
» états, vous avez troublé la paix du peuple chrétien; car,
» à votre prière même, notre roi qui aime la paix, avait
» consenti à s'éloigner de vos frontières et à lui donner
» d'autres charges, et maintenant qu'il cherche à se ré-
» volter, vous le recevez comme au sein de sa patrie!
» Vous n'ignorez pas que, dans les premiers jours de
» leur domination, les Franks se sont fixé certaines
» frontières et que, sur la demande des Bretons, ils leur
» en ont fixé d'autres; comment se fait-il donc qu'au
» mépris de la loi de Dieu, vous dépassiez les frontières
» tracées par vos pères et que vous vous efforciez de vous
» emparer de la terre des Franks? »

« Concilium Turonense quartum adversùs Nomenoium
» Britanniæ gentis ducem, ubi aderant viginti et tres
» episcopi (1).

» Ad ducem concilii monita : in quo regni tui regimine
» qualem te exhibueris, testis est conscientia tua, et ama-
» ræ querimoniæ diversarum ecclesiarum, et afflictiones
» nobilium et ignobilium, divitum et pauperum, viduarum
» et orphanorum, quos damnali cupiditate, et horribili
» crudelitate vexâsti.... Vehementissimè tuis excessibus

(1) [849] Leonis IV, anno tertio; Caroli, anno decimo.

» condolemus et à tuo interitu paternâ et episcopali solli-
» citudine te cupimus revocare. Cupiditate tuâ vastata est
» terra christianorum, templa partìm destructa, partìm
» incensa cum sanctorum ossibus, ceterisque reliquiis.
» Possessiones Ecclesiarum, quæ fuerunt vota fidelium,
» redemptio animarum, patrimonia pauperum, illicitè in
» tuos usus redacta; hereditates nobilium ablatæ, et
» maxima multitudo hominum et interfecta, et servitute
» oppressa; rapinæ crudelissimæ perpetratæ, adulteria et
» corruptiones virginum passìm commissæ; episcopi
» legitimè sedibus propriis expulsi, et ut mitiùs loqua-
» mur, quia dicere nolumus fures et latrones, mercenarii
» introducti, omnem læsisti christianitatem, dùm Vica-
» rium Beati Petri apostolicum, cui dedit Deus primatum
» in omni orbe terrarum, sprevisti.... Nuper etiam exci-
» piens Lambertum, fecisti te auctorem perturbationis
» populi christiani. Eum enim amator pacis dominus nos-
» ter rex, etiam ad tuam suasionem, removerat à finibus
» tuis, et aliis honoribus decoraverat; et nunc eum rebel-
» lare conantem velut in gremium recepisti... nec ignoras,
» quòd certi fines ab exordio dominationis Francorum
» fuerint, quos ipsi vindicaverunt tibi, et certi quos pe-
» tentibus concesserunt Britannis; quomodò ergo despicis
» legem Dei, quæ præcepit ne transgrediaris terminos

» quos posuerunt patres tui, et terram Francorum injustè » tibi dependere conaris (sequentur preces et hortationes » ad meliora) ? »

Des conciles provinciaux se réunissent aujourd'hui; si quelques-uns d'entre eux prenaient la liberté de réprimander ainsi un gouvernement qui s'écarterait de ses devoirs, que de clameurs s'élèveraient en France! Et cependant, convenons-en, des conciles et des réprimandes efficaces, quoique venues du clergé, ne seraient-elles pas préférables à tant de révolutions qui jettent notre malheureux pays dans d'éternelles convulsions? Les guerres civiles éclataient alors sur tous les coins du royaume, le roi n'était pas assez fort pour les étouffer toutes ensemble, fallait-il les laisser s'étendre et se propager plutôt que d'élever la voix et d'essayer sa puissance morale pour les éteindre? Le clergé, dans ces circonstances, se mêlait aux affaires temporelles, qui l'en blâmerait? qui oserait lui dire : « Le pillage était universel, la servitude forgeait » de nouvelles chaînes, le viol des mères et des filles » devenait une habitude! Il fallait laisser faire, de pareilles » choses ne vous regardaient pas! Vous deviez vous en- » fermer dans vos églises et attendre que l'incendie vînt » les dévorer! » Depuis quand le clergé n'a-t-il plus le droit d'aimer et de défendre son pays? D'autres guerres

civiles vont éclater, d'autres incendies nous menacent, le prêtre ne peut plus élever sa voix parce que vous en avez détruit la puissance, qui viendra les arrêter et les éteindre ? La dernière raison des peuples, le canon ! Vous jetterez du sang sur le feu, vous en avez jeté hier et avant-hier, vous en jetterez demain et après demain, vous en jetterez toujours, parce que le sang ravive les flammes au lieu de les éteindre ; vous en jetterez jusqu'à ce que, devenus moins aveugles, vous aurez dit au prêtre : « Parle ! » et il parlera au milieu de vos monuments en ruines, il parlera sur les barricades, ces trônes improvisés de l'anarchie, il y mourra s'il le faut ; mais, soyez en sûrs, quand on l'aura écouté, les ruines disparaîtront comme la poussière sous les ailes du vent.

Toutes ces guerres avaient répandu dans la société le mépris de la vie de l'homme et le goût du sang ! Le duel, déjà condamné par le 6e concile de Paris, le fut plus énergiquement encore par celui de Valence (1).

« Nous avons ordonné, suivant l'ancien usage de l'Eglise, » que quiconque aura, dans un combat si criminel et si » contraire à la paix chrétienne, tué son prochain ou » l'aura affaibli par des blessures, fût considéré comme

(1) [6 janvier 855.] 3e concile de Valence. Léon IV, Lothaire, empereur, Charles-le-Chauve. Sous la présidence de Remi, évêque de Lyon.

» un très-méchant homicide et un brigand sanguinaire, » qui doit être séparé de l'assemblée des fidèles et forcé, » de toutes les manières, à faire une pénitence convenable. » Celui qui a été tué, doit être considéré comme l'homi- » cide de lui-même et l'auteur volontaire de sa propre » mort, nous voulons que son souvenir soit étranger à » l'oblation du Seigneur et que son cadavre, suivant le » décret des saints canons, soit porté à la sépulture sans » être accompagné du chant des psaumes et des oraisons. » Pour ces deux raisons, à cause de la perte horrible des » âmes et même de celle des corps, employons tous nos » prières sacerdotales auprès de notre pieux empereur » pour que, par ses lois, il écarte de son peuple un si » grand malheur. »

« Statuimus, juxtà antiquum ecclesiæ observationis » morem, ut quicumque tam iniquâ et christianæ paci » inimicâ pugnâ alterum occiderit, seu vulneribus debi- » lem reddiderit, vel ut homicida nequissimus, et latro » cruentus, ab ecclesiæ et omnium fidelium cœtu separa- » tus, ad agendam legitimam pœnitentiam modis omni- » bus compellatur. Ille verò qui occisus fuerit, tanquàm » sui homicida et propriæ mortis spontaneus appetitur, à » dominicæ oblationis commemoratione habeatur alienus, » nec cadaver, juxtà sanctorum canonum decretum, cum

» psalmis vel orationibus ad sepulturam deducatur. Super » quibus duobus titulis, propter tam funesta et horrenda » animarum vel etiam corporum exitia, christiani impe- » ratoris pietas sacerdotali omnium nostrorum supplica- » tione imploranda est ut tantum malum à populo fidelium » suis publicis sanctionibus amoveat. »

Les écoles éveillèrent aussi sa sollicitude : « Traitons, » disent les pères du concile, et, s'il se peut, arrêtons et » réglons quelque chose au sujet des écoles des lettres » divines et humaines et de chant ecclésiastique; car, par » suite de la trop longue interruption de cette étude, la » science et la foi ont presque disparu dans la plupart » des églises. »

Canon XVII. — « De scholis instaurandis. Ut de scholis » tàm divinæ quàm humanæ litteraturæ, necnon et eccle- » siasticæ cantilenæ, juxtà exemplum prædecessorum nos- » trorum, aliquid inter nos tractetur, et si potest fieri, » statuatur atque ordinetur. Quia ex hujus studii longâ » intermissione, pluraque Dei ecclesiarum loca et igno- » rantia fidei et totius scientiæ inopia invasit. »

L'Eglise s'efforçait ainsi à rétablir des écoles que détruisaient aussitôt les laïcs : malgré son zèle, ce ne fut que sous Dagobert qu'elles furent publiquement établies; sous les successeurs de ce prince, elles déclinèrent singu-

lièrement et rentrèrent dans les cloîtres d'où elles étaient sorties. Charlemagne parut, et le clergé profita de sa sagesse et de sa puissance pour les rétablir et les multiplier. La mort du grand empereur laissa le trône entre des mains faibles par elles-mêmes et enchaînées par de fatales circonstances, le pouvoir se trouva disputé par les nobles; le clergé n'eut plus de place que dans l'Eglise, les écoles disparurent de nouveau, l'ignorance envahit encore les populations, la science retrouva son premier asile et s'y renferma, attendant que l'autorité civile permît à l'autorité religieuse de recommencer son œuvre civilisatrice.

Tandis que Charles-le-Chauve était occupé au siège d'Oisel, les grands de la Neustrie, mécontents de ce que le roi avait donné quelques emplois militaires à des gens parvenus, se soulevèrent contre lui et appelèrent en France Louis, roi de Germanie, qui entra les armes à la main sur les terres de son frère, reçut l'hommage d'un grand nombre de seigneurs dans le palais de Pontyon et convoqua une assemblée d'évêques à Reims. Bien loin de s'y trouver, les évêques réunis à Kiersy (Carisiacum), près de Metz, lui envoyèrent une longue lettre dans laquelle, après s'être excusés de ne s'être pas rendus à son invitation, ils se plaignirent de ce qu'il n'avait fait aucun cas

des conseils qu'ils lui avaient donnés et des exhortations qu'ils lui avaient faites pour l'engager à vivre en paix avec son frère; ils le prient de considérer quels motifs l'ont déterminé à envahir le royaume de Charles, et, faisant allusion à la trahison et à l'hommage des seigneurs neustriens, ils ajoutent (1) :

« Ne vous laissez pas séduire par les choses que vous » voyez; car du temps de votre père nous avons déjà vu » ces choses être commencées et terminées par ceux-là » mêmes qui les font aujourd'hui. Sachez-le bien, de » même qu'ils rient aujourd'hui lorsque vous leur accor- » dez ce qu'ils désirent, de même ils riront à l'heure de » votre mort en cherchant quelqu'un qui leur pourra » conserver ce que vous leur aurez donné; peut-être » même n'attendront-ils pas que vous soyez mort. »

Personne n'a fait un tableau plus vrai de l'ambitieux descendu jusqu'à la trahison. Ce n'est pas par amour pour le nouveau prince qu'il trahit l'ancien, c'est par amour pour la fortune ou pour les emplois; l'usurpateur qui l'a enrichi n'est pas encore tombé que déjà il cherche autour de lui l'homme auquel il pourra vendre sa fidélité. Ceux-là ne s'inquiètent guerre du bonneur d'un peuple qui

(1) [Novembre 858.] Lettre des évêques réunis en synode à Kiersy, envoyée à Louis, roi de Germanie.

troquent l'honneur contre l'argent, aussi les nobles Neustriens ne s'étaient-ils pas fait faute de ravager le pays par où ils avaient passé avec le roi de Germanie improvisé roi de France, c'est ce que le concile exprime avec une touchante énergie :

« Nous avons appris, nous comprenons et nous ne vou-
» drions pas comprendre toute l'étendue des atrocités
» commises dans les paroisses que vous avez traversées,
» nous plaignons ceux qui ont eu à les supporter et qui
» les supportent encore; ces calamités et ces misères dé-
» passent celles que nous avons à souffrir de la part des
» païens (1); puisqu'elles sont infligées par des chrétiens
» à des chrétiens, par des parents à des parents, par un
» roi chrétien à un roi chrétien, par un frère à un frère,
» et contre les lois divines et humaines. Empêchez de
» telles horreurs; adoucissez-les, calmez-les; votre palais
» doit être un lieu sacré et non le séjour des impies; il
» n'est appelé palais que parce qu'il est habité par des
» hommes raisonnables et non à cause de ses insensibles
» murailles; le roi est ainsi nommé pour qu'il gouverne
» les honnêtes gens avec Dieu et suivant sa volonté, dans
» la pureté du cœur, la sincérité de sa parole et dans la

(1) Des Normands.

» fermeté de sa résolution, pour qu'il châtie la perversité
» des méchants.

» Les hôpitaux des voyageurs doivent être adminis-
» trés par leurs recteurs, suivant l'avis des évêques.
» Croyez plutôt votre conscience que les discours des
» autres; ne vous laissez vaincre ni par la flatterie, ni par
» l'envie : que le soin de la chair ne vous fasse pas négli-
» ger votre âme; que la règle de votre maison serve de
» modèle aux particuliers.... Etablissez des comtes et
» d'autres officiers publics, qui soient désintéressés, qui
» n'oppriment point le peuple, qui ne gâtent leurs mois-
» sons ni n'enlèvent leurs troupeaux.... qui tiennent leurs
» audiences, non pour s'enrichir, mais pour rendre justice.
» Etablissez de même les juges des maisons royales, qui
» n'oppriment point vos serfs.... »

« Epistola Episcoporum è synodo apud Carisiacum missa
» ad Ludovicum regem Germaniæ; cùm is ad occupandum
» Caroli fratris sui regnum seditiosorum impulsu venisset.

» 1° Excusant ad conventum remensem venire cur non
» potuerint.

» 2° Queruntur quòd eorum monitis et conciliis hac-
» tenùs non paruerit.

» 3° Quòd sæpiùs illum ad ineundam cum fratre con-
» cordiam hortati sint.

» 4° Ut consideret cur in fratris regnum venerit, et » utrùm talia sustinere velit, qualia facit.

» .... Non te seducant ista quæ vides. In tempore quippe » patris vestri vidimus per aliquos incepta et facta, quæ » in tempore isto per istos qui ista conficiunt videmus » fieri, et per alios videbuntur compleri. Et quandò tibi » adveniet hora exitûs tui, sicut rident nunc, quandò per » te obtinent quæ volunt in horâ voluntatis suæ, sic ride- » bunt in horâ exitûs tui, et quærent quomodò per alium » teneant quæ per te obtinuerunt. Quod et fieri potest ut » quidam etiam quærant in tempore tuo. »

Can. V. — « De iis quæ crudeliter et impiè, quâ transibat, » fiebant, ut ea prohibeat et compescat.

» Quia tanta et crudelia talia et abominanda fieri per » parochias quas pertransitis audivimus, et quidam sen- » tire timemus, et illis qui senserunt et sentiunt dolemus, » quæ calamitatem et miseriam, quàm à paganis patimur, » superent; quoniam à christianis in christianos, à paren- » tibus in parentes, à rege christiano in regem christia- » num, à fratre in fratrem, contrà omnes leges divinas » et humanas aguntur.... Talia prohibete, compescite et » sedate, quoniam palatium vestrum debet esse sacrum, » et non sacrilegum. Palatium enim regis dicitur, propter » rationabiles homines inhabitantes, et non propter pa-

» rietes insensibiles, sive macerias; et rex à regendo » dicitur, ut se sub eo, et bonos cum Deo, puritate cordis, » veritate oris, firmitate stabilitatis regat, et pravos à » pravitate corrigat, et in rectitudinem dirigat. »

CAN. VII. — « Ut privilegia et immunitates Ecclesiarum » conservet. »

CAN. X. — « Ut hospitalia peregrinorum ad hoc ad » quod deputata sunt, episcoporum concilio à rectoribus » suis administrentur. »

CAN. XI. — Quòd regem ità vitam instituere conveniat, » ut omnibus sit exemplo : ... Si vos non stimula venit » amor privatus; si non vos inflammaverit cupiditas glo- » riæ, divitiarum, possessionum et potentatûs; si non » plus credideritis alienæ linguæ quàm propriæ conscien- » tiæ; si vos non ros erit tinea adulationis; si non vos » usserit livor alienæ felicitatis; si vos non vexaverit ne- » glectus animæ et amor carnis. »

CAN. XIII. — « Ut eos qui propter has seditiones ex- » communicati sunt, ad Ecclesiæ pacem revocare stu- » deat. »

CAN. XIV. — « Judices villarum regiarum quales cons- » tituendi sint : non cupidi, non diligentes avaritiam, » usuras non ipsi facientes, nec pecunias regias vel suas » ad usuras donent; nec à suis subditis usuras fieri

» sinant ; servos regios non opprimant, nec ultrà quod
» soliti fuerant reddere tempore patris vestri ab eis exi-
» gant ; neque per angarias in tempore incongruo illos
» affligant, neque per dolos, aut per mala ingenia, sive
» inconvenientes precationes, colonos condemnent, quia
» si per tales, vel talias hujus modi factiones, pondus
» argenti vel auri habuerit in arcâ, majus et gravius pon-
» dus erit peccati quod habebitis in conscientiâ vestrâ et
» animâ. Ædificent villas vestras moderatis casticiis, et
» ut honestas necessaria sit, et familia non gravetur.
» Laborent et excolant vineas in tempore cum debitâ sol
» licitudine ; solvant et dispensent laborata cum fideli dis-
» cretione ; faciant nutrimenta congrua et necessaria ;
» custodiant silvas, undè habeant pastionem ; defendant
» et excolant prata, undè habeant pabula. »

Au mois de mai de l'année suivante, il se tint à Metz un autre concile, présidé comme le précédent par le fameux Hincmar, de Reims, et dans lequel on prit des résolutions semblables. Toutes ces instances finirent par amener une réconciliation entre les deux frères (1).

« De indulgentiâ Ludovici regis in fratrem Carolum,
» insurrectum : Promittat se ab illorum perditorum homi-

(1) [858] Concilium Metense. Nicolaus papa, Carolus rex.

» num tuitione ac favore, per quos tam graviter Deum » offendit, disjungere. »

« De la clémence du roi Louis envers la révolte de son » frère Charles : Qu'il promette de se séparer de ces hommes » pervers qu'il protège et qu'il favorise, dont les conseils » l'entraînent à faire à Dieu de si graves offenses. »

L'Eglise oubliait-elle quelque chose pour s'opposer à l'invasion de la barbarie ? Les conseils les plus sages n'étaient-ils pas donnés aux rois pour leur conduite personnelle, pour le rétablissement de la paix, pour le gouvernement de leurs états ? Les rebelles étaient publiquement dénoncés, repris et excommuniés ; les intérêts des villes et des campagnes, des laboureurs et des artisans, des serfs et des hommes libres, des pauvres et des riches, n'étaient-ils pas assez courageusement défendus ? Ces assemblées auraient-elles fait plus ou mieux si elles eussent été composées des députés du peuple ? Hélas ! les jours où nous vivons nous prouvent assez le contraire. Elles sont cependant données par quelques historiens comme de coupables entreprises du clergé sur le trône ! Non sur le trône de Charles-le-Chauve, roi de France, qu'elles défendaient, mais sur le trône de France usurpé par le roi de Germanie ! Ils trouvent mauvais que les évêques aient osé excommunier Louis de Germanie « pour les

» maux qu'il avait causés en entrant en France avec son » armée, attendu qu'ils n'avaient sur ce prince aucune » juridiction même spirituelle ! » L'esprit de parti aveugle tellement certains hommes qu'à les en croire ils préféreraient la mort à une vie sauvée par une main de prêtre ! Pour répondre à de pareilles absurdités, il suffit d'en appeler au peuple que les évêques défendirent et sauvèrent ; il suffit d'en appeler au bon sens pour savoir si le souverain étranger, qui profitait de la trahison pour violer le sol de la France, devait attendre son châtiment des Germains ou des Français ! Un évêque français n'a-t-il pas le droit de sauver son pays sans offenser la philosophie ! Si dans nos heures de troubles, il eût été donné à un congrès d'évêques de substituer en France une tranquille prospérité à nos désastreuses perturbations, qui s'en serait plaint, si ce n'est le désordre ? Qui pouvait se plaindre alors si ce n'est l'envahisseur ? La France ne détesterait-elle pas encore assez les traîtres, les envahisseurs et les démolisseurs pour leur préférer la religion de ses pères ? S'il en était ainsi, il faudrait désespérer d'elle et lui dire qu'après de si rudes leçons, elle a tout oublié et rien appris.

Au mois de juin 858, il se tint un concile à Saponières, près de Toul, où se trouvaient des évêques de douze pro-

vinces des trois royaumes de Charles-le-Chauve, de Lothaire et de Charles, ses neveux, qui y assistaient tous les trois. Cette assemblée, présidée par Rémy, archevêque de Lyon, s'occupa spécialement de l'entière extinction des discordes; « elle écrivit aux seigneurs Bretons pour » les exhorter à l'obéissance et à la fidélité envers le roi, » et les menaça d'anathème s'ils persistaient dans leur » révolte. On voit par cette lettre que les pillages et les » autres désordres n'étaient pas moins fréquents dans la » Bretagne que dans les autres provinces (1). »

Le concile de Langres [859], présidé par le même prélat, rendit seize décrets, dont les plus remarquables concernent la justice à rendre aux pauvres, la bonne administration des hôpitaux et enfin les écoles (2).

Pour qu'il ne manquât rien de tout ce qui pouvait augmenter les calamités publiques et privées, le scandale des mœurs se joignit au scandale politique; la race de Charlemagne se hâtait vers sa ruine. On vit des princes déchirer à la fois le contrat national et le contrat conjugal

(1) Concilium Tullense apud Saponarias. De concordia inter fratres Ludovicum et Carolum reges reformanda.

(2) De scholis sacræ scripturæ, et humanæ litteraturæ, instituendis. Ut hospitalia usibus, ad quos sunt instituta, restituantur. Ut miseris per idoneos judices justitia reddatur.

et détruire de la même main tout ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, l'honneur de la patrie et l'honneur du foyer domestique. Le peuple avait mis le premier, Dieu avait mis le second sous la sauvegarde de la religion; la religion ne trompa point la confiance du peuple et remplit ses devoirs envers Dieu. Lothaire, roi de Lorraine, répudia son épouse Theutberge pour épouser sa maîtresse Waldrade; pour justifier ce désordre, le prince employa auprès des évêques de son royaume la ruse et la violence, et finit par en obtenir ce qu'il désirait. Le pape Nicolas Ier jugea l'affaire assez importante pour mériter son attention, et, après mûr examen et de pressantes exhortations demeurées sans résultat, les foudres de l'excommunication furent lancées sur les coupables (1). Commencée en 860, cette affaire ne fut terminée qu'en 868, époque à laquelle Waldrade promit enfin de se séparer de Lothaire; Adrien II écrivit une lettre « ad Waldradam » absolutam, eò quòd promiserit se non redituram esse » ad Lotharii societatem. » Il serait superflu de donner

(1) Nicolai papæ epistola prima ad episcopos in regno Caroli constitutos de Ingeltrude Bosonis comitis uxore fugitiva, ut illam excommunicent, si ad virum reddere contemnat. Epistola secunda ad Carolum, de eadem Bosonis uxore, ut Lotharium moneat, ne illam in regno suo manere permittat; idemque ipse curet, si ad ipsius regnum veniat.

l'historique des débats, des lettres, des conciles et des voyages auxquels elle donna lieu : il n'y a qu'une chose à dire à cet égard, c'est que, malgré les artifices de Lothaire et malgré les prières de Waldrade, les souverains pontifes Nicolas I[er] et Adrien II, son successeur, furent inflexibles dans la doctrine de l'Eglise, et persistèrent à condamner chez un puissant prince, comme chez le plus obscur roturier, une action que réprouvait la morale publique et que blâmait tout l'Empire français.

Cet exemple, donné au IX[e] siècle, a reçu sa plus solennelle consécration au XVI[e] siècle, et, ce que n'avait pu obtenir, au profit de ses passions, Lothaire, roi de Lorraine, ne fut pas accordé à Henri, roi d'Angleterre. C'est qu'il y a une vérité morale, comme il y a une vérité dogmatique, et que ces deux vérités, qui sont pour tous les hommes, pour tous les temps et pour tous les lieux, ont été déposées par Dieu en des mains sûres, dans celles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine !

[869] Lothaire étant mort, il fallait éviter à la France de nouvelles discordes en mettant obstacle à l'ambition de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, dont l'intention était de s'emparer de la Lorraine, au mépris des droits de Louis II ; Adrien écrivit aux seigneurs de cette province pour les engager à être fidèles au fils

comme ils l'avaient été au père (1). Dans une autre lettre adressée aux grands du royaume de Charles-le-Chauve, Adrien les exhorta à détourner ce prince de son projet d'envahir la Lorraine.

Les évêques reçurent les mêmes instructions.

Toutes ces mesures furent vaines; les seigneurs de France, ne voyant dans cette facile conquête que l'occasion d'accroître leurs richesses et leur puissance, excitèrent l'ambition de Charles, qui n'hésita pas à prendre la route de la Lorraine. En passant à Verdun, il reçut l'évêque Hatton et plusieurs autres prélats; arrivé à Metz, il se fit couronner le 5 septembre, dans la basilique de Saint-Etienne, malgré les remontrances des légats du Saint-Siége.

En constituant la violation du droit le mieux établi, cet acte était de nature à faire surgir de nouveau toutes les calamités qu'entraîne après elle une guerre civile; aussi le Pape s'empressa-t-il de s'en plaindre dans ses lettres

(1) Post mortem Lotharii, Adrianus scripsit ut sint fideles proceres Ludovico imperatori. Scripsit ad proceres Caroli ut illum deterrerent ne invaderet regnum Lotharii. Eamdem scripsit ad episcopos. Mortuo Lothario, ex desiderio procerum, Carolus iter confestim congressus est, Virdunique Hattonem episcopum, cæterosque suscepit. Mox [5 septembre] in basilicâ sancti Stephani, in civitate Metensi, publice coronatus est.

écrites au roi, aux évêques, à Hincmar et aux seigneurs [870] (1).

Nous avons dit qu'après la mort de l'empereur Louis, la couronne impériale fut donnée à Charles-le-Chauve par l'influence du pape Jean VIII, et malgré les intrigues du roi de Germanie, appuyées par Basile, empereur d'Orient. Ce souverain Pontife voulait, à l'exemple de ses prédécesseurs, favoriser la France et l'élever au-dessus des autres nations; cette prédilection se fait sentir presqu'à toutes les pages de notre histoire, ainsi que nous aurons lieu de le remarquer dans la suite.

[876] Pendant l'absence de Charles, Louis-le-Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de Thuringiens et de Français orientaux, s'était avancé jusque dans la Champagne, portant partout le fer et la flamme. A cette occasion, le Pape écrivit aux évêques de Bavière pour se plaindre de ce qu'ils n'avaient pas forcé leur souverain à renoncer au projet d'envahir la France.

« Epistola Joannis ad episcopos regni Ludovici Baivariæ, eò quòd Ludovicum ab invadendo Caroli fratris » absentis regno non cohibuerint. »

Il écrivit aux évêques et aux seigneurs du royaume

(1) Adriani litteræ quibus increpat regem quòd Lotharii regnum invaserit, et Sedis apostolicæ legatos contempserit. Ejusdem ad episcopos ut

pour les féliciter de leur fidélité au monarque : « Episto-
» lam ad episcopos et comites Caroli scripsit eò quòd
» constantes ergà Carolum perstiterint. » (*Philip. Labbe.*)

Quelques prélats (1), dont les sièges étaient voisins des possessions de Louis, s'étaient détachés du parti de Charles; le Pape leur en fit de vifs reproches : « Ejusdem
» littera ad episcopos à Carolo disciscentes ut Ludovico
» adhærerent. Increpat eorum infidelitatem, monetque
» ut resipiscant. »

Nous ne pouvons plus convenablement terminer le triste et douloureux récit du règne de Charles-le-Chauve qu'en donnant un extrait textuel des actes du concile de Rome, qui, au mois de février 875, quelques mois avant la mort de ce prince, confirma solennellement son élévation à l'empire. Dans ces quelques lignes se trouvent réunies la grandeur et la simplicité de la parole, la douceur et la majesté de la pensée; elles ont eu, il y aura neuf siècles bientôt, un puissant écho dans l'Europe; pourquoi cet écho, renvoyé jusqu'à nous de siècle en siècle, ne viendrait-il pas ressusciter dans nos âmes les sentiments de

regem moneant ut à regno Lotharii abstineat. Eamdem scripsit ad Hincmarum. Eamdem ad proceres. (*Philip. Labbe.*)

(1) Ils avaient été entraînés soit par la présence des armées de Louis, soit par leur penchant naturel vers l'Allemagne, à laquelle ils avaient toujours été attachés.

nos aïeux? Souvenirs obligent autant que noblesse, les souvenirs sont la noblesse du cœur!

Charles partit de Douzi-les-Prés (1), rejoignit ses troupes à Langres, prit sa route par Saint-Maurice sur Genève, pénétra en Italie par le Mont-Cenis et se rendit à Rome. C'était le jour de Noël : tous les évêques du royaume d'Italie étaient réunis dans la vaste basilique de Saint-Jean-de-Latran; mitres en tête et crosses en main, ils attendaient en silence qu'une parole tombât de la bouche de Jean, qui, assis sur son trône et revêtu de ses habits pontificaux, dominait l'assemblée. Le son majestueux des cloches se promenait en grondant sous les voûtes du temple, mille flambeaux projetaient leur étincelant éclat sur l'éclat des vêtements d'or et d'argent; la foule se pressait aux portes, et ses rangs, les uns sur les autres pressés, ressemblaient à de profondes vagues de têtes humaines dont le sourd mugissement mêlait sa majesté à la majesté de l'Eglise.

Les évêques attendaient, le monde faisait silence, et le successeur de Pierre fit entendre sa voix : « Puisque Dieu » a voulu, mes très-chers frères, que nos sentiments fus» sent les mêmes et qu'il n'y eût entre nous aucune divi-

(1) Maison de Plaisance vers Mouzon et Sédan.

» sion touchant l'élection qui a été faite en la personne de
» notre fils spirituel, le très-pieux et très-pacifique empe-
» reur Charles, en répandant sur sa tête soit les prières
» de bénédiction, soit l'huile de l'onction sainte, ou en
» lui conférant la couronne de l'empire, si vous le jugez
» convenable, nous confirmerons et promulguerons de
» nouveau son élection dans ce vénérable Synode par
» notre propre signature, comme nous vous y avons pré-
» cédemment exhortés. »

Le saint Synode répondit d'une seule et même voix : « Cela nous est agréable, et très-agréable. »

Le souverain Pontife se levant alors, prononça la sentence en ces termes : « Nous déclarons pour toujours
» ferme et inébranlable l'élection et l'élévation à l'empire
» de notre très-pieux et sérénissime fils spirituel, le grand
» et pacifique empereur Charles, laquelle élection, divi-
» nement réglée avant la création du monde, a cepen-
» dant, par la grâce de Dieu, été dernièrement manifestée
» par nous, malgré notre faiblesse. »

A quoi tous les évêques répondirent : « Cela nous est
» agréable, très-agréable. »

Jean VIII fit au concile une seconde admonition, à laquelle il fut répondu : « Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit
» ainsi ! »

A une troisième admonition, les prélats répondirent trois fois : « Qu'il en soit ainsi ! »

« Quia igitur, fratres dilectissimi, inspiratio divina » omnium nostrûm corda in unum sensum, et in unum » eumdemque deliberationis finem direxit, ut scilicet » unum sentiamus et unum dicamus omnes, et non sint » in nobis schismata, quæ in piissimo et tranquillissimo » imperatore spiritali filio nostro Carolo, auctore Deo, sive » preces benedictionis super caput ejus infundendo, sive » sacræ unctionis oleo celsum ipsius verticem contin- » gendo, sive coronam imperii conferendo gessimus, sen- » tentiæ prolatione, si unanimi generalitati vestræ vide- » tur, et per manuum subscriptionem, etiam in præsenti » hâc venerabili synodo, sicut jàm hortati sumus, iteratò » promulgemus et roboremus.

» Sancta synodus respondit : « placet, et valdè placet. »

« Tunc surgens summus pontifex, sententiam protulit » dicens : Piissimi et serenissimi spiritalis filii nostri Ca- » roli magni et pacifici imperatoris ad imperialia sceptro » electionem et promotionem, antè mundi quidem ordi- » nem divinitùs ordinatam, nuper autem, per ministe- » rium nostræ mediocritatis exhibitam, annuente Deo, » ex tunc et nunc et in perpetuum firmam et stabilem » decernimus permansuram.

» Cui omnes : « placet, placet item. »

« Ad secundam pontificis admonitionem, responde-
» runt : « fiat, fiat. »

« Ad tertiam verò : « fiat, fiat, fiat. »

Et les cloches, redevenues muettes, s'ébranlent de nouveau pour jeter à la terre leurs bruyantes et joyeuses volées, et cent mille voix du peuple acclament l'empereur Charles, roi de France, et la France reçoit de la main d'un faible vieillard le sceptre de la moitié du monde; trois couronnes reposaient alors sur son front jeune encore : celle de la royauté, celle de l'empire et celle de la religion; que sont-elles devenues depuis le temps où le pape les consacrait, où nos preux les défendaient? De sacriléges enfants les lui ont ravies [1792], et ont placé sur sa noble tête une couronne d'épines, sur ses fortes épaules un méchant manteau rouge et dans ses vaillantes mains un roseau! Dérision, dérision! On a pu briser sa triple couronne, mais son cœur est demeuré fort et vaillant; Dieu lui est resté fidèle; les épines, arrosées qu'elles étaient des larmes et du sang de ses preux, sont devenues des fleurs, la pourpre a retrouvé l'hermine, et le roseau s'est métamorphosé en une brave épée.

Le neuf février de l'année 876, cinquante-sept évêques se réunirent en concile à Pontyon et y publièrent des

décrets relatifs « à l'honneur et à l'obéissance dus à l'E-
» glise, au Pape, au clergé et à l'empereur. »

Le XIIe canon est ainsi conçu : « Les évêques doivent » aimer comme leurs enfants les comtes et les vassaux » du roi, et ceux-ci doivent honorer les évêques comme » leurs pères. Les évêques rempliront, dans leurs dio-» cèses, les fonctions de *missi Dominici.*

« De honore et obedientiâ debitis Ecclesiæ Romanæ, » Joanni papæ, ecclesiasticis et imperatori. »

CAN. XII. — « Ut episcopi comites et vassos regios dili-» gant ut filios, et hi episcopos honorent ut patres; et ut » episcopi, in suis episcopiis, missorum Dominicorum » potestate fungantur. »

Cette dernière disposition fait nécessairement supposer la présence du souverain dans le concile; lui seul, en effet, pouvait investir les évêques du droit d'informer sur la conduite des comtes et des juges et de prononcer sur les causes d'appel dévolues au roi.

Le mission toute paternelle des évêques était alors si bien reconnue que le monarque lui-même recommandait à ses peuples de les vénérer comme des pères; son expérience des choses humaines lui avait appris que les évêques aimaient les hommes du peuple comme leurs enfants! Les sentiments du roi étaient ceux de la nation. Les évêques

n'ont pas cessé d'être ce qu'ils étaient alors et, jusqu'à ce jour, ils ont eu le droit de se dire les pères de tout ce qui aime et de tout ce qui souffre ; où sont leurs enfants? S'il n'y avait plus, dans le monde, ni larmes ni douleurs, peut-être l'ingratitude leur serait-elle moins amère, leur cœur en serait peut-être moins désolé, mais les plaintes arrivent jusqu'à eux et ils se demandent, au pied des autels, dans le secret de leurs méditations, où sont leurs enfants. Pauvres pères ! demandez-le aux passions qui dévorent, aux mensonges qui démolissent, aux doctrines qui ébranlent la société comme le vent déracine l'arbre, demandez au ciel ce que devient la feuille qu'emporte l'orage. « O Philosophes, dominateurs superbes de l'esprit humain, » qui revendiquez la suprématie de la raison humaine sur » la raison catholique, où sont vos enfants? où sont les » larmes séchées, les améliorations d'existence, les conso- » lations sorties de vous? Ah! quand vous auriez des » sujets, vous n'avez pas d'enfants! » (*Lacordaire.*)

[876] Les Sarrasins, ou tribus arabes, inondaient l'Italie qu'ils déchiraient ainsi qu'une proie qui leur eût été livrée en pâture ; s'ils n'eussent rencontré aucun obstacle, la civilisation eût été étouffée dans ses langes ; à qui appartenait-il d'arrêter, au-delà des Alpes, cette horde de barbares que Karle-le-Martel avait arrêtée, au

VIII[e] siècle, dans les champs de Poitiers, sinon à Karle-le-Chauve roi et empereur ? Ce fut auprès de lui que le pape fit retentir ses cris d'alarme. Dans sa lettre de 876 (1), Jean VIII lui fait connaître les calamités dont les Sarrasins affligent l'Italie (2), et il le prie de lui envoyer un prompt secours.

(1) Textuellement citée à la page 7 de ce volume.

(2) Par Eglise, il faut entendre l'Italie, c'est-à-dire le peuple chrétien de cette contrée.

CHAPITRE II.

Louis-le-Bègue. — Charles-le-Gros. — Guerres des Normands. — Action du clergé. — Gozlin, évêque de Paris. — Hospitalité de l'évêque de Mayence. — Charles-le-Simple. — Cession de la Neustrie aux Normands. — Révolte des seigneurs. — Le clergé. — Mort de Raoul. — Louis-d'Outremer. — Hugues-le-Grand. — Troubles. — Intervention du clergé. — Bernoin, archevêque de Vienne. — Le pape Etienne. — Considérations. — Le Pape donne la couronne impériale à Louis. — Il est persécuté par le duc de Spolète et se réfugie en France. — Ses lettres au roi et à l'évêque de Langres. — Concile de Troyes. — Mort du Pape. — L'évêque de Beauvais et les seigneurs révoltés. — Trève de cinq ans. — Evêques tués au combat de Tournay. — Dévouement des évêques de Metz et de Meaux. — Robert-le-Fort et le clergé. — Derniers rois Carlovingiens. — Révolte. — Hervé, archevêque de Reims. — Mort de Charles. — Interrègne. — L'ordre est maintenu par le clergé. — Concile de Troflé. — Révolte du duc de Lorraine. — Artaud, archevêque de Reims, et le pape Etienne IX. — Concile d'Engelheim. — Mort de Louis IV. — Lothaire et Louis V.

[877] Louis-le-Bègue monte sur le trône après la mort de Charles, son père ; un prince bègue et perclus se présentait pour soutenir une œuvre déjà perdue. Son règne de dix-huit mois fut assez long pour permettre aux seigneurs de se rendre indépendants et de créer la féodalité (1) ;

(1) L'origine de la féodalité se trouve dans l'assemblée de Kiersy.

cette espèce de gouvernement intermédiaire fut une usurpation sur l'autorité du souverain, car il fut inspiré à Louis, dans l'assemblée des grands tenue à Chône, villa royale de la forêt de Compiègne, comme la condition à laquelle il lui était permis de succéder à son père. Ce dernier avait dit : « Si après notre mort, quelqu'un de nos » fidèles a un fils ou tel autre parent... qu'il soit libre de » lui transmettre ses bénéfices et honneurs comme il lui » plaira. » Cette disposition était l'abdication de la race Carlovingienne. Louis la ratifia et s'éteignit à Compiègne le 10 avril 879.

Ses deux fils, Louis et Carloman, dont l'aîné atteignait à peine sa seizième année [879], se partagèrent le royaume et, néanmoins, demeurèrent unis. Ils étaient à peine rois que l'intrigue des grands leur enleva la Lorraine, au profit de Louis de Germanie ; la Provence, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, la Franche-Comté et une partie de la Bourgogne qui, dans une assemblée tenue au bourg de Mante, entre Vienne et Tournon, formèrent au profit du duc Bozon, ce qu'on appela le royaume d'Arles.

Malgré ce démembrement, ces deux princes ressuscitèrent pour quelques jours la valeur de leurs ancêtres : Louis défit complètement les Normands à Jaucourt, près d'Abbeville [880] ; Carloman les battit sur les bords de

l'Aisne. Toute cette intrépidité s'arrêta bientôt devant la mort : Louis mourut en 882 et Carloman en 884, emportant dans la tombe les dernières sympathies du peuple pour la maison de Charlemagne.

[884] On ne trouve, sous les règnes qui suivent, que les cabales toujours plus ambitieuses des grands, les guerres toujours plus cruelles des Normands et l'action toujours plus active du clergé. Retranchez de cette période le siège de Paris et l'héroïsme de son peuple guidé par Eudes, fils de Robert-le-Fort, et par son évêque Gozlin, vous n'aurez plus sous les yeux qu'un désolant tableau dans lequel paraîtront, disparaîtront, au milieu de continuelles conspirations, les derniers princes Carlovingiens. Le fils de Louis-le-Bègue est laissé au pied du trône, parce qu'il est enfant et que sa main est trop faible pour défendre le sol de France contre ses envahisseurs, comme si l'épée de toute cette noblesse n'eût pas dû se tourner contre les ennemis du peuple et du roi! A la place de l'enfant, elle appelle Charles-le-Gros, empereur d'Allemagne; celui-ci, devenu presque aussi puissant que Charlemagne, aurait pu, précipitant la nation sur les champs de bataille et se jetant dans la mêlée, triompher encore et relever le drapeau français; mais il se trouva que sa main était faible comme celle de l'enfant et son

cœur plus faible que sa main : il abandonna Paris aux Normands ; Paris ne ratifia pas le traité et ne reconnut pas la signature de son roi au bas d'une ignominie ; il leur abandonna la Bourgogne, ils y ajoutèrent la Champagne. Abandonné lui-même, il s'en fut, seul, mendier l'hospitalité que lui refusèrent les seigneurs et qu'il trouva dans la maison de l'évêque de Mayence (1). Sans ce généreux prélat, cet homme, qui était empereur et roi, serait mort de misère sur la berge de l'une des routes de son vaste empire (2) ! Huit rois se partagèrent le grand héritage ; la France échut à Eudes, comte de Paris, celui qui venait de la défendre contre les Normands, et dont la gloire s'élevait de toute la bassesse de Charles. Son héroïsme lui avait donné la couronne, un caprice des grands ou peut-être un retour de leur âme vers la fidélité, lui associa Charles, ce fils de Louis-le-Bègue, jusque-là si dédaigné ; malgré sa brillante victoire de l'Argonne, près de Montfaucon, plusieurs provinces, principalement celle d'Aquitaine, ne le considéraient que comme un usurpateur, et mettaient en tête de leurs actes : « Christo re- » gnante, rege nullo. » Cette disposition des esprits allait

(1) Lutbert fut touché de ses malheurs et suivit l'impulsion d'une charité plus généreuse que politique. (Regino. Sigbert.)

(2) [887] Annales Metenses et Fuldy.

produire de nouvelles guerres civiles; pour les éviter, Eüdes consentit à un partage qui lui attribua tout le pays entre la Seine et les Pyrénées, tandis que Charles entrait en possession des provinces qui s'étendent de la Seine à la Meuse [898]. Eudes ne survécut pas longtemps à ce partage, et son fils Arnoul, proclamé roi par quelques seigneurs, méconnu par quelques autres, le suivit de près. Le royaume fait ainsi retour à la race germanique, et Charles, dit le Simple, règne seul sur la France. « Depuis » le temps que les barques normandes se donnaient ren- » dez-vous à l'embouchure de la Seine, tout le pays d'a- » lentour n'était plus qu'un grand désert : les villes étaient » abandonnées, les villages en cendres; l'on faisait des » lieues entières *sans entendre aboyer un chien*. Il n'y » avait là plus rien à prendre; on courait plutôt risque » d'y mourir de faim. » (*Burette.*) Aussi les Normands poussaient-ils plus loin leurs excursions; Charles les arrêta en leur cédant la province connue depuis sous le nom de Normandie et en donnant en mariage à Rollon, leur chef, sa fille Giselle. La Lorraine, réunie à la France, vint faire compensation de cette perte. Charles montrait de l'intelligence, de l'énergie et de l'activité, mais il prit pour favori un homme de basse naissance, et tout fut perdu : ni le mérite de ce ministre, nommé Hayanon, ni

l'appui du clergé, qui ne partagea pas le préjugé de la noblesse, ne purent sauver le monarque. Il fut déposé dans un plaid tenu à Soissons, et Robert proclamé à Reims [920]. L'ancien et le nouveau rois, l'ancien et le nouveau régimes, le gouvernement des Franks et celui de la féodalité se rencontrent dans la plaine de Saint-Médard, près de l'Aisne, et se livrent bataille; le génie de Karle-le-Grand semble reparaître un instant, mais ce n'est qu'une légère flamme sur un tombeau! Robert est tué de la main de Charles; « tout épouvanté de sa victoire, » Charles s'enfuit auprès de Henri, roi de Germanie, et » lui cède une partie de la Lothingarie; de là il s'enfuit » chez Herbert, comte de Vermandois, d'où il s'enfuit » enfin dans sa tombe [929]. » (*Châteaubriand.*) Quand les familles s'élèvent, les héros enfantent les héros, quand elles s'en vont, la mort fait derrière elles un désert où ne paraissent plus que des mausolées. Robert tué, son fils Hugues accourt et demeure maître du champ de bataille; la couronne est à ses pieds, renversée parmi 18,000 cadavres; qui viendra l'y chercher? Hugues n'en veut pas encore pour lui; à qui la remettra-t-il? Sa sœur Emma, femme de Raoul de Bourgogne, en décidera; la main d'une femme prendra cette couronne dans le sang et la posera sur la tête de son époux! Des négociations enta-

mées et rompues, des traités terminés et violés, une victoire remportée sur les Normands de la Loire, remplirent ce règne de treize ans. Raoul meurt à Autun, en 936. Hugues, dit le Grand, dit l'Abbé, dit le Blanc, n'aurait qu'à vouloir du trône pour s'y asseoir, il ne veut pas : ce trône de la vieille monarchie ne lui semble pas encore assez vermoulu pour qu'il puisse le balayer, et, à sa place, élever celui de la monarchie nouvelle. Louis, fils de Charles-le-Simple, est rappelé d'Angleterre où l'avait conduit sa mère Ogine. Treize ans d'exil dans ce pays lui firent donner le surnom d'Outremer, et il n'arriva en France que pour distribuer aux grands, tant et si souvent des provinces et des fiefs, qu'il ne lui resta plus que la ville et le comté de Laon! Une cession de plus, et il allait être un étranger dans son royaume!

[954] Lothaire, son successeur, est sacré à Reims le 12 novembre. On aurait pu l'appeler roi de Laon, comme Charles VII fut, plus tard, appelé roi de Bourges; plus d'un de ses vassaux aurait pu le prendre à sa solde; Hugues, son protecteur, était duc d'Aquitaine, duc de France, comte de Paris et d'Orléans, et duc de Bourgogne, c'est-à-dire qu'il possédait presque toute la France. Il mourut en 956, laissant après lui la réputation d'un grand homme. Le roi s'en consola facilement, croyant y

gagner en liberté ce qu'il y perdait en sûreté. Son espoir ne fut qu'une illusion! Hugues-Capet hérita du comté de Paris et de celui d'Orléans, et devint bientôt duc et roi de France. Une campagne en Flandre occupa Lothaire jusqu'en 966. Depuis cette époque, jusqu'en 976, on ne trouve pas que le royaume ait été agité par aucune guerre; chacun cherchait à bien s'établir chez soi et à se fortifier dans ses domaines; c'était une trêve entre deux batailles. La dernière allait se livrer; la Lorraine en fut le motif; l'ennemi fut l'Allemagne, le résultat fut un dîner. «Dans » tout ce règne si rempli de riens, dit Burette, il n'y a » qu'un fait qui offre, non pas de l'importance, mais de » l'intérêt. Dans une expédition en Lorraine, l'objet prin- » cipal de sa convoitise, Lothaire tomba à l'improviste » sur Aix-la-Chapelle, où était alors Othon II [978]. L'em- » pereur allait se mettre à table comme l'arrivée du roi » de France le força de prendre la fuite, et Lothaire » mangea le dîner préparé pour lui. » Ce fut le dernier exploit des Carlovingiens : après avoir brillé sur tous les champs de bataille de l'Europe pendant 286 ans, la joyeuse de Charlemagne, rentrée à Aix-la-Chapelle, y fut oubliée sur la table d'un banquet dressé par des mains étrangères. Il était réservé à la race de Hugues d'aller reprendre cette épée là où l'avait laissée Lothaire, et c'était

justice ! Ce dernier prince avait du sang allemand dans les veines, les fils de Hugues étaient fils de France ! Six ans après, les révoltes des grands, les guerres des Normands et la faiblesse des fils de la seconde race ne pouvant assez promptement préparer le linceul dont cette grande famille devait être enveloppée, le poison s'en mêla ! Lothaire fut empoisonné à Reims, le 2 mars 986, par sa femme Emma, fille du roi d'Italie ; l'année suivante, Louis V fut empoisonné par Blanche d'Aquitaine. Ce prince, de dix-neuf ans, « que l'injuste postérité a flétri » du nom de Fainéant, vient fermer par un règne de qua- » torze mois la triste époque à travers laquelle nous nous » traînons depuis Charlemagne. »

A vrai dire, ces divers règnes ne furent que la suite et comme la conclusion des règnes de Charles-le-Chauve et des rois qui lui succédèrent ; seulement les maux sont plus grands à mesure que la crise, touchant à sa fin, devient plus violente. La conquête des Normands s'assied au milieu du royaume, les seigneurs obtiennent que le fait devienne un droit ; ils vendent au roi une fidélité douteuse, un secours incertain, ordinairement inefficace, pour de vastes provinces dont ils deviennent souverains ; les guerres civiles qui, jusqu'à présent, ont eu lieu entre quelques seigneurs et la couronne, vont désormais éclater

entre les seigneurs eux-mêmes. « Ainsi une des princi-
» pales occupations de Lothaire fut d'être le spectateur
» et quelquefois l'arbitre de plusieurs petites guerres,
» souvent fort sanglantes, que tous ces comtes et seigneurs
» se faisaient éternellement les uns aux autres, et encore
» plus fréquemment que sous les rois précédents, sous
» lesquels ces désordres avaient commencé. Tantôt on
» surprenoit une ville, tantôt l'on s'emparoit d'une bour-
» gade qui appartenoit à son voisin par représailles, tantôt
» ce voisin envoyoit des compagnies entières de brigands,
» sur les terres de celui qui l'avoit attaqué pour les saccager.
» Le roy lui-même étoit insulté de la même manière, et
» se défendoit ainsi de même, et prenoit quelquefois le
» parti de l'un, et quelquefois le parti de l'autre. Les
» seigneurs d'un moindre rang, et qui étoient aussi les
» vassaux des plus puissants, en usoient de même entre
» eux à proportion de leurs forces. »

Au milieu de tous ces démêlés dont le peuple avait tant à souffrir, l'intervention de l'Eglise devenait de plus en plus nécessaire et, à mesure que ses conseils étaient oubliés ou méprisés, elle se montrait plus impérieuse. Nous l'avons vue, sous la première race et au commencement de la seconde, alors qu'il n'existait aucune loi, faire des décrets qui servirent de législation civile; cette législation une

fois créée, l'Eglise ne donna plus que des conseils, des avis et des instructions, elle n'adressa plus que des requêtes et des prières; ses larmes et ses gémissements devenant inutiles, elle va parler plus haut; pour rendre sa protection plus efficace, elle mettra les foudres spirituelles au service des populations qu'elle considère et qu'elle considéra toujours comme des enfants que Dieu lui a confiés. A qui la faute, si les couronnes sont arrachées aux têtes royales, si de nouveaux trônes s'élèvent à l'extrémité de l'empire, si les plus puissants sont frappés d'anathème? Dans un temps où l'élection faisait tout, où les rois ne pouvaient rien ou presque rien; dans un temps où, selon le rapport de Bernoin, archevêque de Vienne, au pape Etienne : « Les habitants n'avaient point de maître » qui les retînt dans le pouvoir, et se voyaient exposés » au pillage des infidèles, d'un côté des Normands, de » l'autre des Sarrasins. » Que pouvait-on faire? Une société touche à sa ruine quand l'autorité disparaît; c'est un navire sans voiles et sans matelots, lancé parmi les tempêtes; fallait-il la laisser périr et s'abîmer dans les douleurs des plus horribles convulsions? Quand elle se jetait entre les bras du clergé pour lui demander son salut, le clergé devait-il la repousser au sein de l'anarchie et la contempler stoïquement se tordre dans son agonie?

Quand les vents mugissent dans les haubans à moitié brisés, que les flots balayent en courant le pont où se cramponnent les passagers éperdus, que le navire va sombrer ou se briser sur un écueil, parce que le gouvernail est abandonné ou confié à d'inhabiles mains, s'il se trouve un inconnu capable d'arracher à la mer les cadavres qu'elle sollicite, la foule se jette à ses pieds et lui crie de la sauver; s'il hésite, on le porte à l'arrière, on place le gouvernail dans sa main et on attend! Que deviennent le capitaine de vaisseau et l'officier de quart, que deviennent les timoniers? Quelqu'un s'en inquiète-t-il seulement? La loi suprême est le salut du peuple. Quand le danger est passé, jette-t-on l'inconnu à la mer?

Pour sauver la société, il fallait parler haut et fort, s'exposer à de terribles haines et à de cruelles vengeances. Le clergé affronta les haines et les vengeances et fit la guerre à tout ce qui mettait le pied sur le cou du peuple. Quand il fallut se lever, il se leva; il combattit quand il fallut combattre; quand il fallut mourir, il mourut! Les moyens furent quelquefois violents, mais leur violence fut toujours calculée sur la violence du mal. Le peuple lui avait donné son blanc-seing, il aurait pu briser à tout propos les couronnes et changer les dynasties, mettre sa toute puissance au service des colères ou des ambitions

individuelles, il ne le fit jamais. Son rôle, au moment où il fut le plus élevé, se borna à bénir les élections et à dompter en fait dans quelques volontés despotiques, ce qu'elle avait détruit en droit. « Ces trônes déclarés vacants » et livrés au premier occupant, ces empereurs qui ve- » naient à genoux implorer le pardon d'un pontife, s'in- » clinaient devant un homme, si vous le voulez, mais en » réalité c'était devant Dieu et devant le peuple; devant » Dieu dont les lois avaient été enfreintes, devant le peuple » dont la liberté avait été ravie. » Du reste, l'exercice de cette omnipotence n'ayant trouvé sa plus large application que sous les rois de la troisième race, il nous sera temps d'en expliquer la nature et les effets à mesure qu'ils se développeront à nos yeux.

A la mort de Charles-le-Chauve, deux trônes se trouvèrent vacants, celui de France et celui d'Italie auquel était alors attachée la dignité impériale; Louis III monta sur le premier et, pour avoir voulu lui donner le second, le pape perdit un instant sa liberté. Dans la prévision des persécutions que pourrait lui attirer son affection pour le jeune monarque, Jean VIII lui écrivit une lettre, dans laquelle, après avoir donné des larmes au roi Charles, il l'exhortait à vivre en paix avec les rois, ses parents, et à poursuivre les ennemis de l'Eglise, principalement le duc

Lambert dont il fait connaître les cruelles dévastations. Dans cette même lettre, il annonce son prochain voyage en France et l'intention où il est d'y tenir un concile.

« Deplorat mortem Caroli, hortatur ut pacem habeat » cum regibus consanguineis et Ecclesiæ inimicos perse- » quatur, præcipuè ducem Lambertum, cujus diras in- » festationes commemorat; deniquè se in Galliam se » venturum, ibique synodum celebraturum significat. »

Ses pressentiments ne furent pas trompeurs.

Jeté en prison par Lambert, duc de Spolète, qui visait à l'Empire, Jean VIII ne parvient à s'échapper que pour se réfugier en France, comme il l'avait annoncé à Louis, et c'était justice, puisqu'il souffrait pour elle. Il séjourne à Arles, puis à Lyon; il couche au monastère de Flavigny, à Châlon-sur-Saône où, pendant la nuit, on lui vole ses chevaux et « une escuelle d'argent; » puis il écrit à Isaac, évêque de Langres, pour l'inviter à se trouver au concile qu'il veut présider à Troyes; il l'engage à lui envoyer quelqu'un qui lui serve de guide pendant la route et, le prévenant qu'il va traverser son diocèse, il le prie de vouloir bien lui faire préparer des logements convenables. « Ad Isaac episcopum Lingonensem scribit, ut Trecas » ad synodum veniat et Cabilonem aliquos mittat qui » Pontificem eò deducant: et per parochiam vestram nobis

» congruas mansionaticas præparate, id est in villâ Mar- » maniâ, in pago Alhense. »

Ce concile, auquel assistaient le roi Louis et trente-un évêques, fut ouvert par un discours dans lequel le souverain Pontife exposait le désir qu'il avait de déposer sur la tête du roi la couronne impériale, toute son affection pour le royaume et toutes les douleurs qui déchiraient son âme à la vue des maux qui faisaient gémir la France et l'Italie; on y décréta plusieurs canons contre les spoliateurs des églises et des monastères; on y excommunia le duc de Spolète et Adalbert, marquis de Toscane; le pape adressa une dernière allocution au concile et au roi, puis il reprit le chemin de Rome. La mort fut plus prompte que le pape, et le suaire de Louis fut prêt avant son manteau impérial; au lieu d'un héraut d'armes, ce prince eut à nommer un exécuteur testamentaire; ce fut Ovin, évêque de Beauvais. Ce prélat s'apprêtait à remplir les dernières volontés du monarque en remettant à Louis, son fils aîné, le sceptre et la couronne, quand plusieurs seigneurs appelèrent an trône Louis de Germanie qui s'avança jusqu'à Metz. Il fallut toute la fermeté du prêtre pour triompher de l'obstination des rebelles, conserver les droits au fils du roi défunt et sauver la France des guerres civiles prêtes à fondre sur elle. Si ce funeste projet eut été cou-

ronné de succès, sa première conséquence eût été de mettre les armes à la main des princes Louis et Carloman, la moitié du royaume se fût armée contre l'autre et des torrents de sang auraient inondé les campagnes encore désertes. L'intervention du clergé valut à nos pères cinq ans de trève, leur épargna le pillage et leur donna le temps de se préparer les moyens de triompher des Normands sur les bords de la Vienne, à Saucourt et à Thin [879]. Il ne suffit pas toujours aux évêques d'intervenir d'une manière pacifique ; leur caractère les rendait étrangers aux batailles, mais les dangers du pays et les souffrances des populations les portèrent plus d'une fois à se jeter dans la mêlée et à combattre à côté des plus vaillants ; ainsi, deux évêques périrent avec dix-huit officiers de la maison du roi, et douze comtes qui furent tués, « ainsi que tous leurs hommes, » dans un combat livré aux environs de Tournay [880] ; ainsi Vénelon, évêque de Metz, ne pouvant plus supporter les larmes des habitants des Ardennes, se mit à leur tête, marcha contre les Normands et perdit la vie à la tête des paysans qu'il voulait défendre [881] ; ainsi, pendant le siége de Paris qui dura deux ans (1), vit-on souvent l'évêque Gozlin

(1) Sous le règne de Charles-le-Gros, qui avait succédé à Louis III, en 884.

animer le peuple par ses exhortations et plus encore par ses exploits guerriers; plus d'une fois « il monta sur la » brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos, et » une hache à sa ceinture, combattre à la vue d'une croix, » qu'il avoit plantée sur le rempart. Il étoit secondé par » plusieurs vaillants chevaliers qui firent des actions sur- » prenantes; mais surtout par l'abbé Eble, son neveu, » homme d'une force extraordinaire, qui, par ses hauts » faits d'armes, portoit partout l'étonnement et la ter- » reur [885]. » Ainsi, l'évêque de Meaux [886] s'enferma dans la ville assiégée et se vit contraint, faute de vivres, à capituler sous les plus dures conditions. « Encore les » barbares ne gardèrent-ils pas la capitulation. Les vain- » cus, sur la foi des traités, se croyoient du moins en » liberté d'aller pleurer leur sort dans quelque coin du » royaume; mais ils avoient à peine passé la Marne, qu'ils » se virent tout-à-coup enveloppés avec leur évêque, et » ramenés au camp des Normands, qui les firent tous » esclaves [888]. »

Il est certain qu'aux yeux de l'Eglise, ces actions héroïques n'étaient pas dignes d'éloges parce qu'elles étaient contraires au caractère épiscopal; mais quel citoyen pourrait y trouver autre chose qu'un trop grand dévoûment au bonheur et à la gloire de la patrie? Ils ont combattu

et ils sont morts pour la France, la France leur doit un respectueux souvenir.

Ces guerres sans fin furent aussi fatales aux races royales qu'aux peuples eux-mêmes; la couardise de Charles le renversa du trône et, quand il s'agit de le remplacer, on eut recours au plus brave; les calamités et les revers n'ont jamais pu détruire le germe d'héroïsme déposé par Dieu au sein de la nation Franke! Les évêques et les seigneurs se réunirent à Compiègne et placèrent sur le trône, Eudes, le compagnon d'armes de Gozlin, le défenseur de Paris. On a vu, depuis, le peuple de cette ville renverser le trône des descendants de ce vaillant capitaine et chasser les successeurs de Gozlin; ceux-ci n'avaient pas dégénéré de leurs ancêtres, mais le peuple avait fait alliance avec les héros de l'anarchie et du pillage. Le clergé eut-il tort de coopérer à l'élévation du fils de Robert-le-Fort? Le royaume, ravagé par les Normands, était plein de factions et de troubles; les comtes et les ducs, se regardant plus que jamais comme de petits souverains, se faisaient impunément la guerre, remplissaient tout de meurtres et commettaient les plus horribles violences sur les terres de leurs ennemis. Eudes était, dans les circonstances, le seul homme capable de dominer tant d'éphémères et tyranniques souverainetés; il « pro-

» testoit, du reste, qu'ayant été nommé par le roi Louis-» le-Bègue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le » diadême que pour le lui rendre, lorsqu'il seroit en âge » de gouverner l'Etat. » C'est dans ce sens que Foulques, archevêque de Reims, en écrivit à l'empereur Arnoul; il dit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvait défendre l'Etat; mais que le fils de Louis-le-Bègue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fidèles ministres, il n'avait pu se refuser aux vœux de tous les seigneurs qui le demandaient pour leur roi. Arnoul, qui avait usurpé l'empire, se rangeait du côté du prince Eudes, quoique la royauté de celui-ci ne dût être que passagère. On ne descend pas volontiers du trône et le tuteur de Charles n'était pas homme à faire ce sacrifice, se sentant si fortement appuyé; de nouvelles dissensions allaient surgir, Foulques en écrivit au pape Formose et le conjura d'intervenir pour conjurer ce nouveau malheur; sa prière fut entendue et Formose adressa une lettre à Eudes pour l'exhorter à ne point attaquer Charles dans sa personne ni dans ses biens et à lui accorder une trêve jusqu'à ce que leurs différends pussent être amiablement terminés; il en adressa une aux évêques pour les inviter à se servir de leur influence pour obtenir

ce résultat ; il en adressa une troisième à Charles, pour l'engager à faire des sacrifices à la paix et à la tranquillité publiques. Les évêques s'empressèrent d'autant plus à suivre les conseils du souverain Pontife qu'ils se considéraient comme les protecteurs-nés de la dignité royale et des droits de la nation. Naguère encore les rois de France étaient empereurs, l'empereur, dans cette occasion, voulait être roi de France ; les évêques ne le souffrirent pas ; leur patriotisme ne permit pas à un monarque étranger de toucher à la couronne de France.

Le résultat de toutes ces démarches fut le partage du royaume entre Charles et Eudes ; la mort de ce dernier réunit bientôt toutes les provinces sous la même main. Quand, à force de concessions faites aux seigneurs, à force de faiblesses vis-à-vis des Normands, Charles fut tombé de degré en degré jusqu'au pied du trône où le clergé l'avait fait monter et que les nobles, après avoir rompu et jeté chacun une paille dans l'assemblée de Soissons [920], eurent décidé qu'il n'était plus leur roi, qui les détermina à lui promettre obéissance pour un an de plus (1)? qui fit admettre cette transaction dont il était permis d'espérer quelque chose de bien? Hervé, arche-

(1) *Frag. hist. franc.* Duchêne, tom. III, p. 339.

vêque de Reims, successeur d'Hincmar (1); ce fut encore ce prélat qui le reçut à Chatrise où il avait un château, de là à Crugny (2), quand il était abandonné de ses courtisans parce qu'il était trahi par la fortune. Il y a des heures fatales pour les rois, où rien ne peut les sauver; il n'y a plus de sagesse dans leurs conseils et plus de force dans leurs volontés; quoi qu'ils fassent, ils ne se relèvent pas et leurs concessions, fussent-elles sans bornes, les poussent à leur perte. Il se rencontre alors des hommes, jusque là timides et incertains, flatteurs peut-être, qui, les voyant sur un lit de douleur, leur crient effrontément : « Il est trop tard! » Quand un monarque a longtemps reculé devant la révolte et qu'il a fini par se laisser sottement acculer, il arrive un moment où il est trop tard pour montrer de l'énergie; il est toujours trop tôt pour faire des concessions, car les concessions ne sont demandées que par les hommes qui veulent les révolutions, et les révolutions ne profitent jamais aux sociétés (3). Charles en fit la malheureuse expérience; le pape et le concile de

(1) Flodoard.

(2) Village de Champagne, à une lieue de Fimes.

(3) Les concessions doivent, pour être utiles, être commandées par les changements de mœurs; les accorder aux exigences des passions, c'est abdiquer. Il en est de même des révolutions: celles-là seules sont profitables qui ne s'opèrent chez une nation que parce qu'elles sont faites dans les mœurs.

Reims auraient pu le sauver, Herbert de Vermandois le perdit. Il se trouve toujours auprès des rois, quand ils sont au bord du précipice, quelque mauvais génie qui les y pousse, soit par de maladroits, soit par de perfides conseils; les plus habiles s'effrayent vite au milieu de la tempête et leurs lumières s'éteignent facilement au souffle brûlant de la multitude déchaînée par des conspirateurs anonymes. La mort de Charles [924] donna pleine sécurité à Raoul de Bourgogne. Ce prince mourut six ans plus tard [930] et un interrègne de cinq mois suivit sa mort, tellement il y avait désordre dans les idées et dans les choses; les ambitions, lassées à la poursuite de tant de couronnes ducales, s'arrêtèrent devant la couronne de France, cette magnifique proie royale, et, chacune d'elles, la dévorant du regard, voulut reprendre haleine avant de courir à cette noble curée. Pour avoir voulu exagérer le droit à la succession des souverains en partageant le royaume entre tous les héritiers, on en était arrivé à ne compter pour rien l'ordre de successibilité; les idées extrêmes ne produisent que des résultats extrêmes. Cinq mois passés sans roi, sans régent et sans administration centrale forment, dans nos annales, un spectacle unique et qui ne manque pas de porter avec lui de graves enseignements; si la France eût été, comme par le passé, gou-

vernée par un roi réunissant en lui tous les pouvoirs, cet interrègne eût nécessairement produit d'incalculables perturbations et peut-être la ruine complète de la monarchie ; mais la féodalité s'était déjà solidement établie, chaque province avait son souverain particulier, et si, dans leur marche, les affaires manquèrent d'unité, du moins se firent-elles à peu près, comme dans un état fédératif où chaque canton fonctionne séparément. Un tel état de choses aurait fait en France ce que nous voyons en Suisse, vingt, trente ou quarante petits gouvernements sans force, sans grandeur et sans liberté; ou bien comme en Allemagne, un nombre plus ou moins grand de cercles administratifs livrés au premier venu et ne vivant que parce que leurs voisins les laissent vivre ; mais il existait entre tous ces tronçons séparés les uns des autres une autorité qui formait une homogénéité plus réelle qu'apparente et qui, à leur insu, nourrissait en eux l'habitude et le principe d'une commune obéissance. Cette autorité n'était autre que celle du clergé; au milieu de tous ces lambeaux de royauté, se montrait la grande et majestueuse figure de l'Eglise; au milieu du choc de toutes ces bannières rivales, dominait une voix qui parlait des devoirs quand tout le monde parlait des droits! Les Pères du concile de Troflé s'écriaient avec les accents de la plus amère dou-

leur : « Les villes sont dépeuplées, les monastères ruinés » ou brûlés, les campagnes réduites en solitude : comme » les premiers hommes vivaient sans lois et sans crainte, » abandonnés à leurs passions; ainsi maintenant chacun » fait ce qui lui plaît, méprisant les lois divines et hu» maines; les puissants oppriment les faibles, tout est » plein de violences contre les pauvres et de pillages de » biens ecclésiastiques.» Chaque évêque fit observer les lois dans son diocèse et menaça de l'excommunication ceux des comtes ou barons qui essayaient d'opprimer le peuple de quelque manière que ce fût. Une autre considération à faire sur cette époque, c'est qu'il fallait que son organisation politique fût bien solide pour pouvoir se maintenir ainsi d'elle-même. Supposons un instant la France d'aujourd'hui livrée à elle-même, et demandons-nous ce qu'elle deviendrait; elle n'est plus retenue par le frein religieux. Détruisez, je ne dis pas pendant cinq mois, mais pendant vingt-quatre heures, le frein de l'autorité civile et celui, plus énergique encore, de 300,000 baïonnettes, et, quand vous aurez enlevé cette dernière pierre, il ne vous restera plus qu'à assister à l'écroulement de l'édifice social!

Les appétits ambitieux s'étaient suffisamment aiguisés; on entendait retentir au loin les cris des passions impatientes de dépecer la France; on chercha les moyens de

les arrêter et on se souvint de Louis, fils de Charles, réfugié en Angleterre. Il était à peine sur le trône que le prince Hugues, le comte Lambert et Gilbert, duc de Lorraine, mécontents de le voir chercher l'indépendance, marchent contre lui, entraînant après eux la multitude toujours prête à marcher, quand on la mène au pillage; cette tempête fut encore conjurée et elle le fut par le clergé (1). « Louis s'avança à leur rencontre, accompagné de plu- » sieurs évêques, dont les armes plus puissantes que des » milliers de bataillons hérissés de piques, déconcertent » les ennemis. Ces prélats envoient déclarer au duc de » Normandie et au comte de Vermandois, qu'ils les ex- » communient : le premier, pour avoir fait brûler quel- » ques villages de Flandres; le second, pour retenir » injustement quelques biens de l'abbaye de Saint-Remy, » de Reims, et tous les deux pour s'être révoltés contre » le Roy. » Les lois de l'honneur, la religion du serment, l'amour du devoir et de la justice, rien n'avait pu les empêcher d'armer contre leur souverain; la crainte d'une excommunication les arrête au commencement de leur course [938] (2)! Hugues fait demander et obtient une trève

(1) [936] Il fut couronné à Laon, par Artaud, archevêque de Reims. Flodoard, chron. ad ann. 936.

(2) Cette même année, Louis s'empara de la Lorraine et se rendit à

de quelques mois. Ce répit permit à Louis d'affermir son autorité, quelques mois encore et il aurait pu devenir autre chose que le premier seigneur de son royaume ; les seigneurs ne le voulurent pas et une nouvelle ligue se forma contre lui. Les factieux, battus à Laon, se rendirent auprès d'Othon, le conduisirent à Attigny, et lui firent hommage comme à leur souverain ; battu à son tour, sur les bords de l'Aisne, abandonné de presque tous ses comtes et barons, le roi s'était retiré à Vienne où il attendait ses fidèles Aquitains, lorsque le pape intervint en sa faveur. Othon fut excommunié [941], les rebelles reçurent ordre de rentrer dans le devoir et de ne pas verser le sang du peuple. Tout se soumit et la guerre fut terminée.

Cette paix dura jusqu'en 946 où de nouvelles prétentions produisirent de nouvelles calamités ; elles furent si terribles qu'on vit le roi conduire contre Hugues une armée de 180,000 hommes ; elles furent si opiniâtres que Louis se trouva dans la nécessité de recourir à l'autorité de l'Eglise. Il se rendit au concile que le pape avait convoqué à Ingelheim [948], où Othon, devenu son allié,

Verdun, où il reçut l'hommage de plusieurs évêques. L'histoire fixe à cette époque la première ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre. Qui osera plonger ses regards dans l'abîme, neuf fois séculaire, de déloyautés et de perfidies, de sang et de larmes, qui sépare le premier et le dernier traité ?

devait assister. Ces deux rois y prirent place sur le même siége.... Le monarque français se leva, et demanda justice des attentats d'un sujet qui avait envahi toute l'autorité du royaume, et ne lui laissait que le vain titre de roi. Les Pères, touchés de son état, excommunièrent le vassal rebelle, s'il ne venait en personne justifier sa conduite.... Hugues, effrayé des suites fâcheuses que pouvait entraîner cette condamnation, se réconcilia avec Louis, lui rendit le château de Laon et le reconnut pour son souverain (1).

« De hinc ex sessionis suæ loco se subrigens inclytus » rex Ludovicus (2), ad præsentiam.... Othonis totiusque » concilii unanimitatem, satis lacrymis conquestus pro- » tulit querimoniam : videlicet quòd regià privaretur » auctoritate à quodam principe Hugone nominato (3), » quondam sibi subjecto. Cujus anxietati et multimodæ » reclamationi convolentes in unitate spiritûs coadunati » sancti patres, ejusmodi super hâc re sententiam pro- » tulêre. Nullus deinceps regiam potestatem præsumat » populari, seu aliquam perfidiæ maculam sibi fallaciter » exhibere, decrevimus enim, Toletani concilii judicium

(1) Flodoard. chron.

(2) [7 juin 948.] Concilium Engilenheimense. Agapitus papa, Ludovicus IV. Præsidente Marino, Sedis apostolicæ legato.

(3) Hugues-le-Grand, père de Hugues Capet.

» exequendo, Hugonem Ludovici regni invasorem et cap-
» torem excommunicationis gladio feriendum, nisi fortè
» tempore statuto ad synodale concilium veniat, et à tam
» nefariâ protervitate satisfaciendo resipiscat. »

Hugues fut encore excommunié dans le concile de Trèves, en 948, par Marin, légat du saint Siége.

Il le fut, une troisième fois, par le pape Agapet, dans un synode réuni daus l'église de Saint-Pierre.

« Concilium Trevirense in quo excommunicatus iterùm
» Hugo comes, Ludovici regis perduellis (1).

» Agapetus, papa, synodum habuit apud sanctum
» Petrum, in quâ excommunicavit Hugonem principem,
» donec Ludovico regi satisfaciat (2). »

Un accident termina la vie de Louis. Son fils Lothaire et son petit-fils Louis V montèrent sur le trône et le laissèrent enfin à Hugues-Capet, fils de Hugues-le-Grand [954], qui régna vingt ans sans être roi ; ainsi commença « la
» race de ces rois dont le dernier vient de descendre du
» trône ; force est de reconnaître cette grandeur du passé
» par le vide et le mouvement qu'elle creuse et qu'elle
» cause dans le monde en se retirant (3). »

(1) Flodoard.

(2) Id.

(3) Châteaubriand parle de Charles X.

CHAPITRE III.

Action des conciles depuis l'année 914 jusqu'à l'année 987. — Récapitulation. — Illustrations scientifiques et littéraires.

Durant cette période de soixante-treize ans, depuis Louis-le-Bègue jusqu'à Hugues-Capet, les conciles se tinrent plus rarement et songèrent moins à la législation; les guerres civiles rendaient les réunions plus difficiles et les évêques apportaient tous leurs soins à faire respecter les serments de fidélité, ce bien qui devrait, pour le bonheur de la société, s'immobiliser dans le cœur des hommes; à protéger les terres des églises et des monastères, à prévenir les dissensions et à les éteindre là où elles éclataient. Après avoir donné des lois sages et protectrices, l'Eglise fut obligée d'armer son bras pour châtier ceux qui les foulaient aux pieds; la justice civile était muette, il fallait bien qu'une répression atteignît les coupables! Sa parole étant devenue insuffisante pour maintenir l'ordre dans le monde, elle se fit soldat et, la croix à la main, elle lança ses foudres sur les plus orgueilleuses têtes.

Dans le concile de Reims [881] (1), de Metz [888], de Soissons [909], on retrouve les mêmes dispositions à l'égard des vols, des rapines, des injures et des vexations dont les religieux et les ecclésiastiques avaient à souffrir; à l'égard des rapts, des incestes, des viols et des homicides qui désolaient les familles. Tous ces crimes, venus avec la barbarie, avaient plus ou moins disparu avec la barbarie et rentraient dans la société à la suite des guerres civiles; le rétablissement de la paix pouvait seul permettre à l'Eglise de les corriger encore, aussi n'oublia-t-elle rien pour obtenir ce noble but.

Dans son 6e canon, le concile de Reims supplie le roi et ses ministres de ne céder ni aux présents, ni à l'amitié, ni à la crainte, ni à la faveur; de demeurer inébranlables dans les sentiers de la justice et de se montrer partout les défenseurs et les protecteurs des veuves, des orphelins et des autres pauvres.

« Nulla quælibet causa, aut munerum acceptio, aut » amicitia cujuslibet, vel odium aut timor, aut gratia, ab » statu rectitudinis eos deviare compellat; et viduarum » et pupillorum, ceterùmque pauperum defensores et » adjutores sint. »

(1) Apud Macram, à Macrelle, hameau de la paroisse de Cuisles, laquelle est située à l'extrémité ouest du diocèse de Reims.

Dans le huitième, il engage le roi à ne choisir pour conseiller que d'honnêtes gens. « Ad regem, ut bonos » eligat consiliarios. »

Le règne des deux jeunes rois étant troublé par l'ambition du duc Boson (1), le pape Jean écrit à Hugues et aux autres comtes pour les inviter à demeurer fidèles à Louis et à Carloman. « Scribit ad Hugonem et alios co- » mites quòd fideles fuerint erga Ludovicum et Carlo- » manum. »

Un autre concile tenu à Reims, en 872, excommunie le comte Baudouin de Flandre, comme rebelle envers le roi et comme envahisseur des biens du clergé.

CAN. XXV. — « Ut filii regis in timore Dei, mutuàque » concordiâ erudientur (2). »

CAN. XXVI. — « Quòd nec principes in causas eclesias- » ticas prosilire, nec sacerdotes in sæcularibus negotiis » occupari debeant. »

(1) Boson, frère de l'impératrice Richilde, femme de Charles-le-Chauve, qui le créa duc de Milan, puis duc de Provence, ce gouvernement comprenait, en outre, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais et la Savoie. Ce prince profita de l'embarras où se trouvaient Louis et Carloman, par suite de leurs guerres avec Louis, roi de Saxe, pour prendre le titre de roi, qu'il conserva jusqu'au 11 janvier 888, époque de sa mort.

(2) [900 ou 901.] Concilium Mamnetense. La date précise de ce concile n'étant pas connue, le P. Labbe l'a fixée à l'année 900 ou 901.

« Les fils du roi doivent être élevés de façon à craindre » Dieu et à conserver la paix entre eux.

» Les princes ne doivent pas plus s'initier dans les » affaires de l'Eglise, que les prêtres dans celles du » monde. »

Le moyen le plus efficace pour éteindre les guerres civiles n'était-il pas que les fils du souverain, apprenant à craindre Dieu, prissent l'habitude de s'aimer et de préférer la paix aux vengeances de leur ambition?

Le canon XXVI[e] établit bien clairement que, dès cette époque, le clergé comprenait la séparation des deux pouvoirs et que si, malgré ses lumières et sa conviction, il s'occupait des choses du monde, c'est que le monde recourait à lui et implorait son intervention.

Le concile de Soissons (1) s'occupe du déplorable état du royaume, il recommande à tous la fidélité pour Charles-le-Simple; il jette ses regards sur les temps où l'administration de la justice se faisait régulièrement et rappelle avec douleur combien ces heureux temps sont déjà loin; il excommunie les fauteurs de troubles, ceux qui s'abandonnent à leurs aveugles colères et qui se plaisent dans les discussions de carrefours et de tavernes, expliquant

(1) A Troly-Loire, diocèse de Soissons. (Trosleianum Concilium.)

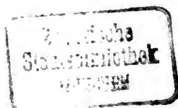
qu'elles ne sont bonnes que pour irriter les passions et tromper les simples.

Un concile, tenu en 953 (1) dans la province de Reims, détermine la pénitence que devront subir ceux qui ont fait naître la guerre entre Robert et Charles; cette pénitence devait se faire « pendant trois carêmes, trois ans » durant. »

On ne peut pas aujourd'hui semer la discorde entre deux rois de France, mais il y en a qui la font naître entre le peuple et le roi, ceux-là ne sont pas moins coupables que les premiers; comme eux, ils n'ont en vue que leurs intérêts personnels et cherchent à les satisfaire, en jetant les plus grossières erreurs au sein des populations, dût-il en coûter des torrents de sang et de longues années de malheur! Pour ceux-là, les pénitences ecclésiastiques seraient trop douces; ce n'est pas du sein de l'Eglise qu'il faudrait les bannir, c'est du sein de la société qu'ils séduisent d'abord et qu'ils bouleversent ensuite.

Sous le rapport de l'architecture et des fondations pieuses, cette époque est sans contredit l'une des plus pauvres et des plus stériles de notre histoire; l'Eglise

(1) Sous le règne de Charles-le-Simple. « Concilium Remense, incerto in loco, in quo pœnitentia indicta est iis qui bello suessionico inter Robertum et Carolum reges interfuerunt. »



n'avait pas le temps de songer à construire des temples, impuissante qu'elle était à conserver ceux que lui avaient légués les siècles précédents; les monastères étaient envahis par les seigneurs qui en faisaient des places fortes, il n'était donc guère possible de construire des retraites destinées peut-être à retentir du bruit des armes.

Deux belles fondations furent cependant créées alors, comme pour unir les temps passés avec les temps futurs : la cathédrale de Bourges, l'un des plus beaux édifices gothiques de France, terminée le 5 mai 1324, fut commencée vers la fin du neuvième siècle.

L'abbaye de Cluny (1), fût fondée par le comte Guillaume, duc d'Aquitaine et de Berry, fils de Bernard, comte d'Auvergne. Il avait épousé Ingelberge, fille de Boson, roi de Provence, et sœur de l'empereur Louis, alors dépouillé et aveugle, et en avait eu un fils mort en bas âge. La fortune lui restait, mais l'adversité avait soufflé sur lui et sur les siens; son fils, son ange comme il l'appelait, avait à peine commencé la journée de sa vie, que déjà elle était terminée; à côté de l'enfant reposait son Ingelberge, sa plus aimée; au lieu des douces cau-

(1) Guillelmi Comitis Avernorum et ducis Aquitaniæ testamentum quo prima Cluniacensis fundatio instituta est.

series du soir, elle entendait le bruit du vent dans les ifs du cimetière et les cris de la « fresaie » mortuaire. Les larmes sont une rosée du ciel versée dans nos cœurs par des amis qui nous y attendent, l'homme qui s'en abreuve ne marche plus sur la terre que pour hâter la fin de son voyage. Que lui importe la fortune? c'est un vêtement qui le gêne et dont il se dépouille sur le chemin toujours trop long qui lui reste à parcourir. Le duc d'Aquitaine et de Berry avait-il besoin de tant de riches demeures, lui qui ne demandait qu'un tombeau? Le souvenir des morts est un sourire qui nous convie là-haut, c'est une voix qui nous invoque pour les misères d'ici-bas; les plus doux souvenirs se pressaient dans le cœur du duc de Berry et ses yeux ne regardaient plus la terre, lorsque sa main laissa tomber sur la tête des pauvres un des joyaux de sa couronne ducale. « Voulant employer utilement pour mon » âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir » mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres; et » afin que cette œuvre soit perpétuelle, entretenir à mes » dépens une communauté de moines. Je donne donc » pour l'amour de Dieu et de notre Sauveur J.-C., aux » apôtres saint Pierre et saint Paul, de mon propre do- » maine la terre de Clugny, sise sur la rivière de Graune, » avec la chapelle qui y est en l'honneur de la sainte

» Vierge et de saint Pierre.... Je la donne pour l'âme de » monseigneur le roy Eudes, et de mes parents et servi- » teurs, à condition qu'à Clugny on bâtira un monastère » en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul.... et que » ce soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant » pauvres du siècle, n'apportent avec eux que la bonne » volonté (1). »

Il avait dit : « Je veux que ce soit à jamais un refuge » pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, n'apportent » avec eux que la bonne volonté. » Mais le siècle n'a pas reconnu sa signature, il a déchiré l'acte de donation et s'est adjugé la terre de Clugny-sur-la-Graune! Il avait dit : « Je la donne pour l'amour de Dieu. » Mais le siècle a dit, lui : « Que Dieu règne dans son paradis, les biens » de la terre ne sont pas siens, » et il a banni Dieu de la terre pour l'exiler dans ses invisibles domaines. Il avait donné la petite chapelle de la Vierge Marie, où si souvent s'étaient agenouillés les bergers du voisinage, où les petits enfants venaient prier pour leur père, où la mère implorait l'étoile du matin pour les premiers pas de sa fille ; mais le siècle a démoli la chapelle et jeté à terre et la Vierge et son aimable Enfant et leurs couronnes de fleurs

(1) Mabillon, tom. V.

cueillies la veille dans la vallée, mais fraîches encore et chargées du double parfum d'une simple nature et d'une naïve prière. Il avait dit : « Je la donne pour l'âme de » monseigneur le roi Eudes. » Mais le siècle a renversé le trône du seigneur roi, il a secoué le linceul où, depuis si longtemps, dormait sa poussière ; ses descendants, bannis du sol de la patrie, ont à peine l'espoir d'y trouver un tombeau ; un autre duc de Berry « attend inutilement » son père, son frère et son fils dans *son* sépulcre d'espé- » rance. » Il avait dit : « A condition qu'à Clugny on » bâtira un monastère. » Le monastère a été bâti, des hommes illustres par leur science et par leur vertu y ont trouvé le calme et le repos ; mais le siècle s'est emparé du monastère, il en a chassé les moines, il y a fait des écuries nationales et il y a placé des chevaux ! Vanité des désirs humains ! Guillaume avait décrété l'éternité pour sa fondation, elle a duré huit siècles, et puis, un jour, quelqu'un a dit : « Ce domaine est à moi, » et il a été à lui ! « Il n'y aura plus de moines, » et il n'y a plus eu de moines ! Nous ne sommes puissants que pour la destruction. « Que sert-il de préparer d'avance un asile au néant, » quand l'homme est chose si vaine qu'il n'est pas même » sûr de naître ? »

De tous ces pieux solitaires, un seul n'est pas descendu

dans la tombe (1); si ce vénérable débris, courbé sous le poids de dix-huit lustres, se sentant au cœur le besoin de saluer une fois encore son antique demeure, se présentait à la grande porte où jadis il passa, croyant jeter au monde un éternel adieu, quel désolant spectacle frapperait ses regards! Au lieu d'un frère avec sa longue robe, un soldat avec sa casaque! Dans le cloître où, le soir, quand la lune lui souriait ou que le vent se jouait à travers les élégants arceaux, de si douces méditations, de si pieuses rêveries descendaient en son âme, il n'entendrait plus que les cris grossiers de quelques valets se renvoyant d'immorales plaisanteries; l'étroite cellule, où si souvent ses yeux s'élevèrent au ciel, où son cœur reposait si paisible loin des bruits terrestres, est occupée par un palefrenier; l'église est une écurie!

Cette transformation, si triste en elle-même, ne serait cependant qu'un malheur particulier si elle n'était l'image de la transformation sociale. Les lois suffisaient jadis à conserver l'ordre public, il faut aujourd'hui de nombreuses armées; il y avait autrefois dans la vie de l'homme quelque chose de calme et de reposé comme la pensée, la vie n'est plus aujourd'hui qu'un tourbillon qui nous

(1) M. l'abbé Texier, curé de Cuisery (Saône-et-Loire), mort depuis.

emporte sans nous donner le temps de converser une heure avec nous-mêmes; la figure de l'enfance et celle de la jeunesse étaient autrefois environnées d'une atmosphère pleine d'une mystérieuse suavité, aujourd'hui l'enfance ressemble à la jeunesse, la jeunesse compte les rides de la vieillesse : un grand capitaine disait un jour : « On » vieillit vite sur le champ de bataille et j'en arrive ! » On vieillit vite aussi au souffle des passions et l'auréole qu'on y trouve n'est pas une auréole de gloire ! Les plus jeunes hommes l'ont senti passer sur leur figure et les passions y ont tracé de larges et profonds sillons. On disait autrefois : « Dieu, la patrie et le roi ! » on dit aujourd'hui : « Moi, l'or et les jouissances ! » aussi marche-t-on devant soi au hasard et sans savoir où il sera permis de se reposer, sur un lit de douleur ou dans un tombeau ! Il en sera ainsi tant que la croix, relevée par le siècle, n'aura pas été placée de nouveau à la tête de la société pour la guider, à travers les orages, sur le chemin de son éternité !

Les lettres, dans ces temps de désolation, ne furent guère plus fortunées que les arts ; la nécessité politique, c'est-à-dire, le sentiment de sa propre conservation, absorbait le cœur et l'esprit, le génie s'appliquait à sauvegarder la société plus qu'à l'embellir. Aussi les plus hautes

célébrités de cette époque se sont-elles illustrées par leur science administrative et par l'héroïsme de leur infatigable résistance aux despotiques volontés des seigneurs.

Foulques de Reims, successeur du fameux Hincmar, réglait en dernier ressort les différends survenus, dans les diocèses de Langres et de Brême, entre le peuple et les barons, il excommuniait ces derniers que sa sentence révoltait et humiliait. Il écrivait à Alfred, roi d'Angleterre, pour lui recommander le soin des villageois ; c'est pour obéir aux conseils du prélat que ce prince termina son testament en défendant formellement à ses héritiers d'attenter à la liberté des hommes qu'il avait affranchis. « Pour » l'amour de Dieu et pour l'avantage de mon âme, je veux » qu'ils soient maîtres de leur propre volonté ; et, au nom » du Dieu vivant, je supplie que personne ne les tour» mente par exaction d'argent ou de toute autre manière, » mais qu'on les laisse libres de servir tels seigneurs que » bon leur semblera (1). » Il écrivait au pape Formose pour le prier d'intervenir entre le roi de France et les rebelles qui semaient partout la terreur ; il résistait à Etienne IV qui méconnaissait les libertés de l'Eglise gallicane ; il rétablissait, à Reims, les deux célèbres écoles

(1) *Histoire d'Angleterre*, de John Lingard, tom. I, p. 144.

créées par Alcuin, et qu'avaient détruites les guerres civiles. Ce génie actif trouvait le temps, au milieu de toutes ses hautes préoccupations, de se rendre dans ces écoles, d'assister aux leçons des professeurs et de se mêler aux élèves dont il partageait quelquefois les travaux. Le plus habile politique du temps, l'homme qui luttait, pour le peuple, contre toutes les puissances de la terre, cet esprit indomptable se faisait petit et venait recevoir des leçons après en avoir donné aux souverains.

Riculfe, évêque de Soissons, indigné des maux que les discordes seigneuriales répandaient sur ses diocésains, publia des statuts synodaux où il chassait de l'église tous les fauteurs de discordes, ceux qui trompaient les princes, comme ceux qui ameutaient la multitude.

Toutefois, la partie littéraire ne fut pas entièrement abandonnée : Evrard, archevêque de sens, fut célèbre par sa doctrine et serait un homme remarquable, même au XIXe siècle (1) ;

Grimbald, moine de Saint-Bertin, le célèbre prévôt de Saint-Omer, en grande réputation pour la musique, l'écriture sainte et toute la science ecclésiastique ; Jean, moine de Corbie, fort instruit des bonnes lettres et de plusieurs

(1) Mabillon, tom. VI.

arts, furent l'un et l'autre appelés en Angleterre par le roi Alfred. « Avec leur assistance, Alfred commença, dans » sa trente-neuvième année, à s'appliquer à l'étude de la » littérature romaine, et ouvrit, en différents endroits, des » écoles pour l'instruction de ses sujets. Sa volonté fut » que les enfants de tout homme libre dont les moyens le » permettraient acquissent les connaissances élémentaires » de la lecture et de l'écriture, et que ceux qui se destine- » raient aux emplois civils ou ecclésiastiques apprissent » en outre la langue latine (1). »

Ainsi, nos religieux ne se contentèrent pas de répandre les lumières parmi nous, ils les portèrent encore en Angleterre ; cet autre royaume dont l'ingratitude a fini par bannir de son sein les moines et les prêtres et qui s'est si souvent servi de la science qu'il tient de nous pour tromper la vieille loyauté française.

L'histoire a retenu le nom de Notquer, moine de Saint-Gall ; c'était un homme de beaucoup d'esprit, continuellement appliqué à l'étude et qui dirigea longtemps « les » écoles inférieures du royaume. »

Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, prince très-religieux, prenait plaisir à chanter au lutrin. Il apprit que le roi

(1) *Histoire d'Angleterre*, de Lingard, tom. I, p. 137.

Louis-d'Outremer en faisait le sujet de ses plaisanteries; il lui écrivit ce peu de mots : « Sachez, Sire, qu'un prince » non lettré, est un âne couronné. » L'historien qui cite cette réponse ajoute : « mais quelle littérature que celle » qui consiste à savoir lire, écrire, ou entonner quelques » versets » ? Cette réflexion est deux fois injuste : une première fois, parce que rien dans ce passage ne prouve que les connaissances du comte d'Anjou ne s'étendissent pas au delà de la lecture, de l'écriture et du chant; le prince parle d'un homme *lettré*, pourquoi en conclure qu'il ne s'agissait, dans son esprit, que des connaissances élémentaires? Pour admettre cette conclusion, il faudrait dire que Louis ne savait ni lire ni écrire, ce qui est matériellement faux. Une seconde fois, parce que lors même qu'il en serait ainsi, nous devrions d'autant plus admirer le comte d'Anjou, d'avoir su s'élever au-dessus du commun des princes de son temps et croire que, dans ce cas, il eût été trop homme de bon sens pour donner le nom de littérature aux premières notions de l'enfance; tout ce qu'il a voulu dire au roi, c'est qu'un prince qui ne sait ni lire ni écrire, un prince illettré, est un âne couronné; a ce compte, il n'avait certainement pas tort.

Il y avait, même dans ces mauvais jours, une vraie littérature qui a servi de jalon entre la littérature romaine

et celle du XVIIe siècle et qu'il n'appartient à personne de mépriser. Il est vrai que les études n'étaient plus ce qu'elles avaient été sous Charlemagne et sous Louis-le-Débonnaire; une grande partie des monastères avaient été détruits ; les moines avaient été dispersés et avec eux les ouvrages qu'ils avaient à grand'peine recueillis et composés. La distance qui sépare Karle-le-Grand de ses derniers descendants est un abîme dans lequel les passions humaines ont jeté la science et la civilisation, heureusement pour le monde elles n'eurent ni le temps ni la force d'y précipiter la religion ; le grand arbre de la croix avait poussé de trop profondes racines et le peuple qui s'abritait sous ses branches était trop nombreux pour qu'il fût facile de l'arracher du sol français ; l'orage, en passant sur sa tête, pouvait bien l'agiter et le faire gémir, en détacher quelques feuilles fragiles ou desséchées, il ne lui était pas donné de l'ébranler ou de le détruire. Tôt ou tard, le calme se faisait dans le ciel, d'autres feuilles remplaçaient les feuilles tombées, de plus belles fleurs succédaient aux fleurs flétries et de plus beaux fruits, s'échappant de ses ramaux, tombaient et nourrissaient la multitude affamée de justice et de vérité.

Le dernier siècle du règne de la seconde race ne fut cependant pas pour la civilisation d'une complète stéri-

lité ; il y eut affaissement de la politique, décroissance de lumières, mais il y eut, pour soutenir ce frêle édifice, une surexcitation de zèle chez le clergé ; au moment où tout paraissait disloqué dans l'ordre civil, où les chefs de la nation conduisaient leurs serfs à la mort, comme on conduit les animaux à la boucherie, l'Eglise se leva pour frapper d'anathèmes les duels, les guerres civiles, les mauvais conseillers des princes, les traîtres et les spoliateurs ; elle fit plus : pour forcer les princes à défendre leurs sujets contre les ennemis, elle bénit les nouvelles souverainetés qui se formèrent ; elle prit les armes, soutint des sièges et se battit pour animer le peuple et lui rendre un courage dont la faiblesse de ses chefs avait pu lui faire perdre l'habitude. Chose étonnante ! ce déploiement de force morale qui réussit à sauver la société, fut impuissant à sauver la race Carlovingienne ! Quelque faible que soit une nation, il y a toujours en elle plus de vitalité que dans les plus puissantes races. Cette famille des Carlovingiens, commencée par un géant amoureux de la science, finit par des pygmées qui se raillaient agréablement du savoir d'autrui au moment où ils perdaient la couronne et qu'ils s'éteignaient dans l'oubli. La plupart de ces princes ressemblent à des personnages isolés qui n'ont guerroyé que pour eux seuls, et qui laissent tout à recom-

mencer en partant. Tout ne fut pas à refaire cependant, les assises de la société en général, placées et fortifiées chaque jour par le clergé, demeurèrent inébranlables; la forme sociale changea, la monarchie changea; la religion, qui ne change pas, eut à harmoniser ces deux transformations avec le progrès des arts et des lettres; elle dut les combiner avec les éléments d'ordre et de liberté jetés par elle dans le sein des masses; c'était le même vaisseau qui continuait son trajet de circumnavigation, conduit par de nouveaux pilotes; c'était encore la France, ce n'était plus les Carlovingiens, le temps les avait engloutis dans ses flots et roulait leurs cadavres, ensevelis dans des suaires à leur taille, vers les flots lointains de la postérité. Hugues dit Capet, fils de Hugues-le-Grand, petit-fils de Robert-le-Fort, était placé au gouvernail et attendait les tempêtes! Saluons sa majestueuse figure, après 963 ans d'une pénible et glorieuse navigation, ne serait-ce que par le respect dû à de vieux souvenirs.

Depuis six siècles environ, nous suivons pas à pas la société française dans ces divers développements; nous l'avons vue, réfugiée dans les forêts gauloises, subir le dur attouchement de la barbarie; elle portait alors des fers, ses maîtres avaient sur elle droit de vie et de mort; la science était proscrite avec la liberté. La religion s'est

levée et, plus forte que les lances, elle a courbé la tête des Sicambres et garanti celle des Gaulois; en imposant l'Evangile, elle en fit une cuirasse pour les malheureux. Le vaincu obtint la vie sauve par la création des droits d'asile; presqu'au même moment, il trouva, dans les monastères, un chemin vers l'indépendance; il se racheta encore par la science; née dans les cloîtres, cette fée aux brillantes ailes en sortait quelquefois en faisant son apparition dans le monde; elle rentrait en son gîte et puis se hasardait de nouveau, laissant, à chacune de ses sorties, une lumineuse trace qui conduisit enfin les hommes à la civilisation.

La monarchie, représentée par un seul homme, était souvent agitée par d'homicides ambitions qui tuaient le roi pour conquérir le trône. C'était le temps de la violence brutale combattue par le clergé : « La loi romaine
» qu'il opposait aux coutumes absurdes et arbitraires, les
» affranchissements qu'il ne cessait de demander, les im-
» munités dont ses vassaux jouissaient, les excommuni-
» cations locales dont il frappait certains usages et cer-
» tains tyrans, étaient en harmonie avec les besoins de la
» foule. Il est vrai qu'en ce faisant les prêtres avaient
» pour objet principal l'augmentation de leur puissance,
» mais cette puissance était elle-même plébéienne; ces li-

» bertés, réclamées au nom des peuples, ne leur étaient » pas incessamment données, mais elles répandaient dans » la société des idées qui s'y devaient développer et tour- » ner au profit de l'espèce humaine. » Après tout, le peuple et le clergé ne faisant qu'un à cette époque, les réclamations du clergé n'étaient pas autre chose que les réclamations du peuple se soulevant contre l'asservissement. La conséquence de cette identité fut que les mœurs s'adoucirent plus promptement au sein des masses que chez les princes; en général, ceux-ci ne montrèrent plus de douceur que lorsqu'ils devinrent fainéans et que, passant d'un excès à l'autre, ils se retirèrent honteusement pour faire place à Pépin. L'Eglise avait sauvé la vie de l'esclave et tué l'esclavage, sous la première race; sous la seconde, elle allégera le servage et protégera les serfs. Elle ne voulait pas plus de cette condition que de l'autre, mais elle l'accepta comme perfectionnement, en attendant le troisième et dernier qui, sous les Capétiens, signalera la troisième ère et le troisième grand combat du christianisme. Le règne des Carlovingiens fut entièrement employé par elle à faire entrer ses institutions dans les constitutions de l'Etat et à se mêler à toutes les grandes affaires du pays; elle y était bien mieux placée pour défendre ce qu'elle appelait la cause des veuves, des orphe-

lins, des mineurs et des pauvres, c'est-à-dire de ce qui compose aujourd'hui le peuple. Les couvents se multiplièrent, les écoles se répandirent; au lieu de se résoudre dans les batailles ou dans les combats particuliers, un grand nombre de questions furent discutées dans les conseils du monarque; la couronne, partagée entre tous les enfants d'un prince, composa jusqu'à huit royaumes dans l'empire et rendit la fidélité douteuse en la rendant incertaine; chacun de ces rois, éprouvant le désir de s'élever au-dessus de ses voisins et ne pouvant y réussir qu'avec de nombreuses armées que ses ressources ne lui permettaient pas de réunir à lui seul, achetait l'alliance d'un duc, comte ou baron en lui cédant des places et puis des provinces; tellement que les rois, épuisés à force de largesses faites pour devenir plus puissants, se trouvèrent plus faibles que certains seigneurs, luttèrent contre eux et finirent par succomber. Mais toutes ces discussions, tous ces traités, ne purent avoir lieu sans l'intervention du clergé qui, seul, savait discuter et écrire les pensées; mais toutes ces guerres qui, sous la première race, s'élevaient entre le roi appuyé par toute la nation et de nouveaux barbares cherchant à faire une nouvelle invasion, ou des populations vaincues et non soumises, se faisaient maintenant dans l'intérieur même du pays, entre le roi

et les seigneurs et exigeaient qu'une autorité quelconque vînt se jeter entre les partis ennemis pour suspendre de fratricides hostilités, examiner les droits des uns et des autres et condamner les coupables. Les coupables étaient les seigneurs révoltés contre l'autorité souveraine et prodigues du sang de leurs hommes; qui pouvait les condamner et les punir? Le roi, qui était trop content d'obtenir quelques mois de trève pour courir contre les Normands au Nord ou contre les Sarrasins au Midi? Les puissances d'Allemagne, qui déjà avaient trop à faire chez elles et qui, d'ailleurs, jetaient sur la France des regards de convoitise et n'y seraient entrées que pour s'en emparer! Le peuple, soumis à autant de maîtres qu'il y avait de gouvernements et qui, au surplus, éprouvait d'insurmontables antipathies pour les habitants d'une province autre que la sienne (1)! C'eût été, du reste, substituer une guerre civile universelle à une guerre civile concentrée dans un coin du royaume; son intervention eût été ce qu'elle sera toujours, une impossibilité. Et cependant ce fut lui qui intervint! il n'intervint pas directement et

(1) Je ne me sers ici du mot *peuple* que pour me faire comprendre; à vrai dire, le peuple n'existait pas alors, il n'y avait que les serfs et des ouvriers ou des marchands qui ne s'appartenaient pas. C'est de cette classe que je veux parler quand je parle du peuple.

en masse, il intervint par ses représentants naturels, par la classe sortie de lui-même et qui n'avait pas cessé de lui appartenir; il intervint par le clergé. Ce fut lui qui jugea, lui qui donna gain de cause aux rois contre les barons, et le peuple ratifia toujours la sentence. Mais il fallait bien une sanction à tous ces jugements prononcés contre des gens peu disposés à se soumettre et en position de résister; qu'est-ce qu'un jugement sans pénalité? quelle pénalité pouvait porter l'Eglise? La prison, l'amende, le bannissement? une pénalité que le juge n'a pas les moyens de faire appliquer n'est qu'une funeste dérision. L'Eglise trouva en elle-même la pénalité convenable, ce fut l'excommunication, et toujours le peuple ratifia la pénalité! Il ne ratifiait en cela que son œuvre et, chose singulière! c'est le peuple qui crie le plus aujourd'hui contre l'excommunication, prononcée à la requête de ses pères contre ceux dont il envoie les enfants à l'échafaud! Il est vrai que tout ceci est bien loin de nous et que le peuple ne lit pas l'histoire; c'est pourquoi il faut le plaindre, lui, et réserver toute son indignation pour ceux qui font métier de le tromper et qui spéculent sur ses erreurs!

Si les rois de la deuxième race sont tombés sous les pieds de leurs barons, ce n'est donc pas parce que

l'Eglise leur a refusé justice, c'est parce qu'ils se sont agenouillés devant la révolte au lieu de la regarder en face!

La monarchie d'un seul s'éteignit avec les Carlovingiens et fut remplacée par la féodalité, espèce de république aristocratique destinée à tenir le milieu et à servir de transition entre la puissante sauvagerie des Mérovingiens, l'anarchique pusillanimité des Carlovingiens et la paternelle et glorieuse administration des Capétiens. « Cette aristocratie était sans peuple; tout était esclave ou » serf, le servage n'avait point encore englouti la servi- » tude; le bourgeois n'était point encore né, l'ouvrier et » le marchand appartenaient encore à des maîtres dans » les ateliers des abbayes et des seigneuries; la moyenne » propriété n'avait point encore reparu (1), de sorte que » cette monarchie (aristocratie de droit et de nom) était » de fait une véritable démocratie, car tous les membres » de cette société étaient égaux ou le croyaient être.... » Voilà pourquoi les chroniques de ces temps ne parlent » jamais du *peuple;* on s'enquiert de ce peuple, on est » tenté de croire que les historiens l'ont caché, qu'en » fouillant les chartes on le déterrera, qu'on découvrira

(1) Elle avait disparu lors de l'invasion des Franks.

» une nation française inconnue, laquelle agissait, admi-
» nistrait, gagnait les batailles, et dont on a enseveli jus-
» qu'à la mémoire. Après bien des recherches on ne
» trouve rien, parce qu'il n'y a rien, et que cette aristo-
» cratie sans peuple est, à cette époque, la véritable na-
» tion française (1). »

Bien loin d'avoir favorisé l'avénement de cette aristocratie, l'Eglise fit tout ce qui était en elle pour l'empêcher de se produire : Les conciles, les lettres des souverains pontifes, les avis des évêques, les prières, les excommunications, tout fut mis en œuvre pour rendre au souverain la force d'âme qu'ils perdaient au milieu d'obstacles inimaginables, aux seigneurs le sentiment de la fidélité à leurs serments, au peuple la dignité de la résignation à ses souffrances. Le peuple, fidèle aux leçons de ses pasteurs, se montra résigné, l'énergie royale fut au-dessous des périls et la fidélité des grands ne tint pas contre le désir d'asservir la couronne. Si l'Eglise ne réussit pas à empêcher la chute de l'empire de Charlemagne, du moins réussit-elle à préparer l'avénement du peuple à mesure que la royauté tombait, et à conserver à la France, par une série d'hommes éclairés sinon illustres, la prééminence

(1) *Etudes historiques*. Châteaubriand.

nence de la science et des arts; elle opéra cette œuvre en se mêlant de plus en plus à sa vie et à ses intérêts. « Les » ordres mendiants avaient des relations de sympathie et » de famille avec les classes inférieures; vous les trouvez » partout à la tête des insurrections populaires; la croix » à la main, ils menaient les bandes des *pastoureaux* dans » les champs, comme les processions de la ligue dans les » murs de Paris. En chaire ils exaltaient les petits devant » les grands, et rabaissaient les grands devant les petits; » plus les siècles étaient superstitieux, plus il y avait de » cérémonies, plus le moine avait d'occasions d'expliquer » ces vérités de la nature déposées dans l'Evangile : il » était impossible qu'à la longue elles ne descendissent » pas de l'ordre religieux dans l'ordre politique. La mi- » lice de saint François se multiplia, parce que le peuple » s'y enrôla en foule; il troqua sa chaîne contre une » corde, et reçut de celle-ci l'indépendance que celle-là » lui ôtait; il put braver les puissants de la terre, aller » avec un bâton, une barbe sale, des pieds crottés et nus, » faire à ces terribles châtelains d'outrageantes leçons. Le » maître, intérieurement indigné, était obligé de subir la » réprimande de son homme de poeste, transformé en » ingénu par cela seul qu'il avait changé de robe. Le ca- » puchon affranchissait plus vite encore que le heaume,

» et la liberté rentrait dans la société par des voies inat-
» tendues. A cette époque le peuple se fit prêtre, et c'est
» sous ce déguisement qu'il le faut chercher (1). »

Il ne faudrait pas croire que les moines seuls aient contribué à la conquête de la liberté, ils en étaient le principe circulant chaque jour au milieu du peuple, comme au printemps la sève circule dans les bras nerveux du robuste chêne; ils en étaient l'image à tout moment placée sous les yeux de la société pour la séduire et l'inviter; mais ils n'en étaient pas la plus haute expression. La plus haute expression de l'indépendance des nations, c'était la papauté! « Le suprême pontife étoit très-souvent un
» homme sorti de la dernière classe sociale; tribun dic-
» tateur que le peuple envoyoit pour mettre le pied sur
» le cou de ces rois et de ces nobles oppresseurs de la li-
» berté. Grégoire VII, qui réduisit en pratique la théorie
» de cette souveraineté, et qui exerça dans toute sa ri-
» gueur son mandat populaire, étoit un moine de néant;
» Boniface VIII, qui déclaroit les papes compétents à ra-
» vir et à donner les couronnes, étoit un obscur légiste.
» Sixte V, le plus intraitable de tous, avait gardé les
» pourceaux. Ces royaumes mis en interdit, ces églises

(1) Châteaubriand. *Analyse raisonnée.*

» fermées, et une nation entière privée de culte par un » mot magique; ces souverains frappés d'anathème, abandonnés non-seulement de leurs sujets, mais encore de » leurs serviteurs et de leurs proches; ces princes évités » comme des lépreux, séparés de la race mortelle en attendant leur retranchement de l'éternelle race ; les aliments dont ils avoient goûté, les objets qu'ils avoient » touchés, passés à travers les flammes, ainsi que choses » souillées ; tout cela n'étoit que les effets énergiques de » la souveraineté populaire déléguée à la religion, et par » elle exercée.

» La papauté marchoit alors à la tête de la civilisation, » et s'avançoit vers le but de la société générale. Et comment ces monarques sans sujets, sans armées, fugitifs » même et persécutés lorsqu'ils lançoient leurs foudres ; » comment auroient-ils pu détrôner les rois avec un » mot, une parole, une idée, s'ils n'eussent été les chefs » de l'opinion? Comment, dans toutes les régions du » globe, les hommes chrétiens auroient-ils obéi à un » prêtre dont le nom leur étoit à peine connu, si ce prêtre » n'eût été la personnification de quelque vérité fondamentale ? »

Ainsi, le clergé n'a fait qu'une chose depuis l'origine des sociétés modernes, toutes sorties de la conquête et de

la barbarie, c'est de les arracher à l'esclavage et à la servitude où elles gémissaient sous la main des hommes, pour les élever à l'indépendance et à la liberté des enfants de Dieu ; tout, dans son sein, depuis le dernier moine qui mendiait un morceau de pain noir à la porte d'une chaumière et buvait, comme le Philosophe grec, l'eau claire du ruisseau dans le creux de sa main, jusqu'au prêtre couronné qui déposait les rois, tout a conspiré à briser les entraves qui gênaient la marche du peuple et à lui préparer cette belle et magnifique route par laquelle il s'est avancé pour atteindre au degré de puissance et de gloire où nous l'avons vu se placer. Trop heureux, si de fausses lumières portées par de faux amis, n'étaient venues tromper ses yeux, le jeter hors de cette route et l'égarer à travers champs, où depuis quelques années, il s'agite en tout sens, s'ensevelissant quelquefois dans les fondrières, quelquefois se précipitant du haut d'un rocher, cherchant, pour se désaltérer, une source d'eau vive, et ne trouvant que des sources empoisonnées ou des rivières de sang ! La même Eglise, qui a tracé la route si longtemps battue par les pères, est encore là debout, appelant les enfants qui s'égarent; quand donc entendront-ils sa voix? Ils l'entendent, mais tel est l'état de leurs esprits qu'ils la méconnaissent et s'en effrayent, sem-

blables à celui que la terreur a privé de ses facultés intellectuelles et qui, dans les ténèbres, se trouble d'une parole amie qui se fait entendre ou d'une main protectrice qui cherche la sienne pour le rappeler à la lumière. Connaissez-vous un plus grand crime que celui d'un précepteur inspirant à l'enfant la défiance et l'effroi pour la douce voix de sa mère? C'est celui de la philosophie qui a pris à charge l'éducation populaire.

Les hommes eurent beau persister, sous les rois de la seconde race, à détruire les écoles, à dédaigner la science et à piller les monastères où elle s'était réfugiée, le clergé fut plus puissant qu'eux et, malgré les désastres des guerres civiles presque non interrompues, il continua de se livrer à la culture des lettres et des arts; quand le souffle de tant de soldats, les uns contre les autres poussés, eut éteint la petite lampe du studieux solitaire, force lui fut de cacher ses livres dans sa robe et d'étudier sous les grands arbres d'une obscure forêt, dans les trous d'un rocher ou dans quelques catacombes ignorées. Le terrain était si bien préparé que, malgré les torches incendiaires, il s'éleva, pendant cette période, une nuée d'hommes supérieurs dans tous les genres.

Il convient de placer en tête de cette glorieuse liste, le moine Alcuin, le précepteur de Charlemagne, le vrai

père de nos écoles de grammaire, de musique, de mathématiques et de médecine, de peinture, de sculpture et d'astronomie.

Après lui se présente saint Benoît, abbé d'Aniane, premier ministre de l'empereur Louis-le-Débonnaire, auquel l'humanité devrait des autels pour la liberté qu'il accorda à tous les esclaves de son monastère.

Les autres illustrations se présentent dans l'ordre chronologique : Les deux Amalarius, dont l'un, qui était évêque de Trève, composa un Traité sur le Baptême; dont l'autre, qui était évêque de Metz, écrivit un Traité sur les Offices Ecclésiastiques [811].

Vala et Adalard, ministres de Charlemagne, organisateurs de l'administration civile dans le vaste empire de ce monarque; exilés par les intrigues de quelques seigneurs, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, ces deux Colbert du neuvième siècle, se font moines à Corbie et ne sortent de leur solitude que pour rétablir la paix entre Louis et son fils Lothaire.

[822] Florus, diacre de l'église de Lyon, compose un Traité sur l'élection des Evêques, sur la prédestination; il réfute, dans plusieurs écrits, la Doctrine de Jean Scot, surnommé le Docteur subtil; ce dernier connaissait parfaitement la langue grecque et, sur les ordres du roi

Charles, il traduisit en latin les Œuvres de saint Denis.

[822] Raban, dit Saint-Maur, professeur et abbé au monastère de Fulde, y réunit une des plus belles bibliothèques du temps. Parmi les ouvrages qui s'y trouvaient on remarquait des exemplaires de Cicéron, d'Homère et de Virgile. De cette école sortirent : Strabon, abbé de Richenaud qui, à dix-huit ans, écrivit, en vers, la vision de Vétin et, plus tard, rédigea la glose ordinaire, un traité sur les offices ecclésiastiques, et des notes sur la bible qui, pendant six siècles, ont été considérées comme un chef-d'œuvre. Loup de Ferrières, Rudolfe et Odfride, habiles dans l'art d'enseigner les langues ; Candide, professeur en grande réputation pour les arts libéraux.

Leidrade, archevêque de Lyon, fonda dans cette ville plusieurs écoles de chant, de lecture, d'écriture et de grammaire ; par ses soins furent relevés les murs des églises de Saint-Jean, Saint-Etienne, Saint-Nizier, Sainte-Marie, Sainte-Eulalie, Saint-Pierre et Saint-Paul ; le monastère de l'Ile-Barbe, presqu'entièrement détruit, fut reconstruit.

Théodulfe, évêque d'Orléans, donna un capitulaire dont les sages dispositions passèrent dans la loi civile ; il a composé six livres de poésies, les meilleurs de son temps et dont la pièce la plus remarquable est l'hymne qui commence par

ces mots : « Gloria, laus et honor. » Cette pièce contient les louanges de la ville d'Angers où il la fit pendant son exil.

[827] Amegise, abbé de Fontenelle, recueille les capitulaires et son œuvre est continuée par Benoît, diacre de l'église de Mayence.

[829] Fréculfe, évêque de Lisieux, moine de Fulde, est auteur d'une chronique ou histoire universelle, divisée en deux parties ; la première, depuis le commencement du monde jusqu'à J.-C. ; la seconde, depuis J.-C. jusqu'à saint Grégoire [600].

Eginhard, secrétaire de Charlemagne, laisse une chronique recherchée non-seulement à cause de son antiquité, mais encore pour le charme des détails et la finesse des observations.

Gothescald ou Fulgence, moine à Orbais ; Halitgaire, évêque de Cambrai ; Ratram, moine de Corbie ; Remy, archevêque de Lyon ; Isaac, évêque de Langres ; Enée, évêque de Paris ; Agobard, archevêque de Lyon, se rendirent célèbres par leurs compositions théologiques et leurs dissertations métaphysiques.

Parmi ceux qui s'occupèrent d'histoire, on remarque saint Adon, archevêque de Vienne, auteur d'un martyrologe ; Odon, moine de Glanfeuil, auteur d'une vie de saint

Maure; Prudence, évêque de Troyes, auteur des annales de saint Bertin.

Bien au-dessus de tous ces noms, s'élèvent ceux d'Hincmar de Reims, de Vénélon de Sens et d'Ebroin de Poitiers; ces trois prélats, continuellement appelés à s'occuper des affaires de l'état, y apportèrent la plus grande capacité jointe à la plus étonnante activité. A cette époque, le chef du gouvernement ne divisait pas son administration entre les mains de sept ou huit ministres chargés chacun d'une partie spéciale; il en choisissait un seul qui prenait le nom d'archichapelain et supportait tout le fardeau des affaires. Ainsi ces prélats se trouvèrent, tour à tour, dans la nécessité de chercher les moyens de s'opposer tantôt à l'envahissement du royaume par les Allemands, les Normands et les Sarrasins, tantôt aux révoltes des seigneurs et aux déprédations que commettaient leurs armées; avec de semblables occupations, il fallait veiller à l'ordre intérieur du palais, au paiement des rentes dues au monarque, à la levée et à l'entretien des troupes; entretenir la bonne harmonie entre les membres de la famille royale et la rétablir quand elle était troublée. On conviendra que de pareils soins, quand ils reposent sur une même tête, ont de quoi effrayer l'esprit le plus facile et le plus hardi. A coup sûr, Hincmar, Vénélon, Ebroin, ne réussirent pas

à éviter toutes les calamités et à prévenir tous les malheurs, mais enfin ils retardèrent pendant de longues années la chute de l'empire, ils empêchèrent les Allemands de monter sur le trône de France, ils ne permirent pas au désordre et au pillage d'atteindre leur dernière limite et, surtout, ils laissèrent dans l'administration, sinon des habitudes d'ordre, au moins le principe et l'idée qui, retrouvés dans de meilleurs temps, furent développés par des mains, non pas plus habiles, mais plus heureuses.

Il y a six siècles que les Franks sont dans les Gaules; il y en a deux que les écoles, toujours ouvertes dans l'Eglise, sont devenues obligatoires par la loi du prince; après un si long temps, l'instruction devrait être répandue, les arts et la science devraient être devenues générales dans le royaume, toutes les classes de la société devraient fournir des hommes habiles et éclairés ; il n'en est rien, cependant : c'est à peine si vous remarquez quelque différence entre le sixième et le neuvième siècles. Demandez-vous un artiste capable de diriger la construction d'un monument, la ciselure, la sculpture et la peinture ? Allez au monastère voisin. Avez-vous besoin d'un professeur de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de géographie, de musique ou de dessin ? Allez au monastère

voisin. Voulez-vous étudier les langues anciennes, l'histoire et la philosophie? Allez encore au monastère voisin. Le gouvernement a besoin de créer de bonnes lois, d'organiser l'administration, de négocier avec une puissance voisine, de rédiger un traité politique ; où va-t-il chercher le législateur, l'administrateur et le diplomate? Dans un monastère dont l'abbé est en grand renom de savoir, dans une église dont l'évêque est célèbre par ses lumières. Quoi ! toujours les moines et toujours le clergé ! Jamais le peuple et jamais le château ! Non, jamais le château, parce que le chatelain se vante de ne savoir ni lire ni écrire et qu'il estime assez peu la science pour ranger son *clerc* dans la domesticité ! Jamais le peuple, parce que lors même qu'il savait lire, écrire, calculer et chanter, il n'en savait pas encore assez pour devenir législateur ou diplomate ! Du moins, nos pères ont longtemps été de cet avis ; depuis deux ans nous suivons une opinion contraire, mais il n'est pas encore prouvé que nous ayons raison contre nos pères(1). Il ne faut pas croire que les gens de religion possédaient seuls l'instruction parce qu'ils en faisaient un monopole, car nous avons cité textuellement les décrets des rois et des conciles qui appelaient tous les

(1) Ces lignes ont été écrites en 1850.

enfants, indistinctement, à prendre leur part de ce banquet de l'intelligence ; il en était ainsi, parce que les gens du monde refusaient de s'instruire, soit qu'ils fussent trop riches, soit qu'ils fussent trop pauvres. Ce fait doit d'autant moins nous surprendre que, depuis bien peu de temps, l'instruction élémentaire tend à s'universaliser parmi nous et qu'aujourd'hui encore plus de la moitié des enfants de la campagne ne fréquentent pas les écoles, employés qu'ils sont aux travaux des champs. Cessons donc de répéter cette vieille erreur qu'au moyen âge le clergé dérobait la lumière au peuple afin de pouvoir plus facilement le dominer ; le clergé ne voulait pas dominer le peuple, car il se serait dominé lui-même qui était peuple autant que qui que ce fût. La preuve de ceci c'est que, sous les deux premières races, vous ne trouverez pas une excommunication prononcée contre un homme du peuple. Il ne voulait pas que la noblesse dominât brutalement et il excommuniait la noblesse quand elle méprisait les conseils et les avis qui lui étaient donnés dans l'intérêt de la justice et des malheureux.

Telle est la vérité historique développée depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'année 987; tout ce qui est écrit dans un sens contraire est mensonge.

Il nous reste à connaître l'action du clergé sous la troi-

sième race ; nous rencontrerons moins de ces petits détails qui arrêtent à chaque pas la pensée ou la phrase, nous aurons plus de ces grands événements et de ces grandes choses qui élèvent l'âme et l'attachent aux pieds de la gloire et de la vertu.

« Charlemagne, dit M. Guizot, avait tenté de se faire » le souverain d'un grand empire ;..... nul de ses succes- » seurs ne fut capable d'y songer. Sous leur règne, le gou- » vernement et le peuple allèrent se démembrant, se dissol- » vant de plus en plus. Bientôt il n'y eut plus ni roi ni » nation. Chaque propriétaire libre et fort se fit souverain » dans ses domaines ; chaque comte, chaque marquis, » chaque duc, dans le district où il avait représenté le sou- » verain... ; tout devint local.... Quand cette grande fer- » mentation des diverses conditions sociales et des divers » pouvoirs qui couvraient la France, se fut accomplie, la » féodalité fut établie. »

Les Normands s'emparent de plusieurs provinces, l'empire est successivement affaibli par divers partages, et quand la deuxième race cède le trône à Hugues-Capet, il y a longtemps que son pouvoir est détruit.

CHAPITRE IV.

Hugues Capet. — Son origine et son avénement à la couronne. — Principe d'hérédité. — Mort de Hugues Capet. — Robert est excommunié. — Manichéens à Orléans. — Mort de Robert. — Henri Ier. — Philippe Ier. — Ministres du nouveau roi. — Arnoul, archevêque de Reims. — Odolric, abbé de Saint-Martial. — Concile de Limoges. — Nouvelles guerres civiles. — Concile de Lillebonne. — Trève-Dieu. — Concile de Rouen. — Privation de sépulture. — Sollicitude pour les laboureurs et les marchands. — Esprits forts du XIe siècle. — Influence de l'excommunication sur les barons. — Fondatiens d'églises et de monastères. — Hommes remarquables. — Récapitulation.

[987] Hugues, petit-fils de Robert-le-Fort (1), surnommé Capet, soit pour qualifier la force matérielle ou morale de sa tête, soit pour faire allusion à une espèce de chaperon qu'il porta le premier, monta sur le trône et ne fut pas

(1) Suivant Albéric, moine de Trois-Fontaines, qui s'exprime ainsi : « Les rois Robert et Eudes furent fils du comte Robert-le-Fort, marquis de la race des Saxons, auquel Charles-le-Chauve avait donné en fief le comté d'Anjou, comme à un homme vaillant, pour défendre de ce côté le royaume contre les Bretons et les Normands. »

Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France,* « adhère avec le bonhomme Cénalis, évêque d'Avranches, qui en ses *Périoques,* dit que tout ainsi que Charles, fils de Pépin, fut par aucuns appelé Charles-le-Grand, et des autres Charlemagne, d'un mot corrompu du latin, pour la grandeur de ses chevaleries; aussi Hugues, pour le grand sens qu'il

plus usurpateur que Pépin; comme ce prince il dut la couronne au système électif qui proclama sa royauté dans l'assemblée de Noyon. Charles de Lorraine, frère de Lothaire, avait en quelque sorte abdiqué d'avance en cessant d'être français pour devenir vassal de l'empereur, « il fut un prétendant que repoussa la majorité des suf- » frages, voilà tout; il prit les armes, s'empara de la » ville de Laon [2 avril 991]; mais l'évêque de cette ville » la livra à Hugues-Capet. Charles, mort en prison, laissa » deux fils, qui ne régnèrent point, et auxquels on ne » pensa plus. »

Quoique ces détails puissent paraître étrangers à notre sujet, peut-être le lecteur ne sera-t-il pas fâché de trouver ici, très-succinctement exposé, l'état dans lequel se trouvait la France lors du changement de dynastie; le dernier descendant de Hugues vivant au milieu de nous, il n'est pas sans intérêt de connaître où en étaient nos pères, lorsque le sien est monté sur le trône.

apporta en la conduite de ses affaires, fut appelé *Capet,* d'un mot à demi latin, qui signifie *le chef.* »

Il est possible que Capet soit pris pour Chapet, ou *Chappatus,* l'homme portant chape. Plusieurs chroniques françaises ont écrit Hue Chappet ou Chapet. Dans ce cas, ce dernier nom viendrait de la chape de saint Martin de Tours, que les Hugues, ducs de France, et comtes de Paris portaient comme détenteurs de l'abbaye de ce nom.

La France était toujours un grand royaume qui s'étendait des environs de l'Escaut et de la Meuse jusqu'à la mer Britannique, et des bords de l'Ebre jusqu'au Rhône : « mais, dit Mezerai, se gouvernant comme un grand fief » plutôt que comme une monarchie, » son unité n'est qu'apparente et n'ajoute aucune force à la royauté. Au lieu d'avoir cinq ou six rois, elle comptait huit vassaux formés dans un territoire et connus sous les noms de ducs et de comtes.

La Flandre comprenait tout le pays entre l'Escaut, la mer et la Somme. La maison de Vermandois n'était pas moins puissante que celle de Flandre, puisqu'elle possédait, outre le comté de Senlis et plusieurs terres dans l'Ile de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie et presque toute la Champagne. La Bourgogne, divisée en Transjurane et Cisjurane, s'étendait depuis le Champagne jusqu'à la Provence, et depuis l'Auvergne jusqu'aux frontières de la Seine ; le duché de France n'était ni moins considérable par son étendue, ni moins redoutable par le nombre de ses vassaux. Il comprenait, « outre de vastes domaines en Picardie et en Champagne, » les ville et comté de Paris, l'Orléanais, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Tourraine, l'Anjou » et le Maine. » Ce Duché était la propriété de Robert-le-

Fort et le rendait plus puissant que les rois. La Normandie et la Bretagne appartenaient aux descendants de Rollon ; elles étaient formées comme elles le sont aujourd'hui et formaient un des plus puissants gouvernements de France ; leur territoire s'étendait de la Somme au Hâvre, de Pontoise à Nantes. Ce duché était formé de toute l'étendue de pays qui est entre la Dordogne et la Garonne, les Pyrénées et les deux mers. Plus tard, la Gascogne cessa d'être un fief et passa sous la seigneurie directe et immédiate des ducs de Guienne. Ce comté, borné d'abord à lui-même, s'accrut dans la suite du Languedoc et, sous Robert, ses seigneurs prirent le titre de comtes d'Albi, de Cahors et de Toulouse. La Guienne et l'Aquitaine étaient, sans contredit, les plus puissantes provinces du royaume, car elles allaient de Bordeaux à Clermont et au Puy en passant par Limoges, et de Bordeaux à Bourges en traversant Angoulême, Poitiers et Chateauroux. Cette immense circonscription territoriale fut fractionnée à son tour, et il en sortit des chefs indépendants, comme les sires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême et de Périgord.

Ce qu'une pareille division avait de contraire aux intérêts du pouvoir royal dut forcer les souverains à employer leurs efforts pour la faire cesser ; telle fut,

pendant plusieurs siècles, la politique de nos rois; quand ils eurent réussi à la faire disparaître, la grande noblesse avait disparu elle-même; il ne restait plus des premiers conquérants que des rejetons abâtardis; ceux-là disparurent aussi et alors se montra la noblesse de parchemins; derrière elle se pressait la bourgeoisie, derrière la bourgeoisie, se pressait la commune ou le peuple, derrière le peuple qui aperçoit-on? des hommes encore, mais quels hommes! des idées et des principes, mais quelles idées et quels principes! un gouvernement avec un roi, ses orateurs et sa justice; mais quel roi, quels orateurs et quelle justice!

On peut dire que, depuis deux siècles, la France ne s'était pas reposée, (quel repos que celui qui est troublé par de continuelles menaces!) quand elle fut appelée à subir ce fractionnement. Aussi se trouvait-elle plongée dans la misère et prête à se voir débordée par la Barbarie : « on connaissait à peine le commerce » de proche en proche. Tout le monde sait l'anecdote » d'un abbé de Cluni, qui, sollicité d'amener des reli- » gieux à Saint-Maur des Fossés, s'excuse d'entreprendre » un si grand voyage dans une contrée étrangère et in- » connue. »

Tel était le royaume quand le premier Capet prit les

reines du gouvernement : division, esclavage et ignorance, toutes les misères ! Pour juger cette famille, l'homme sans préjugés se contente de jeter un coup d'œil autour de lui. Les prédécesseurs de ces princes éprouvaient autant qu'eux le désir d'opérer, sinon les merveilles qui nous environnent, du moins les plus essentielles améliorations, pourquoi n'y réussirent-ils pas? Le courage ne leur manqua pas dans les batailles, mais ils eurent trop de batailles à soutenir ou à livrer ; si on en excepte quelques-uns, le règne de chacun d'eux fut trop court, ils n'eurent ni le temps de créer un bon système de gouvernement ni la possibilité de le transmettre à un successeur qu'ils ne connaissaient pas. Il n'y eut de système suivi que sous Pépin, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire; aussi sous ces trois règnes, la gloire et la puissance de l'empire furent-elles portées à un suprême degré ; avant et après, on rencontre des souverains doués de talents et de bon vouloir, avec eux les peuples respirent, la justice devient régulière, les arts sont protégés et prospèrent, la société paraît définitivement embarquée sur la voie du progrès. Fatalité ! c'est une lueur qui s'éteint ! Il a suffi de quelques lignes de la lame d'un poignard, d'un grain de poudre empoisonnée dans un verre d'eau, ou d'un écart de cheval effrayé de son ombre, pour arrêter subitement

la marche progressive de la société ; le monde est une lourde machine qu'une main d'homme n'arrête pas et qui s'arrête devant un sablier! Les idées du monarque meurent avec lui; son successeur arrive avec des idées nouvelles, tout est remis en doute. Hier, le clergé était admis dans les conseils et gouvernait au milieu d'une paix générale; aujourd'hui le clergé est banni, les courtisans le remplacent et, soit ambition, soit ineptie, mettent le royaume en feu ; dès lors, on ne songe plus à réformer les abus, on songe à se tuer; le bonheur du peuple est oublié, on lui demande son sang, et s'il le refusait on le lui prendrait. Les Capétiens, au contraire, ayant assuré le trône à leur premier-né, l'appelèrent à partager avec eux l'administration de l'état, lui confièrent le secret de leur politique et lui indiquèrent les moyens d'arriver au but. Leur but était de secouer la domination des grands vassaux, leurs moyens fut de gouverner pour le peuple et par le clergé; d'où vient que, jusqu'à nos jours, le peuple n'a jamais pu séparer, dans son esprit, l'idée religieuse de l'idée monarchique.

On se représente assez généralement le règne du chef d'une dynastie comme environné d'une brillante auréole de gloire, on se plaît à y trouver de grandes actions ou d'éclatantes victoires; il n'en fut pas ainsi pour Hugues;

sa modération, sa douceur, son habileté l'élevèrent sur le trône; son courage et sa sagesse l'y maintinrent; il laissa chacun des seigneurs s'occuper du soin de faire reconnaître son autorité dans ses domaines, d'y créer des arrière-fiefs et introduire les sous-inféodations; tandis qu'ils travaillaient à s'asseoir, sans inquiétude du côté d'un prince dont les ancêtres avaient été les compagnons de révolte des ducs et des comtes, lui se préparait à les renverser un jour; non par les armes, suivant la maladroite méthode des Carlovingiens, mais par des modifications introduites dans la constitution avec une prudente bonhomie. C'est ainsi que d'élective, la couronne devint héréditaire; « en voici la cause immédiate, dit » M. de Châteaubriant : Le sacre usurpa le droit d'élec- » tion. L'hérédité mâle, continue le même auteur, con- » stituée dans la famille royale, devint à la fois le germe » destructeur de la féodalité et le principe générateur de » la monarchie absolue. »

Ce fut encore lui qui créa la pairie; il y avait des pairs avant lui, mais c'était quelque chose comme des jurés appelés à juger entre leurs égaux; il en fit la première dignité de son royaume et en créa douze, six laïques et six ecclésiastiques. « On peut dire de la pairie, » avant ses différentes dégénérations, qu'elle était une

» espèce de sénat de rois, ou, plus exactement, un » conseil aristocratique supérieur à la royauté même. »

> Elisez douze pairs qui soient compagnons,
> Qui mènent vos batailles par grand dévotion (1).

Il est possible qu'en jugeant utile la création de la pairie, quelqu'esprit se trouve offensé de l'élévation de six ecclésiastiques à cette dignité; je prierais cet esprit si susceptible de vouloir bien se rappeler que le clergé représentait l'élément populaire et qu'en conséquence, par suite de cette introduction, le conseil d'état se trouvait composé du roi, du peuple et de la noblesse.

Hugues Capet mourut à Paris où il vint rétablir le siége de son empire, dans le courant de l'année 996. « Notre » véritable histoire date de là. Le texte semble n'avoir été » amené que pour y conduire; c'est un livre après une » préface. »

[996] Robert, héritier du trône, n'eut pas besoin d'y monter à la mort de son père, puisqu'il y était assis à côté de lui depuis plusieurs années; son règne, qui dura trente-cinq ans, ne fut troublé par aucun désordre. On dirait que le génie des guerres civiles attendait l'avéne-

(1) Châteaubriand. *Analyse raisonnée.*

ment des Capétiens pour permettre à la nation de respirer. Deux événements, nouveaux tous les deux, tous les deux extraordinaires, marquèrent cette période d'un cachet tout particulier; l'excommunication de Robert par Grégoire V et l'exécution des Manichéens par Robert l'excommunié.

Robert avait épousé Berthe, veuve d'Eudes Ier, comte de Blois et de Chartres. Elle était fille de Conrad, roi de Bourgogne, et de Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France, dont la mère Gerberge était sœur d'Advige aïeule de Robert; ainsi, ils étaient cousins issus de germains (1). Cette union était contraire aux constitutions de l'Eglise, notamment au 4e canon du 3e concile de Paris [557], et au 21e canon du second concile de Tours [567]; même à la volonté de la loi civile exprimée, dans le 58e article du capitulaire de Charlemagne donné à Aix-la-Chapelle, le 10 avril 789. Cette union, condamnée par le concile de Rome, [998] fut maintenue par Robert, qui était très-attaché à Berthe, et l'excommunication fut prononcée contre lui en même temps que le royaume était mis en interdit; deux domestiques lui étaient seuls demeurés attachés et commençaient à fuir son contact, le peuple murmurait, les

(1) Mabill. *Præf.* § 6. Fleury, tom. XII, p. 330.

grands se retiraient de la cour, le roi se lassait de son isolement, Abbon, abbé de Fleury, l'engageait à céder pour éviter des troubles, il céda, renvoya Berthe qu'il aimait et épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, dont il ne fut jamais aimé. Le concile de Rome dépassa-t-il les bornes de la légitime autorité de l'Eglise en condamnant une union réprouvée par les lois civiles et religieuses? Le prince avait-il le droit de se mettre au-dessus des lois de l'état? Ce n'est pas aujourd'hui, dans un temps d'égalité, que pareille opinion serait soutenue. Il est à remarquer, du reste, que l'autorité de Robert ne fut point suspendue par l'excommunication, ainsi qu'il résulte de la sentence de déposition d'Etienne, évêque du Puy-en-Velay, qui eut lieu à la même époque. « Le peuple et le clergé de Velay, a-t-il dit, a le pouvoir » d'élire un autre évêque, et il sera consacré par le pape. » Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque » Etienne déposé; au contraire, il favorisera l'élection » du clergé et du peuple, sans préjudice de l'obéissance » qui lui est dûe. » Ainsi le pape ne croyait pas avoir diminué l'autorité temporelle (1).

Le second fait est celui d'une apparition de quelques

(1) Fleury, tom. XII, p. 333.

manichéens à Orléans, où il se tint un concile (1) pour examiner leur doctrine ; il va sans dire qu'elle fut condamnée par les évêques et que les hérétiques furent exhortés à renoncer à leurs erreurs ; là se borna le rôle de l'Eglise. Mais Robert et Constance, présents au jugement, se montrèrent plus sévères et, sur leur refus de consentir à une rétractation, les condamnèrent à être brûlés. Je n'ai point à examiner cette terrible sentence, puisque l'Eglise y fut étrangère, mais j'en veux profiter pour dire, en passant, que les sentences de pareille nature, qui eurent lieu dans la suite, furent comme celle-ci, le résultat des lois civiles et non l'application des lois religieuses (2). Deux ans plus tard, les mêmes erreurs furent découvertes à Arras, l'évêque Gérard se garda bien d'en prévenir l'autorité du roi, il aima mieux essayer de ses exhortations sur les coupables et il y réussit ; un grand nombre d'entre eux ouvrit les yeux à la vérité, nul ne fut condamné à mort, parce que les juges civils n'intervinrent pas.

Toutefois, sans chercher à justifier la sentence en elle-

(1) [1017] Concilium in quo Lirodius et Heribertus, aliique hæretici, Roberti regis jussu flaminis exusti. Benedicto VIII papâ.

(2) Ex lege concilii, hæretici primò eliminabantur ab ecclesiâ, posteàque damnabantur à rege, juxtà legem civilem.

même, ne peut-on pas dire pour l'excuser : 1° que l'épouvantable doctrine de ces malheureux avait tellement indigné le peuple que, pour l'empêcher de les massacrer, le roi fut obligé de placer la reine Constance à la porte de l'église pour en garder l'entrée ; 2° qu'il ne dépendait que des victimes d'éviter le supplice en retractant leurs erreurs? Il ne s'agissait pas même de la liberté de penser que les hommes ne peuvent atteindre parce qu'elle est au-dessus ou du moins en dehors de leur autorité, mais de la liberté d'enseigner qui, agissant d'une manière extérieure sur la société, ne doit pas se plaindre quand la société lui donne des limites pour conserver ce qu'elle croit la vérité ; la vérité passe encore avant la liberté. Nous vivons dans un temps où bien des gens ont préconisé la liberté illimitée et sans contrôle de tout écrire et de tout enseigner ; les fruits amers de cette opinion n'ont pas rassuré les esprits les plus téméraires et ils ont reculé dans le doute ; peut-être le doute disparaîtra-t-il un jour et alors on se contentera de condamner les sentences du moyen âge à cause de leur sévérité plutôt que pour leur injustice et leur illégalité. Ajoutons à cela que les mœurs du XIe siècle n'étaient pas celles du XIXe et que nos pères considéraient comme un crime épouvantable de changer quelque chose à une religion qui les protégeait depuis

plus de six siècles. Il fallait bien qu'il en fût ainsi pour que cette sentence pût tomber de la bouche de Robert qui, dans ses jours de joie, ouvrait sa porte à des troupes de pauvres venant *se rassasier entre ses genoux*, et dont les vêtements aux longues franges d'or n'étaient pas toujours respectés par ses convives. Il mourut à Melun [1031], âgé de 60 ans; ses funérailles eurent lieu, au milieu des lamentations des veuves, des orphelins, des pauvres, des clercs et des moines. Il avait été roi du « petit peuple, » l'homme des indigents et des mendiants; le petit peuple » ne l'oublia pas, et sa vénération se reporta d'elle-même » sur les successeurs de *ce père des pauvres.* » (*Burette.*) L'amour du peuple, monté sur le trône avec la troisième race, n'en est descendu qu'avec elle; les cercueils de ses fils auraient toujours été arrosés par les larmes de nos pères, si nos pères n'avaient jamais senti sur leur cœur le froid attouchement d'une philosophie qui leur a fait verser des larmes de sang.

Il se tint, à cette époque, plusieurs conciles dans lesquels le clergé s'efforça d'établir solidement la paix et la tranquillité publiques; quelques-uns d'entre eux s'occupèrent de la célébration du dimanche (1).

(1) Concilia diversis Galliarum locis habita; in quibus pax et publica securitas constituta; et feriæ sextæ atque sabbati religio sancita est.

[1031] Henri Ier ne put régner aussi tranquillement que son père; une suite presque non interrompue de petites guerres féodales lui laissèrent peu de repos. Son héroïsme et la fidélité de Robert-le-Diable, duc de Normandie, le firent triompher des intrigues de sa mère, de la révolte de son frère et de celle du comte de Champagne, *prince plus riche en terres qu'en probité.* Ce secours de Robert coûta cher à la France; Gisors, Chaumont et Pontoise lui furent donnés par reconnaissance, « c'était l'établir à dix » lieues de Paris, et bientôt on s'aperçut que c'était bien » près. » Cette gratitude était, du reste, superflue, car l'occasion de défendre à son tour le duc de Normandie ne tarda pas à se présenter à Henri; sous son règne, les fréquents pèlerinages à la terre sainte firent pressentir les croisades; Robert-le-Diable résolut d'aller visiter le saint tombeau; avant de partir pour un voyage que la mort ne devait pas lui permettre d'achever, il implora pour un fils encore jeune que lui avait donné Arlette, fille d'un tanneur de Falaise et qui changea plus tard son nom de Guillaume-le-Bâtard, contre celui de Guillaume-le-Conquérant, la protection du roi Henri; sa prévision paternelle ne fut pas inutile. Quelques seigneurs dédaignèrent de prêter hommage au petit-fils d'un tanneur et prirent les armes contre lui; Henri vint au secours du

jeune duc et raffermit sur sa tête la couronne ducale. Le fils d'Arlette, roi d'Angleterre, ne s'est pas souvenu qu'au combat du Val-des-Dunes, alors qu'il se battait pour lui, le roi de France avait été désarçonné d'un coup de lance qui lui fut donné par le chevalier Haimon, dit le Dentu; la France ne peut pas l'avoir oublié, quoiqu'il y ait loin du Val-des-Dunes au rocher de Sainte-Hélène!

Henri, fidèle à la politique de son père et de son aïeul, associa son fils Philippe à la couronne, en 1059, et mourut l'année suivante à Vitré, en Brie. Ce fut un prince belliqueux, d'une valeur héroïque et d'une grande piété (1). « Il porta le premier un nom peu répété sur le trône de » France et funeste à tous les rois marqués de ce nom. »

J'ai réuni dans un même cadre les règnes de Robert et de son fils, parce qu'ils présentent l'un et l'autre la même direction gouvernementale et des événements de même nature; les grandes choses ne se sont pas faites, mais elles se préparent et on les voit s'élaborer dans le sein de la société. Depuis Hugues-Capet, tout a changé, on se croirait transporté à deux siècles du règne de Louis V. Les Allemands ont renoncé à leurs invasions; au lieu d'assiéger Paris pour en chasser le roi, les Normands ne

(1) *Fragm. hist. M. S.* Apud Duchène, tom. IV, p. 150.

s'en approchent que pour l'y rétablir ; deux ou trois seigneurs turbulents ou excités par le mécontentement de la reine, essayent de se révolter; leurs révoltes ne sont plus dans les mœurs, elles restent sans écho dans le pays, et quelques rencontres suffisent pour les abattre; les guerres ne sont pas éteintes, un incendie aussi général que celui qui a dévoré la France pendant un siècle, ne peut s'éteindre tout-à-coup, sans laisser sous la cendre bien des charbons faciles à se rallumer; mais l'Eglise, dont l'action avait été libre quelquefois, le plus souvent enchaînée, entre aussi dans une ère où il lui est permis de donner plus de développement à son idée civilisatrice, une application plus suivie et plus régulière de ses principes ; elle désarmera par la douceur ou par la force les mains les plus acharnées aux combats; quant au caractère belliqueux de la nation, nous verrons bientôt quelle direction lui sera imprimée.

Le premier soin des rois Robert et Henri fut de choisir pour ministres des hommes éclairés, vertueux et habiles; il s'en trouva sous leur main auxquels rien ne manqua de ce qui peut fonder les empires : Fulbert, évêque de Chartres; Enguerran, abbé de Saint-Riquier; Abbon, abbé de Fleury; Gerbert, moine d'Aurillac, qui devint dans la suite Sylvestre II, furent successivement appelés

à diriger la politique française dans la nouvelle voie où elle entrait ; la France n'eut pas à s'en plaindre.

Fulbert n'était recommandable ni par sa naissance ni par ses richesses, sa science et sa vertu le portèrent seules aux premières charges de l'état ; il enseignait, à Chartres, les belles-lettres et la médecine lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat d'abord et puis dans les conseils du monarque. C'était au moment où la reine Constance intriguait pour que, contrairement à la nouvelle constitution, son fils Robert montât sur le trône à la place de Henri, qui était l'aîné. Les artifices de Constance avaient entraîné plusieurs seigneurs ; le roi craignait Constance au point que, lorsqu'il récompensait ses serviteurs, il leur disait : « Prenez garde que Constance ne le sache. » Ce pauvre prince donnait publiquement raison à Robert et tout bas suppliait son ministre de défendre la cause de son fils Henri. Fulbert dédaigna la haine d'une méchante mère, s'opposa au couronnement de son bien-aimé et, par ses soins, Henri fut sacré à Reims, le 14 mai 1027. L'irritation de la reine fut si grande que Fulbert n'osa pas paraître à la cérémonie du sacre. C'est peut-être à cette loyale fermeté que la France a dû de ne pas retomber immédiatement dans les guerres civiles et dans l'anarchie.

La naissance d'Enguerran n'était pas moins obscure

que celle de Fulbert dont il avait été le disciple pendant plusieurs années ; sous la direction de cet habile maître, il avait étudié la grammaire, la musique et la dialectique. Il accompagna le roi Robert dans un voyage qu'il fit à Rome et paraît s'être spécialement appliqué à faire fleurir les arts. On a de lui la vie de saint Riquier en quatre livres et quelques ouvrages en vers.

La famille du moine Abbon n'appartenait pas à la noblesse, mais elle était de race libre et comptait, parmi ses membres, plusieurs grands personnages. L'amour d'Abbon pour la science devait l'élever au-dessus de tous ses parents. Jeune encore, il avait étudié la grammaire, l'arithmétique et la dialectique, puis il se rendit à Paris et à Reims pour y suivre les leçons de philosophie, d'astronomie, de rhétorique et de géométrie. Tant de connaissances le rendirent bientôt célèbre, on l'appela en Angleterre pour enseigner au monastère de Ramsei ; deux ans plus tard, il reçut l'ordre de rentrer en France où il devint abbé de Fleury et l'un des ministres les plus habiles de l'époque.

Le plus illustre de tous fut le fameux Gerbert, personnage remarquable par sa science, par ses travaux politiques, par la grandeur et la fermeté de son caractère, non moins que par la dignité pontificale dont il fut revêtu ;

il était né en Auvergne de parents pauvres. Après avoir appris la grammaire à Aurillac, il fut envoyé à Barcelonne où il étudia les mathématiques dans lesquelles il parvint à exceller ; il suivit, à Rome, le comte de Barcelonne, son bienfaiteur, et, dans un séjour à Paris, fut présenté à l'empereur Othon comme un jeune homme de profond savoir. Ce prince comptait dans sa suite plusieurs savants d'Allemagne et désira les réunir en sa présence pour jouir d'un tournois philosophique, espèce de passe d'armes dans laquelle le Français se montra supérieur à tous les Allemands ; la palme du vainqueur fut l'abbaye de Bobio, fondée par saint Colomban le disputeur, et que Gerbert abandonna bientôt pour rentrer en France. Othon était mort, l'Italie était sans maître, il aurait fallu se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans ou fortifier des places et faire la guerre ; le moine préféra l'air tranquille de la patrie et la direction de l'école de Reims où il eut pour élève Robert, fils de Hugues-Capet ! Quand le disciple devint roi, le professeur devint ministre. Mais alors il ne songeait qu'à la science : « Il amassoit des » livres de tous côtez, et travailloit depuis longtemps à » faire une bibliothèque. A Rome et dans le reste de » l'Italie, dans la Germanie et dans la Belgique, où il se » trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer

» des écrivains et acheter des exemplaires des bons au-
» teurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme
» en diverses lettres, sont Pline, Eugraphius, Jules César,
» Suétone, Q. Aurélius, Cicéron, Victorin le rhéteur, Stace,
» Claudien, la dialectique et l'astrologie de Boëce, Mani-
» lius, un espagnol nommé Joseph, qui avoit écrit de
» l'arithmétique, un médecin nommé Démosthène, tou-
» chant les maladies des yeux. Il avoit lui-même composé
» un livre de rhétorique, et faisoit des sphères de sa main;
» ce qu'il marque comme un grand ouvrage. » (*Fleury.*)
Tel était Gerbert; on le trouve partout où il y a une résistance à opposer à un pouvoir qu'il croit excessif. Avant de se ranger du côté de Hugues, le père de son élève chéri, son premier mouvement le porte dans le parti de Charles de Lorraine; devenu archevêque de Reims, il défend son élection contre une sentence du pape Jean XV, soutient que cette sentence est abusive, écrit à cet égard les lettres les plus amères et se maintient sur son siége; transféré à l'archevêché de Ravenne, il trouve le temps de composer une horloge dont il règle la position sur l'étoile polaire, en attendant d'être appelé à diriger le vaisseau de l'Eglise vers des rivages inconnus.

J'ai cru devoir entrer dans quelques détails au sujet de ces quatres ministres sans porte-feuilles, afin de prouver

que les plus hautes dignités de l'état n'étaient pas, comme quelques-uns le prétendent, le partage exclusif de la noblesse et que les personnages appelés à les remplir n'étaient ni des ignorants, ni des fanatiques aveuglés par d'absurdes préjugés. Hugues-Capet, Robert, son fils, et Henri, son petit-fils, commencent une dynastie, ils ne règnent que par une noblesse assez fière et assez hautaine pour répondre à Hugues demandant à Adalbert qui l'a fait comte : « ceux qui t'ont fait roi ! » Ne semble-t-il pas qu'il eût été plus habile à ces princes de choisir leurs ministres parmi les évêques sortis de la noblesse? L'archevêque de Bourges était un Bourbon, celui de Reims était fils de Lothaire, pourquoi les négliger pour des hommes de néant? Addon, le mieux placé de tous, était d'une famille de race libre; les familles de Fulbert, d'Enguerran et de Gerbert avaient été esclaves, peut-être leurs épaules portaient-elles encore les stigmates de la servitude ! N'avais-je pas raison de dire que le clergé n'était autre chose que le peuple et que, quand il montait au palais, c'était le peuple qui montait au capitole? Les quatre premiers ministres de la race Capétienne furent quatre obscurs plébéiens, il est bon de se le rappeler. Quelqu'un trouverait-il qu'ils manquassent d'instruction, eux, les maîtres de la science et dont l'esprit s'étendait à

toutes les connaissances humaines! Dira-t-on que ces hommes étaient lâches ou stupides devant le pouvoir? eux qui résistaient aux colères d'une reine pour soutenir le droit d'un enfant; à l'ambition du plus puissant seigneur pour défendre le plus faible des princes? Cet évêque qui renvoyait au saint Siége menace pour menace, était-il un aveugle fanatique? Cet abbé qui abandonnait son monastère, c'est-à-dire, d'immenses propriétés pour ne pas courber la tête sous la tyrannie, qui préférait une chaire de professeur, pauvre mais libre, à une fortune asservie, portait-il dans sa poitrine un cœur d'esclave? Je le répète, c'était du peuple que s'environnaient les souverains, mais c'était de ce qu'il y avait de grand, de généreux et d'éclairé dans le peuple; ils ne plongeaient pas leurs bras jusqu'aux dernières couches sociales pour en arracher le limon et le présenter à l'adoration d'une foule qui, à force de s'être prosternée devant l'or qui lui manque, ne rougit pas de se prosterner devant la boue qu'elle trouve sous ses pieds! Hugues et ses fils voulaient achever l'œuvre de la civilisation française, et c'est pour cela qu'ils ont appelé à leur aide Dieu, la science et la vertu.

Ne nous étonnons pas, après cela, de trouver tous leurs vassaux soumis à leurs volontés et de les voir environnés de l'amour et du respect de leurs voisins. Ne nous éton-

nons pas si, après la mort de l'empereur Henri-le-Saint, les Romains, fatigués de la brutale domination des Allemands, offrirent au roi de France la couronne impériale que son prédécesseur Charles-le-Chauve avait déjà portée. Naguère des milliers de malheureux serfs se faisaient égorger pour un souverain ambitieux d'une province, aujourd'hui, pour éviter une guerre, le roi de France refuse une couronne! On connaît que la loyauté française prend la place de la violence des Franks. La trahison elle-même céda devant l'influence religieuse. Foulques, comte d'Anjou, voulut, en expiation de ses traîtrises, faire un pèlerinage à Jérusalem et, dans les rues de cette ville, se faire traîner et battre de verges par un de ses domestiques, criant à chaque coup : « Seigneur, ayez pitié d'un » malheureux parjure ! »

Ce n'était pas assez pour la religion de fournir à la France des ministres capables d'établir la paix entre le Roi et ses voisins, il fallait encore qu'elle fît cesser la guerre entre les seigneurs du royaume. La puissance du roi n'avait rien à voir dans les querelles de vassaux indépendants : « chaque seigneur prétendoit avoir droit de » se faire justice à main armée ; et comme ils se multi- » plioient à l'infini, ce n'étoit partout que violences et » brigandages. » Les populations n'étaient plus traînées

hors du royaume pour y mourir, mais elles succombaient, pour des guerres de château, à vingt pas de leurs chaumières en flammes. L'Eglise avait seule le pouvoir et le droit d'intervenir, elle intervint; ceux qui se trouvaient le plus exposés étaient les marchands, les artisans, les laboureurs et le reste « du menu peuple, encore serfs pour la » plupart, gens incapables de se défendre et de résister. »

Arnoul, archevêque de Reims, publia en 989 des instructions pastorales pour essayer de délivrer ses diocésains des pillards, rodeurs et assassins qui les désolaient.

« Quel est ton dessein, ô toi qui ravages si cruellement » le territoire de Reims? ne te laisseras-tu toucher, ni par » les larmes des veuves et des orphelins, ni par celles de » leurs défenseurs? Que tu le veuilles ou non, le Seigneur, » dont tu ne pourras éviter la justice, est témoin de tes » crimes, il en sera le juge et le vengeur; considère » quelles actions tu as commises sous ses yeux; tu n'as » pas eu honte d'attenter à la pudeur des vierges, tu as » dépouillé de leurs vêtements des mères de famille que » les barbares auraient respectées; tu n'as épargné ni les » enfants ni les orphelins; tout ces crimes sont peu » pour toi, etc., etc.

» Sois anathème ! »

« Quid tibi vis prædonum remensium scelerata manus?

» Nihil ne te movent pupilli et viduæ lacrymæ, nec advo-» catus eorum ! velis nolis, dominus tuus ipse testis, et » judex, et gravis ultor, cujus judicium non effugies; » vide quid ante oculos ipsius egeris : sanctam pudicitiam » virginum non erubuisti; matronas, etiam barbaris ve-» rendas, nudas reliquisti; orphanum et pupillum non » respexisti. Parvum tibi hoc, etc., etc.

» Anathema in prædones. »

Il se tint un concile à Limoges [1031] où, après s'être occupés de discipline ecclésiastique, les pères voulurent travailler à une pacification générale. « Jourdain, évêque » de Limoges, prêcha contre les pillages et les violences, » exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le » lendemain et le troisième jour, pour y traiter de la » paix; et de la garder en venant au concile, pendant le » séjour et après le retour, sept jours durant, sans s'at-» taquer l'un l'autre pendant tout ce temps, sous quelque » prétexte que ce fût. Ensuite le diacre..... lut une ex-» communication contre les chevaliers du diocèse de Li-» moges, qui refusaient ou avaient refusé de promettre » à leur évêque par serment la paix et la justice comme » il l'exigeait. Cette excommunication était accompagnée » de malédictions terribles; et en même temps les évêques » jetèrent à terre les cierges allumés qu'ils tenaient et les

» éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, et tous s'écrièrent : « Ainsi Dieu éteigne la joye de ceux qui ne » veulent pas recevoir la paix et la justice. » (*Fleury.*) Le lendemain, Odolric, abbé de Saint-Martial, dit aux évêques : « Si les seigneurs de Limousin s'opposent à votre » dessein d'établir la paix, que ferez-vous ? » Les évêques le prièrent de leur donner conseil, et il ajouta : « Jetez » sur tout le Limousin une excommunication générale, » en sorte qu'on ne donne la sépulture à personne, sinon » aux clercs, aux pauvres mendians, aux passans, aux » enfans de deux ans et au-dessous, que l'office divin se » fasse en cachette dans toutes les églises : mais qu'on » donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers » l'heure de tierce on sonnera les cloches dans toutes les » églises, et tous prosternés sur le visage, prieront pour » la paix. On donnera la pénitence et le viatique à la » mort, on dépouillera les autels dans toutes les églises, » comme le vendredi saint, on couvrira les croix et les » ornemens. On ne revêtira les autels que pour les messes, et elles se diront à huis-clos. Pendant cette excommunication personne ne se mariera, personne ne se saluera par le baiser, personne ne mangera de chair ni » d'autres viandes, que celles dont on use en carême, » personne ne se coupera le poil. Tout cela jusqu'à

» ce que les seigneurs obéissent au concile. » (*Fleury.*)

Une épouvantable famine ravageait la France depuis deux ans; on avait vu, à Tournus, un boucher exposer publiquement en vente de la chair humaine; un homme qui tenait auberge dans une forêt, à trois milles de Mâcon, massacrait ses hôtes dont il faisait d'horribles repas. A ce fléau terrible succéda enfin une année d'abondance, l'Eglise en profita pour exciter les populations, seigneurs et manans, à la concorde et à l'union.

Les uns se corrigèrent par reconnaissance pour le bienfait reçu; les autres furent vaincus par le souvenir de calamités récentes encore; de sorte que, pendant des jours qui ne furent pas assez longs, l'humanité eut à déplorer moins de pillages, moins de meurtres et moins de guerres.

Les reliques des saints furent exposées à la vénération des fidèles dans les conciles qui se tinrent à cet effet, dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, dans la Bourgogne et jusqu'aux extrémités de la France.

« Post gravem inopiam famemque sævissimam, succe-
» dente summâ frugum ubertate et copiâ, populum par-
» tìm excitarunt episcopi, ad divinam agnoscendam bene-
» ficentiam; partìm recente calamitatis memoriâ deter-
» ruerunt à criminibus, præsertimque à privatis inter

» se bellis, rapinis, cædibus, sacrarum rerum direp-
» tionibus.

» Corpora sanctorum ferebantur in istis conciliis ad
» venerationem populorum exposita, per Arelatensem,
» atque Lugdunensem, per Burgundiam, usquè et in ulti-
» mas Franciæ partes (1). »

« Tous (2), dit le moine Glaber, les plus grands, la
» classe moyenne et les plus petits, promirent de témoi-
» gner leur gratitude au Seigneur et à la sainte Mère
» Eglise, en conservant à l'avenir une paix inaltérable. »
Mais le cœur de l'homme est un lit de sable où les caractères les plus profondément gravés attendent le premier souffle du vent pour disparaître. Le souvenir du fléau s'effaça, les guerres particulières recommencèrent et l'Eglise se vit condamnée à de nouveaux efforts.

Lors même que ces heureuses dispositions retournèrent bientôt au ciel d'où elles étaient venues, le clergé n'en rendit pas moins un immense service à la société : rappeler les hommes à la vertu, sécher les larmes des pauvres affligés, épargner le sang du malheureux père de famille, ne serait-ce que pendant un jour, c'est encore avoir bien mérité de Dieu et de l'humanité.

(1) Conciliorum. Philip. Labbe, tom. IX, p. 910.

(2) Glaber, lib. IV, hist., cap. v.

Dans l'impossibilité où elle se trouvait d'obtenir une paix complète, elle se borna à imposer une trêve pour certains jours. Depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, personne ne devait rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque contreviendrait à ces dispositions, paierait la composition des lois, comme ayant mérité la mort, ou serait excommunié et banni du pays [1041]. Cette convention fut nommée « Trève de Dieu. » Elle fut établie par les évêques en plusieurs conciles et par les abbés Odilon de Cluni et Richard de Verdun.

Les Normands, race opiniâtre au combat, refusèrent longtemps de recevoir des lois qui semblaient détruire leur indépendance. Frappés de la maladie des *Ardens*, ils cédèrent enfin, et promirent par serment de s'y soumettre, ainsi qu'on le voit par quelques vers du roman manuscrit de Rou, rapportés par Ducange (1).

(1) Quant li clergié et li cors saint
Et li barons, dont i ont maint,
A Caen furent assemblé
Au jour qui leur ont commandé,
Seur les cors saints lour fit jurer
Paix à tenir et garder,
Dès mercredi soleil couchant,
Tresqu'à lundi soleil levant.

Bientôt les guerres civiles et particulières se rallumèrent avec plus de fureur que jamais, surtout dans la Normandie et l'Aquitaine ; c'est ce qui donna lieu à l'établissement d'une nouvelle confédération, sous le nom de la confrérie de Dieu ou de l'agneau de Dieu (1). On raconte qu'un bûcheron, nommé Durand, étant occupé de son travail dans une forêt, la sainte Vierge lui apparut, et lui donna une médaille où elle était représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : « Agnus Dei, qui » tollis peccata mundi, dona nobis pacem. » Le bon paysan, suivant le commandement qu'il en avait reçu, alla aussitôt trouver son évêque, pour lui ordonner de la part de Dieu de

Triéves l'appellent, ce m'est vis,
Qui n'est célée en nul païs :
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal eust apparessant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Escumiéyé estre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Evesque c'en establi,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons ensement,
C'en jurèrent que paix tiendroient,
Et celle trièves garderoient,
Pour la paix tout tems remembrer,
Qui tout tems devoit més durer.

(1) Ducange au mot *Agnus Dei*.

prêcher partout la paix. On vit en peu de temps une association nombreuse d'évêques, de prélats, de riches et de pauvres qui tous s'engagèrent par serment à poursuivre vivement ceux qui troubleraient le repos de l'Etat et de l'Eglise. Ils portaient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur et de sa sainte Mère, attachée sur leurs habits; car on en avait fait frapper plusieurs sur le modèle de celle qu'on disait avoir été apportée du ciel; et son inscription devint la devise du nouvel ordre. Mais il était réservé à saint Louis de détruire entièrement le mal (1).

Can. Ier — « Nous voulons que la paix de Dieu, vul-
» gairement connue sous le nom de *Trève* (2), soit sé-
» rieusement observée et que, sous peine d'excommuni-
» cation, elle soit renouvelée dans chaque paroisse, ainsi
» qu'elle a été établie dans l'origine. Si quelques-uns
» dédaignent de l'observer, ou se permettent de la rom-
» pre, les évêques, suivant ce qui a été décrété, feront
» justice en les jugeant. Mais si quelqu'un ne se soumet
» pas à son évêque, celui-ci le dénoncera au seigneur sur
» les domaines duquel sera établie sa demeure, et le sei-
» gneur le soumettra à la justice de l'évêque; si le sei-
» gneur refuse de le faire, le vicomte du roi, dûment re-

(1) Velly.

(2) [1081] Concile de Lillebonne. Grégoire VII, Philippe Ier.

» quis par l'évêque, y suppléera sans écouter aucune » excuse.

» Décret du concile touchant la trève de Dieu.

» Elle commence le mercredi, au soleil couchant et se » termine le lundi au soleil levant. »

« Nous ordonnons que, pendant ces quatre jours, et » ces cinq nuits, aucun homme ni aucune femme se » permette d'attaquer soit un homme soit une femme, » dans quelque lieu que ce soit, de le tuer, ou de » le blesser; d'assaillir et de piller châteaux, bourgs et » villages, en employant la ruse, la violence ou quelque » stratagème que ce soit, si, ce qu'à Dieu ne plaise, » quelqu'un ayant refusé d'obéir à nos décrets, n'en fai- » sait pas pénitence pendant trente années d'exil, et, » après s'être présenté à l'évêque, ne réparait pas les » maux occasionnés par la rupture de la paix, nous l'ex- » communions au nom de Dieu notre Seigneur, et nous le » séparons de la famille chrétienne. »

« Ut pax Dei quæ vulgo dicitur *trevia*, sicut ipse eam » initio constituerat, firmiter teneatur, et per singulas » paræcias dictis excommunicationibus renovetur. Qui » verò eam observare contempserint, vel aliquotenùs » fregerint, episcopi secundùm quod priùs statutum est, » eos judicando justitiam faciant. Si quis autem episcopo

» suo inde inobediens fuerit, domino in cujus terrâ ha-
» bitat episcopus hoc demonstret, et ille eum subdet epis-
» copali justitiæ. Quod si et dominus hoc facere contem-
» pserit, regis vicecomes inde per episcopum requisitus,
» omni remotâ excusatione faciat.

» Synodale decretum de *treviâ Dei*.

» A mercurii die, sole occidente incipit, et die lunæ
» sole nascente finit. »

« Nullus homo nec femina hominem nec feminam
» usquàm assaliat, nec vulneret, nec occidat, nec castel-
» lum, nec burgum, nec villam, in hoc spatio quatuor
» dierum et quinque noctium assaliat, nec deprædetur,
» nec capiat, nec ardeat ullo ingenio, aut violentiâ, aut
» aliquâ fraude. Quòd si aliquis, quod absit, illa non
» tenendo quæ præcipimus, infregerit, si non triginta
» annos cum spatio pœnitentiam in exilio fecerit, et an-
» tequàm ab episcopo exeat, quicquid fecerit, contrà pa-
» cem emendaverit, à domino Deo excommunicamus, et
» à totâ christianitate sit separatus. »

Can. I. — « De la trève de Dieu (1), comment elle doit
» être observée. Elle doit être de quatre jours et cinq
» nuits. »

(1) [1096] Concile de Rouen.

CAN. II. — « Des choses et des personnes qui doivent » être continuellement en paix.

» Le concile a aussi ordonné qu'il n'est permis en aucun » jour d'attaquer, de piller ou de gêner de quelque ma- » nière que ce soit, les personnes qui appartiennent au » service de l'église, les moines, les clercs et les religieu- » ses, les femmes, les voyageurs et les marchands, leurs » serviteurs, les bœufs et les chevaux de labourage, les » hommes conduisant la charrue ou la herse, les che- » vaux employés à herser et les hommes qui cherchent » un refuge auprès de la charrue. »

CAN. III. » — Serment pour l'observation de la trève- » Dieu : Le concile ordonne que tous les hommes, à » partir de douze ans et au-dessus s'engagent par le ser- » ment suivant à observer la trève-Dieu : « Je vous » prends à témoin, N... qu'à partir de ce jour en avant » je garderai fidèlement la trève de Dieu, telle qu'elle » vient d'être déterminée, et que je porterai secours à » l'évêque ou à l'archidiacre contre tous ceux qui ne prê- » teront pas serment de l'observer ou qui refuseront de » l'observer ; de manière que, si je reçois l'ordre de leur » courir sus, je n'y apporterai ni retard ni dissimulation, » mais je partirai avec mes armes et le suivrai, (l'évêque » ou l'archidiacre) et, sans déguisement, fidèlement et

» consciencieusement, je viendrai en aide contre eux et » tous ceux auxquels je le pourrai, que Dieu et les saints » ici présents me protègent. »

Can. IV. — « Anathème à ceux qui auront négligé de » jurer ou d'observer la trève-Dieu. »

Can. I. — « De treviâ Dei, quomodo, observandâ qua» tuor diebus et quinque noctibus. »

Can. II. — « De rebus et personis quæ perpetuâ in pace » debent esse.

» Statuit etiam ut omnes ecclesiæ et atria earum, et » monachi, et clerici et sanctimoniales, et feminæ, et » peregrini, et mercatores, et famuli eorum, et boves et » equi arantes, et homines caruccas ducentes, et hercea» tores, et equi de quibus herceant, et homines ad caruc» cas fugientes... ut in nullâ die aliquis audeat eos adsa» lire, vel capere, vel prædari, vel aliquo modo impedire. »

Can. III. — « Juramentum de custodiendâ treviâ Dei : » omnes homines à duodecim omnis et suprà jurent » hanc constitutionem treviæ Dei, tali juramento; hoc » audiatis vos N..... quòd ego amodò in anteà hanc » constitutionem treviæ Dei, sic hic determinata est, fide» liter custodiam, et contrà omnes qui hanc jurare con» tempserint, vel hanc constitutionem servare no» luerint, episcopo vel archidiacono in eo auxilium

» feram; ità ut, si me monuerit ad eundum super eos,
» nec diffugiam, nec dissimulabo; sed cum armis meis
» cum ipso proficiscar, et omnibus quibus potero juvabo
» adversùs illos per fidem, sine malo ingenio, secundùm
» meam conscientiam. Sic Deus me adjuvet, et isti sancti.»

CAN. IV. — « Anathema iis qui trugam Dei jurare vel
» custodire neglexerint. »

[1119] Dans le recueil de Sainte-Marie de Verdun, on trouve après les canons du concile de Reims, qui eut lieu à cette époque, un décret du pape Callixte II, sur la trève-Dieu : « Tous doivent jouir de la paix pendant le
» temps fixé pour la trève, les moines et leurs biens, les
» femmes et ceux qui les accompagnent doivent alors
» n'être troublés en aucune façon ; il en est de même des
» marchands, des chasseurs et des voyageurs. Nous vou-
» lons qu'en tout temps les églises jouissent de la plus
» grande paix; que, pendant la durée de la trève, personne
» ne prenne le linge d'un autre; que le jour de la quatrième
» férie (mercredi) au coucher du soleil, les cloches soient
» sonnées dans toutes les paroisses, et que la trève soit ob-
» servée depuis ce moment jusqu'au lever du soleil de la
» deuxième férie (lundi)... si quelqu'un néglige de se
» soumettre à ce qui précède, et refuse de faire satisfac-
» tion, personne ne recevra la sépulture soit dans le lieu

» du domicile du prévaricateur, soit dans celui de sa fa-
» mille; ou bien, excepté le baptême, aucun office ne
» sera célébré, soit que l'habitation lui appartienne, soit
» qu'il lui ait prêté son appui. »

« In codice sanctæ Mariæ Virdunensis, post canones
» concilii Remensis, hoc tempore habiti, subjiciebatur
» statutum Callixti papæ II, de trevia Dei editum :

... His temporibus (defixis in treviæ tempore) omnes
» pacem habeant. Et monachi et bona eorum, et mulie-
» res, et comitatus eorum omni tempore pacem habeant.
» Mercatores, venatores, peregrini similiter. Atria omni
» tempore in pace sint... infrà treviam Dei nemo pannum
» alterius accipat. In quarta feriâ, sole jam occidente,
» pulsentur campanæ per parochias, et ab illâ horâ us-
» que ad feriam secundam, oriente sole, observetur pax...
» si quis autem supradictorum reus satisfacere neglexerit,
» nemo sepeliatur in villâ, vel in loco ubi ille, vel familia
» illius, demorabitur, vel divinum officium celebretur,
» præter baptisma, sive villa sua fuerit, vel advocatus
» villæ extiterit. »

Résolue à faire cesser les guerres particulières, l'Eglise eut recours à tous les moyens qu'elle crut propres à atteindre ce noble but; une simple excommunication produisait un salutaire effet sur un grand nombre d'esprits,

il s'en trouvait d'autres dont cette peine était impuissante à calmer les sanguinaires violences; il fallut donc, pour les dompter, recourir à un châtiment dont la rigueur, en frappant les populations elles-mêmes, les soulevât contre les coupables ; supprimer l'exercice du culte et les sépultures dans les lieux où résidait l'homme de sang, c'était prononcer contre lui le bannissement; lequel, entre les plus hardis, eût osé habiter un village, quand au village les vivants et les morts se seraient soulevés contre lui? Mais il aurait pu, dans son aveugle emportement, ravager une contrée, et ses cruels appétits satisfaits, s'exiler lui-même et chercher ailleurs la paix qu'il avait refusée à ses victimes : pour museler cet homme et le réduire à rugir dans son repaire, au lieu de dévorer au milieu des champs ou dans les chaumières, l'Eglise ferma ses temples et refusa ses prières là où résidait sa famille; c'était le bannissement prononcé contre les aïeux, contre le père et la mère et contre les enfants! La paix et le bonheur de la famille du riche coupable répondait ainsi de la vie et de la liberté des familles pauvres et innocentes; le petit enfant dont la tête mollement reposait, au milieu de superbes dentelles, sur de moelleux coussins ornés de riches broderies, servait de caution à la chétive petite créature qui, pour réchauffer ses membres, n'avait que des haillons,

un peu de paille sous un toit de chaume et le sein de sa mère !

Le lecteur a-t-il remarqué la sollicitude du concile de Rouen pour les voyageurs, les marchands et les laboureurs, pour les laboureurs surtout? La charrue était aussi sacrée que l'autel, son privilège était le même ; un homme à la charrue était placé sous l'inviolable protection de Dieu comme dans le parvis du temple. Touchante sollicitude de l'Eglise qui, pour arracher ses enfants les plus faibles à la férocité des plus forts, s'étudiait à leur créer partout un asile et un abri ! Ce fut d'abord le sanctuaire, mais le sanctuaire n'était pas toujours assez rapproché du malheureux ; ce fut alors la croix du carrefour voisin ; mais le crime, galopant sur son coursier, était plus rapide que les pieds déjà fatigués du laboureur ; alors ce fut la charrue qui sauva l'homme dans le sillon. L'Eglise, la croix et la charrue, ces trois magnifiques symboles de la foi, de l'amour et du travail, servent encore aujourd'hui de refuge aux âmes désireuses de se posséder en paix et d'échapper au brutal despotisme des doctrines nouvelles.

Quelques-uns considéreront comme exagérée ou usurpatrice la rigueur employée par l'Eglise pour arriver à l'établissement de la paix ; d'autres traiteront de ridicule

la vision du naïf paysan; à la bonne heure, chacun est libre de ne prendre d'une question que la surface et de la négliger dans ce qu'elle a de plus sérieux; il semble qu'on n'invoque le droit d'examen que pour ne rien examiner. Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que toutes ces terribles excommunications lancées sur un pays tout entier pour punir la désobéissance de quelques-uns, dut être un des moyens les plus efficaces pour obtenir le repos. Dans ces temps reculés, il se trouvait, comme aujourd'hui, des esprits forts qui se moquaient de la vérité, parce que la vérité ne leur importait guère plus que l'erreur; ces esprits ne se trouvaient pas dans le peuple, c'était dans les châteaux qu'ils s'abritaient; le privilège de la foi n'était pas le privilège de l'ignorance, comme on l'a dit souvent, parce que, contrairement aux lois de la nature, la lumière caressait alors le sein des vallées ou le pied des montagnes avant d'en avoir doré les sommets. Ce qui produisait la résistance des barons aux prédications et aux excommunications de l'Eglise, c'était, dans l'esprit, un reste de cette passion franke pour le mouvement des batailles et pour la tumultueuse licence des camps; ils ne pouvaient se faire aux tranquilles émotions du foyer domestique; c'était, dans le cœur, un besoin de commandement et de conquête; la barbarie se cramponnait dans

un dernier retranchement avant d'expirer sous le glaive de la puissance ecclésiastique. Tant que le châtiment n'avait atteint que ces hommes bardés de fer, il n'avait qu'effleuré leurs cottes de maille ; pour en trouver le défaut, il fallait frapper ailleurs; le point vulnérable était la famille depuis la fille du serf jusqu'à la noble châtelaine: l'homme le plus âpre aux combats est encore père. Ne voyez-vous pas, en effet, ce fier chevalier rentrant dans son castel après avoir incendié le bourg voisin? C'est l'heure de tierce, la cloche du village tinte lentement sous le toit aigu du clocher, on dirait qu'elle compte les fiévreuses pulsations d'une agonie, le chevalier n'entend plus dans les champs que le bruit des pas de son dextrier; la charrue repose solitaire au milieu du sillon commencé; le serf, immobile et la face en terre, n'accourt plus sur son passage; sur les créneaux, la sentinelle est muette; tout est morne dans la cour d'honneur; sur le perron de marbre où, pour le voir de plus loin, se pressaient hier l'épouse et les enfants, ne se trouve pas un varlet; la famille n'a plus pour lui ni baiser ni sourire ; le soir, quand on se réunit à l'*Angelus* pour prier l'Ange d'étendre, pendant la nuit, ses ailes protectrices sur la couche où disparaissent les noirs soucis, la gracieuse face de la vierge est voilée, des sanglots s'échappent de toutes les

poitrines. Voulez-vous que le cœur de cet homme, fût-il d'acier, demeure impassible? quand son épouse bien-aimée, quand ses petits enfants aux cheveux si blonds, aux regards si caressants, viendront se jeter à ses pieds, l'implorer et lui dire : « Ami! père! donnez-nous la paix; » da nobis pacem! » croyez-vous que cet homme, fût-il de la race des tigres, n'exaucera pas ses agneaux chéris? La mort aime le deuil, c'est sa parure de noces; elle aime le son lugubre des cloches, c'est une voix qui l'appelle et elle se presse pour ne pas arriver trop tard à son banquet de larmes. Les victimes sont nombreuses, il y en a sous le chaume, il y en a dans le manoir, et partout elles font une halte avant de s'acheminer vers la tombe; qu'attendent-elles pour partir? Elles attendent le signal du départ, l'étendard qui précède le chrétien dans son voyage; elles attendent la croix, car enfin elles veulent sur leur vêtement de bois le signe gravé par Dieu sur leur enveloppe de chair! Mais la croix ne vient pas; qui sait? L'âme de cette victime apparaîtra peut-être cette nuit à l'intrépide baron, et posant une froide main dans sa main sanglante, jettera sur son oreiller ces trois mots de souvenir : « Dona nobis pacem ! » Si les morts ne franchissent pas le seuil de leur sombre empire, la tombe est impatiente et ne veut pas attendre; les cadavres parleront et, par la

bouche hideuse de la décomposition, crieront plus haut que les vivants : « Dona nobis pacem ! » Croyez-vous que cet homme verra passer devant lui, en longs habits de deuil, les femmes, les enfants, les affranchis et les serfs, les vivants et les morts, chacun lui jetant en passant et tous répétant en un lugubre concert : « Dona nobis pa» cem ! Dona nobis pacem ! » et qu'il leur refusera la paix ! Ce ne serait pas un homme, ce serait une bête féroce, et encore la bête féroce a-t-elle de l'instinct à défaut de cœur. Bien loin que ce châtiment, qui frappait tous les fidèles pour la faute d'un seul, fût imposé au peuple comme l'expiation d'un crime dont il était coupable, il était, dans les vues de l'Eglise, le moyen de procurer une trève à ses maux. Ne pouvant, à force de gémissements et de prières, de menaces et de punitions individuelles, empêcher les seigneurs de faire couler le sang et les larmes du peuple, de ce sang et de ces larmes elle fit un breuvage, et sa puissante main força les têtes les plus altières à s'incliner vers la coupe où il était versé pour s'en abreuver une fois et en sentir enfin toute l'amertume ; chaque cri, chaque plainte que soulevait dans la chaumière la sévérité de l'Eglise, était une goutte de ce breuvage jetée à la figure du baron rebelle à la voix de l'humanité ! Oui, l'Eglise a bien fait d'employer ce remède

violent pour dompter ce que la nature humaine avait de brutalement sauvage ; elle en avait le droit ; c'était son devoir ; le nôtre est de l'admirer et de lui obéir. Tandis qu'elle était violente pour les puissants, elle se montrait douce et compatissante avec les faibles. Consulté par les évêques sur la conduite à tenir envers ceux qui se donnent pour sorciers, le pape Léon VII leur répond : « Quoique » l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclé- » siastique leur sauve la vie, pour faire pénitence. » Les sorciers qui furent brûlés, ne le furent donc pas suivant les décrets de l'Eglise, mais conformément aux dispositions de la loi civile.

C'est surtout à partir de cette époque, et pendant trois siècles, que le sol de la France s'est couvert de ses plus magnifiques Eglises et des plus riches monastères ; pour sa part, Robert fit au moins trente fondations qui ne furent à charge ni au clergé ni au peuple. Les plus considérables sont : Saint-Agnan, Sainte-Marie, et Saint-Vincent d'Orléans, Saint-Paul de Chanteuge en Auvergne, Saint-Médard de Vitry, Saint-Léger dans la forêt Iveline, Notre-Dame de Melun, Saint-Pierre et Saint-Bibeul de Senlis, Sainte-Marie d'Etampes, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Germain de Paris dans la forêt de Laye, Notre-Dame de Poissi et Saint-Cassien d'Autun. Parmi les fon-

dations particulières on cite l'abbaye du Bec par Herluin et Lanfranc, le rétablissement de celle de Gorze par Adalbéron, évêque de Metz, celle de Loche avec sa belle église par Foulques d'Anjou, celle de Maillezais par Guillaume d'Aquitaine, et enfin celle de la Chaise-Dieu en Auvergne, par Robert, né dans le même pays et que l'on croyait être de la famille de saint Geraud d'Aurillac.

Dans ce commencement du onzième siècle, on rebâtit les Eglises, « principalement en Italie et en Gaule, quoi-» que la plupart n'en eussent pas besoin; mais les peuples » à l'envi se piquaient d'en avoir de plus belles. On re-» nouvella donc presque toutes les cathédrales, les mo-» nastères, et jusques aux moindres oratoires des villages. » Entre les autres, l'église de Saint-Martin de Tours fut » abattue, et rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier. » (*Fleury*). Le goût de la construction religieuse était tellement répandu qu'on a vu des seigneurs renverser d'une main pour relever de l'autre.

La résurrection des arts suppose la réapparition des grandes intelligences; il n'y a que les nobles cœurs qui sachent honorer Dieu et servir l'humanité; ces soixante-trois ans des règnes de Hugues, de Robert et Henri, sortis d'un véritable ossuaire, nous ont laissé une lignée d'hommes distingués par leur savoir et leurs travaux !

Sans parler de Fulbert, d'Abbon, d'Enguerran et de Gerbert, nous pouvons citer Arnoul, évêque d'Orléans, le plus savant et le plus éloquent prélat de son temps; Brunon, évêque de Toul, employé avec succès pour traiter la paix entre Rodolphe, roi de Bourgogne, et Robert, roi de France. Brunon monta dans la suite sur le siége de Rome où il prit le nom de Léon IX. Fodoard d'Epernay-sur-Marne, chanoine de Reims et curé de Cornisey. On a de lui l'Histoire de l'église de Reims en quatre livres et une Chronique qui comprend tout ce qui s'est passé de plus mémorable de son temps en France et dans les pays voisins, rangée par années. Fodoard a aussi écrit en vers les Histoires de plusieurs saints. Glaber, moine de Cluny, historien du temps. Pierre Damien, auteur d'un Traité sur le Sacerdoce et d'un autre sur les simoniaques. Halinard, chanoine de Langres, archevêque de Lyon, dont l'amitié fut recherchée par deux rois de France et deux empereurs d'Allemagne (1); il accompagna le roi Henri dans un voyage que ce prince fit à Rome et son éloquence y fut admirée; après la mort de Clément II, il fut obligé de se cacher pour n'être pas appelé au souverain pontificat. Saint Mayeul et saint Odilon, l'un et l'autre abbés

(1) Robert, Henri, Conrad, Henri.

de Cluny, ont laissé quelques ouvrages ascétiques; le premier avait été élève d'Antoine de l'Ile-Barbe, alors en grande réputation de savoir dans l'école de Lyon, « la » plus célèbre du pays, où la jeunesse étudiait sérieuse- » ment les arts libéraux et la philosophie. » Il serait injuste d'oublier, dans cette nomenclature, le roi Robert à qui l'Eglise doit plusieurs pièces de vers, entre autres l'antienne : « O Constantia martyrum! » Et la prose « Veni, sancte Spiritus, » qui se chante encore le jour de la Pentecôte (1).

A cette même époque un moine italien, Gui d'Arezzo, inventa la gamme et les six notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, « par le moyen desquelles un enfant apprend en peu de » mois, ce qu'un homme apprenait à peine en plusieurs » années. » Il prit ces syllabes des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean, « Ut queant laxis. »

Ainsi, pour résumer cette période, le clergé fournit à la France des ministres dont la sagesse et l'habileté firent cesser les guerres étrangères; il força les seigneurs à sus-

(1) Aimoin, chroniqueur, mourut en l'an 1008. Entré au cloître des Bénédictins de Fleury-sur-Loire, il devint un des disciples de l'abbé Abbon. Il a laissé une *Histoire des Français* qui comprend cinq livres. Les trois premiers embrassent une période qui se termine à la seizième année du règne de Clovis II. Quant aux livres quatrième et cinquième, quelques auteurs supposent qu'ils n'ont pas été composés par Aimoin.

pendre des querelles où le peuple épuisait son sang, et, comme conséquence de ces deux immenses bienfaits, les sciences prirent un nouvel essort, un essaim d'hommes instruits se répandit sur la surface du royaume et quelques mots, inventés par un moine, rendirent accessible à tous l'art divin dont les accents nous consolent de tant de maux et versent dans nos cœurs tant de douces émotions ou de généreuses pensées! A ceux qui aiment la gloire et le bonheur de leur pays, l'Eglise offre la politique des trois règnes qui viennent de s'écouler; aux amis de l'humanité, la cessation de ces fratricides luttes où la société périssait, corps et âme; aux savants, Fodoard, Arnoul et Gerbert; aux admirateurs des beautés architecturales, ses magnifiques basiliques; à tous enfin, riches ou pauvres, heureux ou malheureux, mais surtout aux pauvres et aux malheureux, parce qu'ils souffrent davantage, elle fait entendre le nom du moine d'Arezzo; ces trois règnes se terminent par un concert dont l'harmonie est venue jusqu'à nous, à travers les gémissements et les cris de joie de nos pères; le dernier mot de ce concert, commencé sous le roi Henri I[er], vibre aujourd'hui dans nos cœurs comme un soupir!

CHAPITRE V.

Philippe Ier. — Son serment. — Son caractère. — Première croisade. — Pierre l'Ermite. — Conciles de Plaisance et de Clermont. — Le pape Urbain II. — Justification des croisades. — Récits divers. — La France est la protectrice née des chrétiens d'Orient. — La France des philosophes modernes. — Continuation de la justification des croisades. — Chevalerie.

[1061]. Philippe Ier n'eut aucune peine à monter sur le trône de son père, associé qu'il était à la couronne et protégé par Baudoin, comte de Flandre et régent de France jusqu'en 1067. Le jeune roi avait prêté serment entre les mains de Gervais, archevêque de Reims, et avait, en même temps, reçu celui des seigneurs : « Moi Philippe, » avait-il dit, qui vais par la miséricorde de Dieu être » couronné roi de France, je promets en présence du Sei» gneur et de ses saints, que je conserverai à chacun de » vous (1) en particulier et à vos églises, vos priviléges » canoniques ; que j'observerai les loix ; que je vous ren» drai la justice, et qu'avec l'aide de Dieu, je vous pro» tégerai autant qu'il sera en mon pouvoir, et comme il

(1) Les évêques.

» convient à un prince de faire dans son royaume à l'é-
» gard des évêques et des églises qui leur sont confiées,
» selon l'équité et la raison. Je promets aussi au peuple
» dont le gouvernement me sera conféré, de maintenir
» par mon autorité l'observation des loix (1). »

Comme on le voit, l'Eglise, en stipulant pour la conservation de ses privilèges canoniques, c'est-à-dire légalement accordés ou institués, n'oubliait ni ceux de la justice ni ceux du peuple.

On a dit de ce prince qu'il assista, les bras croisés, aux grands événements qui s'accomplirent sous son règne; ajoutons qu'il eut le tort de joindre à de petites vues dans le bien, une grande tenacité dans le mal. Une guerre de quelques jours [1067], malheureuse pour nos armes, entreprise dans la Flandre pour soutenir les enfants de Baudoin contre leur oncle Robert; une rencontre à Dol en Bretagne, dans laquelle il fut vainqueur de quelques centaines d'hommes envoyés par Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre; son divorce avec la reine Berthe [1095] qui lui avait donné trois enfants; un mariage avec Bertrade épouse de Foulques, comte d'Anjou; son excommunication prononcée par le concile d'Autun, sous la prési-

(1) Conv. Rhem., tom. IX, Concil.

dence de Hugues, archevêque de Lyon (1), et, enfin, après un scandale de onze ans, sa réconciliation avec l'Eglise; tel est à peu près le bilan de la vie politique et privée de Philippe. Ce monarque, avec un aussi mince bagage, au moment où la France allait trouver une éclatante gloire, ressemble au valet de pied d'une grande reine; il était avec elle, mais il se tenait à la porte, écoutant sans le comprendre le mot d'ordre qui se donnait à ses côtés pour se transmettre de peuple en peuple jusqu'à Jérusalem.

Quelques historiens prétendent qu'il était « brave dans » les combats, sage dans le conseil, maître dans l'art de » parler et que, s'il ne prit aucune part aux croisades, » ce fut peut-être l'effet de la plus haute sagesse. » Je serais désolé de mettre en doute sa bravoure, mais la bravoure, en France, est chose trop commune pour être un éloge; quant à son indifférence pour les croisades, il ne me paraît pas qu'elle fut le résultat d'une sagesse con-

(1) Concilium Æduense contrà Philippum regem Francorum adulterum et incestuosum, sic à Bertholdo enarratur : In Galliarum civitate quam Ostionem vulgariter dicunt, congregatum est generale concilium à venerando Hugone Lugdunensi archiepiscopo et Sedis apostolicæ legato, cum archiepiscopis et abbatibus diversarum provinciarum, decimo septimo kalendas novembris. In quo concilio..... rex Galliarum Philippus excommunicatus est eò quòd, vivente uxore suâ, alteram superinduxit.

sommée ; cette sagesse, si elle eût existé, n'eût été que la prévision de la ruine des barons et de l'affaiblissement de leur puissance au profit du pouvoir royal; mais alors Philippe aurait dû favoriser un mouvement qui lui était si avantageux, tandis qu'on ne le trouve en aucune façon mêlé à ces lointaines expéditions; s'il eût eu assez d'habileté pour prévoir les résultats qui se produisirent plus tard, aurait-il laissé Guillaume de Normandie, son vassal, faire la conquête de l'Angleterre et s'y établir, sans chercher à se saisir de la Normandie pour rejeter dans son île un sujet si dangereux par sa puissance et son ambition? Comment a-t-il pu prévoir que les croisades ruineraient l'établissement de la féodalité, sans prévoir que l'élévation de Guillaume ébranlerait le trône de France? Philippe n'a rien prévu de semblable et son absence dans la croisade ne fut qu'une mesquine rancune; il venait d'épouser Bertrade et d'être excommunié, soit à Autun, soit à Clermont; la croisade était prêchée par le souverain Pontife, il ne voulut pas participer à une œuvre qui était fille de cette Eglise dont il était retranché; c'était la bouderie d'Achille, moins la gloire! Pour la première fois, la France se leva sans son roi et sans lui se mit en quête de triomphes! « L'histoire du monarque » demeure pâle, celle de France brille d'un éclat qu'elle

» n'avait point eu depuis Charlemagne. C'est la conquête » de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.... c'est la » fondation du royaume de Portugal par une troupe de » chevaliers bourguignons ; c'est enfin, et surtout, la pre- » mière croisade, le plus grand fait du moyen âge, et qui » semble encore plus français qu'européen, tant la France » y prit de part ; et bien loin, derrière les hauts faits des » nobles et des châtelains, quelque chose qui se remue » dans les villes et les bourgs, c'est le peuple qui naît, qui » fonde les communes, et qui devient puissance : tel est le » spectacle que nous offre, non pas le règne de Philippe Ier, » mais la France, pendant que Philippe vivait (1). »

On était en l'année 1095 ; un pauvre moine de Picardie que, dans ses mémoires, la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis Comnène, appelle Cucupiètre et que nous connaissons sous le nom de Pierre-l'Ermite, arrivait de Jérusalem où son cœur avait été brisé par les misères et les persécutions supportées par les chrétiens. Une nuit qu'il s'était endormi sur le pavé de l'église de la Résurrection, il entendit une mystérieuse voix lui dire : « Debout, » Pierre ! et fais ce qui t'a été prescrit. » Le moine obéissant vint à Rome, entretint Urbain II de ce qu'il avait vu ;

(1) 2e cahier d'*Histoire de France*. (Burette.)

ses paroles émurent le Pontife jusqu'aux larmes, et ces deux hommes, placés aux deux extrémités de la hiérarchie, s'embrassèrent et se promirent de jeter l'Europe sur l'Asie. Pierre partit pour la France; Urbain convoqua un concile à Plaisance où se trouvèrent quatre mille ecclésiastiques et trente mille laïcs de toutes les classes; tout ce monde s'attendrit au récit d'Urbain, la croisade fut résolue au milieu du plus bruyant enthousiasme ; mais l'enthousiasme, chez ce peuple italien, n'est qu'un feu d'artifice ; prompt à s'enflammer, il vous montrera au milieu des mêmes splendeurs, la basilique de Saint-Pierre ou ses catacombes en ruines, Léon X ou Garibaldi, la tiare ou le bonnet phrygien! Mais attendez, toutes ces pompes s'en vont une à une, chaque étincelle qui tombe est un diamant perdu, chaque colonne qui s'écroule emporte des milliers d'étincelles ; toute lumière s'est éteinte en quelques minutes; allez voir ce qu'il en reste et vous trouverez à vos pieds, jonchant la terre çà et là noircie, d'innombrables débris qui ont l'air de se reposer de leur passager éclat. L'enthousiasme de Plaisance s'éteignit bien vite et ses 34,000 hommes se reposèrent de la fatigue de leur enthousiasme d'un jour. Aussi les croisés ne partirent-ils pas d'Italie.

Pierre fut plus heureux que le souverain Pontife : à sa

voix, la France s'émut, ses yeux versèrent des larmes; mais les larmes de la France ne sont pas stériles, elles creusent profondément la terre où elles tombent et y font germer des héros.

« Vers le milieu du XIe siècle, la domination arabe,
» domination intelligente et paisible, qui laissait les chré-
» tiens d'Occident satisfaire à l'aise leur piété curieuse,
» fut renversée par une horde de Turcomans venus des
» bords de la mer Caspienne, avec des habits de peaux
» de bêtes et des étriers de bois. Dès lors les pèlerins, à
» la merci de ces hommes féroces, durent acheter cher
» leurs joies de voyageurs et de chrétiens. » (*Burette.*)
Pierre raconta sur les routes, dans les villes et les villages de sa patrie, toutes les souffrances qu'avaient à supporter les Français que la piété poussait vers les saints lieux; il dit comment, dévalisés sur tous les chemins, quand ils arrivaient sous les murs de la ville sainte, et qu'ils n'avaient pas une pièce d'or à donner aux portes, ils ne pouvaient entrer et succombaient, la plupart, dans la campagne, de misère et de chagrin; comment ceux qui pénétraient dans l'enceinte de Jérusalem s'y trouvaient continuellement en danger de mort; comment leurs frères du pays les cachaient de leur mieux sans oser les protéger, car eux aussi souffraient la persécution; comment au mi-

lieu des offices entrait souvent dans l'église quelque bande de Turcomans qui s'asseyaient sur l'autel, brisaient les vases sacrés, prenaient les prêtres par la barbe ou par les cheveux.

Tout ce mouvement n'était jusqu'à présent que l'agitation d'un corps galvanisé, il lui manquait l'âme, c'est-à-dire une pensée régularisatrice et une direction unique; toutes ces masses se remuaient et se tourmentaient, sentant en elles et au-dessus d'elles, ce je ne sais quoi qui électrise et fait pressentir les grandes choses, comme on pressent les grandes tempêtes; cette exaltation d'un peuple ressemblait à un délire universel; il fallait une puissance assez forte pour unir par un lien commun toutes ces exaltations individuelles, pour réunir dans un même lit et faire descendre vers le même océan tous ces torrents épars sur le sol du royaume. Cette puissance se présenta, ce fut celle de l'Eglise réunie dans le concile de Clermont, le 18 novembre 1095 (1).

Avant de parler du long voyage de la terre sainte, avant de pousser à onze cents lieues de la patrie les hommes qui en composaient la plus active population, le concile s'occupa des mesures nécessaires pour assurer la paix

(1) Concilium Claramontanum IV kal. dec. Urbano II, Philippo I.

publique. « Il est ordonné, dit-il dans son premier canon, » que personne ne se permettra de troubler jamais la » tranquillité des religieux, des clercs, des femmes et de » ceux qui les accompagnent. »

« Statutum est ut in omni die, et monachi et clerici » et feminæ et quæ cum eis fuerint, in pace perma- » neant. » Dans le xxixe : « Si quelqu'un, pour échapper » aux poursuites de ses ennemis, se réfugie au pied d'une » croix placée sur son chemin, il sera libre comme s'il » s'était réfugié dans une église. » « Si quis ad aliquam » crucem in viâ, persequentibus inimicis, confugerit, » liber ac si in ipsâ ecclesiâ permaneat. »

Dans le xxxe : « Si quelqu'un profitant de la sécurité » qui lui est offerte, commet un crime et se réfugie soit » dans une église, soit auprès d'une croix, on devra épar- » gner sa vie et le mettre entre les mains de la justice. » « Quòd si quis pro securitate ecclesiæ vel prædictæ crucis » aliquod crimen peregerit, et ad ecclesiam vel crucem » confugerit, acceptâ securitate vitæ et membrorum, red- » datur justitiæ. »

C'est-à-dire que, sous peine d'excommunication, il était défendu de persécuter les faibles et d'employer la violence contre qui que ce fût, même contre un criminel. Autrefois, l'enceinte d'une église était un refuge assuré

contre les emportements d'un ennemi; aujourd'hui une croix plantée sur le bord d'un chemin doit suffire pour abriter les malheureux. Le concile avait raison, pourquoi l'image de celui qui sauvait entre quatre murs, n'aurait-elle pas sauvé sur la voie publique! Le Christ prêche-t-il moins la miséricorde dans le carrefour isolé d'une forêt que sous les voûtes d'un temple? Aussi les croix se multiplièrent-elles dans les lieux les plus déserts et les plus sauvages; elles étaient des hôtelleries où le voyageur fatigué se reposait sous les bras de celui qui appelle tous ceux qui passent par le chemin et dont le poids de la journée accable la faiblesse; là s'arrêtait le voyageur dont les pas s'étaient égarés et qui cherchait le hameau voisin; là s'arrêtait le voyageur attardé, quand les ténèbres descendaient dans la plaine; là s'arrêtait le voyageur indigent pour attendre la charité qui s'y agenouillait quand sonnait la cloche du soir; là se reposaient et le laboureur accablé de fatigues, et le père de famille que dévoraient les sollicitudes domestiques, et la mère dont le cœur pleurait un fils, et la jeune fille dont l'âme s'ouvrait aux premières douleurs de la vie? Qui pourrait compter aujourd'hui les vies protégées et les larmes séchées à l'ombre de l'arbre du calvaire! Qui pourrait dire toutes les colères tombées et toutes les passions vaincues au pied de la

croix du grand chemin ! Nos pères les y avaient placées, nous les en avons arrachées, qui a raison de nous ou de nos pères? Nous parlons de liberté et nous détruisons le drapeau de la rédemption des captifs, prenons garde à la servitude !

Dans son second canon, le concile de Clermont explique sa pensée sur la nature des croisades : « Le pèlerinage de » Jérusalem servira de pénitence à tous ceux qui s'y dé- » termineront par le seul motif religieux et pour délivrer » l'Eglise du Seigneur, non à ceux qui seront conduits » par l'amour de l'or et des honneurs. »

« Quicumque pro solà devotione, non pro honoris vel » pecuniæ adeptione, ad liberandam Ecclesiam Dei, Jeru- » salem profectus fuerit, iter illud pro omni pœnitentià » reputetur. »

Ainsi l'Eglise ne reconnaissait pour croisés que ceux qui portaient avec eux un cœur pur et une âme pieuse; les indulgences n'étaient pas accordées à quiconque partait pour la terre sainte, on distinguait entre les soldats de Dieu et les soldats de la licence et de la cupidité.

Toutes ces précautions étant prises, Urbain se leva au milieu de treize archevêques, de deux cent vingt-cinq évêques, de trois cents abbés et d'une foule immense de seigneurs, de chevaliers et de peuple; dominant toute cette

immense assemblée, il lui fit entendre la voix du chef des chrétiens :

« Vous savez, nos très-chers frères, et il importe que » votre charité n'ignore pas comment le Sauveur du genre » humain, après s'être revêtu d'un corps pour opérer » notre salut, après s'être fait homme parmi les hommes, » a illustré par sa présence la terre depuis longtemps » promise à nos pères et l'a rendue à jamais célèbre par » les œuvres de son ministère et par de nombreux mi» racles. Or, ce berceau de notre salut, la patrie du Sei» gneur, la mère de notre religion, est maintenant entre » les mains d'un peuple sans Dieu ; les fils d'une nation » esclave imposent aux enfants d'une mère libre la plus » dure servitude, eux qui devraient au contraire leur être » humblement soumis ! Vous, nos bien aimés, armez-vous » du zèle de Dieu, que chacun de vous mette courageuse» ment l'épée au côté ; armez vos bras et montrez que » vous êtes les fils du Dieu puissant ; mourir en combat» tant est moins dur que le spectacle des maux qui acca» blent notre nation et les fidèles ; tournez contre les » ennemis de la foi et du nom chrétien les armes que » vous avez si souvent souillées par de fratricides luttes ; » rachetez par une obéissance agréable à Dieu, les vols, » les incendies, les rapines, les homicides et tous les

» autres crimes qui ferment la porte des cieux à ceux qui » s'en rendent coupables; que cette œuvre de piété et les » prières de tous les saints vous obtiennent le pardon des » fautes par lesquelles vous avez irrité le Seigneur. »

» Nostis, fratres dilectissimi, et vestram nosse id ex- » pedit caritatem, quomodò humani generis reparator » pro nostrâ omnium salute carnem assumens, et homo » inter homines conversatus, terram promissionis, quam » patribus promiserat, propriâ illustravit præsentiâ, et » assumptæ dispensationis operibus, et crebrâ simul mi- » raculorum exhibitione reddidit specialiter insignem. » Hæc igitur salutis nostræ cunabula, Domini patriam, » religionis matrem, populus absque Deo, ancillæ filius » Ægyptæ, possidet violenter, et captivatis liberæ filiis » extremas imponit conditiones, quibus versâ vice meritò » servire tenebatur; vos igitur, dilectissimi, armamini » zelo Dei, accingimini unusquisque gladio suo super » femur suum potentissimè, accingimini, et estote filii » Potentis; melius est enim nobis mori in bello quàm vi- » dere mala gentis nostræ et sanctorum; arma quæ cæde » mutuâ illicitè cruentastis, in hostes fidei et nominis » christiani convertite. Furta, incendia, rapinas, homi- » cidia et cætera, quælia qui agunt regnum Dei non pos- » sidebunt, hoc Deo beneplacito redimite obsequio, ut

» delictorum, quibus Dominum ad iracundiam provo-
» castis, scelerum indulgentiam pro vobis obtineant hæc
» pietatis opera, et deprecatio collata sanctorum.... »

Soit que chaque historien ait mis dans la bouche d'Urbain la harangue qui lui paraissait convenir le mieux aux circonstances; soit que le souverain Pontife ait pris deux fois la parole sur les croisades, toujours est-il que Guillaume, évêque de Malmesbury, dans son histoire d'Angleterre, lui prête le discours suivant :

« Nous avons appris, nos très-chers frères, et vous
» avez également appris, (ce que nous ne pouvons ex-
» poser qu'au milieu des plus profonds gémissements)
» au milieu de quelles calamités, de quelles vexations et
» de quelles cruelles douleurs, les chrétiens, nos frères,
» les membres du Christ sont flagellés, opprimés et in-
» sultés à Jérusalem, à Antioche et dans toutes les villes
» de l'Orient; les richesses données pour le culte des
» saints, les biens offerts par les riches pour nourrir les
» pauvres, sont la proie de la tyrannie des païens qui en
» abusent en les appliquant à leurs usages, d'où vient
» qu'ils arrachent avec violence les offrandes que vous
» y avez si souvent envoyées. Là notre religion est livrée
» à d'innombrables dérisions, et cependant c'est là que
» Dieu s'est reposé, là qu'il est mort, là qu'il a été ense-

» veli... Nous pourrions vous donner ici le détail des » maux supportés par nos frères et celui des désolations » de l'Eglise, mais mes paroles expireraient dans les » larmes et les gémissements, dans les soupirs et les san- » glots. Pleurons donc, mes frères; hélas! pleurons.... » que dis-je, mes frères? Ecoutez et comprenez! En- » flammés par les fureurs de la guerre, vous déchirez » vos frères et vous vous déchirez entre vous; ce n'est » point là la guerre du Christ, car la guerre du Christ ne » détruit pas le troupeau du Rédempteur; vous n'êtes » pas dans la voie qui conduit au salut et à la vie. Vous, » oppresseurs des orphelins; vous qui pillez les veuves, » vous homicides, vous sacriléges, vous envahisseurs du » bien d'autrui; vous qui, pour de l'or, répandez le » sang chrétien et qui, de loin, appelez et recherchez » les guerres, comme les vautours recherchent les cada- » vres... allez en Palestine! »

« Audivimus, fratres dilectissimi, et audistis, quod » sinè profundis singultibus tractare nequaquàm possu- » mus, quantis calamitatibus, quantis incommoditatibus, » quàm diris contritionibus in Jerusalem, et in Antiochiâ, » et in cæteris orientalis plagæ civitatibus, christiani » fratres nostri, membra Christi, flagellantur, oppri- » muntur, injuriantur... prædia sanctorum stipendiis

» dedita, et nobilium patrimonia sustentandis pauperi-
» bus contradita, paganæ tyrannidi subjiciuntur, eisque
» in proprios usus redactis Domini crudeles abutuntur...
» indè violenter abstrahunt quas ibi pro cultu illius multo-
» ties intulistis oblationes. Ibi nimirùm multas et innu-
» meras religionis nostræ ingerunt irrisiones. Et tamen
» in illo loco requievit Deus; ibi pro nobis mortuus est,
» ibi sepultus est. Plures sunt et fratrum nostrorum mi-
» seriæ, et ecclesiarum Dei depopulationes, quæ sigil-
» latìm possemus referre, sed instant lacrymæ et gemitus,
» et instant suspiria et singultus. Ploremus, fratres, eia
» ploremus! quid dicimus, fratres? Audite et intelligite,
» vos accincti singulo militiæ supercilio fratres vestros
» dilaniatis, atque inter vos dissecamini, non est hæc
» militia Christi quæ describit ovile redemptoris, non
» tenetis verò viam per quam eatis ad salutem et vitam.
» Vos pupillorum oppressores, vos viduarum prædatores,
» vos homicidæ, vos sacrilegi, vos alienis juris direptores,
» vos pro effundendo sanguine christiano expectatis latro-
» cinationum stipendia, et sicut vultures odorantur cada-
» vera, sic longinquarum spatium conspicamini et secta-
» mini bella, petite Palestinam !.... »

Urbain n'avait pas achevé de parler que tous les assistants, réunis depuis sept jours sur la grande place de

Clermont, se prosternèrent pour écouter la confession prononcée par le cardinal Grégoire, qui fut depuis Innocent II, et que les airs retentirent au loin d'un seul et même cri : « Diex el volt ! Diex el volt ! » (Dieu le veut !) De grandes pièces d'étoffe rouge avaient été découpées d'avance en croix, on les distribua aux assistants, qui se les attachèrent aux épaules, et retournèrent chez eux se préparer au grand voyage.

Domizus a écrit à sa manière, dans l'histoire de la comtesse Mathilde, quel effet produisit en France la prédication d'Urbain : « Les Français reçurent les paroles » d'Urbain comme ils auraient reçu celles de saint Pierre » lui-même, ils le comblèrent de largesses. Ce pasteur, » successeur de Pierre, leur annonçait des paroles de » salut, car il leur enseigna à se diriger vers le sépulcre » de Notre Seigneur, afin de purger ce lieu et d'en chasser » l'ennemi, peuple païen et cruel. O semence de la foi ! » combien sont fertiles les germes que vous produisez, » lorsqu'ils s'échappent comme des fleurs de la bouche » du pasteur et qu'ils donnent des fruits, etc., etc. »

Urbani Galli papæ Petri quasi sancti
Dicta receperunt, et ei bona multa dederunt.
Verba salutis eis dabat hic pastor vice Petri,
Nam docuit summus Pater illos ire sepulcrum

Ad Domini nostri, locus ut purgetur, et hostis
Indè repellatur populus paganus amarus.
O fidei semen! bona germina quot modo præbes,
Cùm utiles flores refluunt pastoris ab ore,
Et pariunt fructus, etc., etc.

« Ce fut alors un merveilleux spectacle que donna la » société chrétienne. Il n'y avait plus de famille ni de pa- » trie. Chacun préparait ses armes. Ceux qui parlaient de » rester étaient montrés au doigt. Le pauvre vendait sa » maison; le chevalier engageait ses terres. Plusieurs » seigneurs offrirent alors aux villes de leur domaine d'é- » changer contre de l'argent quelques-uns de ces droits » féodaux si onéreux aux bourgeois. » (*Burette.*)

Quand les rois de l'Occident, fatigués par des guerres intestines, oubliaient le grand œuvre de la délivrance de l'Orient, les papes et les évêques les encourageaient à tenter de nouveaux efforts; c'est ainsi que, par des lettres datées des calendes de décembre, 1145, le pape Eugène III invita Louis VII à partir pour la terre sainte.

Toutefois, le souverain Pontife ne se dissimulait pas les dangers qu'offraient ces gigantesques entreprises, il en déplorait à l'avance les victimes et ne voyait partir les croisés qu'avec le plus pieux attendrissement.

[1145] Avant d'en écrire au roi, Eugène avait adressé à

l'archevêque de Sens une lettre datée, à Latran, du 7 des calendes de mai 1145, dans laquelle il lui révèle tout ce que l'entreprise jette de cruelles inquiétudes dans son cœur :

« Nous éprouvons la plus vive anxiété lorsque nous » considérons ce qu'il y a d'immense dans l'œuvre qu'il a » plu à la divine miséricorde d'inspirer à notre très-cher » fils Louis, roi des Français. Le triste souvenir de » l'échec subi de nos jours par le nom chrétien et que » l'Eglise a dû supporter (1), celui de la récente effu- » sion du sang d'un si grand nombre d'hommes, nous » jette dans une grande frayeur et renouvelle en nous » un chagrin dont nous ne saurons jamais nous con- » soler; si quelque chose, néanmoins, pouvait en adou- » cir l'amertume et nous donner quelque consolation, » ce serait le dévoûment de notre dit fils et l'affection » que le ciel a bien voulu lui inspirer. Le plus grand » trouble agite donc notre esprit balancé entre l'es- » poir et la crainte. Craignant, cependant, que cette » grande œuvre soit compromise à notre occasion, nous » vous chargeons de savoir, par vos informations, si le » roi et les barons sont disposés à l'entreprendre. »

(1) Croisade de Philippe Ier.

« Immensum pietatis opus, quod carissimo filio nostro » Ludovico illustri Francorum regi divina misericordia » inspiravit, nos plurimùm anxios reddit. Gravem nam- » que christiani nominis jacturam; quam nostris tempo- » ribus eccelesia Dei sustinuit, et recentem adhuc effusio- » nem sanguinis tantorum virorum ad memoriam revo- » cantes, grandi timore concutimur, et mœror inconso- » labilis renovatur. Cæterum devotio prædicti filii nostri » et caritas divinitùs inspirata conceptum aliquantulùm » dolorem mitigat, et spem nobis consolationis promittit. » Sic igitur utrimque suspensos timor cum spe nos valdè » conturbat; sed ne tantum opus nostrâ occasione re- » maneat... (mandat ut perscrutetur animos regis et ba- » ronum, si prumpti sint illorum animi ad tantum » opus. »

Le concile de Vezelai, (1) tenu en 1146, lui répondit de manière à dissiper tous ses doutes; le roi, la reine et les seigneurs se croisèrent avec le plus vif enthousiasme; le peuple criait de tout côté: La croix! la croix! Cent mille hommes se mirent en route le jour de la Pentecôte 1147.

Pendant que les princes guerroyaient en Palestine, les

(1) Concilium Vizeliacum in Burgundiâ. Præsente rege. Prædicante sancto Bernardo.

souverains pontifes veillaient à la tranquillité de leurs royaumes; si des ennemis surgissaient pendant leur absence, ils étaient excommuniés et, le plus souvent, la paix était soudain rétablie; Eugène III, s'étant rendu à Saint-Denys, lança les foudres ecclésiastiques contre ceux qui, profitant de l'éloignement de Louis, oseraient entreprendre contre l'autorité royale.

Si les sujets oubliant leurs devoirs, refusaient de concourir au bien commun ou à la défense commune, ils étaient immédiatement repris et corrigés.

C'est ainsi que quelques évêques ayant refusé à l'abbé Suger, régent du royaume, les secours dont il avait besoin, le pape écrivit à ce ministre une lettre dans laquelle il lui dit : « Quant aux évêques qui refusent de vous don-
» ner les secours qui vous sont nécessaires pour la dé-
» fense du royaume, faites-nous connaître nominative-
» ment les plus coupables; afin qu'en vertu de nos pou-
» voirs apostoliques nous les reprenions et les exhortions
» à se montrer zélés pour la conservation du royaume et
» qu'ils vous donnent soit les troupes, soit les conseils
» nécessaires à l'honneur et à l'intérêt de la France. »

« De episcopis verò qui pro defensione regni tibi opem
» ferre et adesse recusant, ne omnes simul in culpam in-
» duere videamur, nobis de aliquibus nominatìm signifi-

» ces ut eos apostolis affatibus corripiamus et exhortemur,
» quatenus ad conservandum statum regni prumptiores
» existant, et ad ea quæ regni honori et utilitati expediunt,
» vires et consilium administrent [1148]. »

Louis venait de s'embarquer et faisait voile vers la France ; le pape, que ce retour comblait de joie, écrivit à Suger :

« Ce retour, sujet de nos paternelles sollicitudes, nous
» comble de joie et nous soulage au milieu des adversités
» que nous avons si longtemps supportées. Quant à vous,
» attachez-vous comme un fidèle et sage administrateur,
» à traiter avec fermeté les affaires d'Etat qui vous sont
» confiées; le moment approche où vous recevrez la ré-
» compense de vos travaux. Au surplus, il est de votre
» devoir de vous préparer à recevoir dignement le roi en
» vous rendant au devant de lui avec de fidèles sujets. »

« Cujus reditus, de quo paterno affectu eramus solli-
» citi, maximum nobis gaudium præstat, et in adversita-
» tibus, quas diù sustinuimus, solatium præbet. Tu ergo,
» sicut fidelis dispensator et prudens, negocia regni
» tibi commissa viriliter studeas pertractare. In proximo
» enim est ut palmam tui laboris consequaris et præmium.
» De cætero tui studii sit ad occursum regis cum viris fide-
» libus te honorifice præparare. »

Le roi n'était pas encore arrivé, des troubles s'élevaient dans le royaume : Suger en écrivit au souverain Pontife qui lui répondit par une lettre datée à Tusculum du 17 des calendes de septembre :

« Nous avons reçu avec la bienveillance qu'elle méri- » tait, la lettre que vous nous avez écrite, et c'est avec » une paternelle affection que nous prenons part aux ad- » versités et aux difficultés que vous avez éprouvées. Et » parce que nous savons que vous les avez supportées par » amour pour la justice et avec la fidélité due à notre » très-cher fils Louis, illustre roi des Français, nous les » ressentons comme si elles nous étaient personnelles et » nous avons eu le soin de vous venir en aide dans la » mesure du pouvoir qu'il nous a accordé. »

« Litteras quas nobis misisti, debitâ benignitate reci- » pimus et super adversitatibus et angustiis, quas te pati » significasti, paterno tibi affectu compatimur. Et quo- » niam eas pro amore justitiæ et fidelitatis carissimi filii » nostri Ludovici illustris Francorum regis, te sustinere » cognoscimus ; ipsas tanquàm proprias reputamus... et » nos, juxtà potestatem nobis concessam ab ipso, opem » tibi et auxilium exhibere curavimus. »

« C'est pourquoi, ajoute Eugène, nous avons écrit à » nos frères les archevêques et les évêques d'excommu-

» nier ceux qui troublent la paix du royaume s'ils ne
» changent pas de conduite ; et nous leur avons recom-
» mandé, soit à eux-mêmes, soit aux seigneurs, de vous
» prêter les secours les plus efficaces, à vous et à ceux
» auxquels est confiée la garde du royaume, pour le dé-
» fendre contre ses ennemis. »

« Sicut enim ex litteris, quas fratribus nostris archi-
» episcopis et episcopis mittimus, perpendere poteris :
» illos qui pacem regni perturbant, nisi resipuerint, ex-
» communicari mandavimus; et tam ipsis quàm comiti-
» bus, exhortando mandavimus, ut tibi et aliis, quibus
» regni est commissa custodia, ad defensionem ipsius vi-
» riliter auxiliando assistant. »

Je n'ai nullement l'intention et il n'entre pas dans mon cadre de faire l'histoire des croisades; à part quelques faits culminants qui trouvent leur place toutes les fois qu'il s'agit des destinées de la France, tout le reste est une suite de faits plus héroïques les uns que les autres, plus ou moins heureux ou plus ou moins habiles, mais qui, en résumé, se reproduisent sur tous les champs de bataille du moyen âge. Ma tâche n'est pas de mettre sous les yeux du lecteur la valeur de nos soldats et l'intrépidité des chefs, ou de faire retentir à ses oreilles le froissement de la lance française sur le fin acier du cimeterre musulman;

de raconter comment nous avons été vainqueurs aujourd'hui, demain et après-demain, et puis enfin comment nous avons triomphé à Jérusalem où le Fils de Dieu trouva, lui, le triomphe et la mort, son plus sublime triomphe. Ma tâche consiste à justifier les croisades aux yeux de ceux qui ne les considèrent que comme l'effet d'un aveugle fanatisme et de leur montrer quelles en furent les causes et les conséquences. J'abandonne le côté le plus brillant, pour ne m'occuper que de ce qu'elles ont de plus solide. La gloire de nos preux ne s'est pas, il est vrai, tout entière ensevelie avec eux dans les plaines d'Ascalon ou sous les tentes de Tunis, une partie d'elle a rejailli sur la nation, mais ce n'est qu'un lointain souvenir, la dernière trace d'une fumée que le vent de Syrie a chassée vers la France et que bien des yeux ne voient pas parce qu'au lieu de raser la terre, elle se promène bien haut par dessus nos têtes.

Les causes des croisades sont de deux espèces; les unes générales et qui tiennent à la nature même de la composition des populations européennes au moyen-âge; les autres particulières, parce qu'elles ont été produites par l'instinct de conservation donné par la nature à chaque nation comme à chaque individu. On se le rappelle, les populations de l'Europe sont sorties de l'invasion géné-

rale de cette partie du monde par des hordes venues des quatre points cardinaux; de fortes mains les retinrent et les calmèrent dans les bassins divers que leur avait creusés le doigt de Dieu, mais elles ne désarmèrent pas; de sorte que le goût des aventureuses entreprises ne s'éteignit pas chez elles. Pendant plusieurs siècles, elles se ruèrent les unes sur les autres, se pourchassant des Gaules en Allemagne, de l'Allemagne en Italie, jusqu'à ce qu'enfin le besoin de repos fit asseoir chacune d'elles en sa place; après deux siècles de ce repos forcé, pendant lesquels de nouvelles générations apportèrent de nouvelles forces, il fallait recommencer les luttes; quelques Normands se jetèrent en Angleterre [1066] dont ils devinrent facilement les maîtres, car on disait alors des Anglais qu'ils n'étaient « ni puissants dans la guerre, ni fidèles » dans la paix : Angli nec in bello fortes, nec in pace » fideles. » (*Gildas*). Quelques autres Normands traversèrent les Alpes et fondèrent des principautés en Sicile; après cette nouvelle conquête, les historiens des Siciliens et des Normands font remarquer que la Grande-Bretagne et la Sicile changèrent de face et devinrent des pays renommés aussitôt qu'ils eurent reçu la race Normande : « Jàm indè Anglia non minùs belli gloriâ quàm humani» tatis cultâ inter florentissimas orbis christiani gentes

» imprimis floruit (*Malmesbury*). Siculi quòd in patrio » solo sunt, quòd liberi sunt, quòd omnes hodiè chris- » tiani sunt ingenio Normannis acceptum ferunt. » (*Prosp. Fasel., de reb. Sic.*) Les Normands purent bien rendre les Anglais plus forts dans la guerre, mais ils ne pouvaient les rendre fidèles dans la paix. Les Bourguignons poussèrent jusqu'en Portugal et y fondèrent un royaume. Les hommes d'armes restés en France se dévoraient les uns les autres; il était plus que temps de mettre un terme à cet état de choses en donnant à tous ces affamés de batailles une proie nouvelle et capable à elle seule de satisfaire leurs dévorants appétits; il le fallait sous peine de voir les royaumes formés depuis hier périr dans une autre prise d'armes générale; il le fallait, mais les rois s'en occupaient si peu, ils comprenaient si peu la situation sociale qu'ils se regardèrent, silencieux et indifférents, quand l'occasion se présenta de parer aux coups un instant arrêtés par Charles-Martel et son fils. Ce qu'ils ne songeaient pas à faire, fut l'œuvre du moine Pierre et d'Urbain, le successeur d'un pêcheur du lac de Tibériade; le moine en arrivait, l'héritier du pêcheur se souvenait de la famille qu'il y avait laissée, et l'un et l'autre, tant au nom des intérêts matériels que des intérêts religieux des nations Occidentales, leur montrèrent la route

qui va des bords du Tibre, de la Seine et de la Tamise aux rivages du Nil et du Jourdain. Leurs compatriotes y étaient égorgés, il fallait les venger et les protéger; les dons qu'elles y envoyaient étaient pillés, il fallait châtier les voleurs et les pillards. Etait-ce donc une chose si extraordinaire? Si nous n'avons pas fait difficulté de nous élancer sur la terre Africaine, d'y renverser un empire et d'y faire vingt ans de guerre pour une insulte, comment pourrait-on reprocher à nos pères de s'être transportés en Asie pour y venger des massacres chaque jour répétés? Le mal était plus loin, nos aïeux ont fait un plus grand nombre d'étapes, voilà tout! Nos armées n'étaient pas organisées comme aujourd'hui, ou plutôt il n'y avait pas de troupes régulièrement organisées; on ne put pas dire: « Nous enverrons là cent bataillons d'infanterie, quarante escadrons de cavalerie; » au lieu de cela, le peuple qui ne s'arrête pas pour si peu, se leva en masse et partit? N'avons-nous pas attaqué le Croissant pour délivrer Athènes? Que nous faisait, à nous, un petit peuple de plus ou de moins, au point de vue purement matériel? Buonaparte n'a-t-il pas fait, lui aussi, le voyage d'Egypte et, pour me servir de ses magnifiques expressions, « du » haut des pyramides quarante siècles n'ont-ils pas contemplé ses soldats? » La République avait-elle en vue de

sauver la nation quand elle fit ainsi la guerre à des peuples qui ne la connaissaient pas ? Il y a plus, si le sultan se permettait l'atroce passe-temps de faire égorger ceux de nos compatriotes établis dans la Syrie, demeurerions-nous silencieux et laisserions-nous notre armée se promener en France de garnison en garnison ! Non assurément; et le crime fût-il au bout du monde, la France y jetterait son épée ! Ainsi firent nos pères; pourquoi nos pères auraient-ils été des fanatiques, si nous sommes raisonnables ? Est-ce parce que nos pères partaient au cri de : « Dieu le » veut ! » et que nous partirions en disant : « L'honneur » le veut ! » Dieu ne serait-il plus, dans la pensée de certains hommes, autant que les préjugés de la terre ? Je ne sache pas que, jusqu'ici, quelqu'un l'ait fait déchoir au second rang. Nos aïeux, au surplus, ne firent qu'une guerre de représailles : « Les Sarrasins avoient menacé » l'Europe de leur joug trois siècles avant que l'Europe » eût pris les armes contre eux : leur migration, sortant » de l'Arabie, conquit la Syrie et l'Egypte, s'avança le » long de l'Afrique, d'Orient en Occident, jusqu'au dé- » troit de Gadès, passa ce détroit, inonda l'Espagne, sur- » monta les Pyrénées et ne s'arrêta qu'au milieu des » Gaules contre l'épée de Karle-le-Martel. Trop occupées » alors, les populations chrétiennes remirent à un autre

» temps la vengeance; mais, quand ce temps fut venu, » elles s'ébranlèrent à leur tour, se portèrent d'Occident » en Orient par l'Europe; traversèrent le Bosphore et » allèrent attaquer les enfants du prophète aux lieux » mêmes d'où ils étaient partis. » (*Châteaubriand.*) Les Maures, que Charles-Martel extermina, justifient les Croisades. Le danger était passé, il est vrai, les Sarrasins dormaient ou paraissaient dormir; il fallait les attendre et ne pas aller les chercher : comme s'il y avait eu alors un ambassadeur de France auprès de ces envahisseurs pour faire connaître le jour et l'heure où ils se seraient mis en route! De telles nations, semblables à la brute qui dort après le carnage, se réveillent en sursaut pour s'élancer d'un seul bond sur une proie nouvelle. « Les disciples du Coran sont-ils demeurés » tranquilles dans les déserts de l'Arabie? et n'ont-ils » pas porté leur loi et leurs ravages jusqu'aux mu- » railles de Delhi et jusqu'aux remparts de Vienne? Il » fallait peut-être attendre que le repaire de ces bêtes » féroces se fût rempli de nouveau, et parce qu'on a » marché contre elles sous la bannière de la religion, » l'entreprise n'étoit ni juste ni nécessaire! Tout étoit » bon, Teutatès, Odin, Allah, pourvu qu'on n'eût pas » Jésus-Christ! »

Le plus ordinairement, les guerres sont nuisibles au bien-être des peuples; la plupart de celles qui ont eu lieu en France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au douzième siècle ont été fatales à sa puissance, aux arts et à la liberté; celles des Croisades, au contraire, favorisèrent ces trois grandes choses sans lesquelles une nation ressemble à un enfant au maillot. C'est que, jusqu'au douzième siècle, les guerres se sont faites entre nations d'une même famille, ayant les mêmes intérêts et vivant dans les mêmes conditions; de sorte qu'elles n'étaient, en réalité, que des guerres civiles, et qu'en détruisant, chez une puissance voisine, les éléments de prospérité, la puissance victorieuse se fermait à elle-même une source par où lui arrivaient, goutte à goutte, la science et l'émancipation; l'action destructrice des combats ne s'exerçant que dans le sein même du pays, ne pouvait que tuer et toujours tuer, sans jamais produire aucun principe de vie; en un mot, il n'y avait rien à gagner et tout à perdre. Dans les Croisades, au contraire, les nations Européennes, les plus ennemies, se trouvèrent unies et marchèrent ensemble; quand la mort leur arriva, elle ne leur arriva que du côté des Turcomans; au lieu de combattre dans leurs foyers, où elles ne pouvaient rien apprendre de nouveau, elles se transportèrent dans de lointaines ré-

gions, elles traversèrent les contrées où avait commencé la civilisation, où se tenaient encore debout les plus beaux monuments de la Grèce, où se trouvaient les plus riches bibliothèques ; les peuples se trouvèrent dans l'heureuse nécessité de passer de longues années sur le même navire ou sous la même tente et ils apprirent à se connaître. Toutes ces circonstances extraordinaires produisirent pour l'Europe, en général, et pour la France, en particulier, gloire, science et liberté.

Homère avait visité Cassiopée (*Corfou*); Alexandre, ce voyageur armé, s'y était arrêté; Caton d'Utique, après la bataille de Pharsale, y avait rencontré Cicéron; Agrippine y avait célébré les funérailles de Germanicus; ce fut de Cassiopée que partit cette armée de Croisés qui mit un gentilhomme français sur le trône de Constantinople.

Tous ces preux chevaliers qui s'en allaient venger l'Occident et conquérir un tombeau, saluèrent l'île de Chypre et y déposèrent en passant quelques chevaliers franks qui convertirent en donjons les temples d'Amathonte et d'Idalie ; l'un d'eux devint roi de Paphos et l'on vit « des » barons couverts de leurs hoquetons cantonnés dans les » sanctuaires de Cupidon et des Grâces. » Ils saluèrent Tyr, autrefois la reine des vaisseaux ; traversèrent Con-

stantinople, l'éternelle reine de toutes les servitudes; Antioche, premier port où stationna la barque de Pierre; Jaffa, où le prince des apôtres ressuscita Tabithe et reçut l'hospitalité chez Simon le corroyeur, où Richard-cœur-de-Lion triompha de Saladin et dont Gauthier de Brienne devint souverain, suivant le sire de Joinville : « Et quand » le comte de Japhe vit que le roy venoit, il assorta et mist » son chastel de Japhe en tel point, qu'il ressembloit bien » une bonne ville deffensable. Car à chascun creneau de » son chastel il y avoit bien cinq cents hommes, à tout » chacun une targe et ung penoncel à ses armes. Laquelle » chose estoit fort belle à veoir. Car ses armes estoient de » fin or, à une croix de gueules patées faictes moult ri- » chement. Nous nous logeasmes aux champs tout à l'en- » tour d'icelui chastel de Japhe qui estoit séant rez de la » mer et en une isle. Et fist commancer le roy à faire fer- » mer et édiffier une bourge tout à l'entour du chastel, » dès l'une des mers jusques à l'autre, en ce qu'il y avait » de terre. » Cette ville de Jaffa devait revoir les soldats de la France en 1799, sous la conduite d'autres héros; ceux-là luttaient contre les descendants de Saladin et contre ceux de Richard, et encore contre la peste! De ces trois ennemis, le dernier put, seul, arrêter leurs triomphes. Ils traversèrent Damiette, l'ancienne Péluze, où,

après tant de victoires, s'éteignit dans l'exil le grand cœur de Pompée; Bethléem, où naquit dans une crèche le volontaire exilé du ciel, celui qui devait, après avoir vaincu le monde sur un gibet, rentrer dans sa céleste patrie; Alexandrie, l'ancienne rivale de Memphis et de Thèbes, qui compta trois millions d'habitants, que les bruyantes orgies d'Antoine et de Cléopâtre faisaient retentir dans les ténèbres et qu'un talisman fatal a plongée dans le silence: « Ce talisman, c'est le despotisme qui éteint toute » joie, et qui ne permet pas même un cri à la douleur; » Rosette, où les baïonnettes de nos soldats se sont croisées avec le souvenir des lances de nos chevaliers « malheu» reux à la journée de la Massoure, mais vengés, après sept » siècles d'attente, par la bataille des Pyramides; » le Caire, fille de Babylone, perdue, malgré sa grandeur, dans les palmiers, les Sycomores et les Minarets, où elle semble pleurer sa mère; Saint-Jean-d'Acre, dont les murs portent la sanglante empreinte des mains de nos braves morts à l'assaut; Tunis enfin, gloire de Scipion, patrie d'Annibal, dont l'aumônier d'un roi de France prit possession par ces simples paroles: « Je vous dis le ban de notre Sei» gneur Jésus-Christ, et de Louis roi de France, son ser» gent. »

A ce moment, les armées Maures s'étaient enfuies dans

les déserts, la France pouvait à son aise se promener en Egypte.

> La Palestine enfin, après tant de ravages,
> Vit fuir ses ennemis, comme on voit les nuages
> Dans le vague des airs fuir devant l'aquilon (1).

Toutes ces villes n'étaient pas le but que s'étaient proposé nos paladins, elles en étaient de pénibles et sanglantes étapes ; le but était Jérusalem ! Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, y entra, à la tête des croisés, le vendredi 15 juillet 1099, à trois heures de l'après midi, trois ans après leur départ de France, juste au jour et à l'heure où celui dont ils délivraient le tombeau, avait délivré le monde!

« L'étendard triomphant se déploie dans les airs ; les » vents respectueux soufflent plus mollement, le soleil » plus serein le dore de ses rayons ; les traits et les flèches » se détournent ou reculent à son aspect. Sion et la col- » line semblent s'incliner et lui offrir l'hommage de leur » joie (2). »

La conquète se termina au même moment où la grande victime, achevant sur le calvaire le sacrifice commencé à

(1) Jean-Baptiste Rousseau.
(2) Le Tasse, 19e chant.

Bethléem, jetait à la terre ce dernier et sublime adieu : « Tout est consommé ! » « Tout ce que je puis assurer, dit » M. de Chateaubriand, c'est qu'à la vue de ce sépulcre » triomphant je ne sentis que ma faiblesse ; et quand mon » guide s'écria avec saint Paul : « Ubi est, mors, victoria » tua? Ubi est, mors, stimulus tuus? » je prêtai l'oreille, » comme si la mort alloit répondre qu'elle étoit vaincue » et enchaînée dans ce monument. » Non loin de là, ajoute le même auteur, « se trouvent les ruines d'une église » consacrée autrefois à Notre-Dame-des-Douleurs. Ce fut » dans cet endroit que Marie, chassée d'abord par les » gardes, rencontra son fils chargé de la croix. Ce fait » n'est point rapporté dans les évangiles ; mais il est cru » généralement sur l'autorité de saint Boniface et de saint » Anselme. Saint Boniface dit que la Vierge tomba comme » demi-morte, et qu'elle ne put prononcer un seul mot ; » nec verbum dicere potuit. » Saint Anselme assure que le » Christ la salua par ces mots : « Salve, Mater ! » Comme » on retrouve Marie au pied de la croix, ce récit des Pères » n'a rien que de très-probable ; la foi ne s'oppose point » à ces traditions ; elles montrent à quel point la mer- » veilleuse et sublime histoire de la passion s'est gravée » dans la mémoire des hommes. Dix-huit siècles écoulés, » des persécutions sans fin, des révolutions éternelles,

» des ruines toujours croissantes, n'ont pu effacer ou » cacher la trace d'une mère qui vint pleurer sur son » fils. »

Ainsi 40,000 Français, vainqueurs de 200,000 Turcomans, s'agenouillèrent ensemble devant le tombeau du Rédempteur de l'espèce humaine et répandirent de pieuses larmes sur le sol qu'avaient arrosé celles d'une faible femme! Il est vrai que cette femme était la mère du Dieu des armées et, qu'à ce compte, des héros pouvaient bien lui offrir quelques-uns de leurs lauriers!

Pense-t-on qu'une pareille entreprise ne soit pas assez brillante pour honorer à tout jamais la nation qui l'a conduite à bien? Compte-t-on tous les combats qu'il a fallu livrer avant d'arriver à Jérusalem? Toutes les places, villes ou villages, qu'il a fallu emporter? Songe-t-on que nos pères ont fait cinq fois ce pèlerinage à main armée et que, chaque fois, les mêmes efforts ont dû vaincre les mêmes difficultés? Louis VII, Philippe-Auguste et Louis IX, trois vaillants monarques, ont eu tour à tour l'honneur de conduire la France à travers ces innombrables difficultés et de les partager avec elle. Depuis l'année 1096 jusqu'à l'année 1291, c'est-à-dire pendant 196 ans, les rois, les nobles et le peuple ont semé les routes de l'Asie des plus héroïques exploits! Certes, il y a peu de nations qui

puissent étaler un pareil héritage de gloire. C'est ainsi que pendant les six mois que dura le siége d'Antioche, vingt fois on vit Godefroy s'avancer, presque seul, le sabre à la main, à travers des milliers de Sarrasins, et à chaque coup faire voler des têtes. Attaqué, un jour, par un des principaux chefs ennemis, il lui décharge un si furieux coup de revers qu'il lui fend la tête et le reste du corps jusqu'à la selle du cheval; une autre fois, alors qu'il était roi de Jérusalem par le droit de vaillance, il défait, avec 12,000 soldats, 400,000 hommes conduits par le soudan d'Egypte. Ainsi, Louis VII, bien jeune encore, traite d'égal à égal avec Manuel, empereur d'Orient, qui venait d'humilier l'empereur d'Allemagne; il répondit aux envoyés de ce souverain qui le mandait à Constantinople pour y traiter de quelques affaires : « Allez » dire à votre maître que, s'il a quelque chose à me com- » muniquer, il prenne la peine de venir me trouver ou, » du moins, de faire la moitié du chemin! » Le comte de Dreux, frère du roi, Godefroy, évêque de Langres, surnommé le Nestor-des-Croisés, ne montrèrent pas moins de fierté lorsque l'empereur voulut exiger l'hommage des seigneurs français : « Jamais, s'écrièrent-ils, ja- » mais la bannière de France ne s'inclinera davant une » bannière étrangère! » Pour châtier une pareille préten-

tion, l'évêque de Langres proposa au roi de s'emparer de Constantinople! Ainsi, Louis VII passe le Méandre, fleuve large et profond, à la vue des Turcs et malgré une pluie de traits lancés sur sa troupe ; ainsi, quelques jours plus tard, séparé de son armée par une attaque imprévue, le roi se défend seul contre plusieurs Sarrasins, qui le poursuivaient pour avoir ses éperons dorés. Il s'adosse contre un arbre, les repousse vivement et se donne par son courage le temps d'y monter. Les Barbares l'y attaquent à coup de flèches, son armure résiste; quelques-uns essayent d'y grimper après lui, le roi se sert si bien de son sabre qu'il coupe tête et bras à ceux qui osent l'approcher et recouvre sa liberté après une héroïque lutte! Il se rend à Jérusalem où son entrée est un triomphe; toute la ville sort au-devant de lui, portant des rameaux et criant comme les enfants des Hébreux : « Béni soit celui qui vient au nom » du Seigneur! » Quand Charlemagne entra dans Rome, la ville des Césars fit entendre le même cri d'amour. Il n'a été donné qu'à la France de délivrer Rome et Jérusalem des Barbares et de poursuivre, à travers les siècles, sa providentielle mission.

Nos paladins, conduits en terre sainte par Philippe-Auguste, se croyaient assez forts pour pouvoir se passer du ciel lui-même : « Est-il quelque puissance dans l'Asie,

» s'écrie Gui de Châtillon, qui puisse nous résister dans » l'état où nous sommes ? Que Dieu nous laisse faire seu- » lement, sans prendre parti et sans aider ni les uns ni » les autres, et la victoire nous est assurée. Nous n'avons » besoin que de nous-mêmes. » Nulle puissance, en effet, ne devait arrêter encore leur victorieuse course, mais la mort allait les décimer sous les murs de Saint-Jean-d'Acre et leur enlever l'élite des braves (1).

Toutes ces terribles batailles n'avaient pas épuisé le sang généreux et fort des chevaliers de France; une dernière expédition se prépara en l'année 1247, et partit d'Aiguemorte, sous les ordres d'une multitude de héros et sous le commandement d'un roi dont l'intrépidité seule égalait la sagesse. Ils étaient sur le Nil et se disposaient à débarquer, lorsque l'air parut obscurci de traits; la chaloupe qui portait l'oriflamme, fut la première qui gagna le rivage. « *Quand le bon roi*, dit Joinville, *sçut* » *qu'elle étoit arrivée à terre*, transporté de cette valeur » héroïque qui le distinguait, il se jeta dans la mer où il

(1) Les comtes du Perche, de Blois et de Sancerre, le maréchal du Mets, Albéric Clément, Gilbert de Tilliers, Guy de Châtillon, Florent d'Angert, Bernard de Saint-Valéry, Engerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougères, Eude de Gonesse, Renaud de Magny, Geoffroy d'Aumale, Raoul de Marle, Erard de Chacenay, Robert de Bores, le vicomte de Chatelleraut, Raoul de Coucy, etc., etc.

» eut de l'eau jusqu'aux épaules, « et s'en alla droit aux » ennemis, l'écu au cou, son heaume en la tête, et son » glaive au poing. » Déjà il se mettait en devoir d'aller charger les Sarrasins, « lorsque ses gens le firent arrê- » ter et demeurer » jusqu'à ce que son bataillon fût formé; « le lendemain, il entra dans Damiette, l'une des » plus fortes places de l'Orient. Appelé, par le sultan, à » un combat fixé au 25 juin, Louis répond : « Je n'ac- » cepte aucun jour préfixe, parce que c'est excepter les » autres; je défie Mélech-Sala pour demain comme pour » tous les autres jours; en quelque endroit et en quelque » heure que nous nous rencontrerons, je le traiterai en » ennemi jusqu'à ce que je puisse le regarder comme mon » frère. »

La valeur des chevaliers ne se démentit jamais et, un jour que les Sarrasins firent mine de vouloir donner l'as- saut au camp, tout ce qu'il y avait de plus brave dans l'armée demanda au roi la permission de sortir pour aller faire le coup de lance avec eux. On n'accorda cet honneur qu'à huit preux, également distingués par leur valeur et leur sagesse, « qui avoient eu et gagné maintes fois le » prix d'armes, et qu'on souloit appeler les bons cheva- » liers. » Joinville n'en nomme que cinq : Geoffroi de Sargines, Mathieu de Marli, Philippe de Nanteuil, Imbert

de Beaujeu, et le maître des arbalétriers Thibaud de Montléart. Gauthier d'Autrèche sortit malgré les défenses, piqua droit aux infidèles, fut assailli par quatre Sarrasins et allait devenir leur prisonnier, quand le connétable de Beaujeu parut comme un foudre de guerre et le délivra. On assiégeait le Caire, le courage ne suffisant pas à s'en emparer, on employa le génie et, sous la direction de Josselin de Courvant, fameux ingénieur de l'époque, on entreprit d'avancer une digue ou chaussée dans le Thanis, et de la pousser le plus près possible de l'autre bord. L'impétuosité des eaux du fleuve et le feu grégeois continuellement lancé par les Sarrasins détruisaient les travaux à mesure qu'ils avançaient ; « sembloit, dit Joinville, » qui guettoit de nuit, un grant dragon volant par l'air, » et répandoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi clair de- » dans notre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme » de feu. Un soir avint que les Turcs amenèrent cet en- » gin, terrible engin à mal faire, par lequel ils nous » jettoient le feu Grégeois à planté, qui étoit la plus » terrible chose que oncques jamais je veisse. Adonc, » s'écria le bon chevalier messire Gautier mon compa- » gnon : seigneurs, nous sommes perdus à jamais sans » nul remède. Car s'ils brûlent nos chaz-chateils, nous » sommes ards et brûlés; si nous laissons nos gardes,

» nous sommes ahontés. » Les bons chevaliers reçurent, le lendemain, le feu Grégeois dont ils avaient eu si peur pendant la nuit, mais ils ne furent « ni ards, ni brûlés. » On commençait à manquer de vivres et déjà l'on délibérait de reprendre le chemin de Damiette, lorsqu'un traître se présente au sire de Beaujeu et lui indique un gué à prix d'or. L'armée se prépare à le franchir. La victoire est sur la rive opposée; pour l'obtenir il faut autant de prudence que de valeur; Robert, comte d'Artois, frère de Louis, change la victoire en deuil; prince avide de gloire, il sollicite l'honneur de passer le premier à la tête de l'avant-garde; Louis, qui connaît son courage bouillant, emporté, fougueux, s'y refuse : « Non, Monsieur, » reprit le comte avec feu, je vous jure sur les saints » évangiles, que je n'entreprendrai rien que vous ne soyez » passé. » Le roi cède. Les premières lueurs du jour s'élevaient à peine derrière les montagnes; le comte se jette dans le fleuve avec son avant-garde, chasse devant lui 300 cavaliers sarrasins et, sa promesse ne tenant pas contre son ardeur, il n'écoute pas la voix des chevaliers du Temple qui le rappellent; il part de la main contre les fuyards; quand les Templiers virent l'inutilité de leurs représentations, « ils se pensèrent être ahontés, dit Joinville, » s'ils laissoient aller le prince devant eux; lors tout d'un

» accord vont férir des éperons tant qu'ils purent. » Quatorze cents cavaliers se précipitent sur un camp de trente-trois mille hommes, y sèment la terreur et la mort: Facardin, général ennemi, est tué d'un coup de lance, tout s'enfuit dans un effroyable désordre ; Louis est maître des deux rives du Thanis. Il fallait s'arrêter après une heureuse témérité ; Robert en essaya une seconde, tout fut perdu ! En vain Guillaume de Sonnac, grand maître des Templiers, lui représente le petit nombre de sa troupe et la multitude des ennemis ; en vain lui remontre-t-il que les Sarrasins vont s'en apercevoir enfin et les envelopper ; « voilà, dit le comte en regardant l'orateur de » travers, voilà les actions ordinaires des Templiers ; ils » ne veulent point que la guerre finisse, et leur intérêt » marche toujours devant celui de la religion. » Les remontrances de Salisbéry ne sont pas mieux reçues. Le prince court à bride abattue vers la Massoure, les Templiers et les Anglais le suivent ; les Barbares, rompus de tous côtés, se sauvent dans la ville, les Franks y entrent avec eux, la traversent au galop et poursuivent l'ennemi jusques dans la campagne qui conduit au Grand-Caire. Les vainqueurs rentrent dans la ville et, pour se reposer, s'arrêtent dans les jardins et dans les palais ; là aussi s'arrête le triomphe. Les fuyards reviennent sur leurs

pas, la mort poursuit les chevaliers et leur est envoyée de tous les côtés à la fois; les habitants avaient repris courage, et, des fenêtres de leurs maisons où ils s'étaient barricadés, leur lançaient des javelots, des flèches, des pierres, du sable embrasé, des feux grégeois, de l'eau bouillante, et tout ce qui vient sous la main en pareille occasion. Le comte de Salisbury, Raoul de Coucy, Robert de Vert, venaient d'expirer sur un tas de morts et de mourants; le prince, accablé par le nombre, épuisé de fatigues, tombe lui-même percé de mille coups.

En vain Beaujeu vole auprès de Louis pour l'éclairer sur la position; en vain le roi s'écrie : « courez-y avec » tout ce que vous pourrez rassembler de braves, et soyez » sûr que je vous suivrai après. » Joinville court avec Beaujeu; Joinville aperçoit un sarrasin d'une taille gigantesque, qui met le pied à l'étrier pour monter à cheval, « il lui donne de son épée sous l'aisselle, tant comme il » peut la mettre en avant, et le tue tout mort d'un coup. » Connétable et sénéchal, avec une poignée de héros, se jettent à travers six mille Sarrasins; la moitié d'entre eux a déjà mordu la poussière, « tellement que le sang sor- » toit de leurs playes, tout ainsi que d'un tonneau sort le » vin. Errard d'Emeray fut navré parmi le visage d'une » épée qui lui trancha tout le nez, tant qu'il lui chéoit sur

» la bouche. » Alors parut le roi qui « venoit avec sa gent, » précédé d'une terrible tempête de trompettes, de clai- » rons et de corps, il ne fut question ni d'arc, ni d'arba- » lète, ni d'artillerie; mais étoient les coups qu'on se » donnoit l'un sur l'autre, à belles masses, épées, et » fusts de lances, tout mêlé l'un parmi l'autre, » un choc des plus terribles sépare Louis des combattants, Beaujeu et Joinville courent à lui ; un pont, jeté sur un ruisseau se trouve sur leur passage, le sénéchal s'y établit avec le comte de Soissons et Pierre de Noville, pour conserver un passage ; Beaujeu, l'épée à la main, s'avance seul du côté du roi qu'il trouve se défendant contre six Sarrasins qui tiennent son cheval et s'efforcent de le faire prisonnier ; Beaujeu sauve le roi ! La gaîté française, au milieu des plus grands périls, ne date pas d'aujourd'hui : Joinville, attaqué sur le pont dont il avait pris la garde, par deux cents infidèles, reçoit cinq blessures, son cheval quinze, et il trouva le courage de plaisanter avec ses compagnons : « quand nous étions retournés, dit-il, de » courir après ces vilains, le bon comte de Soissons se » rallioit avec moi, et me disoit : sénéchal, laissons crier » et braire cette quenaille. Et par la creffe de Dieu, ainsi » qu'il jurait, encore parlerons-nous, vous et moi, de » cette journée en chambre devant les dames. »

Rentré sous sa tente, le roi ôta son casque, qui l'incommodait par sa pesanteur, « et on lui donna son chapel » de fer qui étoit beaucoup plus léger, afin qu'il eût vent.» Un dernier combat eut lieu quelques jours après : une innombrable cavalerie de Sarrasins s'avance vers les croisés, embouchant de longs tuyaux d'airain et répandant partout le redoutable feu grégeois qui s'attache aux habits des soldats et aux caparaçons des chevaux ; la compagnie du duc d'Anjou est culbutée, le prince renversé à terre, va être tué ; Louis, l'épée au poing, se précipite au travers des dards et des flammes, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, perce jusqu'à l'endroit où son frère défendait sa vie, lui donne le moyen de remonter à cheval, le dégage, et rétablit entièrement les choses de ce côté. Le preux et vaillant Châtillon, le brave Meauvoisin, résistent et, malgré le feu, se maintiennent en ordre ; les templiers ne cèdent pas un pouce de terrain, mais ils sont taillés en pièces et, par delà l'espace qu'ils avaient occupé, il se trouva une superficie d'environ cent perches, « si couverte de pilles, de dards, et d'autres traits, » qu'on n'y voyoit point de terre. Leur Grand-maître » avait perdu un œil au combat de la Massoure, il perdit » l'autre à celui-ci ; car il y fut tué et occis. »

Tant d'intrépidité ne put aboutir qu'à l'esclavage ; la

peste prit parti pour les Sarrasins. « Les ombres de la » nuit sont embrasées de la chaleur du jour : son voile » est allumé du feu des comètes et chargé d'exhalaisons » funestes.... Le doux sommeil ne vient plus sur les aîles » de la nuit verser ses pavots aux mortels languissants. » La soif, le plus cruel de tous les fléaux, consume les » chrétiens.... Dans l'ardeur qui les dévore, leur imagi- » nation leur rappelle ces ruisseaux argentés qu'ils ont » vus couler au travers des gazons, ces sources qu'ils ont » vues jaillir du sein d'un rocher et serpenter dans des » prairies.... Ces robustes guerriers qui ont vaincu la na- » ture et ses obstacles, qui jamais n'ont ployé sous leur » pesante armure, que n'ont pu dompter le fer ni l'appa- » reil de la mort, faibles maintenant, sans courage et » sans vigueur, pressent la terre de leur poids inutile : » un feu secret circule dans leurs veines, les mine et les » consume (1). »

Le roi se sentit lui-même frappé. Il s'aperçut dès le premier moment que le coup était mortel, que ce coup abattrait facilement un corps usé par les fatigues de la guerre, par les soucis du trône, et par ses veilles religieuses et royales qu'il consacrait à son Dieu et à son

(1) Le Tasse, 13e chant.

peuple. Il tâcha néanmoins de dissimuler son mal, et de cacher la douleur qu'il ressentait de la perte du comte de Nevers, son fils chéri. On le voyait, la mort sur le front, visiter les hôpitaux, comme un de ces pères de la Merci consacrés dans les mêmes lieux à la rédemption des captifs et au salut des pestiférés. Des œuvres du saint il passait aux devoirs du roi, veillait à la sûreté du camp, montrait à l'ennemi un visage intrépide, ou, assis devant sa tente, rendait la justice à ses sujets, comme sous le chêne de Vincennes.

Philippe, fils aîné et successeur de Louis, ne quittait point son père qu'il voyait près de descendre au tombeau. Le roi fut enfin obligé de garder sa tente : alors, ne pouvant plus être lui-même utile à ses peuples, il tâcha de leur assurer le bonheur dans l'avenir, en adressant à Philippe cette instruction qu'aucun Français ne lira jamais sans verser des larmes. Il l'écrivit sur son lit de mort. Ducange parle d'un manuscrit qui paraît avoir été l'original de cette instruction : l'écriture en était grande, mais altérée ; elle annonçait la défaillance de la main qui avait tracé l'expression d'une âme si forte.

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne et re-
» commande à garder, si est que de tout ton cœur tu
» aimes Dieu, car sans ce, nul homme ne peut être sauvé,

» et garde bien de faire chose qui lui déplaise, car tu de-
» vrois plutôt désirer à souffrir toutes manières de tour-
» ments, que de pécher mortellement.

» Si Dieu t'envoie adversité, reçois-la bégnement, et
» lui en rends grâce : et pense que tu l'as bien desservi,
» et que tout te tournera à ton preu ; s'il te donne pros-
» périté, si l'en remercie très humblement, et garde que
» pour ce tu n'en sois pas pire par orgueil ne autrement,
» car on ne doit pas guerroyer Dieu de ses dons.

» Prends-toi bien garde que tu aies en ta compagnie
» prudes gens et loyaux, qui ne soient point pleins de
» convoitises, soit gens d'église, de religion, séculiers ou
» autres. Fuis la compagnie des mauvais, et t'efforce
» d'écouter les paroles de Dieu, et les retiens en ton
» cœur.

» Aussi fais droiture et justice à chacun, tant aux pau-
» vres comme aux riches; et à tes serviteurs sois loyal,
» libéral et roide de paroles, à ce qu'ils te craignent et
» aiment comme leur maître ; et, si aucune controversité
» ou action se meut, enquiers-toi jusqu'à la vérité, soit
» tant pour toi que contre toi; si tu es avertis d'avoir au-
» cune chose d'autrui, qui soit certaine, soit par toi ou
» par tes prédécesseurs, fais la rendre incontinent.

» Regarde en toute diligence comment les gens et su-

» jets vivent en paix et en droiture dessous toi, par es-
» pécial ès bonnes villes et cités, et ailleurs; maintiens
» tes franchises et libertés; esquelles tes anciens les ont
» maintenues et gardées, et les tiens en faveur et amour.

» Garde toi d'émouvoir guerre contre hommes chrétiens
» sans grand conseil, et qu'autrement tu n'y puisses ob-
» vier; si guerre et débats y a entre tes sujets, apaise les
» au plus tôt que tu pourras.

» Prends garde souvent à tes baillifs, prévôts et autres
» officiers, et t'enquiers de leur gouvernement, afin que,
» si chose y a en eux reprendre, que tu le fasses.

» Et te supplie, mon enfant, que, en ma fin, tu aies de
» moi souvenance, et de ma pauvre âme, et me secoures
» par messes, oraisons, prières, aumônes et bienfaits,
» par tout ton royaume; et m'octroie partage et portion
» en tous tes bienfaits que tu feras.

» Et je te donne toute bénédiction que jamais père peut
» donner à enfant, priant à toute la trinité du paradis,
» le Père, le Fils et et Saint-Esprit, qu'ils te gardent, dé-
» fendent de tous maux; à ce que nous puissions une fois,
» après cette mortelle vie, être devant Dieu ensemble,
» et lui rendre grâce et louange sans fin. » Heureux le
peuple qui peut se glorifier en disant : « L'homme qui a
» écrit ces lignes était roi de mes pères! » Ces dernières

instructions de saint Louis étaient son testament. Louis-le-martyr a laissé à son fils un testament dont les instructions ne sont ni moins belles ni moins sublimes, tous deux sont morts victimes, l'un de la peste qui détruit le corps, l'autre de la peste qui dégrade l'âme, seulement Louis XVI n'a laissé que son corps et, pour monter au ciel à la voix du prêtre, il a gardé son âme pure de la contagion ; l'un est mort chez les barbares de Tunis, l'autre chez les barbares de Paris, le premier fut le moins à plaindre.

Il ne faut pas s'étonner, après de si glorieux faits d'armes, si les voyageurs trouvent chaque jour en Palestine, les traces de l'honneur français; à Constantinople, à Rhodes, en Syrie, en Egypte, à Carthage, partout on montre le camp des Français, la tour des Français, le château des Français. Toutes les nations européennes ont fait aussi le voyage d'outre-mer, et les Sarrasins, frappés de la valeur de nos chevaliers, ne distinguèrent que la nation franke, toutes les autres se confondirent avec la nôtre, elles perdirent leur nom pour prendre celui des Franks. Elles eurent Boëmond, Tancrède et Richard, mais ces gloires ne suffirent pas pour que les Maures connussent qu'il y avait des Allemands, des Italiens et des Anglais; la valeur, de quelque part qu'elle vînt, était

toujours à leurs yeux la propriété de la France ! Ce furent nos chevaliers qui établirent le royaume de Jérusalem, comme ce sont nos soldats qui ont cueilli les dernières palmes de l'Idumée et, dans ces régions lointaines, on montre à la fois la tour de Baudoin et le camp de l'empereur ; ces deux hommes ont sauté de la brèche sur le trône. — Vieille gloire et gloire d'hier n'en font qu'une dont se couronne admirablement le front de la patrie.

« Qui eut le premier l'idée des croisades? Un pape » français, Sylvestre II. Où furent-elles d'abord inaugu- » rées? dans un concile national, à Clermont, dans une » assemblée nationale, à Vezelay. Nous eûmes la plus » grande part dans le sang et dans la gloire.» (*Lacordaire.*)

Aujourd'hui encore, la France est la mère des chrétiens de Palestine, c'est l'épée de Godefroi qui les défend, comme c'est le manteau de saint Louis qui les protège ; quand, au milieu des persécutions et des souffrances, ils tournent les yeux vers l'Europe, c'est à la France qu'ils s'adressent et qu'ils disent avec les enfants du Carmel : « En avant, marche ! » Oh ! oui, que la France marche en avant ! mais de quel côté lui faudra-t-il diriger ses pas pour avancer? suivra-t-elle la route qu'elle parcourt depuis quatorze siècles, ou bien, faisant volte face, retournera-t-elle sur ses pas? Sur cette route, elle a élevé le

pouvoir temporel de la papauté, vaincu Mahomet et Luther, va-t-elle, prenant son pèlerinage en sens contraire, relever Luther en détruisant totalement le principe d'autorité, ressusciter Mahomet et lui rendre son cimeterre en invoquant de sauvages passions, renverser le trône de la papauté et briser l'épée de Charlemagne? Elle a fait ces trois grandes choses au cri de : Dieu le veut! pourra-t-elle, en détruisant son œuvre, dire encore Dieu le veut! Mais Dieu ne ressemble pas aux hommes, ce qu'il a voulu hier, il le veut aujourd'hui, il le voudra demain; la France marchera donc en déchirant la charte donnée par Dieu à nos pères! Non, ce que Dieu ne veut pas, la France ne le veut pas; aussi bien, un peuple ne recule pas longtemps sans tomber dans l'abîme. Depuis un siècle, des voix étranges lui ont crié qu'elle ne marchait pas, ils ont mis un bandeau sur ses yeux, lui ont ravi les couronnes qui la faisait si belle et lui ont dit de prendre le pas de course; l'infortunée croyait courir devant elle, quand elle ne faisait que tourner, tourner toujours, piétinant dans la boue, dans la fange et dans le sang, brisant tout autour d'elle pour trouver un appui. Un jour, son noble front découronné se heurta contre les angles d'un édifice inconnu, son bandeau se détacha, ses yeux s'ouvrirent... elle était au pied d'un échafaud! tout était

ruine autour d'elle ; le trône, l'autel, la famille, les tombeaux, tout ce qu'elle avait adoré ou aimé! La France, on a beau dire, n'est pas une horde de sauvages, elle releva le trône du Dieu de saint Louis, les tombeaux ne furent plus proscrits. Mais dans l'accomplissement de cette œuvre réparatrice, elle oublia de déchirer le bandeau tombé à ses pieds; d'autres le relevèrent et se dirent : « Nous le lui rendrons demain. » Ils l'ont rendu en effet; le calme règne actuellement, et pendant dix-huit ans la France fut aveugle; mais il est tombé, le 28 février 1848, avec le trône de juillet et la France a pu voir les mains qui avaient relevé son bandeau se hâter de démolir les derniers fondements de la société ; elle a pu entendre des voix s'appeler du bagne de Brest à celui de Toulon pour courir à la curée ; sur les places publiques, dans de sauvages assemblées, elle a pu entendre des voix qui proclamaient au nom de je ne sais quelle liberté et quelle autorité, la déchéance de la liberté et de l'autorité. Mahomet et Luther ont de nouveau paru avec leur glaive, reculerons-nous devant leurs spectres; mais le calme est retabli, une voix puissante et généreuse nous crie : en avant! La France continuera son œuvre de civilisation : déjà elle est allée à Rome; après avoir combattu pour la foi, elle combattra pour la charité; connaissez-vous de plus nobles et de plus saints combats?

mais elle ne s'arrêtera pas là : pour trouver de nouveaux Sarrasins, nos soldats n'ont pas besoin de traverser les mers, il y en a dans nos cités; il y en a dans nos hameaux; l'épée de Godefroi de Bouillon pourra dormir encore au saint sépulcre, celle de Charles-le-Martel nous suffira. Ce n'est plus le tombeau du Christ qu'il faut délivrer, c'est le tombeau où, depuis un siècle, des mains impies entassent, après les avoir profanées, la gloire et la foi de nos pères, les mœurs et les vertus de nos pères, l'histoire et l'épée de nos pères. Des hommes d'hier nous disent que toutes ces choses sont des vieilleries que nous ferions bien de remplacer par quelque chose de plus nouveau; c'est comme s'ils nous disaient « de prendre les os de nos pères et de les jeter dans la Seine, afin que le sépulcre fût plus blanc » quand ils nous y feraient descendre! Les soldats de France veilleront à l'entour de ce tombeau pour en écarter les profanateurs de la mort et, s'ils n'attachent pas la croix du pèlerinage sur leurs habits, du moins défendront-ils celle qui couvre de son ombre le sommeil de leurs aïeux. La France marchera en avant des autres nations, elle les précédera comme toujours dans le chemin de la gloire et de la civilisation; elle ne veut ni mourir, ni se rendre, et si quelqu'un, pour la dépouiller et la déshonorer, lui criait de nouveau : halte-

là ! le casque en tête, la lance en arrêt, l'epée au poing, elle se rangerait autour de son antique bannière et s'écrierait une fois encore : « En avant, marche! Dieu le veut, Dieu le veut! »

Ce que les croisades ont produit pour les arts, la science et le commerce, se reconnaîtra partout à mesure que les croisés rentreront en France. Les seigneurs avaient habité jusque-là des châteaux aux voûtes basses et sombres où l'air pénétrait froid et humide, où le soleil ne hasardait qu'en tremblant quelques humides rayons; tout était lourd dans le manoir, excepté les mœurs. Il en était ainsi pour nos églises : le roman, avec son style simple et régulier, fit place à une architecture plus légère et plus gracieuse, les massives colonnes furent remplacées par des colonnes d'une aérienne délicatesse, la grâce fut substituée à la force. Les bibliothèques étaient pauvres et rares, malgré les immenses travaux des moines et la bonne volonté des souverains; l'acquisition de certains ouvrages donnait lieu quelquefois à de longues négociations et à de véritables traités où il fallait déployer la même souplesse diplomatique que pour obtenir la possession d'une ville. Un monastère, situé en Picardie, prêtait à un monastère d'Aquitaine un exemplaire de Cicéron et le lui envoyait par deux religieux qui rapportaient un exemplaire de Ta-

cite; chacun d'eux employait les jours et les nuits à transcrire l'ouvrage pour en avoir une copie et, la transcription terminée, on se rendait mutuellement le livre prêté ; mais, l'un servant de gage à l'autre, on ne rendait Cicéron qu'en échange de Tacite. Les ouvrages grecs étaient des trésors trop rares pour qu'on en prêtât les originaux, on ne s'en confiait que des copies. Au retour des croisades, nos évêques et nos abbés rapportèrent de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Nicée, d'immenses richesses littéraires dans les langues latine, grecque, et hébraïque ; ces cargaisons de science donnèrent aux esprits un nouvel aliment; des idées nouvelles prirent cours dans la société, il y eut plus d'aisance et plus de fortune parmi les ouvriers de l'intelligence.

Si en on excepte les villes anséatiques, le commerce extérieur se faisait autrefois par la Méditerranée. « Les » Grecs et les Arabes nous apportoient les marchandises » de l'Orient qu'ils chargeoient à Alexandrie. Mais les » croisades firent passer entre les mains des Franks » cette source de richesse. » Les conquêtes des croisés, » dit l'abbé Fleury, leur assurèrent la liberté du com- » merce pour les marchandises de la Grèce, de Syrie et » d'Egypte, et par conséquent pour celles des Indes, » qui ne venoient point encore en Europe par d'autres

» routes (1). » La marine et le commerce sont nés de ces fameuses expéditions.

Il y a pour un peuple, deux espèces de liberté : la première est son affranchissement vis-à-vis des autres peuples, de manière à ce que sa vie et son développement ne puissent être menacés par aucun d'eux; celle-là s'applique à une nation entière, en tant qu'elle compose un être collectif; la seconde est l'indépendance entre eux de chacun des individus qui composent la nation et la dépendance de tous des lois qui la régissent; c'est la liberté de tous contre tous, dans la mesure du pacte social. Or, à l'époque des croisades, la France ne jouissait ni de l'une ni de l'autre de ces deux libertés. Elle n'était plus menacée, il est vrai, dans la première liberté, par les peuples de l'Europe; les limites de chacun d'eux étaient à peu près fixées, l'esprit de chacun d'eux était à peu près le même que celui de ses voisins, tous ensemble étaient liés par des intérêts communs; les conquêtes armées étaient donc peu à craindre de ce côté. Mais en dehors des peuples qui composaient l'Europe, il y avait les Maures dont la place n'était pas faite encore et qui remuaient à chaque instant pour s'établir en Espagne et en Italie et

(1) *Hist. eccl.*, 6e discours, p. 20.

qui, plusieurs fois déjà, repoussés de la France, n'avaient pas perdu l'espoir d'y rentrer et de finir par s'y créer un solide établissement. C'était l'épée de Damoclès, toujours placée sur la tête ou tournée contre la poitrine de la nation, il fallait ou la faire tomber à terre ou la repousser assez loin pour qu'elle ne fût plus à craindre ; les croisades enfantèrent des légions qui se posèrent entre l'Europe et les barbares, les plus renommées de ces légions s'appelèrent les hospitaliers ou chevaliers de Malte, ceux de l'ordre Teutonique et ceux de Calatrava.

Les hospitaliers, dans leur origine, avaient pour mission d'assurer aux pèlerins le chemin de Jérusalem et de combattre les infidèles ; longtemps ils protégèrent de leur épée, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce qui, tour à tour ou toutes ensemble, abordèrent en Syrie. Mais leur nombre ne s'accrut pas en proportion de leurs pertes, l'Europe ne fut pas assez prompte à réparer les brèches faites dans leurs rangs par des ennemis toujours renaissants ; la division se jeta parmi des princes que les plus puissants intérêts auraient dû réunir ; la valeur dut céder devant la force. Ils battirent en retraite et, ne pouvant plus couvrir à eux seuls des royaumes abandonnés par les rois, ils reculèrent jusques dans l'île de Chypre et dans celle de Rhodes, pour

intercepter aux Turcs le passage en Europe. Quatre fois le Croissant veut reprendre Rhodes, quatre fois il est repoussé ; au troisième effort, le siége de la ville dure cinq ans et, pour s'en emparer enfin, Soliman perd 100,000 hommes sous les murs d'une ville où, sous le commandement du Grand-Maître Villiers-de-l'Ile-Adam, sont enfermées quelques centaines de chevaliers. Le dernier boulevart des pays civilisés était Malte, les chevaliers s'établirent à Malte que des puissances chrétiennes leur ont enlevée, oubliant que, pendant plus d'un siècle, ils ont protégé le commerce et la navigation, que, pendant plus d'un siècle, ils ont croisé leurs lances sur les confins de l'Europe et ont toujours crié aux Sarrasins qui se présentaient pour l'envahir : « On ne passe pas? »

Après la prise de Saint-Jean-d'Acre où ils s'étaient formés an 1190, les chevaliers de l'Ordre Teutonique se rendirent en Pologne pour la protéger contre les Prussiens, peuples barbares alors. Ils y réussirent et parvinrent à s'établir sur le territoire des vaincus, où ils élevèrent des forteresses destinées à protéger la navigation des mers du Nord. Luther jeta au monde sa séditieuse doctrine, le marquis de Brandebourg s'y attacha, les chevaliers furent chassés, la Prusse devint monarchie et la Pologne cessa d'exister. « Cet ordre, en subjuguant

» les peuples errants sur les bords de la Baltique, a » éteint le foyer de ces terribles irruptions qui ont tant » de fois désolé l'Europe; il a donné le temps à la civili- » sation de faire des progrès, et de perfectionner ces » nouvelles armes qui nous mettent pour jamais à l'abri » des Alaric et des Attila. » (*Châteaubriand*). S'ils n'eussent rencontré sur leur passage ces vaillants chevaliers, les Turcs descendant de l'Orient, les Livoniens, les Prussiens, les Poméraniens, arrivant de l'Occident et du Septentrion, auraient renouvelé dans l'Europe, à peine reposée, les scènes des Huns et des Goths. Ces religieux peuvent se vanter d'avoir assuré l'existence des peuples de la France et de l'Angleterre, et se glorifier d'avoir civilisé le Nord de la Germanie.

Les chevaliers de Calatrava, nés en Espagne vers l'an 1147, périrent presque tous vers l'année 1195, à la bataille d'Alarcos où les Maures d'Afrique demeurèrent vainqueurs; il en resta néanmoins assez pour empêcher les Sarrasins d'asservir l'Europe. Comme ceux de l'ordre Teutonique et de Saint-Jean de Jérusalem, ils ont prévenu de très-grands malheurs. « Les chevaliers chrétiens rem- » placèrent en Europe les troupes soldées, et furent une » espèce de milice régulière, qui se transportait où le » danger était le plus pressant. Les rois et les barons,

» obligés de licencier leurs vassaux au bout de quelques » mois de service, avaient été souvent surpris par les » barbares; ce que l'expérience et le génie des temps n'a» vaient pu faire, la religion l'exécuta; elle associa des » hommes qui jurèrent, au nom de Dieu, de verser leur » sang pour la patrie; les chemins devinrent libres, les » provinces furent purgées des brigands qui les infes» toient, et les ennemis du dehors trouvèrent une digue » à leurs ravages. » (*Châteaubriand*).

Les populations répandues sur le sol des anciennes Gaules étaient loin de former un tout homogène; on comptait autant de royaumes que de provinces, chacune d'elles avait sa forme de gouvernement qui lui était propre, sans qu'un lien commun, des institutions publiques et générales, une esprit de nation les unît entre elles. Au haut de l'échelle se trouvait une suzeraineté qui s'étendait sur toutes les parties du royaume; au-dessous d'elle, existait une multitude de droits inférieurs et s'exerçant d'une manière arbitraire par chacun de ceux qui les possédait, lesquels étaient tantôt soumis, tantôt rebelles à l'autorité royale; cette classe était celle de la noblesse.

Au-dessous d'elle, mais à d'incalculables profondeurs, vivaient d'autres hommes qui appartenaient à la première classe ; ils étaient une dépendance de la terre sur laquelle

ils naissaient et se transmettaient avec elle; leurs journées étaient employées dans les champs du seigneur ou dans les plus bas services du château, leurs nuits s'écoulaient dans de petites cases situées non loin des tourelles; ceux-là étaient employés comme les animaux dans un domaine, on avait sur eux un pouvoir illimité, on les appelait les serfs.

Entre ces deux classes, existait une classe intermédiaire qui se trouvait dans les villes; quelques débris des anciennes races, des esclaves affranchis, des artisans laborieux, des marchands juifs ou étrangers, en formaient la population. Cette partie de la société n'était pas comme la précédente, la propriété de la première classe, elle pouvait acquérir des richesses par son industrie, travailler ou se reposer suivant ses besoins ou son inclination. Elle n'était pas libre, mais son travail l'affranchissait souvent, tandis que les serfs ne pouvaient être affranchis que par la pure faveur de leur maître. Il n'y avait pas d'autre différence entre ces deux classes, et elle était immense; du reste, les ouvriers ou négociants de la cité n'en étaient pas moins les hommes du seigneur dans le sens absolu du mot; leurs devoirs n'avaient pas plus de limites que leurs services. Le sénéchal et le majordome percevaient sur eux des tailles à volonté, punissaient sans au-

cun contrôle et levaient les archers ou hommes de corps sans distinction, lorsque le seigneur marchait à la guerre. Les serfs avaient un maître intéressé à les nourrir ; ceux qui n'étaient pas serfs, avaient un seigneur intéressé à les charger de corvées, d'impositions et de taxes arbitraires. Au point de vue matériel, leur condition était préférable, car ils vivaient sans souci du lendemain, tandis que les autres éprouvaient toutes les sollicitudes de la vie ; mais les uns jouissaient du bonheur inerte et ignoble de l'animal domestique auquel un valet fournit chaque jour sa pitance, tandis que les autres sentaient qu'ils étaient hommes par cela même qu'ils travaillaient pour vivre, au lieu de travailler pour éviter les meurtrissures du fouet. La nourriture, le vêtement et le logement qu'ils fournissaient à leurs enfants semaient dans leur cœur une tendresse et une dignité que ne pouvaient connaître les serfs ; ils étaient seigneurs et ne possédaient point d'esclaves ; leur noblesse était celle du travail, celle-là n'en vaut-elle pas une autre ? Leur pitance arrosée de leurs sueurs et de leurs larmes, était un festin de roi auprès de celle que le serf trouvait chaque jour servie dans son auge ou dans son ratelier.

Il n'y avait donc pas de liberté, parcequ'il n'y avait pas d'indépendance entre les individus qui composaient

la société française et parce que beaucoup d'entre eux, au lieu de dépendre des lois, faisaient dépendre les lois de leur caprice. Sans les croisades, cette situation se serait peut-être indéfiniment prolongée, car il se serait dificilement produit un évènement assez important pour en détruire les causes. Il faut chercher ces causes, premièrement : Dans le privilège qui s'attachait à la possession d'un fief; 2° dans la nature des rapports qui existaient entre le seigneur et le vilain; troisièmement, dans l'isolement où vivaient les hommes des deux dernières catégories ; quatrièmement, enfin, dans l'infériorité de la puissance royale vis-à-vis des grands vassaux. Or, les croisades, en détruisant ces quatre causes, ouvrirent la porte à la liberté !

Ni la valeur dans les combats, ni les richesses acquises dans le commerce, ne pouvaient effacer les traits distinctifs d'une origine différente et donner aux serfs ou roturiers, je ne dis pas le droit, mais l'espoir de contracter alliance avec la famille d'un châtelain, de posséder le moindre fief de haubert ou la plus minime châtellenie. On lit dans un fabliau, qu'un châtelain de noble race voulant donner à sa fille un vilain qui moult riche était, la jeune fille repondit à son père :

Otez le moi ce vilain là,
Se plus li voi je morrai jà;
Doit bien avoir le vilain honte,
Qui requiert fille à chastelain.

Le père lui fait remarquer qu'avec un tel mari elle aura ceinture d'or et draps de soie :

Jamais ne serai l'amie
A cel vilain por ses deniers :
S'il a du blé plein ses greniers,
. . . .
J'aime mieux un chapelet de flors
Que mauvez mariage.

Mais quand les croisades furent publiées et que les seigneurs se disposèrent à partir, emmenant avec eux une multitude d'archers pour combattre et de varlets pour servir, il fallut se créer des ressources pour suffire aux besoins d'une expédition dont on ne pouvait prévoir le terme. Les habitudes du châtelain ne lui permettaient pas d'entasser des trésors dans ses coffres et puis, rendons-lui cette justice, la noblesse française ne s'est jamais abaissée jusqu'à mesurer sa vie sur le nombre de ses pièces d'or; quand elle eut réuni toutes ses ressources, quand elle eut reçu des baillifs tout ce qui était dû des

droits de fermage, péage et autres, elle s'aperçut que l'escarcelle n'était pas assez riche pour soutenir noblement le renom de la baronie ou de la comté; dès lors, les moins riches ou les plus orgueilleux, les plus ardents au plaisir ou les moins soucieux de l'avenir, se mirent à vendre avec tous les privilèges qui y étaient attachés, ceux-ci un fief, ceux-là une châtellenie, les uns leur baronie, les autres leur duché; on vendit maisons, terres et principautés, au quart de ce qu'elles valaient; le roi Philippe, qui ne partait pas, acheta 60,000 sous d'or à Herpin, son comté du Poitou; Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant, engagea son duché à son frère Guillaume II, qui lui avait déjà enlevé l'Angleterre. Les autres, pour la plupart, avaient aussi engagé leurs domaines, et plusieurs les avaient vendus, abandonnant les états qu'ils avaient en Europe pour en aller fonder d'autres en Asie; Richard-Cœur-de-Lion se proposa de vendre la ville de Londres, pour se procurer l'argent nécessaire à son voyage d'outre-mer. Le plus grand nombre céda aux habitants des bourgs et des cités, moyennant un prix convenu, le droit de se réunir pour se gouverner eux-mêmes; les ouvriers et marchands se cotisèrent pour acheter leur charte de liberté et de commune; telle fut l'origine de la bourgeoisie. La plupart de ces chartes

créaient pour les habitants un système municipal fort large dans ses bases. Lorsque la charte était jurée, les habitants se réunissaient dans la maison commune où la cloche du beffroi les appelait. Ils élisaient leurs magistrats, fixaient les aides et les péages pour les besoins municipaux. Tous contribuaient à la garde de la ville, à la construction ou à l'entretien des remparts et des fossés. La commune devait le service militaire de la même manière que les fiefs; ses bourgeois, dans les batailles, se plaçaient l'arc en main, devant les chevaliers bardés de fer, les échevins ou jurats de la ville avaient une juridiction civile et quelquefois criminelle sur les délits commis dans l'enceinte des remparts; eux seuls faisaient la police, sauf les cas royaux et de déloyauté qui devaient se porter à une cour supérieure (1).

Le rapports qui existaient entre le seigneur et les dernières classes variaient suivant qu'il s'agissait de la ville ou de la campagne; encore faut-il distinguer entre les individus de cette seconde catégorie : les plus favorisés étaient ceux qui faisaient le service du château; continuellement placés sous les yeux du maître, ils finissaient quelquefois par lui devenir nécessaires; instruments muets et aveu-

(1) *Recueil des ordonnances du Louvre*, tom. II et XII, avec les Préfaces de Bréquigny.

gles de ses volontés et de ses passions, ils devenaient une partie de sa garde-robe. Quant aux autres, perdus dans les bois, enfoncés dans les marais ou éparpillés dans les vastes plaines, ils ne voyaient le maître que de loin et à de longs intervalles, encore étaient-ils rarement admis à lui parler autrement que par l'intermédiaire du bailli ou d'un valet préféré. On ne s'occupait d'eux que pour en savoir le nombre et le produit. Les relations avec l'habitant de la ville, quoique de nature bien différente, étaient aussi de deux espèces : l'ouvrier qui tissait le lin destiné aux vêtements de la noble châtelaine et de ses damoiselles, celui dont la grossière industrie était au service du château, approchaient trop de la position servile pour n'être pas privilégiés. On ne connaissait les autres que parce que leurs noms figuraient sur le registre des hommes taillables, parce que, lorsque le seigneur allait à la ville, ils le défrayaient lui et ses gens, et que vivres, meubles, chevaux et voitures, tout leur était enlevé, comme si leur maison eût été mise au pillage. Tous ces malheureux, cependant, se rapprochaient quelquefois du baron, c'étaient pendant les guerres. Les camps établissent assez naturellement une espèce de fraternité entre ceux qui s'y rencontrent ; mais les guerres seigneuriales ne pouvaient pas produire ce résultat : commencées aujourd'hui, elles se termi-

naient demain ou après-demain ; elles étaient des excursions plus que des campagnes, des rencontres plus que des combats ; souvent on ne perdait pas de vue les tourelles et les dames pouvaient entendre, sans cesser de deviser dans la chambrée, les fanfares annoncer la victoire, ou les pas précipités des chevaux donner le signal de la défaite. De cette manière de guerroyer, il résultait que le seigneur, ne se servant de ses hommes que pour se faciliter les moyens de piller la province voisine, les congédiait quand l'œuvre était achevée, sans avoir eu le désir ni le besoin de les connaître ; les soldats eux-mêmes, ne se voyant qu'en passant, ne pouvaient que prendre le temps de mourir ou de regagner le foyer de leur famille inquiète.

Il n'en fut pas de même pendant les croisades : d'immenses distances séparèrent les seigneurs de leurs manoirs, des années entières s'écoulèrent loin de la patrie, loin de la famille et loin des amis ; on était nombreux au moment du départ, depuis le plus petit jusqu'au plus haut baron, tout était parti ; les brillantes armures étincelaient au soleil, chaque chevalier caressait sa durendal, le cri de Montjoie et saint Denys retentissait dans les airs, les cœurs étaient pleins d'orgueil et de joie, pouvait-on s'occuper de la foule des manans, aux sombres et pau-

vres tuniques, formant la haie, se rangeant de leur mieux, pour laisser passer les nobles et fiers cavaliers? Mais la main de Dieu avait oublié de semer des palais sur la route de Jérusalem, les plaines de la Palestine étaient dépourvues de ces hôtels où les plaisirs sollicitaient les faiblesses. Avant d'entrer dans les villes, il fallait monter à l'assaut, faire de longues marches et dresser les tentes au désert. Chaque royaume et, dans chaque royaume, chaque province avait les siennes, aux couleurs distinctives; celle du baron s'élevait au milieu de celles de ses hommes et la vie commençait à devenir commune comme, au jour de la bataille, les périls étaient communs. Les chevaliers français avaient en partage l'héroïsme poussé jusqu'à la témérité, ce qui fit qu'ils furent décimés, car leurs cottes d'armes s'usèrent plutôt que leur courage. Un baron, couvert de sang, rentrait au camp et cherchait, à travers le nuage qui couvrait ses yeux, la couleur qui flottait au-dessus de son pavillon; c'était Beaujeu, il demandait le quartier de Bourgogne. Qui le recevait et le portait sur sa couche de soldat? Les dames étaient au castel, les pages mouraient sur la brèche. Qui faisait la garde auprès du chevalier et pansait sa large blessure? Quelques archers dont les chaumières touchaient au château; inconnus au noble

sire et que le noble sire n'oubliera pas au retour. Les nuits sont longues sous la tente quand on y est enchaîné par la douleur et qu'on entend retentir au loin les cris de guerre et les chants de la victoire ; c'est le moment où l'âme attristée s'envole d'elle-même, sur l'aile des songes, et s'en va solliciter de l'avenir et du passé un espoir ou un souvenir, une illusion vivante ou une illusion perdue; toute chose lui est douce pourvu qu'elle contienne une larme. Les derniers adieux reviennent au souvenir et le ciel si pur de la Syrie ne peut faire oublier les nuages de la patrie ; la lune si belle s'est mirée dans le lac dont les eaux baignent le pied du vieux manoir ; le gracieux sourire des étoiles est peut-être un sourire bien-aimé ; le murmure du vent qui expire en gémissant sur les plis de la tente est peut-être un soupir venu d'outre-mer ; l'hirondelle qui passe et s'enfuit, qui revient pour fuir encore, n'est-elle pas une messagère qui nous vient du foyer domestique pour nous y rappeler ! Toutes ces tristesses ont besoin d'être entendues pour être complètes ; qui pourra les entendre ? L'archer qui veille auprès du baron et qui rêve aussi, lui, à sa vieille mère, à sa douce compagne et à ses enfants tant aimés ! La communauté dans la douleur est une parenté de l'âme ; la fraternité du camp passera dans la vie civile, et si elle n'élève pas le

serf jusqu'à la hauteur du baron, du moins fera-t-elle doucement incliner le cœur du baron vers la chaumière du serf. Les joies du château ne firent point oublier les épanchements et les veilles de la tente. On se connaissait et l'on s'entretenait des hauts faits de l'expédition. « Vous » y étiez, comte, disait le manant, comme vos coups » étaient rudes et vos regards terribles ! » « Toi aussi tu » t'y trouvais, répondait le comte, et tu t'es vaillamment » conduit. » C'est ainsi que le souvenir des anciens jours répandait sur les jours présents quelque chose de plus doux et de plus affectueux qui promettait pour l'avenir la complète destruction de ces mœurs dures et sauvages sous lesquelles le peuple avait si longtemps gémi.

Dans cette société si largement dispersée sur le sol, les provinces qui la composaient se considéraient mutuellement comme étrangères et, par le fait, aucun lien n'existait entre elles ; si je voulais causer avec un Breton, avec un Provençal, un Auvergnat ou un Poitevin, dit un chroniqueur du temps, il ne me comprenait pas (1). « Leurs mœurs, leurs habitudes militaires, leurs cos- » tumes, la forme des tentes, l'armure des chevaliers, » tout jusqu'aux traits du visage révélaient la nation à

(1) Foucher de Chartres. Bongars. Gesta Dei per Francos. 1re partie.

» laquelle appartenait chacune d'elles. On citait, dans le » camp des croisés, la légèreté, le bavardage des Proven- » çaux, l'orgueil des Francs, la témérité des Normands » et la férocité du Breton sauvage. Mais pendant ces ex- » péditions lointaines et la vie commune des camps, bien » des préventions durent s'effacer; réunis dans les mêmes » batailles, et aux mêmes siéges, confondus dans les » succès comme dans les revers, ces populations durent » s'habituer aux signes caractéristiques qui les séparaient » les uns des autres. » Cette masse d'hommes, hier étrangers les uns aux autres, aujourd'hui réunis et se communiquant, pour la première fois, leurs pensées, leurs désirs et leur haine instinctive de l'asservissement, ne pouvait rester longtemps dans une absolue sujétion; l'autorité qui les dominait était trop rapprochée d'eux pour qu'ils ne lui comparassent pas souvent leurs forces, et cette comparaison devait éveiller en eux le désir et l'espérance d'obtenir une situation meilleure. On n'a jamais vu des esclaves remporter des victoires et demeurer volontairement dans la servitude; les armes affranchissent et, plus d'une fois depuis, nous avons vu la liberté se réfugier sous la protection des baïonnettes; aussi, tous ces archers rentrèrent-ils dans les villes ou villages d'où ils étaient sortis façonnés au servage, avec des habitudes

de licence et d'orgueil qui préparèrent les premières résistances à l'autorité seigneuriale.

Nos rois profitèrent habilement de ce mouvement des peuples vers l'émancipation pour s'affranchir eux-mêmes des liens dont la féodalité se servait pour enchaîner leur puissance. « Lorsque l'impulsion fut donnée, ils cher-
» chèrent à en faire leur profit. L'établissement d'une
» commune dans la terre d'un vassal était une véritable
» acquisition pour la couronne. Presque toujours la
» charte communale, scellée du sceau du suzerain, était
» placée sous sa protection, de sorte qu'il se formait
» entre le prince et cette classe intermédiaire de bour-
» geoisie, des liens nouveaux et des rapports plus immé-
» diats. La couronne devenait leur appui, comme à leur
» tour les bourgeois devenaient d'utiles auxiliaires pour
» la couronne. Cette situation de la classe intermédiaire
» jetait les premiers éléments d'une société nouvelle qui
» se fondait sur d'autres idées que sur la vassalité terri-
» toriale. » (*Capefigue.*)

Tous ensemble, rois, peuple et clergé conspirèrent le renversement du système féodal, parce que le système féodal les dominait tous et les tenait immobiles sous son gantelet de fer. Le service militaire que les seigneurs devaient au suzerain était limité pour le temps et pour le

territoire, de sorte que, quand le prince envoyait ses messagers appeler les chevaliers sous les armes, ceux-ci pouvaient répondre : « Où veut nous mener notre sire? » D'où il résultait que la puissance royale dépendait de celle des barons, puisqu'elle ne pouvait, sans son concours, se défendre contre ceux qui l'attaquaient ou qui pillaient ses terres. Mais, après la première croisade, toute cette multitude subitement déplacée, ne put se remettre à la culture des champs ou aux travaux de l'atelier, un grand nombre préféra ne pas rentrer au village et courir le royaume, à main armée, pour s'y livrer, avec une licence sans bornes, au pillage des châteaux, des églises, des monastères et même des villes dont les remparts n'étaient pas assez bien gardés ou assez bien défendus. Telle est l'origine des grandes compagnies connues sous les noms de Routiers, Cottereaux, Brabançois; ces bandes, grossies encore des serfs et des malheureux qui gémissaient sous la glèbe du seigneur, étaient composées de Flamands, d'Italiens et de Français, se mettaient à la solde des princes et servaient leur dessein tant qu'ils en recevaient un salaire ; quand le salaire cessait d'être payé, elles retournaient au pillage jusqu'à ce qu'elles trouvassent l'occasion de vendre encore leurs services. Plus d'une fois leur passage fut fatal aux

provinces et, plus tard, quand la vraie force publique fut organisée, on se revit dans la nécessité de marcher contre elles et de leur livrer des batailles où le gouvernement ne fut pas toujours le plus fort. Mais à leur origine, elles servirent le pays en composant un pouvoir militaire en dehors de la féodalité. « Lorsque le suzerain put » s'appuyer sur une force étrangère aux services féodaux, » les institutions qui se trouvaient inhérentes au vieux » système furent menacées; une lutte s'établit entre l'an- » tique armée féodale et les compagnies soldées, et s'il » est permis d'ainsi s'exprimer, entre les services résul- » tant d'un salaire, et les devoirs que créaient les con- » cessions de fiefs; il fallait de toute nécessité qu'un des » deux systèmes prévalût, et comme, dans la suite des » temps, les rois trouvèrent plus de docilité, une obéis- » sance plus facile dans les compagnies stipendiées que » dans les troupes hautaines des barons et des vassaux, » le service féodal s'effaça peu à peu pour faire place à un » nouveau mode d'organisation militaire. » (*Capefigue.*) Toutefois, cette nouvelle organisation ne détruisit pas immédiatement et à elle seule l'ancien système; d'autres causes vinrent, dans la suite, se joindre à celle-ci et combattre avec elle pour l'unité du pouvoir et sa concentralisation dans la seule main du chef de la nation; mais il

n'en est pas moins vrai qu'elle fut la cause la plus active et la plus puissante de l'anéantissement du pouvoir féodal. Le servage étant mort avec la féodalité, le peuple et le roi procédèrent à leurs funérailles et, après s'être assurés que les morts ne reviendraient pas, ils s'embrassèrent et firent alliance sur leur tombe ; à partir de ce moment, le roi de France put dire mon peuple et le peuple put dire mon roi.

Puisque nous sommes sur la tombe de la chevalerie française, il convient de dire qu'elle a été beaucoup trop exaltée par certains romanciers et beaucoup trop décriée par certains historiens; elle fut ce qu'elle devait être, une institution passagère destinée à servir de transition entre les temps à moitié barbares des deux premières races et les temps civilisés qui se montrèrent sous la troisième ; ses mœurs tinrent de ces deux époques. Elle conserva des anciens barons, l'amour des batailles et, comme eux, elle tira l'épée hier, l'épée demain, l'épée toujours; comme eux elle fut dure au peuple, aux prêtres et au roi; comme eux elle fut turbulente, passionnée et apre aux plaisirs, mais elle finit par s'adoucir et par dépouiller sa sauvagerie sans rien perdre de sa brillante valeur. Bayard et Duguesclin n'auraient rien cédé à Rolland sur un champ de bataille, François Ier tenait la lance aussi bravement

que Robert-le-Fort; mais plusieurs siècles s'étaient écoulés entre les enfants de Clovis et ceux de Hugues Capet, siècles de luttes étrangères et intestines ! L'Eglise avait livré cent combats contre les orgueilleuses passions et les appétits dominateurs; à bout de forces et non de courage, elle avait ouvert aux plus amoureux de gloire, de richesses ou d'aventures, les portes d'Orient : il avait bien fallu céder enfin et fermer le livre des traditions de fer que chacun des aïeux avait déposé, avec sa cuirasse et sa lance, dans les trésors de sa salle d'armes. Comme le chevalier, peu à peu poussé par la main du christianisme vers des idées plus douces, ne voulait pas reculer parce qu'il ne savait pas le faire, il porta son énergie dans les brillants tournois, et ce fut en triomphant dans une passe d'armes qu'il déposa le haubert, les brassards et les gantelets, pour ne conserver que sa noble et vaillante épée.

En résumé nous devons aux croisades « la recomposi-
» tion des armées nationales, décomposées par les petits
» cantonnements militaires de la féodalité ; tant de chef-
» tains éparpillés sur le sol, et étrangers les uns aux
» autres, apprirent à se connaître à la tête de leurs vas-
» saux ; les serfs recommencèrent le peuple français dans
» les camps, comme les bourgeois dans les villes. »

(*Chateaubriand.*) C'est-à-dire que nous leur devons la gloire, le commerce et les richesses, la science et la liberté.

Il est permis, néanmoins, de les considérer comme ridicules en elles-mêmes et comme ruineuses pour la France ; mais il est aussi permis de dire à ces hommes si difficiles, ce qu'en a déjà dit M. le vicomte de Bonald : « Les yeux malades de la haine n'ont pu saisir l'ordon-» nance générale d'un si vaste tableau, et ne se sont » fixés que sur quelques détails ; car la petitesse d'esprit, » je veux dire l'esprit des petites choses, est le caractère » de la philosophie moderne. Malheur au temps et aux » peuples chez qui les motifs qui inspiraient les croisades, » ont pu être attaqués impunément par des déclamations » de rhéteurs ou défigurés par des subtilités de sophis-» tes (1). »

(1) *Législation primitive*, tom. III.

CHAPITRE VI.

Action du clergé sur les affaires intérieures pendant la Croisade. — Guillaume-le-Conquérant. — Lettres et sciences. — Louis VI. — Paysans des domaines ecclésiastiques. — Peuple et roi. — Défaite de Crépigny. — Le roi a recours au clergé. — Evêques et paroisses. — Défaite de l'empereur d'Allemagne et du comte de Flandres. — Les évêques s'opposent à la continuation de la guerre. — Introduction de l'élément populaire dans l'armée. — Mort de Louis VI. — Considérations sur son règne. — Politique, arts, lettres et sciences. — Concile de Nantes. — Successions mobilières et épaves. — Concile de Reims. — Monastères. — Louis VII. — Eléonore d'Aquitaine. — Suger et Richelieu. — Paternelle affection des souverains Pontifes pour Louis VII. — Saint Bernard. — Régence de Suger. — Croisade. — Répudiation d'Eléonore. — Mort de saint Bernard. — Alexandre III. — Anastase IV. Ecoles. — Formation de la langue française.

[1108] Pendant le règne de Philippe Ier, qui mourut à Melun le 29 juillet 1108, l'Eglise eut peu à s'occuper des affaires de l'Etat ; son attention était absorbée par l'expédition qui se faisait en Palestine ; si on en excepte le concile de Lillebonne en 1080, ceux de Nîmes et de Rouen dans l'année de 1096, celui de Saint-Omer en 1099, celui d'Anse, en 1100 où l'observation de la trève-Dieu fut de nouveau recommandée sous peine d'excommunication, tous les autres ne firent des décrets que sur

des matières purement ecclésiastiques. Le lecteur comprendra que si je passe sous silence les conciles d'Autun et de Clermont, c'est qu'il en a été question précédemment.

Tandis que nos armées se mesuraient avec les Turcs et que nos chevaliers mouraient en combattant pour un peu de gloire, d'autres hommes, restés en France, élevaient de nouvelles retraites et s'y enterraient vivants pour la science et la vertu. C'est ainsi que saint Bruno fonda la Chartreuse de Grenoble ; le moine Robert, le monastère de Molesmes ; et, vingt ans plus tard celui de Citeaux qui allait périr quand la main de saint Bernard lui donna pour filles, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond ; Guillaume-le-Conquérant, l'abbaye de Saint-Etienne à Caen ; mais ce Guillaume, qui tenait la couronne d'Angleterre à la pointe de son épée, ne s'enferma pas dans son abbaye, son ambition se fût trouvée mal à l'aise dans une cellule et son âme se serait lassée du repos d'un cloître. Robert d'Arbrissel fonda Fontevrault, l'une des plus riches et de plus célèbres abbayes du royaume.

La France à toujours été riche en héros, les savants ont quelquefois été rares : sous Philippe Ier, les savants furent moins nombreux que les héros et cependant il y

en eut assez pour veiller sur le dépôt de science, tandis que d'autres enrichissaient celui de gloire ; Adhémar, évêque du Puy, fut assez heureux pour trouver place dans les deux camps.

Saint Anselme, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, célèbre par l'injuste persécution que lui fit souffrir Guillaume d'Angleterre, a laissé plusieurs traités sur des questions métaphysiques ; dans l'un d'eux, il démontre l'existence de Dieu, sa nature et celle des personnes divines par des preuves tirées de la raison humaine; deux autres sont consacrés au libre arbitre et à la vérité ; le quatrième a pour but d'expliquer l'opinion de l'auteur sur la substance et la qualité.

Baudri, évêque de Noyon, a laissé une chronique sur Cambrai, contenant l'histoire de cette ville jusqu'en 1030 ; Lanfranc, premier abbé de Saint-Etienne de Caen, n'est guerre connu que par son habile discussion sur l'Euchâristie avec Bérenger ; Ulric, abbé de Cluny, a composé l'histoire des coutumes de ce monastère. N'oublions pas saint Arnoul, évêque de Soissons ; par son courage et ses vertus il parvint à purifier la Flandre dont les habitants étaient si habitués au sang, qu'ils considéraient comme honteux de passer un jour sans en répandre ; les plus proches parents s'égorgeaient pour les moindres sujets,

à peine les pères et les enfants s'épargnaient l'un l'autre. Il alla d'abord à Bruges et dans la Flandre intérieure, vers Outtembourg et Furnes, et fit si bien par la douceur de sa prédication et par les exemples de sa vertu, qu'il apaisa ces esprits farouches et les amena à la concorde. La pacifique victoire de saint Arnoul fut plus utile que cent éclatantes victoires; celles-ci auraient arrosé de sang les champs de bataille, l'autre le conserva dans les vaisseaux où l'avait versé la main de Dieu. Il n'y a que les triomphes de l'Eglise qui ne coûtent pas une larme à l'humanité.

Robert d'Arbrisselles, l'un des plus beaux génies du temps, était un missionnaire souverainement doué du talent de la parole et dont l'éloquence naturelle entraînait sur ses pas une foule d'auditeurs avides de l'entendre; un jour qu'il était suivi de la foule et que, tous ensemble, ils traversaient un lieu désert, inculte, couvert d'épines et de ronces, il se résolut à y dresser sa tente; des cabanes s'y élevèrent, un oratoire y fut construit; les hommes et les femmes furent séparément enfermés dans de vastes palissades. Aremburge, femme de Gui, et Rivarie sa fille, concédèrent le terrain et y ajoutèrent une étendue « du labour de quatre bœufs; » Fontevrault fut fondé. C'est ainsi qu'en parcourant les campagnes, un

pauvre moine à la longue barbe, aux pieds nus, aux habits déchirés, créait d'un mot un asile où s'abritèrent à la fois trois mille pauvres, estropiés ou lépreux ! Les gouvernements, avec toutes leurs richesses et toute leur puissance, pourraient-ils facilement créer un établissement capable de recevoir trois cents malheureux ! L'esprit de Dieu est plus fécond que l'esprit des hommes ; la foi est plus forte que le monde.

Ives, évêque de Chartres, fut sans contredit l'homme le plus instruit de l'époque. Nous avons de lui son recueil des canons, divisé en dix-sept parties, dans lequel il traite de la religion chrétienne depuis les premiers principes jusqu'aux questions les plus controversées ; les sacrements, les mœurs, l'administration, rien n'y est oublié. Les sources où il a puisé sont les Décrétales, le code de Justinien, le Digeste et les Capitulaires ; si cet ouvrage n'a pas un grand mérite littéraire, du moins témoigne-t-il d'une grande érudition et d'une exacte connaissance des affaires ; ce qui n'est pas surprenant dans ce prélat qui fut mêlé à la plupart des choses publiques de son temps. Le roi Philippe l'ayant fait prier d'assister au mariage qu'il allait contracter avec Bertrade, Ives lui répondit : « Si j'avais été appelé pour l'examen de cette » affaire en un lieu où je pusse sûrement en délibérer

» selon les canons avec les évêques mes confrères, sans » craindre la multitude indiscrète ; je m'y rendrois vo- » lontiers, et je ferois avec les autres ce que nous dicte- » roit la justice. Maintenant que je suis appellé pour me » trouver à Paris avec votre épouse, dont je ne sçai si » elle peut l'être, ma conscience que je dois conserver » devant Dieu, et ma réputation que je dois, comme » évêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux » être précipité une meule au cou, que de scandaliser les » foibles. Et loin que je croye, en parlant ainsi, man- » quer à la fidélité que je vous dois, c'est en quoi j'es- » time vous être le plus fidèle ; croyant qu'en cette ren- » contre vous faites grand tort à votre âme, et exposez » votre roïaume à un grand péril (1). »

L'Eglise était alors ce qu'elle a toujours été, la seule à présenter un noble courage contre les vices des grands, et cependant on l'accuse de les avoir toujours flattés! Si on veut dire qu'elle a toujours ménagé l'autorité, on a raison, car elle sait que la société ne peut pas se soutenir sans autorité ; mais en même temps qu'elle défendait le principe, elle condamnait les abus et les vices, parce qu'elle sait aussi que les sociétés ne vivent long-

(1) *Epist.* XIV, Fleury, tom. XIII, pag. 557.

temps que par la sagesse et la vertu ; bien différente en cela de beaucoup de gens, de ses détracteurs peut-être, qui ont toujours été prêts à flatter les vices et à renverser les princes. Depuis que ce dernier système a prévalu, les rois s'en vont et le bonheur avec eux, non qu'il les suive dans l'exil, mais parce que les cris de la terre révoltée lui font peur et qu'il s'envole dans le sein de Dieu, son père, où il attend que la paix et la justice, l'une à l'autre attachées, laissent tomber sur les hommes une couronne de blanches fleurs, avec un baiser de réconciliation.

[1108] Après la mort de son père, Louis VI, dit le Gros, fut sacré à Orléans par Daimbert, archevêque de Sens, qui lui ôta son épée et lui en remit une autre en l'avertissant que Dieu la lui mettait en main pour qu'il s'en servît contre les malfaiteurs ; les occasions de mettre cet avis à profit ne se firent pas attendre. Louis eut bientôt à soumettre Eudes, comte de Corbeil, à qui l'ambition avait promis un trône et auquel Dieu ne réservait qu'un tombeau. Comme la châtelaine lui présentait sa lance au moment où il allait monter à cheval : « Vous la donnez » à un comte, lui dit-il, c'est un roi qui vous la rapportera. » Eudes se trompait, sa lance demeura sur le champ de bataille et on ne rapporta qu'un cadavre à la

comtesse. Les seigneurs de Rochefort, de Crécy et du Puiset, rançonnaient les moines et pillaient les pauvres gens; c'était un droit de brigandage qu'ils s'étaient arrogé depuis Charles-le-Chauve et que le nouveau roi voulut détruire; il y réussit et fit raser le château du Puiset d'où la terreur se répandait à deux lieues à la ronde; cette guerre, faite par le roi aux seigneurs de ses états, ne fut pas, on le pense bien, appuyée par les barons; le prince qui combattait pour le peuple, en appela au peuple qui, pour la première fois, lui fournit une armée. « Les paysans des domaines ecclésiastiques, que rava- » geait sans cesse le seigneur du Puiset, avaient été ar- » més, organisés en *communautés* paroissiales, et amenés » au siége par leurs curés. Un pauvre prêtre de village, » conducteur d'une de ces bandes rustiques, arracha le » premier les palissades ennemies, et pénétra dans l'en- » ceinte du château maudit avant les hommes d'armes. » Ce concours du peuple mettait désormais le roi de » France hors de ligne avec tous les comtes et les barons, » ses anciens compagnons, sa royauté n'était plus une » fiction, ni sa couronne un emblème, et les seigneurs » eux-mêmes apprirent à cette école à se serrer autour » de lui. »

Le règne de Louis fut une guerre continuelle soit contre

les souverains de bas étage qui régnaient sur les grands chemins, soit contre la puissance de l'Angleterre qui commença dès lors à profiter de ses possessions de Normandie pour dévaster la France. A la bataille de Crépigny, le roi faillit devenir le prisonnier d'un écuyer anglais qui saisit la bride de son cheval et s'écria : « Le roi est pris ! » Le roi l'abattit à ses pieds d'un coup de masse d'armes, en disant : « Ne sais-tu pas que le roi ne peut être pris aux » échecs ? » Louis, battu dans cette rencontre, en appela au patriotisme du clergé ; « il eut recours aux évê» ques, qui mirent sur pied les paroisses. Les anciennes » traditions vivaient encore dans les campagnes de la » Bourgogne et du Berri, dans le pays de Sens et de Beau» vais. D'horribles ravages furent commis en haine du » nom Normand. Les évêques présidaient à l'expédition » et permettaient tout à leurs ouailles. » La guerre dégénérait en brigandage et des désastres semblables à ceux des siècles précédents allaient se reproduire, lorsque le pape Calixte, pour lors réfugié en France, entreprit de rétablir la paix ; il y parvint aux conférences de Gisors [1120]. Guillaume avait repris le chemin d'Angleterre ; quatre de ses fils et quatre de ses filles, embarqués sur la *Blanche-Nef*, périssent en mer ; Louis croit l'occasion favorable et forme de nouveaux projets contre le roi d'An-

gleterre dont il veut, à tout prix, diminuer la puissance continentale. La guerre se rallume et Louis, qui n'a sous ses étendards que les peuples de ses seigneuries, est de nouveau battu malgré sa bravoure, au bourg de Téroude. Pour comble de malheur, Henri V, empereur d'Allemagne, gendre de Guillaume, est en marche et vient, avec une nombreuse armée, pour appuyer son beau-père. Déjà il pénétrait dans la Champagne et l'invasion paraissait inévitable; il en eût été ainsi, il y a quelques années, mais elle est plus difficile aujourd'hui; si le monarque n'est encore qu'un seigneur impuissant, le peuple commence à prendre l'esprit national et à se familiariser avec l'obéissance au souverain; à la voix des évêques, les hommes des paroisses se lèvent en masse, soixante mille hommes des pays de Reims et de Châlons, soixante mille du Laonnais et du Soissonnais, se réunissent sous les murs de Reims, où le roi lui-même conduit une grosse troupe de Parisiens et d'Orléanais. Henri, effrayé de voir un petit prince avec le cortége d'un souverain redoutable, se retira de la partie, et laissa là son beau-père, qui fit bientôt la paix [1125]. L'empereur avait précipitamment repassé la Moselle et le Rhin, sa fuite mettait fin à la guerre avant qu'elle fût commencée; mais les soldats et leurs chefs ne comptaient pas rentrer ainsi dans leurs

foyers; ils demandaient à grands cris qu'on les conduisît sur les terres d'un ennemi qui avait osé mettre le pied sur le sol de la France, appelée par eux *La Maîtresse et la Reine de l'univers*. C'était aussi le sentiment du roi : mais les évêques et les religieux s'y opposèrent avec larmes. « Nous nous sommes levés, dirent-ils, pour déli-
» vrer la patrie de la présence des étrangers; les étrangers
» ont fui devant nous; à quoi bon les poursuivre et por-
» ter chez eux le fer et le feu? L'empereur seul est cou-
» pable et vous ne l'atteindrez pas; ceux que vous attein-
» drez sont des malheureux qui n'ont commis d'autre
» crime que celui d'avoir obéi; l'humanité, la religion,
» tout vous défend de faire tomber sur eux une ven-
» geance dont la cruauté serait inutile. » L'armée fut congédiée.

L'introduction dans l'armée de l'élément populaire, non plus comme une contribution fournie par un seigneur qui la peut diminuer ou retirer à son gré, mais comme une généreuse offrande faite par les communes à la patrie et au roi, est un des plus graves événements de la monarchie française; c'est le second pas vers l'unité nationale et vers l'affranchissement, le premier avait été fait dans la croisade. On conçoit, en effet, combien devait être difficile de replacer sous le joug du servage, une

commune qui, après s'être librement levée, avait volontairement combattu pour la liberté générale. Dans cette guerre, tous n'avaient pas marché sous le gonfanon d'un seigneur; beaucoup s'étaient réunis autour de l'enseigne de la cité, du bourg ou du village; et tous, gonfanons ou enseignes, s'étaient inclinés devant la bannière de France, l'oriflamme de Saint-Denis (1), sortant pour la première fois du temple des rois pour se placer à la tête des peuples. L'oriflamme a été le premier témoin de l'émancipation de nos pères, proclamée par Louis VI; où est l'oriflamme (2), où sont nos pères, où est le roi?

Avec ses cinquante et un ans, Louis se faisait vieux,

(1) A cette occasion, Louis confirma à l'abbaye de Saint-Denis, le droit de grande voirie, ainsi expliqué dans les statuts de saint Louis:

« Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur terre, pendant larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre... Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grant meffés, que nous avons nommés paredevant; et ils ont leurs mesures dans leurs terres, et les prennent, et les mettent ès cors des chastiaux, et les baillent à leurs hommes, et puis si eus trèvent sur leurs hommes fausse mesure, li droit est en leur, et en puent lever soixante sols d'amende.

(*Statut. S. Lud.* liv. 1, chap. 38, apud du Cange au mot *Viarius*.

(2) Oriflamme est une bannière,
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant et simple,
Sans pourtraiture d'autre affaire,
(Guill. Guiart.)

car les rois capétiens vieillissaient vite, selon l'expression de M. Michelet, cette race n'a pas fourni de rois fainéants. On ne le voyait plus s'élancer à la brèche et franchir les larges fossés pleins d'eau ; la mort de son bien-aimé fils Philippe, qu'un accident lui enleva à l'âge de quatorze ans, acheva de le pousser au tombeau. Il s'affaiblit tellement qu'un jour qu'il pensait n'avoir plus qu'à mourir [1135], il tira l'anneau royal de son doigt et le remit à son fils Louis avec l'investiture de son royaume. Il se trompait de quelques jours; la mort veillait bien auprès de sa couche, elle avait bien marqué sa victime, mais elle lui accordait une trève. Le roi en profita pour faire un pèlerinage à Melun; « dans le voyage on put » voir combien le peuple aimait ce roi pieux et dévoué. » Tout le long du chemin, les habitants de la campagne » accouraient de tous côtés pour le voir, et lui donnaient » mille bénédictions comme à leur père, qui les avait » toujours protégés contre ceux qui les opprimaient. » (*Daniel.*) Dieu déposait sur sa tête, au lieu de la couronne d'or que les princes déposent avant d'entrer dans la tombe, une couronne qui rend plus doux l'oreiller de la mort et le sépulcre moins désert et moins froid : les larmes et les bénédictions du peuple.

De retour à Paris et sûr, cette fois, de ne pas se mé-

prendre, il voulut faire à son fils ses derniers adieux et lui dit : « Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est » qu'une charge publique dont vous rendrez un compte » rigoureux à celui qui seul dispose des sceptres et des » couronnes (1). » Encore un testament royal que la France devrait admirer et qu'elle oublie !

C'était à juste titre que Louis VI emportait les regrets de son peuple, il les méritait à tous égards : actif, intrépide, doux et toujours disposé à faire le bien, appliqué aux affaires de son gouvernement, zélé pour la justice, il fut toujours prêt à se battre pour ses sujets contre ceux qui tentaient de les opprimer. Lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, il y avait dans le royaume autant de souverains que de seigneurs; dans les tribunaux il y avait peu de justice, les routes étaient peu sûres et les villes ne l'étaient pas davantage; Louis rétablit l'ordre soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs, l'établissement des communes et l'affaiblissement de l'autorité des justices seigneuriales; mais, pour être juste vis-à-vis des princes, il ne faut oublier ni les hommes dont ils étaient environnés, ni les circonstances dans lesquelles ils se trouvèrent. Les hommes, quelqu'habiles qu'ils

(1) *Abrég. chron. de l'hist. de France*, pag. 119.

puissent être, ne font pas les circonstances, ils en sont au contraire les fils autant que de leurs œuvres. Supposons un instant Louis VI à la place de Hugues-Capet ou de Robert, aurait-il pu affranchir seulement un serf en dehors de ses domaines privés, sans voir tous les seigneurs, ligués contre lui, essayer de renverser sa naissante puissance? Faites régner Hugues-Capet après Philippe I[er] et vous aurez les mêmes résultats que sous Louis VI. Pourquoi ce qui était impossible vingt-cinq ans plus tôt, est-il devenu facile vingt-cinq ans plus tard? Parce que la vie politique de l'Etat n'était plus dans les mêmes conditions. Les croisades avaient tout changé ; avant ces expéditions, d'un bout de la France à l'autre, on ne trouvait que seigneurs et serfs ; le roi n'était qu'un seigneur comme un autre, et encore n'était-il pas le plus puissant; s'il eût commandé aux serfs de la Champagne de se réunir pour combattre, pas un n'aurait bougé. Depuis la croisade, le nombre des seigneurs était moins grand, beaucoup d'entre eux étaient complètement ruinés, quelques autres avaient diminué leurs forces en vendant de vastes domaines ou en cédant aux communes les droits qu'ils avaient sur elles ; les puissances rivales de la royauté s'étaient considérablement affaiblies et une force nouvelle, inconnue jusqu'alors, avait surgi au profit de la couronne.

Vienne maintenant un ennemi de la patrie, que le roi fasse un appel à la France et la France y répondra; les hommes et les communes libres se battaient autrefois pour le baron contre le roi, elles se battraient maintenant pour le roi contre les ennemis. Telles sont les circonstances heureuses dans lesquelles se trouva Louis VI, orné des plus belles qualités personnelles. Mais il ne suffit pas même à un prince de naître dans les conditions les plus favorables, il lui faut encore des hommes habiles et consciencieux; il ne les fait pas plus que les circonstances, une main plus forte les fait naître dans le temps où le monde en a besoin. Louis VI eut le rare bonheur de trouver encore les hommes destinés à le seconder. Qui a poussé le peuple sous la bannière royale, contre les seigneurs de Rochefort, de Crécy, de Puiset, de Montlhéry, de la Ferté-Baudoin, de Blois et de Coucy? le clergé. Qui sut réunir une fois encore les paroisses, après la défaite de Brenneville, et les jeter sur les Anglais? les évêques. Après la funeste bataille de Téroude, qui donc fournit au roi, pour résister à l'Angleterre et à l'Allemagne réunies, une armée de deux cent mille hommes? les évêques; les paysans de Bourgogne, du Berri, de Sens et de Beauvais, répandus dans la Normandie, y luttaient contre les troupes anglaises, mais la lutte coûtait cher aux deux

partis, c'était encore une espèce de guerre civile dans laquelle on s'épuisait de part et d'autre en cruautés. Il était urgent d'y mettre un terme en rétablissant la paix; qui pouvait intervenir entre les deux peuples et entre les deux rois? personne, pas même le clergé de France! Emporté lui-même contre les ravageurs du pays, tous ses soins consistaient à faire sans cesse de nouvelles levées d'hommes et à les conduire aux combats. Il fallait, pour parler conciliation, une puissance neutre et respectée des deux partis, le pape seul était capable de remplir convenablement cette difficile mission et le pape intervint, en effet, à Gisors. Les massacres cessèrent, on se rendit mutuellement places et prisonniers, et chaque paysan reprit la route de son hameau.

Après la fuite de l'empereur Henri V, notre armée brûlait du désir d'entrer en Allemagne et de lui faire payer cher l'audace qu'il avait eue d'entrer en France. La vengeance est, dit-on, le souverain bonheur et nos pères partageaient apparemment cette opinion, quoique fort peu chrétienne. Mais, pour être douce, ne faut-il pas qu'elle soit juste et qu'elle ne frappe que le coupable? Or, sur qui serait retombée celle de Louis VI, sinon sur des hommes arrachés malgré eux peut-être aux douceurs du foyer domestique, pour courir après de stériles fatigues?

Des hommes, paisibles hier et heureux au sein de leurs familles, arrachés aujourd'hui à toutes leurs affections pour être violemment jetés sur une terre étrangère où ils n'avaient rien à trouver que des souffrances et un obscur trépas? On serait entré en Allemagne sur les pas des fugitifs, on y aurait massacré de malheureux paysans, égorgé les femmes et les enfants, incendié les chaumières; et après? aurait-on réduit en cendres les palais de l'empereur? non, assurément; et, même dans ce cas, qui aurait fourni son argent et ses épaules pour les réédifier? le peuple! cette vengeance aurait fait couler à l'humanité des larmes de sang, l'empereur n'y aurait rien perdu, le peuple eût été plus malheureux, voilà tout. Il y a longtemps qu'on l'a dit :

« Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi. »

Les évêques eurent donc raison d'intervenir et de faire mettre bas les armes; aussi bien avaient-ils donné l'élan au moment du danger et devaient-ils le retenir quand le danger fut passé. Tous ces hommes en mouvement, toutes ces bannières qui vont de Bourgogne en Normandie, du Berri en Champagne; toutes ces clameurs guerrières qui retentissent au cœur de la France, ne sont qu'un spectacle extérieur propre à frapper les yeux et à provoquer

une superficielle admiration ; il n'y a de vraiment digne d'une sérieuse attention que la main cachée qui dirige en silence tous ces grands événements. Vous avez parcouru la France et vous avez trouvé, dans les villes, un redoublement d'activité, une police plus sévère et plus sûre ; dans les campagnes, plus de joie sur le visage, plus d'aisance dans la chaumière ; partout plus de liberté ; vous arrivez de Reims, où vous avez rencontré deux cent mille hommes sous la bannière d'un prince incapable naguère d'en réunir dix mille ; et vous vous êtes étonné. Vous ne saviez pas que le comte de Paris, suzerain nominatif plus que réel des seigneurs de France, était devenu le roi du peuple français. Montez au palais, là vous trouverez dans un cabinet solitaire, éloigné du passage des courtisans, l'homme dont le génie a créé toutes ces merveilles ; entrez sans crainte et sans honte, ce n'est point un seigneur aux manières brusques ou dédaigneuses, ce n'est point un philosophe aux paroles sèches et froides ; c'est un moine ! C'est Suger, abbé du monastère de Saint-Denis ; autour de lui et sous ses ordres travaillent les quatre frères Guerlande ; non loin de là, méditant aussi dans sa solitude, se tient Etienne, évêque de Paris, chancelier de France. A quoi travaillent ces hommes perdus dans le silence ? Ils travaillent à faire faire un pas

à la puissance royale, en diminuant l'autorité des justices particulières, en affranchissant les serfs et en établissant des communes.

Le ministre s'était aperçu de la popularité que les libertés communales donnaient à la royauté, de la force qu'elles donnaient au gouvernement, et son ambition fut de les multiplier le plus possible; ne pouvant rien dans les domaines des vassaux du roi, il se résolut à faire l'essai de son système dans les domaines de la couronne. Il remit aux villes certaines redevances que les habitants payaient par tête, se contenta d'un cens sur leurs maisons ou sur leurs terres, affranchit ceux d'entre eux qui étaient serfs ou de morte main, leur donna le droit de bourgeoisie, et leur permit à tous de se choisir un maire et des échevins. La liberté possède un charme dominateur sur l'esprit de tous ceux qui la contemplent; celle que possédaient çà et là quelques communes érigées depuis la croisade faisait des envieux, quoiqu'à chaque instant gênée, par les seigneurs, il semblait qu'elle allât périr. Mais du moment où, par la volonté du roi, tout fut devenu libre dans les domaines de la couronne, il devint impossible aux comtes et barons de retenir le mouvement qui emportait les peuples vers l'universelle émancipation. La Bourgogne, la Normandie, la Flandre et plusieurs autres

fiefs voulurent aussi posséder leurs communes, leurs maisons de ville, leurs officiers, leur juridiction, leurs revenus et leur sceau particulier; seulement le roi avait donné la liberté, les seigneurs la vendirent. D'où il est résulté que les communes, ne possédant pas des richesses égales, ne furent pas égales dans les priviléges; de là cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuses établies avant la révolution de 1789 et disparues dans la tempête.

La noblesse avait ses pairs, le clergé avait les siens, les nouveaux affranchis voulurent aussi n'avoir pour juges que des gens du peuple; d'où il arriva qu'en plusieurs endroits les juges des villes et des villages se qualifièrent pairs-bourgeois. Ils rendaient toujours la justice au nom du seigneur, mais ils étaient nommés par le peuple et les citoyens avaient, dans un grand nombre de cas, le droit d'en appeler au roi, ce qui rendait presque nulle la justice seigneuriale. Du moment où les villes et bourgs furent libres, on les vit se peupler et se multiplier; les campagnes furent plus soigneusement cultivées, quand le paysan, devenu maître de son industrie, et recueillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisait valoir comme serf et au profit d'autrui. Les cités devinrent si riches et si

puissantes que, pour les engager à contribuer aux nécessités de l'Etat avec moins de répugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1304, qu'ils y parurent pour la première fois. Dès lors le-tiers état fut constitué, ou si vous l'aimez mieux, le peuple français. L'Eglise avait pris ce peuple, les pieds et les mains enchaînés, la tête sous le coutelas, elle l'avait emporté dans ses temples et dans ses monastères; elle le trouve aujourd'hui enchaîné encore et la tête sous les pieds de ses maîtres; elle le relève de nouveau, mais cette fois elle brise ses chaînes, le prend par la main et lui dit comme le Christ avait dit autrefois à Lazare : « Lève-» toi et marche ! » Pour l'aider dans sa faiblesse, elle mit la main du ressuscité dans la main du roi et, la première fois qu'il marcha, se tenant à peine debout, il mit en fuite l'Angleterre et l'Allemagne ! Si ce n'est pas le clergé qui a opéré cette merveille, qu'on me dise qui l'a opérée.

On pense bien que Suger ne pouvait se maintenir seul dans cette voie de progrès et qu'il lui fallait un cortège d'hommes habiles dans la science et dans les arts; parmi ceux qui composèrent ce glorieux cortège, on distingue : Alberic de Reims, Fouger, Geoffroy de Loroux, Hildebert (1),

(1) Né à Lavardin, en 1057, élève de Grégoire de Tours à Cluny, professeur à l'école du chapitre du Mans, évêque de cette ville, en 1097,

Pierre le vénérable (1), Guillaume de Champeaux surnommé la colonne des docteurs, tous célèbres par leur doctrine et leur enseignement; Albéric de Beauvais, d'abord simple moine et puis prieur de Saint-Martin-des-Champs, et enfin cardinal, dont le nom est demeuré historique par les légations dont il fut chargé en Angleterre, en Syrie et à Toulouse; Guigues, prieur des Chartreux dont il a écrit les coutumes; Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, dont les subtilités dialectiques égarèrent l'esprit dans plusieurs écrits relatifs au dogme et dont les opinions furent condamnées dans le concile tenu à Paris en 1143; Pierre Abeilard (2), élève d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux, qu'ont immortalisé la beauté de son génie, la gracieuse naïveté de ses expressions et les malheurs qui le poursuivirent jusqu'à son dernier jour; l'abbé Rupert, dont le savoir égalait celui

archevêque de Tours en 1125 ou 1129, mort en 1134. C'est dans ses ouvrages que le mot *transsubstantiation* se trouve employé pour la première fois. Comme philosophe, il avait un jugement très-sûr, comme poète, il est au dessus de tous ses contemporains; son latin est laconique, mais clair et d'une certaine élégance.

(1) Né en 1092, mort en 1156. On conserve de l'abbé de Cluny près de 200 épîtres. L'activité, la douceur sont les traits saillants du caractère de Pierre le Vénérable.

(2) Né en 1079 à Palais, près de Nantes; mort en 1142, dans l'abbaye de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône.

de tous les autres et qui nous a laissé des mémoires encore consultés, un traité sur les divins offices qui ne se lit guère aujourd'hui, des commentaires sur l'Ecriture qui ne se lisent plus, mais que consultent utilement les hommes occupés des saintes Ecritures : saint Bernard commençait à paraître.

Il se tint depuis 1108 jusqu'à 1137, un assez grand nombre de conciles, mais, pour la plupart, ils ne furent réunis que pour examiner la doctrine d'Abeilard et celle de Guillaume de Champeaux ou de Gilbert de la Poirée; d'autres ne furent appelés que pour se prononcer sur la question des investitures. Le concile de Nantes, tenu en 1127, s'occupa d'améliorations dans la vie civile; on y abolit deux coutumes inhumaines : la première, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenaient au seigneur; l'autre que tous les débris des naufrages étaient confisqués au profit du prince; au deuil de la famille venait se joindre sa spoliation; quand une femme et des enfants avaient arrosé d'amères larmes le cercueil d'un époux et d'un père, quand leurs derniers sanglots s'étaient fait entendre sur sa tombe encore béante, on revenait au logis avec l'espérance d'y retrouver, sinon de riches ameublements, du moins quelques-uns de ces mille riens, hier encore sans valeur,

précieux aujourd'hui que le souffle de la mort les avait consacrés; on espérait se dire: voilà cet anneau de fiancé, gage d'amour et d'espérance, béni au pied des autels en un jour de bonheur; en brisant nos liens terrestres, la mort n'a fait que resserrer ceux du cœur et leur donner la bénédiction de nos pleurs! voilà le grand fauteuil de cuir où si souvent, assis auprès du large foyer, il reçut sur ses genoux de père ses enfants dont il payait les suaves caresses par d'angéliques sourires; depuis que Dieu lui avait envoyé ces anges pour adoucir l'amertume de la vie, il aimait à nous parler du ciel où il est allé; voilà sa place pendant les longues veillées d'hiver, alors que les frimas décoraient de guirlandes argentées et les fragiles rameaux de l'aubépine et l'humble gazon de l'étroit sentier, que la neige s'abattait, silencieuse et froide, sur le toit aigu de la pauvre chaumière! devant lui le feu pétillait dans l'âtre, au-dessus de lui brillaient les vacillants rayons d'une douteuse lumière; c'est ici que, le matin, il s'agenouillait pour offrir au Père céleste les peines et les souffrances de la journée; c'est là que, le soir, quand le couvre-feu était sonné, que la cloche du hameau avait tinté l'angelus, nous nous réunissions autour de lui pour mêler nos prières aux siennes et, tous ensemble, remercier Dieu de ce que le

poids du jour n'avait pas épuisé nos forces, de ce que le pain noir n'avait pas été trop amer, pour prier la benoîte vierge Marie de jeter sur nous, pendant notre sommeil, ses regards si pleins d'une tendre miséricorde. »

Veuves et orphelins s'en allaient rêvant ainsi au passé ; bien doux étaient les souvenirs, bien trompeur était l'espoir! La chaumière était là devant eux, mais dans la chaumière ne se trouvaient plus ni l'anneau du fiancé, ni le grand fauteuil de cuir; les murailles étaient nues et dépouillées, l'âtre était désert; oh! qu'il y faisait froid! c'était pitié à voir et pitié à entendre! Qui a pris pitié de cette double misère de l'âme et du corps? L'Eglise qui, dans le concile de Nantes, a rendu sacrées les épaves du tombeau.

Et les épaves de l'Océan, qui les a conservées aux malheureux naufragés? n'est-ce pas l'Eglise? Quand la tempête avait brisé la barque ou le navire et que les flots rejetaient sur la plage matelots et passagers, les hommes du seigneur voisin descendaient de la haute tourelle sur le rivage et, là, dépouillant les victimes de leur or et de leur argent, de leurs vêtements souillés ne laissant pas un lambeau, ils les abandonnaient sur la grève déserte; à eux la richesse et la joie, à la famille la douleur et la misère, aux vautours les cadavres et le festin!

Bénissons les pères du concile de Nantes de ce qu'ils ont proclamé les droits de l'humanité si cruellement méconnus, de ce qu'ils ont rendu sacrés les legs du cercueil et ceux de l'Océan, cet immense cercueil où sont enfouies tant de richesses et tant de vies !

Le concile de Reims, en 1131, condamne sévèrement les fêtes et réjouissances où les militaires trouvaient l'occasion de se livrer, pour faire montre de leurs forces et de leur audace, à des exercices périlleux pour leur vie et pour le salut de leur âme. Il refuse la sépulture ecclésiastique à celui qui aurait trouvé la mort dans de pareilles circonstances, lors même qu'il aurait eu le temps de se repentir et qu'il aurait reçu le Saint Viatique.

Can. XII. — « Detestabiles autem illas nundinas vel » ferias, in quibus milites ex condicto convenire solent, » et ad ostentationem virium suarum et audaciæ temerariè » congregandiuntur, unde mortes hominum et anima- » rum pericula sæpè proveniunt, omnimodo fieri inter- » dicimus. Quod se quis eorum ibidem mortuus fuerit, » quamvis ei poscenti pœnitentia et viaticum non ne- » getur, ecclesiasticâ tamen careat sepulturâ. »

Les fêtes dont il s'agit ici étaient-elles ce que nous appelons aujourd'hui des fêtes baladoires dans lesquelles les militaires venaient, par ostentation, donner en spec-

tacle leurs forces et leur adresse? Etaient-elles de simples luttes établies dans les camps? Il nous paraît probable que le concile a voulu parler de fêtes baladoires, mais, dans tous les cas, personne ne contestera l'utilité d'un décret dont le but était d'empêcher la jeunesse de risquer imprudemment, contre la vaine satisfaction d'un frivole orgueil, une vie si précieuse à l'Etat. En adoucissant les mœurs, le concile de Reims apprenait aux hommes à estimer davantage une vie qu'ils avaient reçue de Dieu : il y avait bénéfice pour le ciel et pour la terre.

Plus la science s'étendait, plus il se formait de monastères chargés de la propager ou de secourir les malheureux; la vraie science ne va pas sans la charité; le règne de Louis VI, compta un plus grand nombre d'hommes instruits et des docteurs d'un plus grand savoir que celui de Philippe, il vit aussi naître une plus grande quantité de monastères. Saint-Victor à Paris, les Prémontrés de Laon (1), Grandmont de Limoges, Grand-Selve à Toulouse, Bournet à Angoulême, Loc-Dieu à Rhodez, furent tous établis dans cette courte période de vingt-

(1) L'ordre fut fondé en 1120, par saint Nobert, sa règle fut approuvée par le pape Honoré II, en 1126. Moins d'un siècle après sa fondation, il comptait mille abbayes, trois cents prévotés, un grand nombre de prieurés et cinq cents communautés de filles.

neuf ans. On dirait que les intelligences d'élite, se souvenant du passé, avaient hâte de se rassasier et d'élever des greniers d'abondance où, dans un moment de disette, il serait permis aux affamés de venir puiser à pleines mains. La disette ne devait pas de si tôt affliger la science ; les rois qui allaient se succéder sur le trône tinrent à honneur de protéger les lettres et de laisser se multiplier les pépinières d'où sortirent tous les grands hommes destinés à éclairer le monde.

[1137] A mesure que l'on avance dans cette histoire de la royauté capétienne, le cadre va s'agrandissant ; le présent de joyeux avénement offert au nouveau roi (1) fut l'Aquitaine que lui apporta Eléonore, fille du duc Guillaume ; de sorte qu'en montant sur le trône il se trouva plus puissant que ses prédécesseurs et de taille à se mesurer avec les forces anglo-normandes. Ce brillant et somptueux cadeau de noces devait cependant coûter bien des larmes à la France et la mettre à deux doigts de sa perte. D'un tempérament délicat, mais d'un courage héroïque et d'une angélique douceur, Louis n'avait encore que dix-huit ans, mais il sortait de bonne école et il était entre bonnes mains : les moines de Saint-Denis avaient fait

(1) Louis VII.

son éducation et son ministre était Suger, abbé de ce monastère. La France jouissait du calme le plus profond.

L'Allemagne, au contraire, était pleine de désordres occasionnés par la mort de l'empereur Henri V et par le choix de son successeur : Lothaire, duc de Saxe, et Frédéric, duc de Souabe, prétendaient l'un et l'autre à la couronne ; 60,000 Allemands, réunis pour choisir entre les deux candidats, n'ayant pu s'entendre, dix seulement furent désignés pour procéder à l'élection. Lothaire était favorable à la France, Frédéric lui était hostile, il importait donc que le choix tombât sur Lothaire ; Suger se rendit à Mayence avec le cortège d'un souverain et réussit à faire exclure Frédéric. Cette élection valut à l'Allemagne de longues années de guerres civiles pendant lesquelles nous n'eûmes rien à craindre de ce côté-là. Le premier ministre français qui eut pour politique d'entraver la puissance allemande fut un moine; le dernier ministre dont la politique fut de la détruire et de la ruiner, fut un prêtre, et ce prêtre s'appelait Richelieu ! Le clergé attend que monarchie, empire et république lui produisent des ministres au-dessus du moine et du prêtre.

Deux petites expéditions contre Thibaut, comte de Champagne, avant la croisade commencée en 1147 et terminée en 1149; des guerres peu importantes avec

Etienne et Henri d'Angleterre, des traités de paix chaque fois conclus entre les souverains par l'intervention des légats de Rome; une courte campagne contre le comte de Clermont qui profitait de son éloignement de Paris pour continuer, sur ses terres, le métier de détrousseur de grands chemins, tels furent les événements militaires qui se passèrent en France sous le règne de Louis VII, dit le Jeune.

Pendant toute la durée de son règne, Louis VII reçut des souverains pontifes les témoignages de leur affection pour sa personne et de leur dévoûment aux intérêts de la France.

Lorsqu'en 1153, la paix fut conclue entre la France et l'Angleterre, Eugène III se hâta d'en écrire au chancelier Hugues, évêque de Soissons, pour lui témoigner toute la joie qu'il en éprouvait.

Dix ans plus tard, une rupture étant survenue entre les deux rois, à l'occasion de l'archevêque de Cantorbéry, Alexandre III, alors à Bénévent, envoya aux cardinaux Guillaume et Odon les plus sages instructions pour le rétablissement de la paix.

« Il est de notre devoir, leur dit-il, de détourner les maux » et les inconvéniens qui, par la malice de l'ennemi du » genre humain, pourraient résulter pour l'Eglise de

» Rome et pour celle de l'Orient, des dissensions surve-
» nues entre nos très-chers fils les illustres rois de France
» et d'Angleterre. C'est pourquoi, par ces lettres aposto-
» liques, nous vous avertissons, nous vous enjoignons et
» nous vous prescrivons d'employer toute votre sagesse à
» rétablir entre eux une paix durable; faites en sorte que
» les hommes religieux des deux royaumes secondent
» vos efforts ; employez, pour atteindre ce but, toutes vos
» forces et toute votre prudence ; gardez-vous, par-dessus
» tout, de favoriser l'un d'eux, de peur que l'autre ne
» s'en offense et que d'une manière ou d'une autre, il
» n'en conçoive de l'inquiétude. »

« Quanta universæ Dei Ecclesiæ, et præsertim Romanæ
» et Orientali, détrimenta et incommoda ex discordiâ et
» dissensione, quæ inter carissimos in Christo filios nos-
» tros illustres Francorum et Anglorum reges, per hu-
» mani generis contigit inimicum, poterunt evenire,
» nostram decet discretionem advertere.... Quocircà dis-
» cretionem vestram per apostolica scripta, monemus,
» mandemus atque præcipimus, quatenùs ad pacem in-
» ter eos et concordiam reformandam modis omnibus per
» vos et per alios religiosos viros utriusque regni inter-
» cedere studeatis, et ad hoc totâ diligentiâ et totis viribus
» laboretis ; modis omnimodis præcaventes ne ad petitio-

» nem vel favorem unius aliquid statuatis, undè alter » scandalizari debeat, aut quoquo modo turbari. » (*Beneventi* 11, cal. septembris.)

L'an 1162, Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, propose au roi une entrevue dans laquelle doivent se traiter les différends survenus entre eux; le pape Alexandre III, ayant des raisons pour douter de la loyauté de Frédéric, écrivit à l'évêque de Soissons une lettre, datée à Ferentino des cal. de novembre, dans laquelle il lui disait : « Faites en sorte que le roi ne se rende pas à l'entrevue » projetée entre lui et l'empereur Frédéric ; n'apportez » aucun retard à lui en donner avis, car nous croyons et » nous craignons que cette entrevue sera pleine de dan» gers pour l'Eglise de Dieu, pour nous-mêmes, pour le » roi et pour la France. »

« Efficiat (Hugo Suessionensis episcopus) ut rex Franco» rum abstineat à colloquio quod cum Frederico imperatore » habere disposuit.... De quo illum diligentiâ commonere » non differas : ut quia credimus et timemus colloquium » illud tam Ecclesiæ Dei ac nobis ipsis, quàm etiam eidem » regi ac regno suo multipliciter fieri posse damnosum. »

Ce qui domine cette époque, c'est la répudiation d'Eléonore d'Aquitaine dont les conséquences furent désastreuses pour la France.

Sous Louis VII comme sous le précédent monarque, Suger conserva la direction des affaires et quand, malgré son opposition, l'éloquence de saint Bernard eut fait décider la croisade, il fallut songer à remettre en des mains sûres les rênes du gouvernement. Pour occuper ce poste éminent, dans les circonstances où tant de choses étaient à redouter, soit de la part des Anglais, soit de la part de quelques seigneurs brouillons ou ambitieux, il fallait un homme également agréable au prince, aux grands et au peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans hauteur, bon sans faiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention; le parlement porta ses vues sur l'abbé Suger et lui donna tous ses suffrages. Tout le monde approuva ce choix, excepté Suger qui, pour accepter ce lourd fardeau, eut besoin de l'ordre formel du pape Eugène III. Il accepta et gouverna si bien qu'à son retour de la Palestine, Louis trouva son royaume dans l'état le plus prospère; le peuple était plus à l'aise, le commerce était plus florissant et la science était plus répandue. Une seule fois le régent fut obligé de sévir contre un rebelle et ce fut contre un prince : Robert de Dreux, cousin du roi, avait tenté de s'aider contre lui des malheurs de la croisade pour se faire roi en sa place.

Suger avait fait justice de cette révolte audacieuse. Tant que vécut l'abbé de Saint-Denis, la paix ne fut pas troublée, il n'y eut rien de changé dans la politique française, le régent était redevenu ministre, mais le ministre n'avait pas cessé de gouverner; il mourut trop tôt pour le bonheur de la France [1152]. Tous les historiens, sans exception, à quelque école qu'ils aient appartenu, n'ont eu qu'une opinion sur l'abbé Suger que ses contemporains ont appelé père de la patrie, nom que la postérité lui a conservé. « Il empêcha, dit Daniel, par son autorité et ses » conseils, que le roi ne fît aucune démarche qui eût de » fâcheuses suites pour l'Etat sous son règne, et encore » plus sous les règnes de ses successeurs (1). » « Suger » fut chargé de la régence du royaume et la France fut » heureuse que ce moine restât lorsque le roi s'éloignoit. » C'était un homme éclairé.... Suger avoit gouverné la » France avec autant de prudence que de fermeté, et » tout avoit été tranquille (2). » Que dirait-on aujourd'hui, si on parlait de remettre les destinées de la France entre les mains d'un pauvre religieux? Quels éclats de rire d'un bout de l'empire à l'autre ! Quel torrent de jolis mots, quel déluge de ces petits riens qui font si faci-

(1) Daniel, tom. XI, p. 65.

(2) Condillac. *Histoire moderne*, tom. XII, p. 62 et 66.

lement fortune ! Suger était cependant un moine ! Nous nous élevons souvent contre les préjugés, nos pères en auraient-ils eu moins que nous? Il est permis de le croire.

Le premier acte politique échappé de la volonté de Louis, après la mort de Suger, justifia le regret qu'elle excita dans la nation. Eléonore était soupçonnée d'avoir, à Antioche, accordé ses faveurs au comte de Poitiers, son oncle, et, après celui-ci, à un jeune sarrasin ; ce souvenir avait suivi Louis en France et, à peine de retour, il songea à un divorce, sous le prétexte apparent d'un degré de parenté qui rendait son mariage nul ; ce divorce devait enlever à la France la belle province d'Aquitaine, c'est-à-dire le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Périgord, le Limousin, l'Angoumois et la Guienne, le tiers enfin du royaume. Eléonore, qui n'avait jamais aimé Louis, ne demandait pas mieux, et la chose eût été bientôt conclue sans Suger, qui s'opposa de toutes ses forces à une mesure dont le résultat était de reléguer encore une fois la royauté derrière les eaux de la Loire ; mais le sage abbé fut à peine mort [1152] que le roi, reprenant son dessein, fit annuler son mariage et rendit la dot ; six semaines plus tard, Eléonore était l'épouse de Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, se trouva

roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Maine. « Cette restitution probe, mais impolitique, à laquelle » Suger s'étoit opposé parce qu'il en prévoyoit les résul- » tats, démembra la monarchie, introduisit l'ennemi » dans le cœur du pays, et favorisa les grandes guerres » que l'Angleterre fit à la France avec des François. » (*Chateaubriand.*) Ainsi, tous les désastres du temps de Charles VI n'auraient pas eu lieu si l'on eût suivi les conseils de l'un de ces bons moines sur l'ignorance et la grossièreté desquels nous épuisons nos plaisanteries. Les deux années de sa régence firent plus que deux siècles pour la prospérité future du royaume ; ce ne fut pas à l'épée du roi que les comtes se soumirent, ce fut à l'autorité royale, ce qui leur donna l'habitude de considérer cette autorité comme au-dessus de la leur ; le peuple des campagnes prit de plus en plus confiance en un ordre de choses qui protégeait son travail et lui assurait une tranquillité dont il n'avait pas encore joui; celui des villes conçut une sincère affection pour un gouvernement qui permettait à son commerce d'acquérir d'immenses richesses; après la régence il eût été impossible aux barons de lever la plus petite armée contre le roi, ailleurs que parmi les routiers ou cottereaux, gens sans aveu que fa-

tiguait le travail et que le pillage alléchait. Sous cette administration, les écoles se multiplièrent dans les cathédrales et dans les monastères; « les colléges s'établirent » en dehors de ces monastères; l'université de Charle- » magne et d'Alcuin, cet autre fanatique en robe de » moine, prit de nouvelles forces; les étudiants étrangers » égaloient, dans Paris, le nombre des habitants. »

Les soins apportés par les évêques pour multiplier les écoles n'avaient pu empêcher que quelques-unes d'entre elles fussent peu fréquentées; d'une part, les guerres, en dévorant une partie de la population, avaient rendu plus rare le nombre des maîtres; et, d'autre part, la misère avait réduit bien des familles à l'impuissance de faire le plus léger sacrifice au profit de l'instruction de leurs enfants.

Pour obvier au premier inconvénient, le pape Anastase IV écrivit dans le courant de l'année 1153, à l'archevêque de Reims et l'invita à permettre l'enseignement à *quiconque* serait propre à remplir cette mission :

« Ut cuique idoneo liceat scholas regere. »

Laïcs, ecclésiastiques, riches et pauvres, tous étaient invités à distribuer le pain de la science et à combler, sur les bancs, les vides faits par les batailles. La liberté de l'enseignement ne pouvait guère être plus grande.

Pour que l'indigence des parents ne fût pas un obstacle

à la fréquentation des écoles, le même pape recommanda au cardinal Pierre, par une lettre, datée à Agnanie, des cal. de février 1154, de veiller à ce que les instituteurs n'exigeassent aucune rétribution, conformément à cette parole : « Venez et écoutez. » Désirant cependant, ajoute Anastase, autant que la bienséance nous le permet, avoir la plus grande condescendance pour le savoir et la dignité de maître Pierre, chancelier de l'université de Paris, que nous chérissons et honorons d'une manière spéciale, nous mandons à votre sagesse de vous réunir en concile avec Guillaume, archevêque de Sens, légat du Saint-Siége, Hugues, archevêque de Reims et autres personnes recommandables par leur savoir et leurs vertus, afin de prendre relativement aux écoles de Paris, les mesures et dispositions qui vous paraîtront convenables, de manière cependant à ce que, agissant avec de sages précautions, vous ne fassiez rien qui puisse humilier le chancelier et rendre trop pénible la position de ceux qui régissent les écoles.

« Licet mandavimus ut hi, qui volunt docere, nihil » pro scolis regendis ab aliquo exigant, juxtà illud : « veni et audi. » Volentes tamen honestati et litteraturæ » magistri Petri concellarii Parisiensis, quantùm salvâ » honestate possumus, prumptâ benignitate deferre, quem

» speciali prærogativâ diligimus et volumus honorare;
» discretioni tuæ mandamus, quatenùs habito concilio
» cum venerabilibus fratribus nostris Vuillelmo Senonensi
» archiepiscopo, apostolicæ sedis legato, et Hugone re-
» mensi archiepiscopo et aliis dignis et honestis personis,
» super regimine scolarum parisiensium, quod tibivisum
» fuerit, ita quod personam jam dicti Petri non excedat
» quod exindè feceris, circumscriptâ diligentiâ provideas
» atque disponas : eam cautelam et maturitatem adhi-
» biturus, quod non videaris modum excedere, et illi
» qui scholas rexerint non debeant immoderatè vexari. »

En décrétant la gratuité de l'instruction donnée au peuple, l'Eglise avait pourvu aux besoins des instituteurs : chacun d'eux jouissait d'une prébende, ou d'un revenu fixe sur la prébende paroissiale. Le clergé du XIIe siècle permettait à tout homme vertueux et capable d'ouvrir une école, il voulait que les enfants y fussent admis sans rétribution et il prenait sur ses biens pour assurer aux maîtres une existence convenable.

C'était, si je ne me trompe, faire, il y a six siècles, ce que l'Etat ne fait parmi nous que depuis quelques années, et encore d'une manière moins large et moins complète. Lequel des deux, du clergé ou de l'Etat, a marché le plus vite au progrès? Les écoles sont devenues plus rares à

mesure que l'Eglise a perdu son influence sur le pouvoir; et quand, un jour, on s'est aperçu que ces établissements n'existaient presque plus, on a dit : « Le clergé voulait » maintenir le peuple dans l'ignorance. » Qui a dit cela? les hommes qui, après avoir en mille manières injurié le prêtre au pouvoir, ne lui ont laissé que la douleur de voir les calomniateurs assister, sans en créer de nouvelles, à l'anéantissement des vieilles écoles fondées, entretenues et payées par lui.

Comment peut-on être reçu à dire que ses prédécesseurs n'ont rien fait quand on a détruit leurs œuvres? On aurait dit, sans doute, que le moyen âge n'avait rien construit, s'il eût été donné à une certaine époque d'arracher de notre sol les magnifiques monuments dont se compose la couronne architecturale de la France.

En l'année 1153, une grande lumière s'éteignit dans le monde; saint Bernard (1) mourut dans son abbaye de Clairvaux : lui dont la parole avait, pendant trente ans, remué le monde; lui qui avait successivement refusé l'évêché de Gênes, celui de Châlons, l'archevêché de Milan et celui de Reims; lui qui avait rétabli la paix entre

(1) Né l'an 1091, à Fontaine en Bourgogne; abbé de Clairvaux à 25 ans, mort le 20 août 1153, canonisé 20 ans après par le pape Alexandre III.

les Génois et les Pisans ; entre l'empereur Lothaire et ses neveux ; entre les Milanais, le pape et l'empereur ; entre l'Italie et la Sicile ; lui qui après avoir, à force d'éloquence, soulevé toutes les nations chrétiennes contre les Sarrasins, avait refusé l'honneur d'être le chef de la croisade ; lui qui avait fondé soixante et dix-sept monastères de son ordre, tant en France qu'en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Irlande, en Savoie, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Hongrie et en Danemarck ; il vint expirer, comme le dernier de ses religieux, dans une étroite et pauvre cellule ! Partout où il y avait discorde civile, on l'appelait et il s'y trouvait ; partout où se produisait une doctrine nouvelle, on le consultait et il répondait. La doctrine, le zèle et la piété qui brillent dans ses écrits, l'ont fait mettre au rang des Pères de l'Eglise ; ses sermons peuvent aujourd'hui encore être considérés comme des chefs-d'œuvre de sentiment et de force. Le luxe avec lequel sont prodiguées les antithèses, les métaphores et les figures allégoriques, pourrait paraître de mauvais goût dans la bouche de nos prédicateurs ; dans celle de saint Bernard parlant en latin, cette abondance d'expressions, grandes ou naïves, simples ou fortes, donnent au discours une grâce qui plaît et qui charme : on dirait des fleurs semées avec profusion sur les bords d'un

limpide ruisseau ; quoi de plus gracieux, en effet, que ces paroles du sermon prêché pendant l'avent : « Flos utique » filius Virginis... Flos campi, non horti, campus enim » sine omni humano floret adminiculo, non seminatus » ab aliquo, non defossus sarculo... sic omninò, sic Vir- » ginis alvus floruit, sic inviolata, integra, et casta Mariæ » viscera, tanquàm pascua æterni viroris florem pretu- » lêre... cujus gloria in perpetuum non marcescat. » (Edit. d. Mabill. T. 1. p. 728.-29).

Pendant que la France marchait en avant, la papauté ne voulut pas demeurer en arrière et, dans un concile tenu dans l'église de Latran, Alexandre III (1) déclara que tous les chrétiens devaient être libres et exempts de la servitude ; « La croix portoit son fruit. »

La poésie française fit aussi son entrée dans le monde où elle fut introduite par les Trouvères, ou Troubadours, chanteurs et ménestrels, à la suite d'Eléonore d'Aquitaine ; cette princesse, en passant aux Anglais, emporta ses richesses et nous laissa la science du gai savoir ; la suscep-

(1) Né de parents pauvres, à Sienne, en Toscane, Alexandre III monta sur le trône pontifical l'an 1159, et mourut en 1181, avec la réputation d'un pape pieux, d'un homme de courage, et d'un politique habile. Il était très-éloquent, dit un historien, et suffisamment instruit aux écritures divines et humaines, bénin, patient, sobre, chaste, bon aumônier, et toujours attentif aux œuvres agréables et plaisantes à Dieu.

tibilité de Louis nous fit perdre, il est vrai, sept belles provinces et nous valut d'indicibles malheurs, mais nous eûmes des *lais* et des *soulas* pour exprimer nos douleurs et nos joies; des sirventes pour célébrer en vers satiriques nos victoires d'outre-mer; des tensons ou fabliaux pour occuper les longues soirées d'hiver! Mais quelle poésie! et cependant c'était un grand progrès sur les Bardes de Louis-le-Débonnaire; le langage de cette époque était un mélange bizarre de Tudesque, de Gaulois et de latin, comme on le voit dans les quelques lignes extraites de Nithard : « Pro Deo amur, et pro christian. poblo, et » nostro commun salvamento dist di in avant, in quant » Deus savir et podir me dunat, si salvareio cist meon » fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, si » cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid ilimi » altre si faret.. etc. etc. etc. A vrai dire, la langue n'existait pas; les auteurs que nous avons signalés à chaque époque écrivaient en latin et, pour le commerce ordinaire de la vie, chaque race apportait le dialecte qui lui était particulier; la nation étant une réunion confuse de Romains, de Gaulois et de Francs, la langue primitive dut nécessairement ressembler à la nation et n'être qu'un amalgame d'expressions et de tournures peu faites pour se trouver réunies; c'était le chaos d'où la lumière devait

sortir avec l'unité ; en un mot, la grammaire française exista quand les trois nations n'eurent plus qu'une même patrie. Ainsi, à l'époque où nous sommes arrivés, l'unité nationale était encore dans les langes, mais elle était formée ; il en était de même pour les compositions littéraires, seulement on y trouvait encore quelque chose qui rappelait l'enfance, alors que l'enfance commence à se faire comprendre : Guillaume Lecourt et Alexandre de Paris firent des vers au XIIe siècle ; Hugues de Berci, moine de Cluni, composa vers le même temps une satyre dont voici un échantillon :

D'où siècle puant et horrible
M'estuet commencer une bible
Per poindre et per aiguilloner,
Et per bons exemples donner :
Ce n'est pas bible losengère,
Mais fine, et voire, et droiturière :
Mirouer est à toutes gens.
. . . .
. . . .

Cette langue qui commençait à se dépouiller de ce qui lui était étranger, était aussi loin de celle du XVIIe siècle que la France de Louis VII était loin de celle de Louis XIV ; s'il est vrai, comme je le pense, que la ri-

chesse et la beauté d'une littérature doivent servir pour mesurer la gloire et la grandeur d'une nation, il serait intéressant de comparer la littérature du XVII[e] siècle avec celle de notre temps et de décider, entre les deux époques, celle que nous devons le plus admirer.

Quoi qu'il en soit, la langue française du XII[e] siècle n'avait pas encore pris ses grades et n'avait point fait ses entrées dans les cabinets des savants, ils ne l'admirent aux honneurs du fauteuil qu'après le décès de la langue de Virgile et de Cicéron. Cette fille qui s'en allait pauvre et nue, faible et languissante, ne grandit pas seule, seule elle ne se fit pas si belle et si douce, si riche et si brillante; cette pauvre abandonnée ne s'est pas faite reine, le superbe diadème qui orne son front, ce n'est pas sa main qui l'a placée sur sa tête! Qui donc l'a recueillie dans sa misère et l'a réchauffée dans son sein? les moines! Qui donc, lorsqu'elle a été grande, lui a fait cette éblouissante parure où brillent les plus pures et les plus étincelantes pierreries? l'Université! Oui l'Université, mais l'Université composée de moines, de prêtres et d'évêques! Tant qu'elle a vécu entre les mains de ceux qui l'avaient élevée, toutes ses splendeurs furent éclipsées par sa modestie et par sa délicatesse; mais depuis que toutes ses chaînes sont brisées et qu'on l'a forcée à descendre dans la rue, il

s'est trouvé des hommes qui, l'appelant dans les ténèbres, lui ont offert un asile pour lui voler son diadème, sa parure, sa délicatesse et sa modestie; ils lui ont appris à répéter les accents les plus impurs, et quand sa bouche grimace un blasphème contre sa mère ou contre la vertu, ils se prosternent et admirent sa raison; pauvre folle qui a tout perdu jusqu'au souvenir du cœur!

CHAPITRE VII.

Philippe-Auguste. — Ses conquètes. — L'Orme-des-Conférences. — Richard Cœur-de-Lion. — Trève de cinq années. — Le cardinal Pierre de Capoue. — Coalition de l'Angleterre et de l'Allemagne. — Bataille de Bouvines. — Affranchissement. — Chartes et communes. — Communes modernes. — Justice. — Source des libertés et franchises. — Guérin, évêque de Senlis. — Le cardinal de Champagne. — Archives de France. — Le frère Guérin à Bouvines. — Embellissement de Paris. — Le cimetière des Innocents. — Corporations diverses. — Celle des marchands. — Ecoles célèbres. — Priviléges des écoliers. — Origine de l'Université. — Influence du clergé sous le règne de Philippe-Auguste. — Les Juifs. — Les Albigeois. — Opinion du peuple. — Saint Bernard en Languedoc. — Il est insulté par les hérétiques. — Raymond, comte de Toulouse. — Innocent III. — Le légat, Pierre de Castelnau, est assassiné. — Croisade en Languedoc. — Guerre nationale. — Innocent pouvait-il tolérer l'hérésie? Mort de Philippe. — Considérations générales. —

[1180] Philippe II n'avait que quinze ans lorsque son père mourut à Paris, et son règne était à peine commencé qu'il se vit dans la nécessité de lutter contre les tracasseries de sa mère, jalouse d'une autorité qui lui échappait; contre la turbulence de quelques seigneurs et contre la puissance d'Angleterre, son éternelle rivale. Il arrivait

de Reims où, en présence de Dieu et des hommes, il avait dit à l'archevêque : « Je promets au nom de Jésus-Christ, » de maintenir la paix dans l'Eglise de Dieu, d'empêcher » toute rapine et iniquités, de quelque nature qu'elles » soient ; de faire observer la justice et la miséricorde » dans les jugemens, afin que Dieu, qui est la source de » la clémence, daigne en répandre sur vous et sur moi. » Toutes les choses ainsi dites, je confirme par ser- » ment (1). » Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il ne fit pas entrer son épée dans le fourreau ; ses armes réunirent à la couronne la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou ; la diplomatie lui donna l'Auvergne et l'Artois ; elle lui rendit la Picardie et presque tout le Berry.. Pour arriver à cet immense résultat, il lui fallut battre le comte de Sancerre, celui de Flandre et le duc de Bourgogne ; mettre quatorze fois en déroute les armées de Henri II, roi d'Angleterre ; à Trie, Issoudun, Chateauroux, Busençais, Argentan, Vendôme, où les ennemis prirent lâchement la fuite, Gisors, Mantes, La Ferté-Bernard, Montfort, Malétable, Beaumont, Le Mans et l'Orme-des-Conférences. Il y avait sur la frontière de France et de Normandie un grand orme, arbre historique,

(1) M. SS. de l'abbé de Camps.

sous lequel s'était terminée plus d'une querelle entre les deux pays. On l'appelait l'Orme-des-Conférences. En 1188 les deux rois, s'y étant donné rendez-vous, s'y rencontrèrent au moment de la grande chaleur du jour. Henri et ses chevaliers se tenaient à l'ombre autour de l'orme, tandis que les barons de Philippe suaient au soleil sous leurs armures. Quelques railleries étant parties du pied de l'arbre, les Français en furent émus et tombèrent à grands coups d'épée sur les gens de Henri II qu'ils repoussèrent jusque dans Gisors, au retour ils abattirent l'arbre ennemi, jurant par tous les saints de France qu'on ne tiendrait plus là de conférences. Après la mort de Henri, le roi de France eut à triompher du terrible Richard Cœur-de-Lion, son ancien ami : Evreux, le Vaudreuil, Arques et Nonancourt prouvèrent à Richard que ses soldats étaient moins solides contre les Français que contre les Sarrasins.

Ces leçons multipliées n'inclinant pas l'esprit de Richard vers la paix, le pape Innocent III envoya en France le cardinal Pierre de Capoue pour tâcher de ménager une paix solide entre les deux couronnes. Malgré ses efforts, le Légat ne put réussir qu'à faire conclure une trève de cinq années ; si elle eût été fidèlement observée, les populations auraient dû au souverain Pontife cinq années d'un bien-

faisant repos ; malheureusement les serments anglais ne tinrent que jusqu'aux fêtes de Pâques de la même année ! Voici comment les chroniques du temps rendent compte des conférences :

« Le premier soin du légat, Pierre de Capoue, en arri-
» vant en France, fut de chercher à établir la paix entre
» les rois de France et d'Angleterre, ainsi qu'il en avait
» reçu mission. Dans ce but, comme le dit un moine,
» un concile fut réuni sur les frontières des deux royaumes,
» c'est-à-dire sur les confins de la France et de la Nor-
» mandie, et, pour mieux préciser avec Roger Hoccede-
» nus, entre Verneuil et les Andelys, il y fut longuement
» traité de la paix entre les rois et le comte de Flandre,
» mais on n'obtint aucun résultat ; cependant, on s'enga-
» gea verbalement à une trève de cinq années qui fut à
» peine respectée jusqu'à Pâques (1). »

« Petri Capuani, legati apostolici, in Gallias appulsi
» prima cura fuit, ut pacem, cujus constituendæ causâ
» venerat, inter Francos Anglosque sanciret. Eam ad rem
» concilium celebratur, ut ait Aquicinctinus monachus,
» in utriusque regni limite ; nempè in Franciæ ac Nor-

(1) Conventus Episcoporum ac procerum in regni Franciæ et Angliæ limite, pro pace inter utrumque regem sanciendâ, anno ineunte 1199. Labbe tom. XI, pars 1, p. 7.

» maniæ finibus, atque ut certiùs designat Rogerius Hoc-
» cedenus, inter Vernonem et Andeliacum.... De pace
» inter reges et comitem Flandrorum faciendâ multùm
» laboratur; sed ad effectum minimè perducitur. Sed
» tamen induciæ in quenquennium retinendæ verbo tenùs
» obtinentur : quæ vix ad pascha tenentur. »

Richard, mort en 1199, laissa pour successeur le fameux Jean-sans-Terre, avec lequel il fallut se mesurer de nouveau. Ce prince, cruel, téméraire et lâche tout à la fois, fut défait seize fois, seize fois il vit fuir ses troupes et celles de quelques seigneurs corrompus par ses promesses et plus encore par son or.

Tant de puissance effraya les états du nord de l'Europe; tout le pays de la Meuse au Rhin, le Brabant, la Flandre, la Hollande, le Luxembourg, la Lorraine, organisèrent une coalition formidable, dont les chefs étaient Jean d'Angleterre et l'empereur Othon IV. Il s'agissait de décider si la race Française deviendrait la maîtresse, et si l'unité royale prévaudrait contre les indépendances locales fondées par la féodalité; dans le cas d'une défaite, il ne s'agissait de rien moins que du démembrement du royaume; chacun des alliés avait déjà marqué son lot, il ne manquait plus que la ratification de Philippe qui, pour manifester sa volonté, s'apprêtait sans peur pour le

duel qui allait s'engager. L'empereur Othon s'avançait à la tête de 200,000 hommes contre l'armée française, plus faible des trois-quarts; on se rencontra près du pont de Bouvines [27 juillet 1214]; le roi, accablé de fatigue et de chaleur, avait quitté ses armes et se reposait à l'ombre d'un frène; tout-à-coup des messagers annoncent que le combat est engagé par l'arrière-garde; la bataille devient générale et, après six heures d'une effroyable mêlée, l'ennemi perd 30,000 hommes et prend la fuite. La France gagna là ses éperons contre l'Europe. Joignez à toutes ces guerres, les croisades, deux batailles livrées aux Routiers, une descente en Angleterre où Louis, fils de Philippe, appelé d'abord, puis trahi par les Anglais, régna pendant dix-huit mois; et, enfin, l'expédition contre Raymond de Toulouse, et vous aurez une idée de la gloire militaire de ce règne. Toutefois, cette guerre de tous les jours, qui dura quarante-trois ans, et réussit à consolider l'unité nationale et à élever la France au-dessus des autres nations, ne rendit le peuple ni plus heureux ni plus libre; ce qui produit la félicité d'un peuple, ce n'est pas la gloire militaire, ce sont les institutions et les améliorations intérieures; Philippe trouva du temps pour s'en occuper et faire marcher de front l'honneur et la fortune.

L'établissement des communes, c'est-à-dire le principe

de tout affranchissement, n'avait pas encore pris de forme régulière ; une lutte sourde, mais opiniâtre, s'était engagée entre les nobles, le clergé et les bourgeois, sur les droits et la juridiction de chacun d'eux ; la force, dans cette lutte nouvelle, l'emportait souvent sur le droit, et la justice n'avait pas toujours raison contre la puissance. Le premier soin du roi fut de régulariser cette institution menacée de périr faute d'avoir été bien définie. Une commune avait été accordée par Louis VI et Louis VII, aux habitants de Soissons, l'évêque se plaignait de ce que la manière dont en usaient les bourgeois nuisait à sa juridiction ; Philippe fit intervenir son règlement.

« Or, on veillera à ce que dans l'enceinte des murs et » des tourelles de Soissons, chacun prête secours à l'autre » comme dans une loyale commune. Les habitants seront » tenus de faire crédit à l'évêque pour le poisson et la » viande, et pendant quinze jours ; s'il ne paie pas après » ce temps, ils pourront s'en prendre sur ses biens.... Les » jurés ou magistrats de la commune se saisiront de tout » homme qui a fait injure à un autre, pour tirer ven» geance de son corps, à moins qu'il n'ait payé le dom» mage et la forfaiture. Si celui qui a fait le dommage se » réfugie sur la terre d'un seigneur, les hommes de la » commune doivent s'adresser à ce seigneur et dire :

» Beau Sire, rendez-nous celui qui a fait l'injure à l'un » de nos hommes ; et si le seigneur le refuse, la commune » pourra lui déclarer la guerre, et envoyer des archers » sur ses terres.

» Si un marchand vient dans la commune et qu'on lui » fasse injure, il doit s'écrier : aidez-moi ! de manière à » ce que les maires et jurés l'entendent ; alors on lui » donnera secours, à moins qu'il ne soit ennemi de la » commune. Si l'évêque voulait maintenir dans la ville » quelqu'un qui aurait forfait à la commune, les habi- » tants pourront l'en expulser. Aucun citoyen ne pourra » prêter de l'argent aux ennemis de la commune, ils » n'auront même de rapport avec eux que sur la permis- » sion des gardiens et magistrats. Les jurés promettront » sur l'évangile de ne jamais déporter personne hors de » la cité par haine ou par ressentiment. Dans les murs de » la ville, aucun citoyen ne pourra être arrêté, si ce n'est » de l'ordre du maire et des jurés (1). »

Suivant le règlement fait pour la commune de Soissons : « Ni l'évêque ni le châtelain ne pourront rien re- » cevoir pour les fossés et fortifications de la ville, si ce » n'est un peu de vin ou quelque chose de tel. Tous les

(1) Septima Philippi II, reg. Franc. (Ex M. SS. Colbert), recueil des ordonnances tom. XI, p. 219.

» habitants qui possèdent une terre et une maison devront » le guet et la garde.... Si un boulanger fait du pain plus » petit que de coutume, il perdra le pain et paiera l'a- » mende; il y aura dans la commune des mesures pu- » bliques dont on devra se servir exclusivement; toutes » les autres sont prohibées (1). »

Pour la commune de Château-Neuf: « Nous confirmons » toutes les libertés accordées par nos pères et nous vou- » lons, de plus, que les bourgeois choisissent dix pru- » d'hommes en chaque année pour gérer les affaires de » la commune (2). »

Pour celle de Chaumont: « Ceux qui demeureront dans » la ville de Chaumont, seront exempts de toute taille et » impôts injustes; il y aura commune en la cité et fau- » bourgs; et si quelqu'un, châtelain ou prélat, fait tort » aux bourgeois, ils pourront s'en venger en armes. » Toutes les dépenses municipales, telles que la garde, les » chaînes des ponts-levis, l'entretien des fossés, seront sup- » portées en commun, de manière que les moins riches » contribuent le plus faiblement possible, et qu'on exige » le plus de ceux qui possèdent de grands biens (3). »

(1) Fontainebleau 1181. Collect. du Louvre, tom. XI, p. 224.
(2) Laferté, 1181. Collect. du Louvre, tom. XI, p. 221.
(3) Collection du Louvre, tom. XI.

Pour celles de Bourges et de Dun-le-Roi : « Tout citoyen » de Bourges et de Dun-le-Roi qui sera arrêté, pourra » requérir sa mise en liberté, moyennant caution. Nous » voulons que le prévôt royal ne puisse condamner les » bourgeois que sur bon témoignage et sans jamais » choisir pour témoins des hommes de sa table et de sa » nourriture. Tout habitant sera libre de bâtir où bon lui » semblera, même près des murs de la ville, pourvu » qu'il ne les endommage en aucune manière. Personne, » même les barons haut-justiciers, ne pourra chasser à » cheval ni à pied au temps des fruits, sous peine, pour le » manant, d'avoir l'oreille coupée, et pour le seigneur de » cinq sous d'amende, sans qu'il puisse recourir au com- » bat singulier contre le maire ou les prud'hommes. Par la » même raison, si on les trouvait ramassant des fruits, ils » seraient l'un et l'autre soumis à une peine semblable. » Lorsqu'on verra un porc dans les vignes, on le tuera, » quel qu'en soit le seigneur; la moitié sera réservée au pro- » priétaire du champ, l'autre à celui de la bête. Pour sur- » veiller les terres, nous ordonnons que les travailleurs » aux vignes ne quittent leur ouvrage qu'à l'heure fixée par » les prud'hommes, sous peine de perdre leur salaire (1). »

(1) La Charité-sur-Loire 1181. Collect. du Louvre, tom. XI, p. 222.

Pour celle de Bois-Commun en Gatinois : « Tout homme » qui aura maison à la ville, payera six deniers de cens » par année, moyennant quoi il sera exempt de tout im- » pôt sur sa nourriture, sur le vin et sur le fourrage ; » aucun d'eux ne sera requis pour le service militaire à » moins qu'il ne puisse revenir le soir même dans sa » maison. Les marchands de Bois-Commun qui arriveront » aux foires, ne pourront être inquiétés par nos justiciers » s'ils n'ont commis un forfait dans la même journée ; » ils ne seront traduits que devant les prud'hommes, » même pour les crimes royaux.... Les habitants pour- » ront prendre dans nos forêts du bois mort pour leur » usage (1). »

Il serait trop long d'énumérer toutes les chartes contenant affranchissement ou organisation des franchises précédemment accordées ; les exemples qui viennent d'être cités suffisent pour faire connaître la nature et l'étendue des libertés dont jouissaient nos pères à une époque où nous ne voulons voir que l'esclavage. Si, pour les rendre plus palpables, on voulait réduire en quelques articles les droits dont jouissait alors le peuple, on dirait :

1° Les communes ne pourront être forcées par le sei-

(1) Bréquigny. Collect. de diplom., tom. IV.

gneur à lui vendre quelque objet que ce soit à crédit, pour plus de quinzaine ; ce délai passé, elles pourront envahir ses terres et s'y établir, si bon leur semble, jusqu'à l'entier paiement de leur créance.

2° Le seigneur ne pourra donner asile à celui qui aura causé du dommage dans une commune, sans donner à celle-ci le droit d'envahir ses terres.

3° Les communes protégeront et défendront les marchands ambulants contre la rapacité des seigneurs et des routiers.

4° Nul ne pourra, fut-il seigneur du lieu, contraindre la commune à souffrir dans son sein un homme qu'elle ne croira pas digne d'y fixer son domicile.

5° L'enceinte de la commune est un asile où le citoyen ne peut être arrêté que par ordre du maire et des jurés.

6° Le guet est obligatoire pour tous les propriétaires.

7° Les communes auront le droit de se choisir elles-mêmes dix prud'hommes pour gérer leur affaires.

8° Elles auront le droit de venger, les armes à la main, les dommages ou injures qu'un de leurs habitants aurait eu à souffrir de la part d'un seigneur, quel qu'il soit.

9 Les charges communales seront supportées par chacun des habitants, proportionnellement à sa fortune.

10° Tout citoyen arrêté pourra réclamer sa liberté moyennant caution.

11° Nul ne pourra chasser, à pied ou à cheval, dans la saison des fruits. Les contraventions à cette disposition seront punies, pour le manant, par la perte d'une oreille, et pour le seigneur, par une amende de cinq sous.

12° Tout homme qui aura maison en ville, paiera six deniers de cens par année, moyennant quoi il sera exempt de tout impôt sur sa nourriture, sur le vin et sur le fourrage.

Ne perdons pas de vue que les prud'hommes et les jurés, c'est-à-dire les conseillers municipaux et les juges étaient nommés directement par la commune ; comparons leurs pouvoirs aux pouvoirs de nos fonctionnaires municipaux et décidons de quel côté, à quelle époque, existait le plus d'indépendance.

Dans l'ordre civil, la commune nommait sans contrôle le maire et les conseillers ; elle s'administrait elle-même, elle fixait ses dépenses et faisait la répartition, elle arrêtait le chiffre de ses recettes et en déterminait l'emploi ; elle accordait le droit de citoyen à qui elle le jugeait convenable, elle expulsait ignominieusement celui dont elle avait quelque chose à redouter.

Aujourd'hui, la commune est appelée aussi à composer son administration intérieure, mais le premier ma-

gistrat n'est pas toujours à sa nomination et les élus peuvent être révoqués par le gouvernement ; et puis, quel est leur pouvoir à eux qui reçoivent de plus haut le chiffre des impôts à supporter par la commune et qui ne peuvent dépenser un centime avant d'en avoir longuement délibéré avec permission, après une interminable correspondance, après de nombreux voyages au chef-lieu d'arrondissement, ou de département, quelquefois au chef-lieu de l'empire, après avoir exposé les besoins de la commune à de hauts fonctionnaires qui n'en soupçonnaient peut-être pas l'existence ! un homme flétri par le crime, dégradé par la nature, banni de la société, dont l'habitant de la commune redoute l'approche comme il redoute l'approche d'un immonde reptile ; cet homme viendra, bon gré mal gré, placer son ignominie à côte de votre maison, tout auprès de votre femme et de vos enfants ; si vous avez de l'or, vous le cachez un peu plus ; quant à votre famille, ce précieux trésor destiné à remplacer tous les autres, vous êtes condamné à l'enfermer sous clé ou à l'exposer à un ignoble contact ! Est-ce de la liberté ou de l'esclavage ? c'est la liberté pour le vice et l'esclavage pour la vertu.

Sommes-nous plus heureux dans l'ordre judiciaire ? Les hommes appelés à décider de notre fortune, de notre

vie et de notre honneur, les connaissons-nous et nous connaissent-ils ? L'arrêt qui va chercher un habitant dans sa demeure pour le jeter en prison, est-il rendu par des juges en position d'apprécier la moralité, le caractère, le passé d'un homme inconnu ? Cet arrêt vient de loin et, très-souvent, il est l'ouvrage d'un honnête homme induit en erreur. Plus tard, deux mois, trois mois après, on découvre la vérité, on ouvre les portes de la prison et le geôlier dit au prisonnier : « Va-t-en ! je ne veux plus » de toi. » Le voilà qui s'en va, mais où peut-il aller ? Vous l'avez déshonoré, vous n'avez trouvé le chemin de son cœur que pour y semer le poison du désespoir.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille renverser ce qui existe pour faire revivre ce qui a existé ; toutes les époques ne sont pas faites pour jouir des mêmes constitutions ; un peuple paisible et religieux peut et doit posséder une plus grande somme de liberté qu'un peuple turbulent et sans foi ; plus l'autorité est respectée, moins il y a d'inconvénients à ce qu'elle se montre douce et légère ; plus sa voix est méconnue, plus son principe est attaqué, plus aussi elle doit se montrer ferme et sévère. Si nous sommes moins libres que nos pères, c'est que nous méritons moins de l'être.

Mais enfin, toutes ces franchises, toutes ces libertés,

qui pouvait les avoir créées au sein d'une société dont, hier encore, l'Eglise avait à peine brisé les fers? Philippe-Auguste régnait comme avaient régné Philippe Ier, Louis VI et Louis VII; sa main, comme la leur, était toujours armée et avait plus de force dans la guerre que dans la paix, dans les périls d'une mêlée que dans la solitude du cabinet. On ne se demande pas d'où est venu l'esprit de naïve piété, de nobles croyances qui se répandit sur le peuple et le disposa si bien à sagement user du droit naturel qu'ont les hommes de se gouverner eux-mêmes, il est bien évident qu'il est sorti de l'Eglise; si on en doutait, il suffirait pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur l'état actuel de la société; depuis que les croyances ont cessé d'être ce qu'elles étaient alors, la société s'est trouvée dans la nécessité, pour sa propre conservation, de restreindre de plus en plus le cercle dans lequel s'agitent les individus; nous nous croyons plus libres et plus forts que nos aïeux, parce que nous faisons plus de bruit qu'eux et que, dans des caprices d'enfant, nous brisons tout ce qui nous tombe sous la main, sauf à recevoir les rudes corrections que nous envoie la providence. Je demande quels hommes ont matériellement doté les Français d'un code communal si favorable à la dignité humaine? Philippe Ier avait eu pour conseiller intime, Ives

de Chartres, Louis VI et Louis VII avaient eu pour ministre le moine Suger; Philippe II remit la direction des affaires civiles, c'est-à-dire le soin d'organiser et de compléter les franchises, au cardinal de Champagne; pour ministre de la guerre, il choisit frère Guérin, évêque de Senlis; de sorte que, de quelque côté qu'on se tourne, pour la paix ou pour la guerre, pour constituer la nation dans la liberté ou pour l'élever en gloire, on ne trouve à la tête du gouvernement que des moines ou des prêtres. Philippe-Auguste n'avait pas le temps de s'occuper de règlements intérieurs, d'étudier les besoins de l'époque et d'en diriger les mouvements actuels en prévision de l'avenir; à lui les combats et les grands coups d'épée; à lui l'amour de son peuple et la haine des Anglais; à d'autres le soin de régulariser et de convertir en actes publics l'amour et la haine du monarque; encore un coup, ce magnifique rôle n'appartient qu'au clergé; le créateur des libertés communales a été Suger, le cardinal de Champagne en fut l'organisateur. Leurs titres à la vénération générale ne sont pas écrits dans un incertain souvenir, dans de vagues traditions ou dans quelques œuvres obscures; ils sont là depuis six siècles, consignés dans l'histoire du pays, comme dans les histoires particulières; la calomnie est obligée, pour produire ses fruits

amers, de mettre un sceau sur les archives de France ou de les déchirer; triste alternative devant laquelle la haine ne s'arrête pas; n'est-ce pas elle qui, en 93, a livré aux flammes les archives des communes, de façon qu'il semble aujourd'hui que nous ne dations que de soixante ans? On voulait avoir une nation neuve en immolant les vieilles générations, il fallait bien immoler ainsi les vieux livres et les vieux parchemins, pour détruire entièrement les traces de leur passage sur la terre; un signe sur un tombeau est un souvenir de ce qui a été, et on avait décrété que ce qui avait été ne devait plus être. Visitez nos hôtels de ville, dans les cités ou dans les villages; demandez où sont les archives, il n'y en a pas; rien n'égale l'ignorance dans laquelle nous sommes sur ce qui nous intéresse le plus : quelle est l'origine de ce monument que le hasard vous fait découvrir dans un hameau, quelle a été la cause de sa création, de l'accroissement et de la destruction de cette petite ville; depuis quelle époque cette commune existe-t-elle, quelles étaient ses franchises et de qui les tenait-elle? Personne ne le sait; ceux que vous interrogez ne vous comprennent pas ou bien ils vous répondent : « Les papiers de la commune ont été brûlés par les pro- » testants du XVIe siècle ou par les révolutionnaires du » XVIIIe; vous cherchez sincèrement la vérité historique,

» mais Luther et Marat se sont levés avant vous et, là où » ils ont passé, vous ne trouvez que des cendres. Ils ont » anéanti les titres de noblesse, et ils disent : il n'y a pas » de nobles ; ils ont détruit les titres de l'Eglise à la ma- » ternité des peuples, et ils disent qu'elle n'en est que la » marâtre ; » mais ces titres étaient trop nombreux pour que leur mémoire n'en oubliât pas quelques-uns ; ils étaient écrits sur un trop grand nombre de pierres, pour que leur main pût les anéantir jusqu'au dernier ; quelques-uns ont échappé aux feux de joie, d'autres mains les ont pieusement recueillis, et ces débris, dont l'existence désole et confond les fils de la destruction, suffisent pour réhabiliter une mère aux yeux de ses enfants.

J'ait dit que frère Guérin, évêque de Senlis, remplissait sous Philippe-Auguste les fonctions d'organisateur de la victoire, et il serait permis d'en douter si la bataille de Bouvines n'en était la glorieuse manifestation : « L'évêque » de Senlis, frère Guérin, chargé d'ordonner les batailles, » galopait tout le long du front de l'armée, sa masse » d'armes à la main, criant aux Français de s'élargir et » de combattre sur une seule ligne pour ne pas être en- » veloppés par le nombre (1). » Au plus fort de la mêlée,

(1) Burette, tom. I, p. 271.

se trouvait un autre prélat que l'ardeur de son patriotisme emportait bien loin par delà les règles canoniques : Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, « se jeta au milieu » des Anglais, renversant tout à coups de massue. Il étendit à ses pieds le comte de Salisbury et bien d'autres, » et, tout en assommant les ennemis, il priait les chevaliers français de dire que c'était eux qui avaient fait » *ce grand abattis*, dont il se sentait honteux malgré » lui (1). » Le clergé prit sa part, même dans un genre de gloire qui lui était étranger; pendant que la France, fière de sa première victoire nationale, jonchait de rameaux verts les chemins par où passait son roi; que les paysans accouraient, leurs rateaux et leurs faucilles au cou, pour participer à la joie commune; qu'à Paris tous les métiers venaient à la rencontre du jeune héros; que les écoliers, dans leur fête de sept jours, prodiguaient tellement les flambeaux que *la nuit était en lumières aussi bien que le jour;* le clergé laissa au monde toutes ses profanes fêtes et, pour récompense, ne demanda qu'un asile de plus pour ceux que fatiguaient les plaisirs ou les douleurs de la terre. « Philippe fonda l'abbaye de la Victoire sous les » murs de Senlis, la ville épiscopale de frère Guérin, l'or-

(1) Burette, tom. I, p. 272.

» donnateur de ses batailles. » Ne nous étonnons pas si l'Eglise ne prit de la victoire que son nom sur la porte d'une solitude ; c'était un triomphe qu'elle remportait sur le monde en plaçant côte-à-côte, le néant des splendeurs humaines et la sublimité d'une obscure et religieuse abnégation. Pour passer sous la porte de cette abbaye, il fallait être vainqueur de soi-même, espèce de victoire plus difficile que les autres et dont l'Eglise possède seule le secret.

Sous cette administration, Paris commença son règne et son despotisme ; ce Paris, si fier aujourd'hui de sa grandeur, de la beauté de ses édifices et de sa puissance, si raisonneur et si dédaigneux à l'endroit des moines, si rebelle et si ingrat à l'endroit des souverains ; ce Paris oublie qu'il est sorti de la boue au temps où des moines étaient ministres, où les rois ne prenaient conseil que de l'Eglise et de leur épée.

Lors de l'avènement de la troisième race, Paris n'était qu'une cité peu importante et dont les bourgeois pouvaient à peine se défendre contre les attaques souvent répétées des sires de Montmorency et de Montléry ; toute la population était au large dans l'étroite cité renfermée entre les deux bras de la Seine, que défendait les deux tours du Châtelet. Suger s'occupa le premier d'élargir

son enceinte en favorisant la navigation sur le fleuve ; la facilité qu'il créa d'aller d'un bord à l'autre, détermina les habitants de la ville à rechercher plus fréquemment la campagne, et ceux de la campagne à se rapprocher de la ville ; des habitations s'y construisirent et bientôt, en dehors comme en dedans des murs on vit s'élever « l'édi-» fice du *Temple*, les églises de Saint-Lazare, Saint-Mé-» dard et Saint-Jean de Latran, en même temps que des » hommes *pieux*, Garin, Masson et son fils, consacraient » une maison à l'abritement des *pauvres passants.* »

La ville grandissait et ne s'embellissait pas ; ses rues n'offraient que des masses de maisons irrégulièrement amoncelées et une boue noire et profonde où les piétons enfonçaient péniblement leurs jambes. « Un jour le bon » roi Philippe allait par son palais, pressant à ses besognes, » car il était moult curieux de son royaume maintenir et » amender. Il se mit à une des fenêtres de la salle, à » laquelle il s'appuyait aucune fois, pour regarder la Seine » couler et pour avoir récréation de l'air, si advint en ce » point que charrette qui charriait, vint à mouvoir si bien » la boue et l'ordure dont la rue était pleine, qu'une pueur » en issi si grande, qu'elle monta vers la fenêtre où le roi » était. Quand il sentit cette pueur si corrompue, il s'en-» tourna de cette fenêtre en grande abomination de cœur ;

» lors fit mander li prévôt et borgeois de Paris, et li com-
» manda que toutes les rues fussent pavées, bien, et soi-
» gneusement, de grès gros et fort (1). »

Le cimetière des Innocents fut environné de murs, cette même année : « Cil cimetière solait être une granz et
» large commune à toutes gens, et on y vendait commu-
» nément toutes manières de marchandises ; et cependant
» cette place y estoit où les borgeois de Paris enterraient
» leurs morts. Mais parce que li morts ne pouvaient être
» honestement pour l'abondance d'iceux qui là descen-
» daient, et par les ordures de fanges et de boues, lors
» commanda li roi que cil cimetière fut fermé de murs de
» bonnes pierres, forts et hauts, et que portes y fussent
» mises, qui clôtissent la nuit, pour que bêtes ni gens ne
» pussent y faire aucune ordure (2). »

Un auteur ajoute même que le cimetière des Innocents était devenu un réceptacle d'immondices, et que les femmes perdues de débauches en avaient fait le théâtre de leurs prostitutions. Cette bonne ville de Paris a toujours été le grand centre de la corruption et, chez elle, l'asile de la mort était souillé par la débauche avant d'être profané par la raison.

(1) Chronique de Saint Denis 1182.

(2) Chronique de Saint Denis.

Le cardinal de Champagne, qui avait songé à la salubrité de la ville et au respect de la tombe, n'oublia pas le commerce. Il acheta des lépreux qui demeuraient hors de la ville, le privilège d'une foire qu'il transféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les petits champs. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermaient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur et ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un droit qu'on appelait étalage ; voici du reste comment la chronique s'exprime à cet égard : « Fit faire li jeune prince, une grande halle, » en une place qui est appelée Champiaux, où li mar- » chands pussent être, quand il pleuvait ; clore la fit et » bien fermer pour que les marchandises qui demeuraient » là pendant la nuit, pussent être gardées ; par dehors, » fit faire liange et estiaus, les fit bien couvrir pour que, » s'il plovait, ce ne fût pas pour les débitants. »

Combien, parmi les habitants de ce riche et beau quartier des Petits-Champs, connaissent le nom de celui qui travailla pour eux il y a six cent soixante-huit ans.

Les corporations marchandes, espèces d'associations entre les membres d'une même industrie, s'étaient formées pour protéger des intérêts qui leur étaient

communs, mais rien ne les protégeait elles-mêmes contre les violences des robeurs et mendiants, gens mal avisés et sans crainte de Dieu aucune. En 1061, Philippe Ier accorda un certain privilège aux maîtres chandeliers-huiliers; les anciennes coutumes des bouchers sont mentionnées au temps de Louis VII (1162), et le même prince concède en 1160, à la femme d'Yves Lacchores cinq métiers, c'est-à-dire les perceptions auxquelles ils donnaient lieu : ceux des mégissiers, des boursiers, des baudoiers, des savatiers et des sueurs (sutores, cordonniers). Sous Philippe-Auguste, le cardinal de Champagne les régularisa et, par ses règlements, leur accorda la protection de la loi. Les concessions deviennent plus nombreuses, et l'on sent que l'institution grandit; le roi confirma les statuts des bouchers en 1182, ceux des pelletiers et des drapiers en 1183.

La plus ancienne de ces corporations est celle de la hanse parisienne ou compagnie des bourgeois de la marchandise de l'eau. Philippe-Auguste augementa ses antiques privilèges. Il serait trop long de donner la liste des quarante métiers qui furent organisés par les soins de ce ministre; lé lecteur pourra la trouver dans le livre des métiers et corporations. (M. S. S. de la bibliothèque du roi.) Toutes ces ordonnances concernant les communes de France et

les métiers de Paris placèrent définitivement le souverain à la tête du peuple ; sans cesser d'être le chef de la noblesse, il devint le chef de la nation et trouva dans cette dernière les forces nécessaires pour s'élever au-dessus de la première. La société se composait alors, non pas d'individualités isolées, comme autrefois, mais de corporations communales et commerciales étrangères les unes aux autres ; de même qu'il avait été nécessaire de créer des intérêts et des droits communs entre les individualités pour en faire des communes, de même il devint nécessaire de créer des intérêts et des droits communs entre les communes et les corporations pour en former la nation ; la plus puissante unité est celle qui prend sa source dans l'intelligence et dont les œuvres sont placées sous la protection d'une force publique permanente : car, en même temps qu'il s'établit dans la société un courant d'idées qui entraîne invinciblement les esprits vers un même but, paraît une providence armée qui arrête les orages au moment où il s'élèvent pour troubler la marche pacifiquement progressive de la raison générale ; c'est-à-dire qu'une puissante unité dans les études et une permanente unité dans la force étaient devenues également indispensables pour la réalisation de l'unité centrale. Les ministres de Philippe-Auguste s'en préoccupaient depuis longtemps

et, chacun d'eux agissant dans sa sphère, le cardinal de Champagne pour la création des institutions civiles et l'évêque de Senlis pour l'organisation des hommes de guerre, ne tardèrent pas à river le dernier anneau de cette chaîne qu'aucune main n'a pu briser encore; je veux parler de la création de l'Université, du système relatif aux troupes mercenaires et des levées communales.

Un grand nombre d'écoles célèbres existaient à Paris; celle de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame étaient renommées pour leurs études de grammaire et de théologie, de jurisprudence, de médecine et de philosophie; de tous les points de l'Europe chrétienne, s'y réunissaient de jeunes clercs qui venaient puiser à la source même de la doctrine : « On y trouvait des Danois et même des Italiens, quoique » l'Université de Bologne fût déjà établie et renommée; » Oxford ne retenait pas les Anglais, car l'école de Paris était » encore préférée par les familles normandes, maîtresses » de l'Angleterre depuis la conquête (1). » On chercha à réunir cette foule d'écoliers dans un établissement général qui prit, sous le règne de Saint-Louis, le titre d'Université, pour exprimer, suivant les uns, l'enseignement de toutes les sciences et, suivant les autres, la fusion des élèves

(1) Capefigue. *Hist. de l'Université de Paris*, par Duboulai, tom. III.

sous les mêmes maîtres. Pierre Lombard, fameux docteur de cette époque, peut en être regardé comme le fondateur; le gouvernement de Philippe-Auguste ne fit que lui accorder des règlements assez sages et des privilèges sans mesure, cause de plus d'une sanglante querelle entre la jeunesse et la bourgeoisie. « Philippe, roi des Français.
» Nous ferons immédiatement jurer à tous les bour-
» geois, que s'ils voient à l'avenir un laïque chercher
» noise à un écolier, ils en rendront sans délai témoi-
» gnage véritable. S'il arrive qu'un écolier soit frappé
» d'armes, de baltons ou de pierres, tous les laïques qu'ils
» verront arrêteront de bonne foi le malfaiteur, pour le li-
» vrer à la justice du roi; et nul laïque ne se retirera pour
» ne pas voir le méfait et éviter d'en rendre témoignage. »

» Le prévot du roi, ou l'officier de sa justice, ne pourra
» mettre la main sur un écolier, ni le retenir en prison,
» à moins que le forfait ne soit tellement patent que l'é-
» colier doive être arrêté. Dans ce cas seul, la justice du
» roi le saisira sur le lieu, sans le frapper, à moins qu'il
» ne se défende....

» Hors le cas de flagrant délit, la justice du roi ne
» pourra mettre la main sur un écolier; et s'il est à
» propos d'en saisir quelqu'un, il sera arrêté, gardé et
» jugé par la cour ecclésiastique. »

» A l'égard des serviteurs laïcs des écoliers, qui ne » doivent au prince ni droit de bourgeoisie, ni résidence, » et qui ne sont pas marchands, les officiers du roi ne » pourront pas mettre la main sur eux, à moins que leur » délit ne soit apparent (1). »

Telle fut l'origine de cette fameuse université; ébauchée par le moine Alcuin, fondée par le prêtre Pierre Lombard et pourvue des plus amples privilèges par le cardinal de Champagne; nos rois l'ont appelée leur fille aînée, elle est plus encore la fille aînée de l'Eglise. Elle a pu, dans un temps qui n'est pas bien loin de nous, mais dont sa haute raison a fait justice, renier sa mère, à l'exemple de ce philosophe du XVIII[e] siècle qui méconnut son père, mais son acte de naissance existait. Alors comme aujourd'hui il était écrit dans toutes les annales du pays et quand, après la révolte, elle essayait de l'injure, on pouvait lui dire : « Vas, pauvre orgueilleuse, ton esprit » fait tort à ton cœur; ta mère est d'assez haute lignée » pour que tu puisses la reconnaître sans rougir; la robe » dont tu pares tes épaules dans tes jours de solennité, » n'est-ce pas l'Eglise qui te l'a donnée? Ta science ne la » tiens-tu pas de l'Eglise? Aujourd'hui, tu veux parler

(1) Grande collection des ordonnances du Louvre, tom. I, 28.

» seule, tu veux imposer silence à ta mère, parce qu'elle » est vieille, qu'elle ne marche pas assez vite, qu'elle » rêve, que ses paroles sont devenues inintelligibles et » qu'elle va mourir! Elle est vieille ! c'est-à-dire qu'elle » a existé avant toi, et qu'une multitude de grandes » choses sont sorties de ses mains; mais le nombre de » jours vécus ne fait rien à la vieillesse, c'est l'approche » du tombeau; il est des hommes de vingt ans qui sont » plus vieillards que des vieillards chargés du poids de » seize lustres; nos pères du premier âge du monde vi- » vaient plusieurs siècles et, après une vie de cent années, » n'entraient encore que dans leur adolescence. Ta science » a-t-elle déchiré le voile de l'avenir et révélé le secret » de la tombe; as-tu découvert dans tes livres le jour et » l'heure de la mort de ta mère? Tu as cru les trouver » dans ton orgueil qui, à l'exemple des parricides, après » avoir versé le poison, s'approche de la victime et se dit: « Elle va mourir, où sont ses trésors? » Mais il y a des vic- » times que n'atteint pas le plus subtil poison, qui pos- » sèdent en elles un indestructible principe de vie et que » rajeunissent les souffrances; telle est ta mère! « Elle ne » marche pas assez vite, dis-tu: » Le voyageur prudent, qui » part le matin pour fournir une longue route, marche d'un » pas égal et sûr et achève son voyage sans s'inquiéter du

» jeune homme sans expérience qui court à toutes jambes » et lui jette en passant une insultante raillerie ; il sait » que, bientôt, avant la fin du jour, il le trouvera étendu » sans force au bord de la route et qu'il lui faudra le rap- » peler à la vie, lui ouvrir les yeux, le prendre par la » main, marcher à ses côtés pour le soutenir dans sa » marche, car ils vont au même pays ; au pays où il n'y » a plus de fatigues et plus d'angoisses ! Telle est ta mère. « Elle rêve ! » oui elle rêve; elle rêve à ton ingratitude et à » ton aveuglement ; elle rêve à ton lendemain qu'elle » voudrait moins triste et moins amer ; elle cherche en son » cœur les moyens de venir en aide à ta force défaillante et » d'éclairer tes lumières ! » Ses paroles ne sont plus intel- » ligibles ! » Tu es trop loin d'elle pour la comprendre, » attends, laisse-la s'approcher de toi ; ou plutôt, cours, » cours encore, cours jusqu'à ce que, n'en pouvant plus » de lassitude, de faim et de soif, tombant d'inanition, » tu te laisses aller au plus profond sommeil. Uni- » versité, université ! tu as rêvé aussi et, après un » long rêve, tu t'es retrouvée sans diadème, tu ne com- » mandais plus aux peuples, les rois n'étaient plus à tes » pieds ; trompée par tes souvenirs, tu voulais com- » mander en reine, te croyant encore fille aînée des rois, » mais ta voix n'était plus accueillie que par un immense

» éclat de rire ; une école de beaux esprits, parlant au
» nom de la souveraineté rationnelle, avait brisé ta cou-
» ronne en même temps que celle des rois; après avoir
» banni tes pères, ils avaient décrété l'inutilité de ta
» science ; qu'en auraient-ils fait, eux qui n'avaient du
» goût que pour les grossiers plaisirs et les matérielles
» jouissances ? Eux, t'obéir ! ils avaient jeté le ridicule
» comme un vêtement sur les épaules des rois et les rois
» avaient disparu ! au lieu de t'obéir, ils t'avaient dé-
» pouillée et laissée sur le chemin ; il a fallu, pour te re-
» lever de la poussière et te rendre quelque chose de ton
» antique splendeur, la main d'un autre Charlemagne ;
» pour donner à tes accents le charme puissant de tes
» premiers jours, il t'a fallu entendre la douce voix qui
» te disait : Lève-toi, lève-toi, ma fille ; appuie ton bras
» sur mon bras ; il fait ici bien sombre et bien froid,
» marchons à la lumière ; voici que la croix brille au
» ciel, allons ensemble et, reprenant notre alliance des
» anciens jours, prophétisons la vérité aux hommes en
» leur parlant de Dieu comme du Seigneur de toutes les
» sciences ; de la raison, comme d'un flambeau douteux
» et toujours prêt à s'éteindre ; de la vertu, comme de l'i-
» névitable conséquence de toute philosophie dont le ber-
» ceau n'est pas sur la terre. Tu reconnaîtras cette voix

» pour être la voix de ta mère ; ces paroles ne te seront pas » inintelligibles ; t'appuyant sur son sein, tu compren- » dras qu'elle n'est pas à la veille de mourir et tu mar- » cheras avec elle à travers les peuples pour les éclairer » et leur enseigner la voie, la vérité et la vie. »

Dans tout ce que je viens de rapporter du règne de Philippe-Auguste, le clergé, qui occupe alors la plus haute position, ne peut exciter que l'admiration ou, du moins, obtenir que les ignorants, de bonne foi, le bénissent au lieu de le maudire et que les autres se taisent, n'osant se plaindre et ne voulant pas louer. Toutefois, au milieu de ces grandes choses civiles ou militaires, il s'en rencontre deux dont on fait un crime à l'Eglise, dont on accuse le gouvernement de Philippe-Auguste ; qui furent moins l'œuvre du clergé que celle de la situation sociale, moins le résultat du système gouvernemental que la conséquence des positions humaines ; ces deux choses, bonnes en elles-mêmes, s'appuyèrent sur l'assentiment unanime de la nation, mais elles n'eurent pas lieu sans produire des égarements particuliers ; elles ne s'achevèrent pas sans être souillées par la vengeance ou par l'ambition ; laissant de côté les motifs, les causes et les conséquences, quelques historiens n'ont présenté que les erreurs et les fautes individuelles pour faire des choses elles-mêmes les

plus horribles tableaux ; semblables en cela au peintre qui, pour donner une juste idée d'un riche et gracieux paysage, ne peindrait qu'un cimetière ou un cloaque. Ces deux choses sont le bannissement des Juifs et la croisade contre les Albigeois.

Le bannissement des juifs était-il une mesure bonne ou mauvaise ? De nos jours, avec les lois qui nous régissent, cette mesure serait mauvaise et, plus que cela, elle serait une souveraine injustice ; au XII[e] siècle, rien ne pouvait la faire condamner : les juifs, à cette époque, n'étaient que des étrangers tolérés en France et dont les établissements ressemblaient aux tentes dressées dans le désert ; appelés par l'intérêt politique du monarque, ils devaient s'évanouir quand la politique avait des intérêts contraires ; les conséquences de cette précarité ne dépassaient pas les prévoyances des enfants d'Israël et ceux-ci donnaient à leur industrie financière un développement et une activité, une direction et une rapacité d'une telle nature que les tentes pouvaient être facilement transportées d'un royaume à l'autre sans que la misère fît partie des bagages. Mais on ne se contenta pas de les bannir, on confisqua leurs immeubles, leurs créances furent déclarées nulles et, pour se libérer, il suffit aux créanciers de payer à l'Etat le cinquième de leurs dettes ; c'était donc ajouter

à l'exil la spoliation. Le gouvernement pouvait leur enjoindre de quitter le royaume quand il le jugeait convenable, comme il l'a fait dans les derniers temps pour les Polonais, les Italiens, les Espagnols, etc. etc., pourquoi les dépouiller avant de les bannir? Les motifs, qui déterminèrent une action qui nous paraît une monstruosité, furent d'autant plus étrangers à la religion que, suivant les écrivains de l'époque, « les évêques et archevêques, gagnés par les pros- » crits, n'oublièrent ni prières, ni promesses pour fléchir le » jeune monarque dont rien ne put ébranler la résolution.»

Le véritable motif de cette spoliation fut puisé 1° dans l'épuisement du trésor public et des ressources privées; 2° dans l'origine de la fortune des Juifs.

Le trésor public était tellement épuisé qu'il ne restait dans les mains du prévôt qu'un peu plus de trente-sept sous, c'est-à-dire environ six cent vingt-neuf marcs d'or; quand le roi s'adressait aux barons pour en obtenir quelques subsides, ils lui répondaient : « Sire roi, nos » fiefs sont presque tous engagés depuis la dernière croi- » sade; mon père s'est ruiné au service du tien en Pa- » lestine; nous ne pouvons plus tenir nos cours plé- » nières; les vases de nos chapelles sont fondus; veux-tu » donc nous pressurer comme la pomme dont on fait du » cidre? » Or les fiefs étaient engagés entre les mains des

juifs et, avec les fiefs, le calice de l'église, les ornements du comte, l'escarboucle du chevalier et la charrue du laboureur. Ces engagements étaient faits à des conditions plus onéreuses encore que celles imposées aujourd'hui par nos prêteurs à la petite semaine ; pour quelque deniers ils ruinaient le plus riche fermier, pour quelques sous le plus opulent propriétaire ou le plus noble baron. « Ré-
» pandus dans les villes et dans les campagnes, ils s'étaient
» emparés de toutes les industries, et maîtres des tran-
» sactions commerciales, ils avaient acquis d'immenses ri-
» chesses. Existait-il un péage, une perception de droits,
» d'impôts, de revenus, c'était un juif qui en avait la
» ferme. Voulait-on faire un emprunt, acheter quelques
» petits objets de luxe, on allait encore trouver le juif. »

« En icelui temps du bon roi Philippe, habitaient juifs à
» Paris et partout, en trop grande multitude ; li plus
» sages et li plus grands en la loi de Moïse étaient venus
» en le pays de France et principalement à Paris. En la
» cité demeurèrent si longuement, ils s'enrichirent si
» bien qu'ils achetèrent près de la moitié de Paris. Ils
» avaient sergeans et chambriers vivant avec eux, en
» leurs ostels, qu'ils fesaient judaïser (1). » Toutes ces

(1) Chronique de Saint Denis, 1181.

richesses arrachées aux nécessités produites par les guerres nationales ou par un commerce encore au berceau, n'étaient pas considérées comme légitimement acquises et, aux yeux des personnes ainsi dépouillées, les juifs passaient pour des spoliateurs qu'il était permis de spolier à leur tour. Rendre aux sujets les obligations qu'ils avaient souscrites, et les gages qu'ils avaient confiés aux juifs, c'était s'adresser à la passion la plus vive du cœur humain, la cupidité. « Les bourgeois et les paysans » étaient en si grande suggestion envers les juifs, par les » grands deniers qu'ils leur devaient, que les hébreux » prenaient aux uns leurs meubles, les vendaient pour se » payer, et qu'ils retenaient les autres comme captifs et » sûretés en leurs maisons (1). »

Dans un pareil état de choses, la loi qui déclarait que les objets engagés devaient faire retour à leurs propriétaires; consacrait-elle une injustice? nos tribunaux ne prononcent-ils pas tous les jours des jugements qui obligent l'usurier à faire restitution ou à payer à leurs victimes des dommages-intérêts? Du reste, il ne faudrait pas croire que la loi réduisit les juifs à la misère; elle leur laissa leurs bijoux et leur or qu'ils envoyèrent en

(1) Chronique de Saint Denis, 1181.

Italie et en Allemagne au moyen de lettres de crédit inventées par eux ; elle leur permit de vendre leurs meubles ; « quand ils virent que les prélats étaient éconduits » par Philippe, ils furent merveilleusement esbahis et » éperdus ; quand ils virent qu'ils ne pouvaient estre au- » trement et que le terme approchait qu'ils devaient avoir » la France vidée, ils commencèrent à vendre leurs meu- » bles et garnisons à merveilleuse haste (1). » Ce qui prouve, au surplus, que les Israélites n'avaient pas trop à se plaindre de cette loi c'est que, chaque fois qu'ils furent rappelés, quoique ce fût moyennant rançon, ils se hâtèrent de rentrer dans le royaume et d'y recommencer leur trafic jusqu'à ce qu'on les chassât encore. Le gouvernement, placé dans les mains du cardinal de Champagne, n'agissait point par haine contre les juifs ; il mettait un frein à leur rapacité, ce qui était son devoir, il bannissait, ce qui était son droit. Mais en dehors du gouvernement et des questions de justice, il y avait dans le peuple des motifs de répulsion que rien ne pouvait surmonter et dont les souvenirs, même aujourd'hui, ne sont pas entièrement effacés. On disait que les juifs, pleins de haine et de cruauté contre les chrétiens, célébraient

(1) Chronique de Saint Denis, 1182.

leurs pâques en immolant des enfants qu'ils mettaient en croix et perçaient d'une lance ; des images presque contemporaines représentent une de ces réunions mystérieuses. « Des rabbins, à l'aspect horrible, déchirent » avec de petits couteaux le sein de leur victime, et » répandent son sang dans des vaisseaux auprès desquels » gisent amoncelés des corps de petits enfants. Il y avait » dans la Brie un château nommé Bray, et sur cette même » terre la comtesse de Brie possédait beaucoup de juifs. » Or, il arriva qu'un certain paysan, confesseur de notre » foi, devait à ces juifs un grand nombre de sous, et » comme il ne s'acquittait pas de sa dette, la comtesse » leur abandonna ce malheureux pour le punir à leur » gré, livrant ainsi avec la légèreté d'une femme, un » membre de l'Eglise du Christ à ses ennemis. Cet homme » leur ayant donc été remis, les juifs le dépouillèrent à » nu, placèrent sur sa tête une couronne d'épines et le » conduisirent de village en village jusqu'à ce que, l'élevant sur une croix, ils lui percèrent le flanc d'un coup de » lance (1). » La haine du peuple n'était donc pas plus aveugle que les mesures du gouvernement n'étaient injustes.

Il est possible, néanmoins, que toutes ces considé-

(1) Philipeid. de Guillaume le Breton. Chant 1er.

rations ne satisfassent pas certains esprits ; mais quels que soient leurs scrupules, « il n'en est pas moins vrai que l'ex- » pulsion d'une classe d'hommes, l'objet de la haine géné- » rale, avait en elle-même quelque chose de populaire et » pouvait heureusement commencer le règne du suzerain.» Les juifs ont été plusieurs fois, depuis, l'objet de semblables mesures et, chaque fois, les souverains s'y sont déterminés par des motifs semblables à ceux qui déterminèrent Philippe et son ministre ; il me sera donc inutile de chercher à en justifier le clergé qui ne se rendit pas plus complice sous un règne que sous l'autre. Ajoutons, du reste, que la volonté négative d'un peuple est aussi sacrée que sa volonté affirmative ; soit, donc, qu'il dise « je » veux ou je ne veux pas, » il faut également obéir et se soumettre ; or, le peuple n'a jamais exprimé sa volonté d'une manière aussi énergique, aussi générale et aussi libre que lorsqu'il a dit : « Je ne veux pas de juifs chez » moi ! » Aux yeux de nos doctrines sur la souveraineté du peuple, Philippe II et le cardinal ministre n'ont fait qu'accomplir un devoir en s'inclinant devant l'opinion publique.

La croisade contre les Albigeois est un fait de la plus haute gravité ; son importance domine la plupart des événements du moyen âge et ses conséquences, renouvelées

au XVIe siècle, touchent aux fondements même du principe des deux autorités spirituelle et temporelle et aux droits de la liberté de conscience ; il importe donc de bien démêler ce qui, dans cette sanglante épisode de notre histoire, appartient à l'Eglise de ce qui appartient à l'action civile, afin de mettre sur le compte de chacune d'elles la part d'influence qu'elle exerça au milieu des villes en cendres, des populations égorgées et des souverainetés renversées. Pour faire cette exacte répartition, il faut d'abord exposer les doctrines des novateurs et retracer les situations des populations du nord vis-à-vis des populations méridionales, car les monstrueuses erreurs des uns et la haine native des autres sont les deux épées qui créèrent tant de ruines et amoncelèrent tant de cadavres.

La doctrine des Albigeois, ou bons-hommes, était un mélange des erreurs enseignées depuis Arius jusqu'à Pierre de Bruys ; les Manichéens, les Priscilliens, les Vaudois ou pauvres et ensabotés de Lyon, avaient contribué à composer les principes de cette nouvelle secte ; c'était un éclectisme dans l'erreur. Ils rejetaient le dogme, une grande partie de l'Ecriture sainte et tout l'ancien Testament ; ils niaient que Dieu eût institué un culte matériel, un sacerdoce visible ; ils ne voulaient point

d'Eglise et point de sacrements, pas plus le baptême que l'eucharistie; ils battaient les prêtres, salissaient et cassaient les images des saints, faisaient des pilons de cuisine avec les bras et les jambes des crucifix ; ils réformaient la morale et se divisaient en parfaits et en croyants : les premiers avaient mission de prier, de jeûner, d'être saints pour les autres; les seconds vivaient à leur guise, mettant en pratique des préceptes d'une immoralité sans frein; suivant eux, l'union des sexes entre parents ou non était également criminelle, mais on apprenait que les femmes des Parfaits qui étaient grosses faisaient périr leurs enfants, afin d'éviter une procréation (1). « On y » voit des églises sans peuple, un peuple sans prêtre et le » prêtre sans ministère; on ne célèbre pas les fêtes, » les chrétiens meurent sans sacrement, et on refuse » le baptême aux adultes (1). » Ils rêvaient une égalité absolue entre tous les hommes, une société sans prêtres, sans nobles et sans riches; ils demandaient le partage des biens et posaient comme un article de foi que tout homme qui se croyait inspiré pouvait parler la parole céleste et enseigner la foi du Christ. Comme on le voit, les doctrines communistes fai-

(1) G^me^ de Puy. Haurens, préf. in chronic., cap. VI.

(1) Saint Bernard, Epistol. p. 245.

saient partie des croyances des Albigeois et, en même temps qu'ils détruisaient l'enseignement de l'Eglise pour établir leur réforme, ils introduisaient 1° la plus profonde immoralité; 2° le droit, pour le premier venu, de se croire inspiré, d'enseigner et d'interpréter les saintes Ecritures suivant son caprice, et 3° la communauté des biens; c'est-à-dire qu'ils détruisaient la religion, la famille et la propriété, trois choses qui sont attaquées aujourd'hui, qui ne subsistent que derrière les baïonnettes et qui tomberont peut-être un jour devant le dogme du droit d'examen en matière d'autorité religieuse. Il paraît juste à quelques uns que chaque individu soumette l'autorité de l'Eglise à l'examen de sa raison et qu'avant de les accepter il se fasse juge des obligations qui lui sont imposées, cela s'appelle en langage philosophique « indépendance de » l'esprit. » Ce n'est que la révolte de l'orgueil contre l'autorité. Il est vrai qu'il s'agit ici d'une autorité que nous bannissons de nos croyances, parce qu'à l'imitation des Vaudois, nous l'avons bannie de nos mœurs et que nous nous flattons d'avoir assez de lumière pour nous passer d'un flambeau; il est si doux de croire à son infaillibilité personnelle et de nier celle de l'Eglise universelle! Ainsi avons-nous applaudi chaque fois qu'un homme s'est levé dans le monde et a déchiré quelques pages des saints

livres ou que, les tenant à la main et en jetant les feuilles à la multitude, il a dit : « Prenez, lisez et comprenez, ce » que vous aurez compris sera la vérité, ce que vous » n'aurez pas compris sera l'erreur ; faites-vous un Dieu » ou plusieurs Dieux à la portée de votre intelligence. » Jusque-là tout est bien et nous nous complaisons dans le développement de nos théories sur l'émancipation de l'intelligence humaine ; il y a bien dans les familles un peu plus de désordres depuis que le fils peut se railler de la foi de son père et sourire quand sa vieille mère s'agenouille devant Dieu ; depuis que la jeune fille a laissé se faner dans son âme cette fleur virginale cueillie sur l'autel et que ses doigts l'ont effeuillée, la nuit, alors que tout dormait autour d'elle, hormis les passions de son cœur, dans un de ces livres si beaux que nous appelons Romans! Mais qu'importent les larmes d'un père et les tourments d'une mère? l'émancipation ne doit-elle pas progresser toujours et toujours pousser les générations vers un plus parfait avenir? Je sais bien que nous refusons à nos enfants la liberté que nous accordons à nous et à tous les autres, comme si l'âme de nos enfants nous appartenait et que nous eussions le droit de lui dire : « Tu » n'iras pas plus loin! » Mais à quoi bon? nos enfants ne s'arrêtent pas devant un grain de sable et, d'un coup

d'épaule, ils nous jettent de côté comme un obstacle entre eux et la lumière. Nous ne sommes touchés de l'erreur ou de la vérité d'une doctrine que lorsqu'elle nous atteint dans nos intérêts matériels et qu'elle menace de les détruire ou de les ébranler, et cet aveuglement entraîne, dans nos appréciations, les plus grossières inconséquences. Ainsi, tant qu'il ne s'est agi que de l'autorité de l'Eglise, nous avons trouvé qu'il était beau de s'y soustraire parce qu'elle nous asservissait; nous ne pensions pas que cette indépendance dans l'ordre religieux allait entraîner l'indépendance dans l'ordre civil et que, habituée à raisonner avant d'obéir, la société voudrait un jour se soustraire à l'autorité politique. Après avoir dit aux hommes : « N'obéissez pas à Dieu sans com- » prendre, » vous avez pensé qu'ils vous obéiraient sans examiner! Ils ont examiné la source de votre pouvoir et la justice de vos ordres; ils ont trouvé que votre pouvoir avait sa source en eux-mêmes et que vos ordres étaient injustes et ils ont secoué votre autorité comme vous aviez brisé vous-même l'autorité qui vous gênait. Ceux-là, qui n'ont voulu ni de votre autorité ni de celle de l'Eglise, ont cependant voulu établir la leur et, à leur tour, ils se sont écrié : « Peuples! nous vous avons délivrés de la ty- » rannie du clergé et du despotisme des Grands, soyez

» libres... à condition que vous nous obéirez, car nous » sommes la raison, la sagesse et la vérité ! » Ces hommes étaient assez stupides pour croire en eux-mêmes, eux qui ne croyaient en rien : au-dessus d'eux, tout avait disparu ; au-dessous d'eux, ils ne voyaient que le néant et ils croyaient leur règne éternel. Le néant s'est révolté contre eux et, après quelques jours, ils ont été balayés par ce néant, comme sur nos grands chemins, le vent enlève et chasse la poussière. Ces derniers venus avaient aussi examiné les lois et ils avaient trouvé qu'elles étaient absurdes, contraires à leur raison parce qu'elles permettaient à ceux qui les faisaient et aux amis de ceux qui les faisaient, d'amasser de grandes richesses et de se noyer dans les plaisirs, tandis qu'eux, fils comme les autres de l'humanité, manquaient du nécessaire et vivaient dans les larmes; et voilà qu'ils ont demandé, comme les Albigeois, l'égalité entre tous les hommes et le partage des fortunes ! Pour sauver les vôtres il a fallu livrer de terribles batailles, armer cinq cent mille hommes et vous organiser en nombreuses légions ; encore savez-vous que la croisade n'est pas finie et que vous n'avez gagné qu'une trêve pendant laquelle vos ennemis aiguisent de nouvelles armes ; « vous n'avez rien sauvé encore ! » Une des plus grandes erreurs de ce temps-ci c'est que les gens qui pos-

sèdent croient que la société sera sauvée si leurs trésors ne sont pas enlevés, comme si, pour exister, la société avait besoin qu'ils fussent riches plutôt que leurs voisins. Les fortunes particulières sont protégées par les lois humaines, et les lois peuvent très-bien se passer des hommes riches. Toutes les fois donc que l'homme voudra conserver ou acquérir et se réserver le droit d'admettre ou de rejeter les lois de l'autorité politique, il fera une folie; toutes les fois qu'il voudra l'obéissance à l'autorité politique, et permettra à sa raison de s'élever au-dessus de l'autorité religieuse, il ressemblera à celui qui, voulant élever un palais, le construirait sur le sable; la première tempête qui s'élève le renverse et, quand on en a balayé les décombres, il n'en reste plus d'autre trace qu'une vaine poussière que tout le monde foule aux pieds.

Nos pères, au XIIIe siècle, s'inquiétaient assez peu de toutes ces théories; ils admettaient pour autorité souveraine celle de l'Eglise et s'en rapportaient à elle de la conservation de l'ordre public; toutes les erreurs anti-sociales étant aussi anti-religieuses, on lui laissait le soin de prononcer sur les unes et sur les autres et on ne se réservait que le glaive pour détruire ce qu'elle déclarait contraire au bien général, quand ses instructions étaient demeurées sans résultat. Ainsi, de nos jours, si l'Eglise

se fût trouvée dans la position où elle était, il y a six siècles, elle aurait employé tous les moyens de douceur et de persuasion pour éclairer les sectateurs d'une doctrine qui nous a tous effrayés ; si ses paroles eussent été méconnues, elle aurait prononcé contre eux la peine de l'excommunication ; si cette peine eût été insuffisante, plutôt que de laisser périr une société dont elle est la mère, elle aurait fait un appel au peuple et l'eût exhorté à se défendre contre les égorgeurs. Croit-on qu'elle eût, dans ce cas, abusé de son autorité ? Quelqu'un, autre que le parti dévastateur, aurait-il pu s'en plaindre? Nous, qui avons tant applaudi nos généraux, nos soldats et nos concitoyens de Paris, après les terribles combats héroïquement soutenus par eux, eussions-nous pu nous récrier si l'œuvre de la délivrance s'était opérée plus prompte et plus complète par ordre de la puissance spirituelle ? Ce que l'Eglise aurait fait au milieu de nous, elle l'a fait au milieu de nos pères; ceux qui la blâment aujourd'hui sont les fils des Patarins, Albigeois et Ensabotés de Lyon, qui trouvent facile de parler des cruautés et de taire les crimes. Changez les noms des partis et, au lieu d'attendre six siècles, pour savoir ce que disent les vaincus, lisez leurs journaux, qui serviront peut-être à écrire l'histoire, et vous verrez que les amis de l'ordre ont été cruels et

atroces envers des hommes qui succombaient en défendant noblement leur liberté ; vous verrez que la justice du pays était barbare quand elle n'avait devant elle que des martyrs. C'est ainsi que nous est arrivée l'histoire des croisades contre les Albigeois, et nous verrons, plus tard, qu'il en est de même pour les persécutions contre les Calvinistes ; cruauté de la part de la société qui se défend, justice et débonnaireté de la part de ceux qui la veulent bouleverser. C'est aux hommes de sens et d'expérience à se décider quand ils ont l'histoire sous les yeux.

Eugène III envoya saint Bernard dans le Languedoc pour que ses prédications détruisissent l'erreur, et quand il voulut prendre la parole à Verfeuil, petite ville à vingt kilomètres de Toulouse, il s'éleva des cris de dérision ; la sainteté et l'éloquence n'en imposèrent point, saint Bernard fut hué. Sa mission ne fut pas plus heureuse à Albi où tous les habitants avaient embrassé l'hérésie et vinrent au-devant de lui montés sur des ânes en signe de moquerie ; on lui jetait de la boue, on lui crachait au visage, quelques-uns lui attachaient de la paille derrière le dos. Tristes jeux qui se sont naguère renouvelés et dont le peuple se fait un passe-temps quand sa colère a des victimes à immoler. Ce qui donnait tant d'audace à ces forcenés, « c'était l'appui de Raymond, comte de

» Toulouse, l'ami déclaré des hérétiques, qui se moquait » devant ses chapelains du Dieu de Moïse, et qui ordon- » nait à son bouffon de contrefaire le prêtre à la messe. » Innocent III, qui avait succédé à Eugène, le fit sommer » d'exterminer l'hérésie dans ses états, et voyant qu'il » tergiversait toujours, il le fit excommunier en face par » son légat, Pierre de Castelnau. » Raymond fit assassiner le légat, et Innocent, bien convaincu que les moyens canoniques ne pourraient rien pour éclairer des hommes qui répondaient aux prédications par de grossières injures, aux peines disciplinaires par des coups de poignard, bien résolu à faire disparaître une doctrine dont le but était le pillage et qui comptait la mort parmi ses auxiliaires, fit prêcher sur-le-champ une croisade contre la « gent empestée de Provence. »

Milon et l'abbé de Citeaux, légats du souverain Pontife, se présentèrent à Philippe, alors à Villeneuve-le-Roi et lui remirent les lettres par lesquelles Innocent le pressait de marcher en Languedoc; Philippe répondit : « Seigneur » légat, bien avez fait de compter sur moi pour secourir » sainte mère l'Eglise, mais j'ai à mes flancs deux grands » et terribles lions; savoir, Othon d'Allemagne qui se dit » empereur, et Jean d'Angleterre, lesquels de leur côté » travaillent de toutes leurs forces à porter le trouble

» dans le royaume de France ; ainsi d'aucune façon ne » veux sortir, ni laisser aller mon fils. Quand à mes ba- » rons, je leur octroie licence et permis d'aller contre les » hérétiques et seconder sainte Eglise (1). »

Alors les barons s'écrièrent : « Bien dites, sire roi ; » allons châtier ces légers et vaniteux Provençaux. »

Le gouvernement ne prit aucune part à cette expédition et cependant cent mille hommes furent bientôt réunis sous les murs de Lyon, prêts à descendre en Provence ; cet enthousiasme fut moins le résultat des idées religieuses que celui des vieilles haines qui animaient les populations frankes contre les Provençaux : « La Pro- » vence ou la Langue-d'Oc ne faisait point partie de la » France ; les Provençaux se moquaient de la gravité sé- » rieuse de tout le haut baronnage du nord; ces barons à » leur tour lançaient de gros jurons chevaleresques » contre les histrions du midi et leur parure efféminée ; » les moines, les évêques francs censuraient leurs mœurs » licencieuses et leur vie de plaisir ; c'étaient encore deux » races d'hommes conservant les caractères distinctifs » d'une origine différente. La guerre contre les Albigeois » était une nouvelle invasion de la race franque dans le

(1) Pierre de Vaulx-Cernay, chap. x.

» midi de la France ; parmi ces populations que la puis-
» sance de Charlemagne avait un moment domptées,
» mais qui avaient secoué presqu'aussitôt le joug des en-
» fants du nord, l'appât des fiefs confisqués dans cette
» belle terre de Languedoc, fertile en toute chose, de ces
» riches cités commerçantes et civilisées, bien autrement
» agréables que les sombres donjons de Montfort ou de
» Nevers, était bien capable aussi de réchauffer les dévo-
» tions tièdes et les imaginations sans enthousiasme. Il
» y avait, comme on le voit, bien des motifs, outre le
» sentiment religieux, pour entraîner les paladins de
» France contre les hérétiques albigeois. » (*Capefigue.*)

Joignez à toutes ces considérations que le chef des croisés était Simon de Montfort, homme de conviction et de volonté, intrépide, infatigable, endurci à toutes les épreuves du corps et de l'âme ; qu'il arrivait d'outre-mer où il avait servi huit ans contre les infidèles, sans avoir pu satisfaire son ambition ; car alors toutes les belles terres de la Palestine étaient au pouvoir des Sarrasins ; qu'il n'était pas fâché de se mettre à la tête d'une expédition qui pouvait ajouter à sa petite baronnie de Montfort l'Amaury les fertiles campagnes du Languedoc ; et vous aurez le vrai caractère de cette guerre du nord contre le midi. Le souverain Pontife n'avait demandé qu'une inva-

sion de quarante jours pour mettre à la raison des gens qui enseignaient la spoliation et la débauche, qui tournaient en ridicule et assassinaient de pacifiques ambassadeurs, qui ruinaient le commerce en ne laissant plus de passage libre au voyageur, soit par terre soit par eau, qu'aux plus onéreuses conditions (1).

Quand le délai fut expiré, il se trouva que la guerre était devenue guerre nationale ; on n'y distinguait plus les orthodoxes des hérétiques ; tous les Provençaux étaient également le sujet des injures des vieux barons, et toute la population catholique du Languedoc ne se séparait point des hérétiques dans la défense du territoire ; « fidèles » et Vaudois protégeaient en commun les murailles de » leurs cités, et luttaient de concert pour repousser la » domination étrangère, tant il est vrai qu'à la pensée » religieuse d'une guerre sainte, venaient se mêler des » habitudes de sol et de races ! Répétons-le, c'était une » dernière invasion des familles franques dans les terres » des Visigoths, produite, il est vrai, par un accident reli- » gieux, mais qui cachait une cause générale, une vieille » haine que des rapprochements tentés avaient affaiblie » sans la détruire. » (*Capefigue.*)

(1) Act.-inter epistol. Innoc. III, tom. II, p. 247 et 267.

Le pape lui-même fut impuissant à dominer les ambitions rivales et les jalousies nationales : « Montfort, » laissant là la question religieuse, ne voyait plus qu'une » conquête à faire, et s'inquiétait peu des soumissions et » des retours de son ennemi. Don Pèdre, roi de Portugal, » beau-frère de Raymond, avait écrit à Rome et en avait » reçu une lettre par laquelle Innocent arrêtait le cours » de la guerre ; cette lettre fut remise à Montfort qui la » lut à peine. » C'était lui qui, à son tour, poussait en avant le souverain Pontife : « Armez-vous du zèle de » Phinées, seigneur pape, lui écrivait-il ; écrasez plus for- » tement encore la tête déjà écrasée à demi de ce tyran, » de cet hérétique Raymond. » Dans le concile assemblé à Rome, au mois de novembre 1215, pour terminer ces luttes affreuses et résoudre la grande querelle entre les anciens comtes du pays et les envahisseurs, un des cardinaux prit hardiment la défense du comte de Foix, fils de Raymond : « Adonc a presa la paraula ung des car- » dinals que al dit : Conseilleray etc. etc. (Chroniq. pro- » vençale p. 56.) » Le chantre de l'Eglise de Lyon, s'adressant au Saint-Père (1) : « Vous savez bien que le comte » Raymond vous a toujours obéi en toute chose; il vous

(1) Le chroniqueur provençal dit : « Que erat ung des grands clercs de tots le monde. »

» a remis les châteaux que vous avez demandés comme » garantie ; il a combattu contre son propre neveu le vi- » comte de Béziers. Vous ne pouvez vous dispenser de lui » rendre ses domaines. » Le pape fit un signe de tête comme pour applaudir à cette harangue : « Mon frère, dit-il, » lors même que le comte de Toulouse serait coupable, » son fils ne l'est pas ; il faut donc lui rendre ses ter- » res (1). » Ces paroles excitèrent des murmures violents dans l'assemblée ; ils furent impératifs jusqu'à ce point que, malgré les sentiments de respect qu'inspirait la personne du pape, la majorité du concile rendit, contre l'opinion du Pontife, un décret favorable à la race franque. (*Capefigue.*)

Nous avons vu que le souverain Pontife, en faisant prêcher la croisade contre les Albigeois, n'avait fait qu'obéir à la mission qu'il avait reçue du ciel et de la terre pour veiller à la pureté des doctrines et à la conservation de l'ordre dans la société. Admettons qu'Innocent III eût négligé de la remplir et que les peuples, dont les yeux étaient fixés sur lui, le voyant sans inquiétude et sans crainte, eussent laissé grandir au milieu d'eux une secte qui, d'une part, défendait le mariage et, d'autre

(1) Lo payre non pagara per les iniquitats del filh et lo filh per les iniquitates del payre. Chroniq. provençale, col. 61.

part, ordonnait l'égalité des fortunes ; que serait-il advenu ? Ou bien elle fût devenue assez forte pour essayer l'application de ses rêveries insensées, et alors on aurait eu la communauté des femmes et la communauté des biens, nos pères auraient vécu comme des sauvages ; ou bien, la nation aurait fini par prendre les armes pour repousser les sectaires et les détruire, et alors au lieu d'être concentrée dans le Languedoc, la guerre fût devenue universelle. De sorte que, de quelque manière qu'on envisage la question, tout en déplorant lès abus inséparables d'une invasion, les scènes barbares que devait entraîner après elle une conquête où se confondaient toutes les plus hautaines passions, on est forcé de convenir que l'Eglise a bien fait d'intervenir et d'arrêter le fléau avant son débordement sur le sol français.

En résumé, sous le règne de Philippe-Auguste, le clergé a servi la France dans la guerre et dans la paix, dans les arts et dans le commerce, dans la science et dans la liberté, sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir abusé de son immense pouvoir sinon au profit des masses ; les petits marchands en ont reçu des règlements, qui affranchissaient leurs mètiers ; les communes ont été dotées de chartes qui consacraient leurs libertés ; depuis cette époque, la royauté, Paris et l'Université n'ont cessé

d'augmenter leurs richesses et d'étendre leurs pouvoirs ; lorsque le roi mourut à Mantes, le 14 juillet 1223, le royaume, défendu par les troupes permanentes de l'évêque de Senlis, fut assez fort pour n'avoir rien à craindre ni des seigneurs divisés et affaiblis, ni des Anglais si souvent vaincus.

On a vu, jusqu'à présent, que l'administration du royaume a été plus ou moins juste et la nation plus ou moins heureuse, selon que les affaires publiques se sont trouvé confiées au clergé ou qu'elles lui ont été retirées ; sous les deux premières races, où rien n'était stable dans le gouvernement, on rencontre quelques souverains dont l'ambition est de travailler au bonheur du peuple ; ceux-là sont les élèves des prêtres qui sont demeurés leurs conseillers ; un subit revirement de fortune, la mort ou la révolte, renversent un homme de bien, les prêtres sont chassés, les malheureux colons, serfs et manants sont de nouveau plongés dans la servitude. Au milieu de ces vicissitudes, deux choses ne changèrent point, deux choses qui sont sur la terre comme les astres au firmament, Dieu et l'Eglise. Tout le reste disparut, vieillit ou se modifia, revint à la vie, se modifia encore et finit par s'évanouir entièrement, parce que ce qui est de l'homme, serait-ce du plus puissant, ne serait toujours

que misère et néant. Ce qui ne s'use et ne passe point, c'est la vérité, parce qu'elle seule a pour mission de répondre ici-bas aux décrets providentiels; or la mission de la vérité politique étant d'affranchir, il fallait bien qu'elle usât tous les fers et qu'elle brisât toutes les chaînes ; cette vérité ne résidait ni dans le roi, ni dans les barons, ni dans le peuple, composant trois classes distinctes, elle résidait dans le clergé réunissant en lui-même les trois éléments de la société qui se formait ; la vérité sociale est universelle et ne peut devenir l'exclusive propriété d'une caste ou d'un individu. Aussi voit-on le royaume augmenter en puissance et en gloire, le peuple accroître son repos et sa liberté, à mesure que l'Eglise augmente sa domination. Sous la première race, ces éclairs de bonheur furent très-rares : Clovis, Dagobert ; sous la deuxzième race, Charlemagne, Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue, Charles-le-Gros! Six vies de rois en cinq siècles! Aussi ces deux premières races, pour n'avoir pas voulu entrer dans la vérité, sont-elles, l'une après l'autre, descendues du trône après avoir produit vingt rois incapables pour un grand homme. Il en est autrement de la troisième race ; soit que des temps plus avancés lui aient donné plus d'expérience, soit qu'elle ait naturellement mieux compris les choses, soit

enfin qu'elle fût prédestinée à plus de vie et à plus de gloire, toujours est-il qu'elle saisit une fois pour toutes et d'une main résolue le flambeau que l'Eglise lui présentait et que, dans les siècles précédents, tant de souverains avaient négligé ou dédaigné. C'est pourquoi depuis Hugues-Capet jusques au dernier jour de Louis VIII, pendant deux cent trente-neuf ans, la France a fait des pas de géant et s'est solidement plaçée à la tête des nations. Les rois qui l'ont successivement gouvernée, pendant cette seconde période, semblent n'avoir de commun avec leurs prédécesseurs que le courage; la prudence, la lumière et la bonté se trouvent en deçà du xe siècle, la cruauté, l'ignorance et le caprice se trouvent au-delà de cette époque; c'est un majestueux et large fleuve dont le cours traverse une contrée diversement favorisée du ciel; ici des montagnes arides et sauvages, quelques bouquets de bois, quelques fleurs et quelques épis tristement perdus dans les rochers; là de magnifiques prairies, de frais ombrages et des fruits délicieux. Toutefois, tous ces souverains ne furent pas doués de toutes les qualités à la fois, leur âme ne fut point étrangère à toutes les passions; chacun d'eux eut ses vertus particulières et ses défauts personnels, plus de vertus cependant que de défauts, jusqu'à Louis IX, l'homme mo-

dèle du moyen âge, puisqu'il fut un grand législateur, un héros et un saint. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au moment même ou la monarchie française arrivait au suprême degré d'autorité dans le monde, l'Eglise atteignait aussi l'époque de sa plus haute puissance temporelle ; c'est quand elle renversait les rois et distribuait les couronnes que la France, marchant sans faiblesse et se tenant sans trop de gêne à côté de cette puissance extraordinaire, obtenait le point culminant de sa force morale. Ce fait établirait à lui seul que le pouvoir temporel des souverains Pontifes était moins hostile à la royauté qu'aux hommes qui en abusaient pour opprimer les faibles ; dans tous les cas, nous n'aurions pas à nous en plaindre, puisqu'il ne s'exerça jamais qu'au détriment de nos rivaux et pour abaisser nos ennemis. Toutes ces considérations résultent évidemment du règne de Louis IX.

CHAPITRE VIII.

Louis VIII. — Honoré III. — Louis IX. — Régence de Blanche de Castille. — L'Evêque de Senlis et le Cardinal Saint-Ange. — Fin de la guerre des Albigeois. — L'Evêque d'Evreux. — Rappel des Juifs. — Grégoire IX offre à Louis IX la couronne Impériale. — Guelfes et Gibelins. — Excommunication de Frédéric II. — Bataille de Cherbourg. — Maladie de Louis. — Il prend la Croix. — Préparatifs de départ. — Le sire de Joinville. — Pastoureaux. — Tentatives des Anglais. — Patriotique fermeté des Evêques. — Mort de Blanche. — Retour du Roi. — Composition du ministère. — Réformes administratives. — Justice du Roi. — Le royaume de Naples est conquis et perdu par le duc Charles, frère du Roi. — Seconde croisade de saint Louis. — Régence de Mathieu, abbé de Saint-Denis. — Départ de l'armée. — Mort de Louis IX. — Philippe III. — Funérailles. — Le nouveau roi conserve les ministres de son père. — Le pape Nicolas III. — Dixième partie des revenus ecclésiastiques. — Rôle du Clergé. — Mort du Roi. —

Louis VIII, fils et successeur de Philippe-Auguste, régna trois ans et mourut avec la réputation d'un grand courage et d'une grande vertu ; son nom ne se trouve pas déplacé entre celui du fier chevalier qui fut son père et celui du saint qui fut son fils. On remarque, dans ces quelques jours, les efforts du pape Honoré III pour empêcher la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre ; si ces efforts eussent réussi, nous compterions

dans nos annales deux victoires de moins, mais la patrie aurait conservé plusieurs milliers d'enfants demeurés sur les champs de bataille : les victoires ne valent pas la vie des hommes. Pendant la dernière année de son règne [1226], Louis VIII fit la conquête d'Avignon; le siège de cette ville coûta à la France la mort de plusieurs seigneurs parmi lesquels se trouva l'évêque de Limoges. Louis mourut le 8 novembre à Montpensier, en Auvergne.

Il n'est pas permis de douter que Loüis, dont la mère est vénérée comme une sainte, n'ait reçu du clergé toute son éducation : il n'est pas moins certain que, sous son règne comme sous les règnes de son père et de son aïeul, les ministres ont été choisis parmi les ecclésiastiques; on peut donc dire pour cette époque comme pour l'époque précédente : « Il s'est fait de grandes et magnifiques » choses sous le gouvernement des prêtres, donc les » prêtres étaient alors bien placés dans le maniement des » affaires publiques. » Louis IX n'avait que douze ans lorsque son père mourut et laissa pour régente la reine Blanche de Castille. Pour la première fois, on voyait le pouvoir entre les mains d'une femme et les hauts barons, surtout le comte de Boulogne, frère de Louis VIII, ne voulurent pas, eux qui entendaient ne céder à personne,

promettre obéissance à une jeune étrangère ; la nomination de la régente n'avait été que verbale, il la niaient. L'archevêque de Sens, les évêques de Beauvais et de Chartres déclarèrent qu'elle avait été faite en leur présence et ils l'attestèrent authentiquement par des lettres scellées de leurs sceaux (1) ; en conséquence, la Reine-mère fit couronner son fils et choisit ses ministres dont les deux principaux furent : Guérin, évêque de Senlis, celui qui avait organisé la bataille de Bouvines et avait administré sous le règne de Philippe-Auguste en qualité de Chancelier de France ; Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, légat du pape. Les comtes de Champagne, de Bretagne et de La Marche s'engagèrent par serment de ne déférer « à aucuns ordres qui leur vinssent du » roi, ou de sa part, tant qu'il serait en si bas âge, » et formèrent le projet d'enlever le jeune prince qui se trouvait dans les environs d'Orléans et n'eut que le temps de se jeter dans Montlhéry. L'évêque de Senlis, prévenu des événements, en appelle au peuple et le peuple vient en telle foule que, de Paris à Montlhéry, le chemin est rempli « de gens à armes et sans armes, serrés côte à » côte, lesquels criaient tous à haute voix à notre sei-

(1) Trés. des Chartes. Layette des Régentes.

» gneur, qu'il donnât au roi bonne vie et prospérité, et » le vouloit garder contre tous ses ennemis. » Avec une pareille escorte, le roi et sa mère purent passer devant Corbeil sans que personne osât remuer. Le peuple a fait d'autres escortes aux princes et aux princesses, il n'y en pas dont le souvenir puisse aussi naturellement rappeler celle de Versailles à Paris; seulement il s'agissait, en 1226, d'arracher le roi et la reine des mains des conspirateurs et, en 1789, de livrer le roi et la reine à d'autres conspirateurs derrière lesquels se cachait le bourreau; la première fois, on n'entendit que des chants de bonheur et de bénédiction, la seconde fois on n'entendit que de féroces hurlements, on vit des têtes sanglantes portées par de hideuses mégères; la première fois, c'était un évêque qui en avait appelé au peuple, la seconde fois ce fut le crime qui en appela à la crapule!

[1229] Le roi était à peine rentré dans sa capitale, qu'une querelle commencée dans un cabaret, prit d'assez grandes proportions pour occuper l'Europe pendant deux ans. Au carnaval de 1229, le soir du dimanche gras, quelques écoliers, attardés dans une taverne du faubourg Saint-Marceau, s'y prirent de querelle avec leur hôte et furent maltraités par les habitants; le lendemain ils reviennent en grand nombre, armés d'épées et de bâtons,

se jettent sur tous ceux qu'ils rencontrent, hommes et femmes, et en blessent plusieurs ; la régente reçoit des plaintes, envoie quelques archers du prévôt; ceux-ci se trompent et, au lieu de s'attaquer aux coupables, tombent sur les premiers écoliers qu'ils trouvent s'ébattant hors des murs et en tuent quelques-uns. Les professeurs se plaignent à leur tour et réclament justice et satisfaction ; la reine s'y refuse, les leçons de l'Université cessent, écoliers et maîtres se dispersent, abandonnent Paris, « cette nourrice de » philosophie et de sapience ; » quelques-uns se réfugient à Angers et à Orléans, d'autres à Reims et à Toulouse ; il y en eut qui passèrent en Espagne, en Italie et en Angleterre. Cette dispersion (*Burette*, *Velly*, *Daniel*.) dura deux ans et ne se termina que par l'intervention du pape que « toutes les écoles regardaient alors comme leur seul chef. » Grégoire IX écrivit à l'évêque de Paris, à Blanche, au jeune roi et obtint qu'il serait fait satisfaction à l'Université.

La guerre des Albigeois durait depuis vingt ans, et Louis avait à cœur de la terminer; le roi ne redoutait pas les combats, mais il n'aimait pas ceux où il n'y avait ni gloire ni profit ; c'est pourquoi, au lieu d'envoyer des troupes dans le Languedoc, il publia contre les hérétiques une ordonnance dans laquelle il est dit que quiconque, possédant un fief, protégera les dissidens, les favorisera

ou leur donnera asile, sera considéré comme rebelle aux lois du pays et que sa terre deviendra propriété de l'Etat. Cette ordonnance termina la guerre et rétablit l'ordre, là où d'aveugles et coupables sectaires l'avaient indignement troublé. Quelques historiens trouvent cette disposition sévère, et, pour la justifier, lui cherchent une excuse dans la jeunesse du prince, et « dans la nécessité où il se » trouvait d'employer des remèdes *un peu plus fort;* ils » ajoutent qu'une pacification qui avait passé le pouvoir » de Philippe-Auguste, le plus grand politique de son » siècle, fut l'ouvrage d'une femme, et le coup d'essai » d'un roi encore enfant. » Singulière prévention! la loi contre les hérétiques était trop sévère, la jeunesse de Louis est sa seule excuse, mais elle était commandée par la nécessité, ses dispositions firent plus pour le bonheur de la société que toute la sagesse et toute la force du vainqueur de Bouvines! De pareils résultats n'ont besoin ni d'excuse ni de justification. Toutefois, cette loi ne fut l'œuvre ni de Blanche ni de son fils, le vrai législateur fut le cardinal Saint-Ange, la Régente et Louis lui prêtèrent seulement l'appui de leur autorité. Ce résultat moral ne fut pas le seul obtenu dans cette circonstance : Raymond de Toulouse se vit obligé, pour échapper honorablement aux dispositions de la loi, de faire à la cou-

ronne de France de nombreuses concessions; par le traité de Meaux, conclu cette même année, il abandonna une partie de son domaine, et réserva le reste à celui des frères du jeune roi qui serait désigné pour épouser sa fille. De sorte, qu'en réalité, le royaume dut au ministre cardinal : 1° La cessation d'une guerre qui menaçait de se prolonger jusqu'à l'entière extinction de la race du midi; 2° l'acquisition immédiate des comtés de Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes, Usez, etc. etc.; 3° en perspective, la possession de toutes les provinces qui avaient composé le royaume d'Arles.

[1230] Vers le même temps mourut le fameux évêque de Senlis, Guérin, le chancelier de France; pendant une administration de quarante années, il avait été successivement ordonnateur des armées du roi, garde des sceaux et chancelier; génie universel, d'une prudence et d'une fermeté sans exemple, grand homme de guerre, évêque digne par ses vertus et la sévérité de ses mœurs des premiers siècles du christianisme. Il ne fut pas remplacé à la chancellerie sous le règne de Louis IX; on ne trouve plus que de simples gardes des sceaux, et le premier qui fut appelé à remplir les fonctions de cette charge, fut Raoul, évêque d'Evreux; un évêque succédait à un évêque; les améliorations se continuaient sans relâche.

La nécessité avait mis Philippe-Auguste dans le cas de bannir les Juifs ; la même nécessité les lui fit rappeler seize ans plus tard et, cette fois, il avait cru pourvoir à tout par des règlements sages et sévères ; « faibles bar-» rières contre l'avidité de ce peuple insatiable, toujours » habile à éluder la loi quand il s'agit d'accroître sa for-» tune. » Les abus avaient paru de nouveau, les populations marchaient encore à leur ruine, le nouveau garde des sceaux fit publier de nouvelles et plus sévères ordonnances ; il fut défendu de prêter à usure, on abolit la loi qui faisait du débiteur la propriété du créancier, les instruments aratoires ne purent plus être donnés en gage et on accorda quatre ans pour payer les sommes échues, avec faculté d'opérer ce remboursement en plusieurs termes ; c'est ainsi que la justice descendait du trône pour protéger le travailleur et le marchand contre la fraude et la rapacité.

[1234] Louis n'était plus un enfant, il atteignait sa vingtième année et il fallait songer à lui donner une épouse ; le choix de Blanche tomba sur Marguerite, fille de Raymond de Provence, alors âgée de douze ans. Peu de temps après son mariage, Louis reçut des lettres du pape dans lesquelles on lui offrait un splendide cadeau de noces, c'était la couronne impériale d'Autriche ! Alors commençaient les luttes entre les papes et les empereurs,

entre les peuples d'Italie défendant les derniers lambeaux de leur liberté et l'ambition d'un grand prince voulant étendre sa domination sur cette riche et noble contrée, entre les Guelfes et les Gibelins; l'empereur, les Allemands et les seigneurs italiens vendus au despotisme étaient Gibelins; le pape et le peuple étaient Guelfes; de là ces invasions à main armée d'une part, de l'autre ces excommunications et ces dépositions qui ont soulevé tant de courroux contre l'Eglise et dont je parlerai dans le chapitre suivant. Pour le moment, Grégoire IX venait d'excommunier Frédéric II et de prononcer sa déchéance, il offrait sa couronne à Robert, comte d'Artois, frère de Louis IX, celui-là même qui, au combat de la Massoure, devait être victime de sa brillante intrépidité. Ce fut là que se découvrit toute la grandeur du caractère du roi, toute la sagesse de son conseil; non-seulement il refusa, [1240] ce n'eût été qu'un désintéressement vulgaire, mais il intervint entre les deux adversaires, demandant à l'un plus de respect pour la liberté, à l'autre plus de modération dans l'ardeur de son zèle; à ce courage moral, le plus difficile de tous, Louis, qui disait tous les jours son bréviaire, joignait aussi celui des champs de bataille, et les évêques qui l'environnaient, n'amollissaient pas sa valeur héroïque.

[1242] Louis avait à peine refusé une couronne pour son frère Robert, qu'il fut appelé à défendre, contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche et contre Henri III, roi d'Angleterre, son frère Alphonse nouvellement installé dans son apanage de Poitiers. Les deux armées se rencontrèrent le vingt-un juillet, près du village de Taillebourg. Entre elles coulait la profonde et inguéable Charente sur laquelle était établi un petit pont de bois où ne pouvaient passer que quatre hommes de front; les forces ennemies se composaient de seize cents chevaliers, six cents arbalétriers et vingt mille fantassins; les Français étaient à peu près égaux en nombre, mais leur cavalerie était plus nombreuse.... Les Anglais, maîtres du pays d'Alphonse, gardaient le pont et attendaient qu'on vînt les attaquer derrière la Charente, bien sûrs que le passage était impossible. Le roi ramasse tout ce qu'il peut de bateaux, les charge de troupes et leur ordronne d'aller prendre terre malgré les arbalétriers anglais qui bordaient le rivage; en même il commande l'attaque du pont, elle se fait avec furie, les retranchements sont emportés; mais au-delà du pont, nos quelques hommes sont accablés et repoussés par le nombre; le roi met pied à terre, passe le premier et se trouve presque seul avec les Anglais parce que les siens ne peuvent défiler qu'en petit nombre;

il renverse tout ce qui se rencontre et, à l'aide de cinq cents servants d'armes qui le rejoignirent à la fin, avec les balistes, l'artillerie du temps, il vit l'ennemi fuir dans une déroute complète dans la direction de la ville de Saintes; Henri, lui-même, courait avec les fuyards. Richard, son frère, ôtant son casque et sa cuirasse, recula devant la honte d'une si grande lâcheté : il s'avança seul, un simple bâton blanc à la main, demandant à parlementer. Il n'obtint qu'une trève d'un jour. Le lendemain, le combat recommença au milieu des chemins creux et des vignobles qui entourent les murs de Saintes, « et les Français vainqueurs une seconde fois, étaient sur » le point de pénétrer dans la ville quand Henri, averti » au milieu d'un repas, sauta à cheval et courut jusqu'à » Blaye, à grand renfort d'éperons. » Les chevaliers partirent après lui sur leurs meilleurs chevaux, et, après les chevaliers, la multitude des gens de pied, qui tombaient d'inanition çà et là durant cette longue route de quarante à cinquante milles d'Agleterre. Le chemin était tellement jonché d'hommes et de chevaux épuisés et mourants, de chariots dételés, de meubles brisés, que c'était à en pleurer de pitié. (*Burette*, *Matthieu Paris.*)

Henri perdit en deux jours trente tonnes d'or et douze mille hommes. Tel fut ce roi saint Louis dont nous

avons admiré la vaillance dans la Palestine ; sa piété ne l'empêchait pas d'être un héros quand il fallait défendre sa patrie (1).

On a dit que la religion, la dévotion, si on le veut, était le partage des âmes faibles et qu'elle détruisait dans le cœur le courage nécessaire dans les combats et l'ardeur du patriotisme ; saint Louis était, je crois, aussi dévot que qui que ce fût et je ne pense pas que personne ait plus que lui aimé la France et sa gloire et sa liberté. Je cite saint Louis parce qu'il se trouve sur mon chemin, il serait facile de joindre à son nom d'innombrables cohortes de pieux héros ; l'histoire du monde répond à celle de Louis IX. « Elle a dit assez haut quel fut partout, dans » les batailles et dans les conseils, le dévoûment des ca- » tholiques aux jours où la patrie le réclame. Elle a dit si » le patriotisme a diminué dans le monde depuis Jésus- » Christ, et si, comme autrefois, parce que le temple s'est » agrandi, on ne combat plus pour l'*autel* et le *foyer*, » ces deux choses sacrées que les anciens ne séparaient pas. Tout le monde sent que la patrie et l'Eglise, le sentiment national et le sentiment religieux, loin de s'exclure, se fortifient l'un par l'autre, et que, touchant à la poitrine

(1) Guill. Guyard Nangis.

de chacun de nous, le ciel et la terre y rendront ce cri célèbre :

A tous les cœurs *chrétiens* que la patrie est chère (1).

Quoi qu'il en soit de ses sentiments religieux, Louis, qui avait continué la campagne dans les marais de l'Aunis et dont le tempérament était frêle et délicat comme celui de son père, rapporta de ce pays insalubre, où ses soldats mouraient par milliers, un corps si affaibli qu'il alla en languissant jusqu'à la fin [1245] de l'année suivante, au bout de laquelle il tomba tellement malade à Pontoise, qu'on le crut mort un moment. Déjà les deux femmes qui le gardaient disputaient entre elles s'il fallait *lui tirer le drap sur le visage*, quand il revint à lui tout-à-coup, et demanda qu'on lui apportât la croix des pèlerins en Terre sainte. « Quand la bonne dame sa mère sut » qu'il avait recouvré la parole, elle en eut une telle joie » que plus grande n'était possible ; mais quand elle le vit » avec la croix sur la poitrine, ainsi que lui-même le » conta, elle fut aussi transie que si elle l'eût vu mort (2). » En vain sa mère, son épouse et ses ministres s'opposèrent-ils à ce qu'il exécutât son voyage d'outre-mer, rien

(1) Lacordaire, 31e conférence.

(2) Joinville, Burette.

ne fut capable de l'en détourner ; au milieu de toutes les instances chaque jour répétées, il faisait ses préparatifs et, quand ils furent terminés, quand il eut sous ses ordres une armée de 100,000 hommes, il fit ses dernières dispositions pour assurer le repos de la France pendant son expédition. Son premier soin fut de faire enrôler parmi les croisés tout ce qu'il y avait de plus remuant parmi les seigneurs ; le second fut de conclure avec le roi d'Angleterre, qui ne partait pas, une trêve dont le souverain Pontife se rendit garant ; le troisième fut de faire droit aux plaintes que ses sujets pouvaient élever contre son administration. Il envoya des commissaires dans toutes les provinces pour informer s'il n'y avait rien de mal acquis dans ses domaines, et si personne ne se plaignait, ou de prêts forcés, ou d'argent et de vivres extorqués. Il ne s'en rapporta pas même à ses premiers envoyés : il fit partir secrètement des ecclésiastiques pour aller faire les mêmes informations et s'assurer de l'exactitude des rapports qui lui arriveraient. Les plaintes furent peu nombreuses et on y fit de convenables satisfactions. Le douze juin 1248, il se rendit à Saint-Denis et reçut du cardinal Othon, l'oriflamme, la pannetière et le bourdon; depuis ce temps, jusqu'à sa mort, on ne lui vit plus d'étoffe éclatante, ni par la matière, ni par la couleur, plus

de dorures, plus de soie, plus de fourrures de prix. « Oncques puis, dit Joinville, ne voulut porter ne menu » vair, ne gris, ne écarlate, ne étriers, ne éperons dorés. » Ses robes étaient de camelin, ou de pers, et étoient » les fourrures de ses mantelines et de ses robes de peaulx » de garnutes, et de jambes de lièvres. » La plupart des seigneurs imitèrent l'exemple du roi : on pardonnait à ses ennemis, on réparait les offenses, ce n'étaient que restitutions : bien des gens croient que la plupart des monastères qui ont été bâtis depuis le cinquième siècle jusqu'à la dernière croisade, n'ont été fondés que de ces libéralités. Le sire de Joinville raconte de lui-même, qu'encore qu'il ne se sentît coupable d'aucune usurpation, il ne laissa pas d'assembler ses vassaux et même ses voisins, pour leur faire réparation des torts qu'il pouvait leur avoir faits. « Je fus toute la semaine, dit-il, à » faire fêtes et banquets avec mon frère de Vauquelour, » et tous les riches hommes du pays qui là étoient, et di- » soient après que avions bu et mangé, chansons les uns » après les autres, et demenoit grant joie chacun de sa » part, mais quand ce vint le vendredi, je leur dis : sei- » gneurs, sçachez que je m'en vais outre-mer, je ne sçais » si je reviendrai jamais, ou non, pourtant s'il y a nul à » qui j'aye jamez fait aucun tort, et qui veuille se plaindre

» de moi, se tire avant, car je le veux amender, ainsi » que j'ai coutume de faire à ceux qui se plaignent de » moi, ne de mes gens, ainsi le fis par commun dict des » gens du pays et de ma terre. » Louis partit enfin et vint s'embarquer à Aigues-Mortes, sur les côtes de Provence, laissant à sa mère l'administration de son royaume. La flotte était composée de trente-huit grands vaisseaux, sans compter ceux qui portaient les vivres, les chevaux et les équipages. « Aussitôt, dit Joinville, le maître de la nef » s'écria à ses gens : est votre besogne prête ? Sommes-» nous à point ? Tous répondirent que oui vraiment. Quand » les prêtres et les clercs furent entrés, il leur fit chanter » au nom de Dieu ce bel hymne *Veni Creator Spiritus*, » tout debout en bout, et en chantant, les mariniers fi-» rent voile de par Dieu. Incontinent le vent s'entonne à » la voile et tantôt nous fit perdre la terre de vue, si que » nous ne vismes plus que ciel et mer, et chacun jour » nous éloignâmes du lieu dont nous étions partis. » L'absence du roi fut de six années pendant lesquelles, la régente et les ministres tinrent les rênes du gouvernement. Pour maintenir la France en paix, ils eurent à lutter contre deux ennemis d'espèce bien différente, puisque l'un venait du peuple français et l'autre du roi d'Angleterre ; leur sagesse le fit triompher de l'un et de l'autre.

Un nommé Jacob, hongrois de naissance, apostat de l'ordre de Citeaux et même du christianisme, portant une barbe qui lui descendait jusqu'à la ceinture, au visage pâle et défait, aux yeux câves mais étincelants, à la voix de tonnerre, parcourut les campagnes, où, se donnant pour prophète, il annonça de la part de la Sainte Vierge, que Dieu ne voulait pas se servir des riches pour délivrer la terre sainte, mais des pauvres et des bergers. Les troupeaux furent aussitôt abandonnés, et les charrues délaissées; les enfants, les jeunes filles quittèrent la maison paternelle, suivirent ce fanatique, et, sous le nom de pastoureaux, réunis au nombre de trente mille, se rendirent à Paris; les ministres ne voyant en eux que d'honnêtes gens, un instant égarés, dont le fanatisme tomberait bientôt, et qui ne tarderaient pas à regagner leurs foyers, les accueillirent comme des aveugles, au lieu de les repousser comme des coupables. Mais cette armée de paysans abusés fut bientôt grossie d'une multitude infinie de vagabonds, de voleurs, de bannis, d'excommuniés, de femmes perdues de débauches, et de tous ceux qu'en langage du temps on nommait *Ribauds;* tous armés d'épées, de poignards, d'arbalètes, de coignées, de massues et de tout ce qu'ils avaient pu ramasser, se rendirent à Orléans, prêchant et pratiquant le pillage,

confessant publiquement et « dépeçant les mariages ou » les faisant à leur fantaisie (1), » semant partout la terreur. Orléans ne put résister à 100,000 hommes, et leur ouvrit ses portes, malgré la défense que voulait leur opposer l'évêque Guillaume de Bussi. Quand il n'y eut plus rien à prendre, ils se dirigèrent du côté de Bourges où devaient se terminer leurs succès. Les ministres, instruits de leur conduite et de leurs doctrines, envoyèrent aux magistrats l'ordre de s'emparer de ces malfaiteurs; les Evêques fulminèrent les anathèmes de l'Eglise et les populations prirent les armes contre eux; Jacob fut assommé par un boucher, à Villeneuve sur le Cher; une grande partie fut tuée sur place ou pendue par ordre de justice, le reste se dispersa pour ne plus reparaître. Il va sans dire que les chefs seuls avaient le droit de prêcher, de prélever leur part dans le bénéfice du pillage et de jouir du privilège de la débauche; le métier de la foule était l'assassinat, sa fortune, les débris dédaignés ou délaissés par les maîtres. Ces gens-là étaient les révolutionnaires du temps, et les fils des Vaudois, ils ne dégénéraient pas de leurs pères en pratiquant, les armes à la main, les doctrines dont ils avaient hérité. Leur postérité ne s'est pas éteinte, le nom

(1) Guill. Guyart.

seul est changé ; aujourd'hui, comme alors, il y a parmi eux des hommes qui, au nom de l'égalité, se placent à la tête d'un parti, et imposent despotiquement leurs volontés, auxquels reviennent tous les bénéfices de l'émeute ; il y a des hommes plus corrompus et plus méprisables encore que les premiers, que le déshonneur a marqués au front d'un signe ineffaçable ; tour-à-tour serviles et arrogants, cruels et lâches, marchant à la suite des maîtres pour humer les dernières vapeurs de leurs honteuses saturnales, ou pour se ruer sur les hideux débris de quelques sauvages banquets où le bourreau était un joyeux convive, dont la mort faisait tous les honneurs. Il s'y trouve enfin des hommes, paisibles hier, ne connaissant de la vie que ce qu'elle a de silencieux et d'obscur, heureux peut-être au sein d'une pauvre famille, mais n'attendant, pour abdiquer cette naturelle et modeste royauté, que l'éclat d'une parole trompeuse ; à ceux-là on parle de fortune et de plaisirs ; on les place sur le mont Thabor, on leur montre les richesses de l'univers à côté de leurs misères, qui cependant ne sont pas des misères, et quand ces pauvres âmes ont pris soif de voluptés, quand leur cœur est placé sous le charme d'enivrantes chimères, quand leurs regards se promènent éperdus sur les fleurs et sur les fruits de ce nouveau jardin des hespérides, on

les prend par la main et on leur dit : « Descendons de la » montagne dans la plaine, nous pouvons fermer les » yeux, il nous suffit d'aller devant nous pour cueillir » toutes ces félicités qui nous appartiennent. » Et l'on descend dans la plaine, et les malheureux détruisent sans crainte; ils entendent des voix qui leur crient : « en- » core! encore! » et ils détruisent jusqu'à ce que, n'entendant plus rien autour d'eux, et croyant venu le moment où doit se faire la moisson, ils ouvrent les yeux et se trouvent seuls, seuls dans la solitude avec les ruines qu'ils ont faites; les richesses ont disparu, et avec elles les amis de la veille; la route est jonchée de lambeaux, on pourrait suivre à la piste la marche de ceux qui se partagent les dépouilles, on entend leurs voix se les disputer en fuyant; ceux qui les ont préparées s'attendent à être appelés au festin, il leur semble que leur nom prononcé là-bas vient d'arriver à leur oreille, et ils vont y courir; pauvres malheureux! votre nom est en effet sorti de leurs bouches en délire; ils ont bien parlé de toi, pauvre peuple, mais c'est pour jeter la dérision sur ta crédulité d'hier, c'est pour se demander comment ils feront pour te tromper demain! Crois-moi, laisse là tous ces ribauds, regagne ton atelier ou ta rustique demeure, l'étroite rue de ta vieille cité ou le riant sentier de ton mo-

deste hameau; tu y trouveras tes vieux parents et tes jeunes enfants peut-être, tu y trouveras l'église où tu as prié si souvent avec eux, tu y trouveras Dieu et avec lui le bonheur!

Après les Ribauds vinrent les Anglais, c'était juste; ennemis du dedans et ennemis du dehors doivent se donner la main et marcher ensemble. Depuis le départ de Louis, le roi d'Angleterre avait essayé de répandre l'alarme en France en faisant courir le bruit qu'il allait mettre sur pied une puissante armée pour reprendre les provinces du continent que Philippe-Auguste lui avait enlevées; de son côté, la Reine avait fait réparer et garnir les places fortes, et préparé un appel aux communes; le cardinal ministre en avait écrit au souverain Pontife, et celui-ci avait défendu à Henri, sous peine d'un interdit général de tout son royaume, de faire aucun acte d'hostilité sur les terres de France. L'Anglais continua à amuser ses peuples de l'idée de ses conquêtes futures, et ne bougea pas. C'est ainsi que le zèle et la prudence des Evêques, soutenus par la fermeté de la régente, maintinrent la tranquillité dans l'état, au milieu des troubles qui agitaient l'Europe. Cette fermeté allait manquer et disparaître avec la Reine : Blanche, épuisée par tant de soucis, plus encore que par l'âge, tomba tout-à-coup malade à

Melun, et comprit que c'était la mort; elle se fit porter à Paris, demanda le voile à l'abbesse de Maubuisson, et mourut sur un lit de paille, couvert d'une simple serge, le 1er décembre 1253, vers les deux heures après midi. Cette femme qui avait été une puissante reine, qui avait, à deux reprises différentes, si habilement gouverné la France, voulut déposer sa couronne et son sceptre sur la paille avant de paraître devant celui qui a voulu descendre de son trône et naître dans une étable ; Blanche pouvait sans déshonneur mourir sur la couche où était né le maître des hommes ! Sa perte fut vivement sentie dans le royaume : Mathieu Pâris, historien peu favorable à la France, dit que c'était une femme d'un courage, d'une prudence et d'une élévation de génie au-dessus de son sexe ; les écrivains français de cette époque ajoutent qu'elle était née pour faire en même temps l'ornement et la félicité du monde.

Louis était à Sidon lorsqu'il apprit la mort de cette mère qu'il avait tant aimée; tout le monde sait comment il apprit cette funeste nouvelle; après une retraite de deux jours, il manda Joinville et lui dit : « Ah! sénéchal, j'ai » perdu ma mère. » « Sire, répondit le bon chevalier, je » n'en suis point surpris, vous sçavez qu'elle étoit mor- » telle : mais ce qui m'étonne, c'est la tristesse excessive

» d'un prince qui est en si grande réputation de sagesse. »
La reine Marguerite parut aussi fort affligée, quoiqu'elle ne l'aimât point, parce que, dit le Sénéchal, « Blanche ne » voulait pas souffrir que le roi fût en la compagnie de » son épouse. »

Le décès de la régente imposait au roi l'obligation de rentrer en France, ses deux frères Alphonse et Charles se trouvaient maîtres du royaume, et le caractère du comte de Provence ne lui inspirait aucune sécurité; de simples ministres ne pouvaient longtemps lutter contre de si hautes ambitions; il s'embarqua aux fêtes de Pâques de l'an 1254. Déjà on avait atteint l'île de Chypre et chacun songeait au bonheur du retour, lorsqu'on fut sur le point de faire naufrage: c'était au milieu de la nuit, le vaisseau donna sur un banc de sable, on amena les voiles et on jeta l'ancre pour attendre le jour; dès qu'il parut, les plongeurs visitèrent le bâtiment, rapportèrent que trois toises de la quille étaient emportées et conseillèrent au monarque de passer sur un autre navire. « Dites-moi, » leur répondit-il, sur la foi et loyauté que vous me devez, » si le vaisseau était à vous et chargé de riches marchan- » dises, l'abandonneriez-vous en pareil état? — Non, sans » doute, répliquèrent-ils d'une voix unanime. — Pour- » quoi donc me conseillez-vous d'en descendre? — C'est,

» reprirent-ils, que la conservation de quelques malheu-
» reux matelots importe peu à l'univers ! mais rien ne
» peut égaler le prix d'une vie comme celle de votre ma-
» jesté. — Or, sçachez, dit le généreux prince, qu'il n'y
» a personne ici qui n'aime son existence autant que je
» puis aimer la mienne : si je descends, ils descendront
» aussi ; et ne trouvant aucun bâtiment qui puisse les re-
» cevoir, ils se verront forcés de demeurer dans une terre
» étrangère, sans espérance de retourner dans leur pays.
» C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu
» ma vie, celle de la reine et de nos trois enfants, que de
» causer un tel dommage à un si grand peuple (1). » Il n'y a que les idées religieuses qui sachent inspirer aux souverains un si sublime héroïsme et une si touchante affection pour leurs sujets. Après deux mois et demi d'une pénible navigation, le 12 juillet 1254, le roi toucha enfin le sol de France et débarqua aux îles d'Hières, si faible et si abattu que le sénéchal de Champagne fut obligé de le prendre entre ses bras pour le sortir du vaisseau. A peine était-il débarqué qu'un religieux cordelier, touché des désordres qui s'étaient glissés dans l'administration depuis la mort de la régente, lui représenta combien il

(1) Joinville, p. 112, 113.

importait aux rois que la justice fût exactement rendue aux peuples et que le gouvernement travaillât à les rendre de jour en jour plus heureux.

D'Hières, le roi se rendit à Beaucaire où les bourgeois et les marchands du Languedoc lui envoyèrent une députation pour se plaindre des vexations qu'ils avaient à supporter de la part des officiers de la couronne. Louis, touché de leurs plaintes, assembla les évêques revenus avec lui de la Palestine, et sur leur avis, rendit une ordonnance dont l'une des dispositions décide que « les sénéchaux ne pourront empêcher les habitants de transporter ou vendre, comme ils voudront, leur bled, leur vin et leurs autres denrées... si les circonstances exigent de prohiber toute exportation, alors le sénéchal assemblera un conseil non suspect : où se trouveront quelques-uns des prélats, des barons, des chevaliers et des habitants des bonnes villes, pour donner leur avis sur la nécessité de cette prohibition. Quand elle aura passé à la pluralité des voix, on ne pourra la révoquer que dans une pareille assemblée. » Cette ordonnance est le plus ancien monument où l'on voit le tiers état appelé dans les assemblées qui traitent d'objets intéressants pour le peuple, et elle fut rendue sur l'avis du clergé !

Les fêtes célébrées à Paris pour célébrer l'heureux retour du prince, durèrent plusieurs jours ; on ne connaissait pas alors ces fêtes officielles où le gouvernement dit au peuple : « Tu te réjouiras tel jour et à telle heure, » dans tel lieu et de telle façon ; ni ailleurs ni autrement. » Du reste, le gouvernement a raison de faire ainsi ; il ne mesure pas les jouissances à des hommes qui en prendraient trop, il les impose à des hommes qui s'en passeraient volontiers.

Il n'en était pas de même en 1254 ; les habitants de Paris, sans distinction de rang, de naissance ou de richesses, environnaient le roi, lui pressaient la main et se livraient, sans contrainte comme sans mesure, à la joie qu'ils éprouvaient de revoir un père. Les plus heureux jours de fêtes ont leur soir et, quand ils sont tombés, se lève à son tour l'heure sévère du devoir, cette fête éternelle de l'homme sage. Louis le savait et ses sujets s'abandonnaient encore à leurs bruyants plaisirs qu'il réunissait autour de lui son ministère. On y voyait alors figurer au premier rang : Le cardinal Saint-Ange, Gui Fulcodi qui devint, dans la suite, évêque du Puy, archevêque de Narbonne et enfin pape, sous le nom de Clément IV, « grand clerc en droit, avocat le meilleur » de la terre, honoré du renom d'être loyal homme, ce

» que n'avoient pas alors bien des gens de son métier (1). » Simon de Brie, trésorier de Saint-Martin de Tours, successeur de Raoul dans la charge de garde des sceaux, appelé aussi au siége pontifical et connu sous le nom de Martin IV ; Henri, archevêque d'Embrun ; Gui, abbé de Citeaux, et Guillaume, archidiacre de Reims, poète et mathématicien.

[1255] Tous ces prélats ou religieux réunis sous la présidence de saint Louis, s'occupèrent d'établir de sages règlements pour l'administration de la justice et pour le soulagement du peuple. On révoqua ou diminua les impôts que la malignité ou la nécessité des temps avaient introduits; on protégea l'honneur des pauvres demoiselles dont la misère exposait la vertu, en les dotant avec les ressources royales; on pourvut enfin à l'entretien des pauvres communautés religieuses en leur faisant distribuer d'abondantes aumônes; des commissaires avaient été envoyés dans les provinces pour s'enquérir des biens meubles et immeubles dont les officiers du roi, guidés par la cupidité ou par un zèle trop ardent, avaient pu s'emparer, afin d'en opérer une immédiate restitution; ils reçurent ordre de dresser un rôle des pauvres laboureurs

(1) Un auteur contemporain.

de chaque paroisse, qui ne pouvaient plus travailler à cause de leur vieillesse, et le monarque se chargeait de fournir à leur subsistance. Combien de laboureurs, dans nos campagnes, auraient un plus grand besoin de cette royale sollicitude que de la stérile satisfaction de discuter sur leur indépendance et sur leur souveraineté, sur les théories gouvernementales et sur les systèmes politiques !

On régularisa définitivement les corporations ouvrières; la prévôté de Paris, créée au commencement du règne, avait produit de grands abus; on les fit cesser en 1258 et on nomma un riche bourgeois, Etienne Boileau, prévot de la capitale. Ce magistrat voulut mettre en honneur, dans le commerce de la cité, l'ordre, la bonne administration et la bonne foi. Il recueillit, d'après le témoignage des anciens, les usages et coutumes des divers métiers; il les coordonna, les améliora probablement en beaucoup de parties, les conserva comme les monuements d'une législation spéciale et composa ainsi le *Livre des métiers.* Ce livre contient les statuts de cent corporations différentes. Le mouvement se continua après le règne de saint Louis et les corporations entrèrent peu à peu dans le cadre de l'organisation sociale.

Ces associations des métiers étaient mises sous le pa-

tronage d'un saint dont le nom servait à distinguer chacune d'elles ; les plus grands privilèges leur étaient accordés et créaient, pour ceux qui en faisaient partie, une situation presque indépendante, même à l'époque où la servitude était universelle ; leur existence ayant précédé celle des communes, ce n'est pas être trop téméraire que de dire que ces dernières lui doivent peut-être leur origine.

Cette liberté primitive, concédée avec le droit d'association au profit exclusif de la classe ouvrière, a dû ses développements et son existence légale aux rois Charlemagne, Dagobert, Philippe I[er], Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et saint Louis, c'est-à-dire aux souverains dont le clergé formait à peu près tout le conseil ; c'est donc, à bien prendre, du clergé que le peuple a reçu ses premières libertés en recevant de lui la plus complète indépendance professionnelle.

Quant à la justice, on ordonna que « les baillis, prêvots, » vicomtes et autres juges supérieurs ou subalternes, ju- » reront de rendre la justice sans acception de personnes ; » de conserver de bonne foi les droits du roi, sans préju- » dicier à ceux des particuliers ; de ne recevoir aucun » don si ce n'est de choses bonnes à boire ou à manger, » et dont la valeur n'excèdera pas dix sous parisis par

» semaine; de ne rien emprunter des personnes qui peu-
» vent avoir des procès à leurs tribunaux; de n'envoyer
» aucun présent ni aux gens des conseils du roi, ni à ceux
» qui sont préposés pour examiner leurs comptes, ou pour
» informer de leur conduite; de s'abstenir de tout blas-
» phème, et de ne fréquenter ni les cabarets, ni les lieux
» de débauche; de n'acheter directement, ni indirecte-
» ment aucun immeuble dans l'étendue de leur juri-
» diction; de ne point exiger d'amende qu'elle n'ait été
» publiquement prononcée; de tenir leurs audiences dans
» les lieux où ils ont coutume de les donner, pour ne
» point consumer les parties en frais. » Ces règlements seraient-ils déplacés aujourd'hui et pense-t-on que les évêques n'aient pas exercé une influence décisive sur les formes de la justice en France et sur la régularité qui s'est presque toujours fait remarquer dans nos tribunaux? On peut dire que la justice est sortie tout armée du sein de l'Eglise, à la différence de la science et de la liberté qui n'en sont sorties que successivement et faibles d'abord, pour grandir ensuite sous les ailes et à côté de leur mère.

Pendant que ses lieutenants rendaient la justice dans les provinces, le roi la rendait lui-même à Paris. Les ministres demeuraient étrangers aux jugements parce qu'alors, comme dans tous les temps de liberté légale, ceux

qui faisaient les lois n'étaient pas chargés de leur application. Le sire de Nesle, le comte de Soissons, Joinville, Pierre de Fontaines et Geoffroi de Villette, Caillé de Tours, composaient ordinairement ce jury populaire. Chaque jour, après avoir ouï la messe, ils allaient entendre les plaids de la Porte (1), et jugeaient sur-le-champ toutes les petites affaires; les parties pouvaient en appeler au roi et le roi décidait : « Souvent j'ai vu, dit Joinville, » que le bon saint après la messe alloit se promener au » bois de Vincennes, s'asseyoit au pied d'un chêne, nous » faisoit prendre place à côté de lui, et donnoit audience » à tous ceux qui avoient à lui parler, sans qu'aucun » huissier ou garde les empêchât de l'approcher (2). » On le vit aussi plusieurs fois venir au jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, avec un surecot de tiretaine sans manches, et par-dessus un manteau de taffetas noir; là, il faisait étendre des tapis pour s'asseoir avec ses conseillers, et *dépêchoit son peuple diligemment*, deux fois par semaine il donnait audience dans sa chambre; et peu content d'expédier les parties, il les renvoyoit souvent avec des instructions importantes (3).

(1) Appelés depuis « requêtes du palais. »

(2) Joinville, p. 13.

(3) Guillaume de Carn. v. 470.

Les guerres particulières furent interdites, on renouvela contre le duel les canons des conciles, les ordonnances de Charlemagne et celles de son petit-fils, Charles-le-Chauve ; en un mot, on n'oublia rien pour corriger les abus et perfectionner les mœurs. Le zèle du clergé, toute l'activité du roi ne suffisaient pas à maintenir la paix et à rétablir l'ordre ; à peine avaient-ils terminé l'organisation judiciaire et la réparation des injustices, qu'il fallut songer à retenir dans de justes bornes le turbulent esprit de l'Université ; quatre écoliers, rencontrés par le guet, récemment établi, dans une taverne de mauvais renom, avaient été maltraités par les archers, l'un fut tué sur place, les trois autres furent blessés, dépouillés et mis en prison ; une réparation, faite par ordre des ministres, fut trouvée insuffisante par l'Université; les leçons furent suspendues ; Innocent IV intervint de nouveau en faveur de la science ; deux archers furent pendus, les autres furent bannis et les écoles se rouvrirent. C'est encore un souvenir à mettre sur le compte de l'Université, quand le clergé voudra régler avec elle et demander ce qui lui appartient.

Tout conspirait alors pour fournir au clergé l'occasion d'utiliser son pouvoir temporel au profit de la nation française. Pendant que tout s'inclinait devant cette calme

et bonne figure de saint Louis, Urbain IV, le fils d'un savetier de Troyes, lui offrait et il refusait l'empire d'Allemagne et le royaume de Naples. Son frère Charles, moins timoré, accepta la couronne de Sicile qu'il fallait aller prendre sur la tête de Manfred, bâtard de Frédéric II. L'intrépidité de Charles, les talents militaires de Gui de Mello, suivant quelques-uns, suivant quelques autres de Gui de Beaujeu, évêque d'Auxerre, « prélat » prompt de la main, » l'héroïsme de Robert de Béthune, de Gilles-le-Brun, connétable de France, le plus grand guerrier de son siècle, et de vingt autres puissants barrons, triomphèrent de tous les obstacles; [1266] Manfred est tué dans la bataille de Bénévent; Conradin, jeune prince de seize ans, venu d'Allemagne, malgré les prières et les larmes de sa mère, pour revendiquer une couronne qu'il croyait lui appartenir, s'avance à la tête de trente mille hommes et livre bataille à dix mille Français sur les bords du lac Célano; son armée est taillée en pièces, il est fait prisonnier et son farouche vainqueur l'envoie mourir sur un échafaud. Charles fut le premier en Europe qui fit décapiter un prince souverain injustement condamné; prêt à poser la tête sur le billot, Conradin jeta son gant dans la foule : qui l'a relevé? « Louis XVI, descendant de saint Louis, dont Charles d'Anjou était frère.»

Il est plus facile de remporter des victoires que d'établir sa domination sur une terre étrangère ; le souverain Pontife avait donné au comte d'Anjou une couronne à conquérir, la conquête était faite, il ne sut pas la conserver ; il lui aurait fallu, pour se faire accepter par les populations, des manières affables et pleines de bonté ; un choix de ministres sages, tolérants et justes ; une grande économie dans les finances, afin de ne pas accabler ses nouveaux sujets ; il aurait dû tirer un voile sur les résistances qu'il avait rencontrées et appeler à lui ceux des principaux seigneurs qui avaient combattu contre lui pour Manfred et pour Conrardin ; au lieu de cela, il ne songea qu'à se faire craindre, les plaintes des Siciliens ne parvenaient jusqu'au trône que pour en être dédaigneusement rejetées ; les gens de bien ne furent ni consultés, ni écoutés ; une foule de scélérats occupèrent les premières places, les habitants furent accablés d'impôts et les sanglantes exécutions se renouvelèrent tous les jours. En vain Clément, qui avait succédé à Urbain, lui représentait-il le tort qu'il se faisait par la dureté de son gouvernement; en vain lui faisait-il connaître la situation des esprits et lui donnait-il en exemple la conduite de son frère de France que tout son peuple adorait; en vain il lui remontrait que c'était peu d'avoir vaincu les Siciliens

par les armes, s'il ne subjuguait leurs cœurs par ses bienfaits; en vain veillait-il pour le prince, quand le prince ne comptant que sur sa forte épée, s'endormait au milieu des complots qui se tramaient contre lui : rien ne put lui faire comprendre que les empires ne se fondent pas sur la force matérielle, et bientôt on regretta Manfred pour ne plus considérer Charles que comme un tyran choisi peut-être par Rome pour être le fléau de la Sicile; c'était une erreur que démentaient la conduite et les instructions du Pontife; mais les peuples ignorent ce qui se passe dans les hautes régions politiques, ils ne connaissent que ce qu'ils éprouvent et l'attribuent bien souvent à une cause étrangère à leurs maux. Quoi qu'il en soit, le comte d'Anjou n'établit son trône que sur du sable et la politique de l'ordre civil aboutit enfin aux vêpres siciliennes! Charles et tous ses vaillants guerriers laissaient tomber dans le sang français une couronne que la papauté seule avait placée sur le front de la France! Ce n'est pas la dernière fois que nous verrons la politique des habiles et des sages détruire les heureux résultats de la politique du clergé.

Ce fut à cette époque que Louis IX entreprit son second voyage d'outre-mer d'où il ne devait plus revenir; la régence fut par lui remise entre les mains de Mathieu,

abbé de Saint-Denis et de Simon de Clermont, comte de Nesle; en cas de mort, ils devaient être remplacés par Philippe, évêque d'Evreux, et par Jean, comte de Ponthieu. La flotte partit d'Aigues-Mortes le 1er juillet 1270, dix-huit jours plus tard elle était en vue de Tunis et, le vingt-cinq du mois d'août, à l'âge de cinquante-cinq ans et quatre mois, Louis échangeait sa terrestre couronne contre celle qui l'attendait au ciel; sur la terre il ne perdait qu'un trône et il y laissait des autels; également digne d'être admiré sur le trône et vénéré sur les autels, « soit » qu'il combatte sur le pont de Taillebourg ou à la Mas» soure; soit que, dans une bibliothèque, il rende » compte de la matière d'un livre à ceux qui viennent le » demander; soit qu'il donne des audiences publiques ou » juge des différends aux *plaids* de la Porte ou sous le » chêne de Vincennes, *sans huissiers ou gardes*,.... soit » que des princes étrangers le choisissent pour arbitre; » soit qu'il meure sur les ruines de Carthage, on ne sait » lequel le plus admirer du chancelier, du clerc, du pa» triarche, du roi et de l'homme. Marc-Aurèle a montré » la puissance unie à la philosophie, Louis IX la puis» sance unie à la sainteté : l'avantage reste au chrétien.» (*Chateaubriand.*)

Saint Louis fut tout entier l'œuvre du clergé, qui le

prit au berceau pour ne le quitter qu'à Saint-Denis ; c'est son chef-d'œuvre d'éducation royale, il lui est donc permis de le montrer à ses ennemis et de leur dire : « Vous avez » fait des rois philosophes, placez votre merveille à côté » de mon ouvrage ; prenons pour jury la nation, l'Eu- » rope, l'univers si vous voulez, et attendons le verdict. »

Après la mort de saint Louis, Philippe abandonna le siége de Tunis, traversa l'Italie, visita Rome, continua sa route par Verceil et Suze, franchit le Montcenis, prit par la vallée de Maurienne, se rendit à Lyon, Mâcon, Châlon, Cluny, Troyes et à Paris enfin, d'où il conduisit à Saint-Denis les os de son père, du comte de Nevers son frère et d'Isabelle, son épouse. On voyait encore, avant 1793, « au faubourg Saint-Laurent et sur le chemin de Saint- » Denis, comme sept pyramides de pierres qui furent » élevées aux endroits où Philippe s'était arrêté pour se » reposer en portant le corps de son père. » On ne les voit plus aujourd'hui, ceux qui ont brisé les tombeaux ne pouvaient pas respecter les dernières haltes de la mort.

Cette funèbre cérémonie achevée, Philippe se ressouvint des dernières instructions qu'il avait reçues : « Garde- » toi, beau cher fils, de trop grandes convoitises ; ne » boute pas sur tes peuples trop grandes tailles, ni » subsides, si ce n'est par grande nécessité, pour ton

» royaume défendre; alors même, travaille-toi à procurer » que la dépense de ta maison soit raisonnable et selon » mesure. » En France, il n'y avait rien à changer pour le moment, rien n'y fut donc changé : l'administration demeura dans les mêmes mains et la tranquillité continua à être parfaite. Une guerre allait éclater entre la France et la Castille, le pape Nicolas III employa tous ses efforts pour l'empêcher d'éclater; les mouvements tumultueux se firent au-delà des frontières; (1282] en Navarre, en Castille, à Naples, en Aragon et, nulle part, les souverains Pontifes ne se lassèrent d'épuiser leurs ressources pour favoriser la France contre les assassins de Palerme, contre le roi Alphonse et contre don Pèdre dont il donna le trône au comte de Valois, second fils de Philippe. Toutefois, le roi ne voulut pas accepter avant d'avoir pris l'avis des prélats du royaume et, le 21 février [1284], ils se réunirent en conseil; après mûre et à ce qu'il paraît, vive délibération, l'archevêque de Bourges se leva et dit, au nom du clergé : « Que l'honneur de Dieu et de la » sainte Eglise romaine, l'utilité de la foi catholique, la » gloire du roi et de la France, exigeaient que le souve» rain reçût avec reconnaissance le présent du saint Père.» Aussitôt le souverain Pontife accorda au roi, pour trois ans, la dixième partie des revenus ecclésiastiques.

Ainsi, à l'intérieur, les évêques-ministres font paisiblement exécuter les sages règlements publiés par eux sous le règne de Louis IX ; à l'extérieur, les prélats votent pour l'agrandissement de la France et se joignent aux villes pour le secours qu'elles doivent au roi, « à cause de la milice. » Tel fut le double rôle du clergé pendant les seize années du règne de Philippe III. Ce prince passa la plus grande partie de ce temps hors de son territoire, toujours mêlé à toutes les batailles, et ne revint de Gironne que pour mourir à Perpignan, dans la quarante-unième année de son âge, le cinq octobre 1285. « Il se trouve placé entre » saint Louis, son père, et Philippe-le-Bel, son fils, de » même que Louis VIII, entre Philippe-Auguste, et saint » Louis ; comme le laboureur laisse une terre en friche » entre deux moissons, la providence laissait reposer la » France entre deux grands règnes. » (*Chateaubriand.*)

CHAPITRE IX.

Considérations générales sur les XIe, XIIe et XIIIe siècles. — Domination du spirituel sur le temporel. — L'inquisition. — Domination des Papes jugée à Londres et à Berlin. — Les peuples devraient bénir cette domination. — Les Maures d'Espagne et les Protestants de France. — Avaient-ils le droit de s'imposer aux populations qui les rejetaient. — Conséquences politiques des doctrines de la prétendue réforme. — Considérations générales. —

Quoique nous ne soyons pas encore arrivés aux dernières années du XIIIe siècle, il est temps, néanmoins, de le considérer et de le juger; aussi bien, le règne de Philippe IV, que nous aurions encore à traverser, nous mènerait trop loin des faits qui nous restent à apprécier et qui, placés à une distance de quarante ou cinquante ans, nous paraîtraient détachés de l'époque à laquelle ils appartiennent. Sous la main de Philippe-le-Bel, les constitutions politiques subirent une modification tellement profonde que la marche des affaires prit une face toute nouvelle : la monarchie des Trois Etats et celle du Parlement commencent pour ne finir qu'à l'entrée du XIXe siècle; c'est un tout autre ordre de choses qui, rangé à côté des quatre derniers règnes, formerait une disgracieuse bigar-

rure et sortirait quelque chose à l'unité de point de vue si nécessaire pour apprécier convenablement les objets. Arrêtons-nous donc pour examiner le progrès que le clergé a fait faire aux mœurs, aux lois, aux arts et à la liberté; deux énormes accusations pèsent sur lui à cette époque : la domination du spirituel sur le temporel des princes, se manifestant par l'excommunication de Philippe-Auguste et par la déposition de Frédéric II, au concile de Lyon, ensuite l'établissement du tribunal de l'inquisition, à Toulouse d'abord et puis dans tout le royaume. J'ai donné dans les chapitres qui précèdent, les faits historiques propres à établir la marche graduelle de l'Eglise vers le bien-être général des populations; mais avant d'y ajouter les développements nécessaires pour en faire sentir les plus naturelles conséquences, il faut examiner la route suivie depuis un siècle et savoir, par expérience, s'il est vrai que cette Eglise l'ait encombrée à l'effet d'arrêter le pas de l'humanité. Essayons donc de démontrer que cette domination était une nécessité du temps et que le pontificat, en s'élevant au-dessus des têtes couronnées, n'a fait que répondre aux besoins des populations et aux principes constitutifs d'une société établie sur le droit évangélique.

Sous Philippe-Auguste, la société marche largement,

mais, dans ce progrès faut-il voir le mouvement naturel de la civilisation ou l'influence du prince, ou bien faut-il le ranger « parmi ces révolutions qui arrivent toutes » seules ? » Telles sont les questions que s'adressent de très-graves auteurs qui ne veulent pas voir où est la véritable source de tous ces merveilleux changements. Il me semble que toutes ces questions méritent et attendent des réponses négatives. Le mouvement prouve l'existence, la civilisation existait donc avant Philippe-Auguste; quelle fut sa mère? Il ne se produit nulle part un mouvement, quelque naturel qu'il soit, qui n'ait sa cause en dehors de lui, antérieure à lui et plus puissante que lui; quelle fut la cause de ce mouvement qui n'a pu être assez puissant pour se créer lui-même? Le balancier d'une horloge se meut naturellement, si on suppose l'existence et l'action d'un mécanicien, quel fut le mécanicien assez habile pour créer et organiser le mouvement de la civilisation? Il en faut un nécessairement. Peut-on le ranger parmi les révolutions qui arrivent toutes seules? Mais les révolutions, bonnes ou mauvaises, n'arrivent jamais seules; elles se produisent par des actes d'une volonté ou de mille volontés, après s'être formées par l'étude et la réflexion dans une intelligence ou dans mille intelligences, mais toujours de façon à pouvoir être attribuées

à des causes certaines et à des hommes qui en furent les auteurs plus ou moins glorieux ou plus ou moins coupables, de telle sorte qu'il ne soit pas permis de dire que « l'on fait honneur au génie des hommes de ce qui se se- » rait accompli sans eux comme avec eux. » Cette doctrine, vraie quand il s'agit du développement des êtres purement matériels, ne saurait l'être dans l'ordre des choses qui tiennent à la libre action des facultés intellectuelles. Nous apprécierons différemment les causes et les artisans de ces révolutions, suivant que nous en trouverons les conséquences utiles ou nuisibles, mais nous serons d'accord pour dire par qui et pourquoi elles ont été produites. Ainsi, pour en donner un exemple frappant, s'il y a un fait certain c'est que, chez nous, depuis soixante ans, la société se trouve en proie à une agitation telle qu'aucun pouvoir ne peut s'y promettre vingt-quatre heures de vie. Ce mouvement a ses auteurs et ses causes, où faut-il les chercher? Suivant moi, il faut remonter jusqu'aux Albigeois, descendre au protestantisme et s'arrêter à la philosophie du XVIIIe siècle, parce que ces trois enseignements qui se sont suivis de deux siècles en deux siècles, n'ont eu qu'un seul et même but, le renversement du principe de l'autorité et que, les nations privées de ce principe, ressemblent à un vaisseau, privé d'ancre

et de boussole, agitant au hasard sans pouvoir s'arrêter même devant un écueil. Le nombre est grand de ceux qui pensent que la doctrine des Vaudois, celles de Luther et des philosophes du XVIIIe siècle ont émancipé les peuples; moi, je trouve qu'elles les ont abâtardis; je crois qu'elles les ont émancipés comme on émanciperait un enfant de quelques mois, que ses jambes soutiennent à peine, dont la langue commence à balbutier quelques mots informes, et à qui l'on dirait : « Tes langes gênent » ta liberté, je t'en délivre, lève-toi et marche. » Nos jugements ne seront pas les mêmes, mais les causes et les hommes existent, nous les connaissons; les changements, bons ou mauvais, ne sont donc pas venus seuls et d'eux-mêmes; tous les deux, nous nommons Pierre Valdo, Martin Luther et Arouet de Voltaire, seulement vous bénissez les mains d'où se sont échappés ces changements, et d'autres les maudissent. Quant au prince, ce n'est pas lui non plus qui a fait la civilisation, puisqu'il a eu besoin lui-même d'être civilisé; il n'a été que l'instrument plus ou moins docile et intelligent de l'élément civilisateur. Cet élément a été la doctrine évangélique; les hommes qui ont employé cet élément à la confection du grand œuvre sont les membres du clergé; les moyens employés par eux sont la charité pour les faibles,

l'étude pour ceux qui aimaient la lumière, les avis, les réprimandes et même la violence pour les grands et les rois qui se montraient rebelles aux principes civilisateurs. Vous condamnez la violence exercée par l'Eglise, contre plusieurs de nos monarques et principalement contre Philippe-Auguste, pour établir et conserver l'indissolubilité du mariage, et précisément ces efforts ont sauvé la société prête à redescendre dans la barbarie par la débauche. « Je pourrais citer au tribunal du siècle présent,
» d'un côté, les passions des grands, et, de l'autre, l'in-
» trépide esprit pastoral avec lequel les chefs de l'Eglise
» ont maintenu la pureté et la dignité du sang européen.
» Je pourrais, reprenant l'histoire dans un autre sens que
» celui où elle est enseignée, vous dire ce que nous avons
» souffert pour vous, et ce que vous seriez devenus, si
» les inébranlables barrières de la catholicité n'avaient
» arrêté obstinément ces êtres effrénés en qui la puissance
» égalait la convoitise, et qui, impartients des mœurs
» du Christ, se ruaient à la conquête de la liberté païenne
» et musulmane. Nous avons fait de cette cause la cause
» totale de la civilisation, parce que c'était la cause de la
» femme, celle de vos mères, de vos épouses, de vos
» filles, et avec elle la cause du genre humain. Vous ne
» l'avez pas compris. Vous nous avez accusés de passer

» les bornes de la défense légitime, de porter la main » sur la couronne, quand nous ne la portions que sur la » brutalité de la chair et du sang. Où seriez-vous sans ces » combats? Votre sang, flétri depuis des siècles, vous » serait arrivé par les veines d'une femme esclave au lieu » de vous arriver du cœur d'une femme ingénue. Tout » ce que vous avez eu de joies saintes par vos mères, vos » épouses et vos filles, eût été transformé aux joies in» fâmes de la servitude trempée dans la volupté. Vous » seriez des Turcs et non des Francs.

» La famille est devenue le lieu de la paix, de la joie, » de l'honnêteté, le lieu d'élection de toute âme qui n'est » pas corrompue. Le culte des affections a succédé au » culte de la chair et du sang. Je vous le demande sans » crainte; quel est celui de vous qui ne sache pas et qui » ne sente pas qu'il y a plus de contentement dans un » quart d'heure passé au sein de la famille, à côté du » père, de la mère, des frères et des sœurs, qu'il n'y en » a dans tous les enivrements du monde? qui ne fait pas » de la famille le rêve de son existence? ô foyer domes» tique des peuples chrétiens! maison paternelle, où, dès » nos permiers ans, nous avons respiré avec la lumière » l'amour de toutes les saintes choses, nous avons beau » vieillir, nous revenons à vous avec un cœur toujours

» jeune, et n'était l'éternité, qui vous appelle en nous » éloignant de vous, nous ne nous consolerions pas de » voir chaque jour notre ombre s'allonger et votre soleil » pâlir (1). »

Je n'ai pas cru possible d'exposer d'une façon plus magnifique et plus touchante à la fois le résultat des excommunications dont, à plusieurs reprises, nos princes ont été frappés et, malgré son étendue, je n'ai pas reculé devant la citation de ce passage du premier de nos orateurs chrétiens. Il m'a paru complet et je me garderai d'y rien ajouter, ce serait un haillon sur une robe d'or et de soie.

On condamne sévèrement la déposition prononcée par Innocent IV, dans le concile de Lyon, contre Frédéric II, empereur d'Allemagne, et l'on dit que l'Eglise a scandaleusement abusé de ses pouvoirs spirituels pour écraser sous ses pieds l'indépendance du pouvoir temporel. La réponse à cette accusation se trouve dans l'histoire.

Personne ne contestera à Pépin et à Charlemagne le droit de disposer de leurs conquêtes d'Italie, et aux souverains pontifes celui d'accepter l'indépendance territoriale que ces princes leur ont volontairement offerte ; de ces incon-

(1) Lacordaire, tom. II, p. 352, 354.

testables donation et acceptation, il est résulté que, depuis la chute et le partage de l'empire, les Papes sont devenus, en Italie, les premiers et les plus anciens souverains. D'autres royaumes ou d'autres principautés ont voulu se former autour d'eux et cela était d'absolue nécessité, les hommes ne pouvant pas longtemps habiter les uns à côté des autres, sans se réunir en société; mais il n'est pas facile de parvenir à créer ces grands établissements sans éprouver de sanglantes et terribles oppositions. Les premières à vaincre sont celles qui s'élèvent du sein même d'une société qui, jeune encore, se montre impatiente de tout frein et se mutine contre les lois destinées à établir son repos, en fixant les rapports des citoyens entre eux et protégeant les faibles contre les forts, les bons contre les mauvais; de plus, les ambitions se disputent le droit de présider aux destinées de la société nouvelle et ceux qui se trouvent plus près du trône y veulent monter avant qu'une famille y soit solidement assise; c'est une seconde source de guerres civiles. Il est rare que ces royaumes puissent s'affermir sans qu'il s'élève des rivalités, des jalousies ou des intérêts qui soulèvent les puissances voisines; on se précipite les uns sur les autres; le plus fort ou le plus habile, quelquefois le plus heureux, renverse le trône et ajoute à ses provinces les

provinces du vaincu. Cette monarchie naissante peut donc être renversée 1° par le peuple ; 2° par les grands ; 3° par les étrangers, mais il est à remarquer qu'à leur origine, les Etats, bien loin d'être menacés par le peuple, sont en général formés et défendus par lui. La raison en est que, se composant de ce qu'il y a de plus faible dans la nation, il est heureux de trouver dans celui qui gouverne et dans l'exécution des lois une protection contre ceux qui se mettent au-dessus du droit commun ; et, d'un autre côté, le souverain ne trouvant d'autre appui, contre les rivalités du dedans et contre celle du dehors, que celui du peuple lui-même, cherche à faire avec lui une alliance intime, offensive et défensive ; la cause de l'un devient celle de l'autre. Mais il arrive souvent que rois et peuples ne sont pas assez puissants pour lutter contre les ambitions mécontentes ou contre les passions contraintes par la loi ; peuples et rois cherchent alors, en dehors d'eux-mêmes, une main puissante et amie qui les protège contre les spoliations de la violence et contre le despotisme de l'arbitraire ; si le protecteur réussit à sauver ceux qui l'ont imploré, ceux-ci le reconnaissent inévitablement pour plus puissant qu'eux et, pour avoir droit à une protection dont peut-être ils auront besoin demain, ils déclarent tenir de lui, l'un sa couronne, l'autre son

indépendance, ils deviennent ses vassaux, le royaume devient son fief. Heureux les peuples et les rois auxquels la Providence envoie cette main amie! Les choses ne se passèrent pas autrement pour la Sicile, en 1093. Lorsque Roger, le Normand, fit la conquête de ce royaume et s'y établit, les Sarrasins en étaient maîtres depuis le commencement du neuvième siècle (820); c'est dire assez que la population chrétienne y avait diminué et que les obstacles à vaincre furent nombreux et puissants. La force ou plutôt le courage triompha des obstacles matériels, mais quand Roger voulut ériger son trône, il se trouva que quelques seigneurs élevèrent des prétentions à la couronne, que l'empereur d'Allemagne et le fantôme d'empereur qui vivait à Constantinople se mirent au rang des compétiteurs. Les Siciliens, délivrés de l'abrutissante domination du Croissant, se virent sur le point d'être dévorés par la guerre civile, Roger, leur libérateur, se trouva menacé du dernier supplice s'il ne se retirait devant de hardies ambitions que le péril avait jusques-là rendues muettes. Les Siciliens et Roger se tournèrent du côté du pape, le sollicitèrent d'interposer son autorité spirituelle pour les protéger contre la guerre civile prête à éclater, lui déclarant qu'ils consentaient à devenir ses vassaux et à soumettre la couronne de Sicile à la souve-

raineté pontificale. Urbain II, homme d'un zèle infatigable, se garda bien de rejeter cette supplique; il intervint, en effet, avec toute sa grandeur et toute sa fermeté, la paix fut rétablie au moment où elle paraissait s'évanouir à tout jamais et la couronne fut consolidée au moment où on la croyait ravie ou brisée. Roger devint dès-lors vassal du souverain pontife et en reçut l'investiture à condition de prêter serment de fidélité à son suzerain. Il ne faudrait pas croire que cette donation fût une de ces conventions éphémères, faites aujourd'hui, oubliées demain et reléguées dans la poussière de quelque chancellerie; elle fut ratifiée, dans l'usage, par tous les successeurs de Roger jusqu'à Frédéric II, inclusivement. Roger meurt le 27 février 1154; son fils, Guillaume-le-Mauvais, lui succède, demande l'investiture au pape Urbain qui la refuse, et l'accorde à Bénévent, au mois de juin 1156. Le roi vint à l'église de Saint-Marcien et lui fit hommage lige en présence de plusieurs évêques, cardinaux, comtes et barons. Guillaume meurt à Palerme, le 30 avril 1166, et son fils, Guillaume-le-Bon, reçoit l'investiture des mains du souverain pontife. Les choses se pratiquèrent ainsi, en vertu des lois qui régissaient le système féodal, jusqu'à l'année 1198. A cette époque mourut l'empereur Henri VI, roi de Sicile; l'impératrice Constance envoya

à Rome, Anselme, archevêque de Naples, et Aimeri, archidiacre de Syracuse, afin de solliciter pour elle et pour son jeune fils, Frédéric II, l'investiture du royaume de Sicile. Innocent III accorda ce que demandait l'impératrice à condition qu'elle jurerait entre les mains du légat de faire hommage au pape aussitôt qu'elle pourrait venir en sa présence, et que le jeune roi remplirait la même formalité, quand il aurait atteint l'âge de sa majorité. Dix sept ans plus tard, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à l'empereur Othon, Frédéric se mit sur les rangs et, grâces à l'affection que lui portait le pape, fut déclaré empereur d'Allemagne, mais avec la promesse positive que la Sicile ne serait jamais réunie à l'empire. Le prince avait rassuré le pape à cet égard et, par une patente donnée à Strasbourg, le 1er juillet 1215, scellée d'une bulle d'or, il avait promis à Innocent qu'aussitôt qu'il serait couronné empereur, il émanciperait son fils Henri et lui laisserait le royaume de Sicile pour le tenir de l'Eglise romaine (1) : « en sorte, ajoute-t-il, que dès lors nous ne » prendrons plus le nom de roi de Sicile; mais nous au- » rons soin que ce royaume soit gouverné suivant votre » bon plaisir par une personne capable, jusqu'à ce que

(1) Fleury, tom. IX, p. 267.

» le roi notre fils soit en âge : de peur que la grâce que Dieu
» nous a faite de nous appeler à l'empire, ne fasse croire
» que le royaume de Sicile y soit uni, si nous tenions
» en même temps l'un et l'autre; et qu'elle ne porte quel-
» que préjudice au Saint-Siége, ou à nos successeurs. »

En conséquence, Frédéric fut couronné à Rome par Honorius III, le 22 novembre 1220; il aurait dû, pour ne pas manquer à la loyauté, renoncer, dès ce moment, au titre de roi de Sicile, mais il n'en fit rien : les Lombards, ne voulant pas dépendre de l'Allemagne, se révoltèrent contre l'empereur; quelques évêques, attachés à Frédéric, les excommunièrent. Le pape révoqua cette sentence et les Italiens formèrent une ligue pour résister aux forces de l'empire; seize villes prirent part à cette association : Milan, Vérone, Plaisance, Verceil, Lodi, Alexandie, Trévise, Padoue, Vicence, Turin, Novarre, Mantoue, Bresse, Bologne et Faenze. Les troupes entrèrent, en effet, en Lombardie, commandées par Rainald, duc de Spolète, et le pape, non content d'envoyer des secours aux villes coalisées, excommunia l'empereur et son lieutenant. Les combats succèdent aux combats et, sur les champs de bataille, on voit d'un côté l'empereur et les Allemands, envieux de régner en Italie, de l'autre les peuples Italiens, soutenus par le souverain pontife, défen-

dant leur indépendance. La paix se fait enfin, le premier septembre 1230, mais elle est rompue au mois d'octobre 1238; Frédéric voulant à tout prix s'étendre au midi de ses possessions et joindre à son empire les rivages de la Méditerranée, s'empara de la Sardaigne qui se trouvait vis-à-vis du Saint-Siége, dans la même position que la Sicile, pour la donner à Hentz ou Henri, l'un de ses fils naturels. De là, remontrances de la part du pape, lettre de l'empereur aux cardinaux dans laquelle il leur dit : « Il est étonnant que le saint Père s'emporte jusqu'au » point de vouloir tirer le glaive spirituel contre l'em- » pereur romain et être le protecteur de l'Eglise en faveur » des Lombards rebelles, quoique les torts qu'il pré- » tend avoir été faits aux églises, soient déjà réparés, » ou le doivent être incessamment par nos ordres (1). » Cette lettre de Frédéric prouve évidemment qu'il s'agissait moins pour le pape de défendre les intérêts de l'Eglise que ceux des peuples et qu'il considérait comme légitime une coalition nationale dans laquelle l'empereur ne voulait voir qu'une révolte. L'excommunication fut publiée, à Rome, le dimanche des Rameaux et le jeudi suivant, 24 mars 1239. Parmi les

(1) Fleury, tom. XI, p. 614.

raisons apportées par Innocent, on trouve celles-ci :

« 1° Pour avoir excité sédition à Rome contre l'Eglise, » à dessein de nous en chasser, nous et les cardinaux; » au préjudice du serment qu'il a fait;

» 2° Parce que dans le royaume de Sicile, les clercs sont » pris, emprisonnés, proscrits et mis à mort (1).

» 3° Parce qu'il a pris et retient en prison Pierre Sarra- » sin, noble citoyen Romain, qui venait à Rome de la » part du roi d'Angleterre.

» 4° Parce qu'il a envahi plusieurs terres de l'Eglise, » entre autres la Sardaigne.

» 5° Il a aussi envahi et ravagé les terres du royaume de » Sicile que l'Eglise tenait en sa main. Il a dépouillé de » leurs biens quelques églises cathédrales et quelques » monastères.

» 6° Parce que, contre la teneur du traité de paix, ceux » qui ont été du parti de l'Eglise sont dépouillés de tous » leurs biens, et contraints d'aller en exil, leurs femmes » et leurs enfants demeurant en captivité.

» Quant aux vexations des nobles, des pauvres, des » veuves et des orphelins, pour lesquelles Frédéric a au- » trefois juré d'obéir aux ordres de l'Eglise, nous pré-

(1) Par Clercs, il faut entendre les ecclésiastiques et les laïcs qui fréquentent les écoles.

» tendons l'admonester et procéder selon la justice. »

D'autres traités de paix furent conclus et presqu'aussitôt rompus ; d'autres promesses furent faites et presque aussitôt violées par Frédéric qui forma le projet d'enlever le pape de Rome. Pour terminer cette scandaleuse lutte et donner à la justice de sa cause la sanction de l'autorité humaine, Innocent IV assembla un concile général à Lyon, le 26 juin 1245 ; tous les prélats et souverains de l'Europe y furent appelés et il s'y trouva cent quarante évêques ou archevêques : Baudoin empereur de Constantinople et Raymond comte de Toulouse y assistèrent en personne ; le comte Bigod y vint de la part du roi d'Angleterre, celui de France et ceux de plusieurs autres royaumes y furent représentés par des ambassadeurs ; l'empereur Frédéric y envoya Thadée de Suesse, pour défendre sa cause. Ainsi, ce concile était un immense tribunal où, en présence des rois, le clergé allait décider si, oui ou non, Frédéric avait le droit de s'emparer des royaumes qu'il trouvait à sa convenance et d'incendier les villes qui ne voulaient pas de sa domination ; s'il avait manqué à la fidélité jurée à son suzerain et s'il pouvait, malgré son serment et l'opposition des populations, retenir le royaume de Sicile comme annexe de l'empire. L'autorité de ce tribunal ne peut pas plus

être mise en doute que l'autorité de la cour des pairs qui, sous Philippe-Auguste, prononça que Jean d'Angleterre, ayant forfait aux lois du suzerain, était déchu de toutes les provinces qu'il possédait en France.

Le pape accusa Frédéric de parjure et fit lire à l'appui plusieurs pièces qui furent annexées à la procédure : « 1° une bulle scellée en or, accordée au pape Honorius » par Frédéric, lorsqu'il n'était encore que roi de Sicile, » portant qu'il lui avait prêté serment de fidélité comme » son vassal ; et une autre par laquelle reconnaissant » encore qu'il tenoit en fief du Saint-Siége le royaume » de Sicile, il cédoit et quittoit tout le droit qu'il pouvoit » avoir aux élections des églises de ce royaume, et » les déclaroit franches de toutes redevances. Il fit lire » plusieurs autres bulles d'or, par lesquelles Frédéric, » tant comme roi que comme empereur, donnoit et con- » firmoit à l'Eglise romaine la Marche d'Ancône, le duché » de Spolète, la Pentapole, la Romagne et les terres de » la comtesse Mathilde (1). »

Thadée présenta des observations, les ambassadeurs de France et d'Angleterre sollicitèrent un délai de douze jours afin que Frédéric pût se présenter en personne ou

(1) Fleury, tom. XII, p. 37.

fournir de nouvelles explications; le délai s'écoula sans que l'empereur se mît en mesure d'en profiter. Après un nouveau discours de Thadée, le pape prit la parole et réduisit à quatre les griefs reprochés au monarque : parjure, sacrilège, hérésie et félonie. Ces quatre accusations ayant été justifiées dans une délibération à laquelle prirent part les souverains présents et les envoyés des princes absents, Innocent se leva et prononça la sentence suivante : « Nous » dénonçons le prince susdit privé de tout honneur et » dignité, dont il s'est rendu indigne par ses crimes, et » l'en privons par cette sentence : absolvant pour tou- » jours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, » défendant fermement que personne lui obéisse comme » empereur ou comme roi, ni le regarde comme tel ; et » voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou » conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul » fait... »

Cette déposition ne fut donc pas seulement énoncée par la puissance spirituelle, mais encore par un pouvoir temporel supérieur à celui du roi de Sicile : Frédéric était le vassal du souverain de Rome, il avait manqué à son serment de fidélité, un tribunal composé de ses pères a prononcé sa déchéance, voilà tout ; rien de plus simple ne s'est jamais passé en aucun pays du monde. « Quant

» au royaume de Sicile, dit Fleury, il est certain que c'é-
» tait un fief mouvant de l'église romaine, ainsi la dépo-
» sition de Frédéric II ne doit point être tirée à consé-
» quence contre les autres souverains (1). » Les historiens anglais conviennent aussi de cette vérité : « Lorsque les
» aventuriers normands s'étaient jadis emparés de la Si-
» cile et de la Pouille, ils avaient fait de leurs conquêtes,
» par donation volontaire, des fiefs du Saint-Siège, ces
» deux royaumes avoient passé comme tels au dernier em-
» pereur, Frédéric; mais durant la longue guerre qu'il
» fit aux papes Grégoire et Innocent, il fut condamné à
» la confiscation de toutes les terres qu'il tenoit de l'église
» de Rome; et on prit la résolution, dictée par l'expé-
» rience du passé, d'empêcher désormais la réunion sur
» la même tête de la couronne de Sicile et de la couronne
» impériale (1). » Les docteurs de Berlin ne pensent pas autrement que ceux de Londres ; voici l'opinion de M. Ranke, professeur et historien : « Rien d'étroit, rien
» de personnel, rien de barbare dans cette domination
» souveraine. Elle reculait les bornes du monde chrétien,
» s'opposait aux envahissements de l'islamisme, contre-
» balançait par un pouvoir intellectuel et moral, le pou-

(1) Fleuri, tom. XII, p. 45.

(2) *Histoire d'Angleterre* de Lingard, tom. II, p. 631.

» voir brutal et sanglant des sceptres de fer et des lances » d'airain ! D'une main, la papauté luttait contre le Crois- » sant ; d'une autre, elle étouffait les restes du paganisme » énergique du septentrion. Elle ralliait comme autour » d'un point central et vivant les forces morales et spiri- » tuelles de l'espèce humaine. Elle était despote comme » le soleil qui fait rouler le globe. La barbarie et la féro- » cité universelle tendaient à tout désorganiser : elle fai- » sait tout revivre. Elle insultait, dites-vous, les diadèmes » des rois et les droits des nations ; elle posait son pied » insolent sur le front des monarques ; rien n'existait sans » la permission de Rome ? Sans doute ; mais cette domi- » nation présomptueuse était un bienfait immense. La » force de l'esprit contraignait la force brute à plier de- » vant elle. De tous les triomphes que l'intelligence a » remportés sur la matière, c'est peut-être le plus su- » blime. »

» Que l'on se reporte au temps où la loi muette, pros- » ternée sous le glaive, rampait dans une boue ensan- » glantée, n'était-ce pas chose admirable, de voir un » empereur allemand, dans la plénitude de sa puissance, » au moment même où il précipitait ses soldats pour » étouffer le germe des républiques d'Italie, s'arrêter » tout-à-coup et ne pouvoir passer outre ; des tyrans cou-

» verts de leurs armures, environnés de leurs soldats, » Philippe-Auguste de France ou Jean d'Angleterre, sus- » pendre leur vengeance et se sentir frappés d'impuis- » sance?... A la voix de qui, je vous prie? à la voix d'un » pauvre vieillard habitant une cité lointaine avec deux » bataillons de mauvaises troupes, et possédant à peine » quelques lieues de territoire contesté! N'est-ce pas un » spectacle fait pour élever l'âme; une merveille plus » étrange que toutes celles dont la légende chrétienne est » remplie (1)? » « C'était une belle souveraineté que celle » que les Innocent et les Grégoire osèrent fonder sur la » pensée. Magnifique sceptre, tyrannie violente, mais non » odieuse! Elle payait en services ce qu'elle enlevait en in- » dépendance. Elle n'écrasait les hommes que pour les » éclairer, non pour les avilir (2). »

Fleury, Lingard, Rank, Français, Anglais et Prussiens, ce qu'il y a de plus grave et de plus sérieux dans les trois nations, proclame à la face de la terre que la déposition de Frédéric par Innocent était un droit, un devoir, un bienfait! Qui donc osera se lever et dire : « C'était un » crime! » On a parlé des fils des croisés, les détracteurs d'Innocent sont fils de l'ignorance, de la servitude ou de

(1) Ranke professeur à l'Université de Berlin.

(2) Revue britannique.

l'impiété. Oui, le pape a déposé Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile ; oui, il a dit à ses sujets : « Vous n'obéirez plus au fier descendant des Césars ; il » n'est plus souverain, ce n'est plus qu'un homme ; qu'il » s'agenouille et qu'il demande pardon à Dieu et aux » peuples ! à Dieu qu'il outrage, aux peuples qu'il tyran- » nise ! moi, fils d'un pâtre, héritier d'un pêcheur de la » Judée, je vous le dénonce comme l'ennemi de la loi, » de la justice et de la faiblesse. » Certes, si quelqu'un avait le droit de relever ce gant jeté par un vieillard dont toute la force est un livre, dont le sceptre est une croix, ce seraient les rois et leurs adorateurs ; si quelqu'un devait s'agenouiller devant cette puissante démocratie, ce seraient les peuples qui se disent las des rois ; eh bien ! non, les rois et ceux qui aiment les rois s'inclinent devant la magnificence des décrets rendus contre eux, et les peuples, autrefois protégés par Innocent, se révoltent contre lui et disent : « Nous ne voulons pas d'un prêtre » pour souverain. » Eh ! malheureux, c'est un prêtre qui a jeté à terre les rois qui opprimaient vos aïeux au XIII[e] siècle ! c'est un prêtre qui, marchant à la tête des seize plus grandes villes d'Italie, criait à Frédéric : « Nous » ne voulons pas être allemands ; nous, fils des arts, » nous ne voulons pas que le brillant génie de Cicéron et

» le divin laurier de Virgile s'inclinent et rampent devant » tes casques de fer et la brutalité de tes lances ! » Mais non, ce n'est pas la voix du peuple qui se fait entendre contre la papauté ; c'est encore Valdo, Luther, Helvétius ! Helvétius qui croit qu'un fils ne doit rien à sa mère parce qu'elle ne l'a pas conçu sans bonheur et qui enseigne qu'entre frère il n'y pas d'autre parenté que celle qui existe entre deux animaux nés de la même mère ! pauvre humanité ! Luther, qui met un livre plein de mystères entre les mains d'un aveugle, d'un enfant et d'un ignorant et qui leur dit : « Lisez ! votre interprétation sera la » vérité ! » pauvre vérité ! Valdo, qui veut que tout soit commun parmi les hommes, les richesses et la famille ; pauvres richesses, honteuse famille ! Non, ce n'est pas la voix du peuple, car ceux qui ne ratifient pas la condamnation de Frédéric, renient la signature du peuple mise au bas de l'arrêt, ils déchirent le traité d'alliance passé entre le peuple et le pape ; ils parlent bien haut contre la domination de l'Autriche en Italie, mais pour pouvoir en appeler à la révolte universelle ; en se déclarant contre Innocent, ils sont Gibelins et les Gibelins étaient Autrichiens ; les catholiques sont guelfes, et s'ils veulent un souverain, du moins veulent-ils que ce soit un fils de France !

Quant à l'inquisition, j'aurais pu n'en pas parler, puisque ce tribunal n'a guère existé que nominativement en France, étranger qu'il était aux mœurs de nos pères. Il n'y a pas, dans nos tempéraments du nord, ce feu dévorant qui circule dans les hommes du midi; nos passions sont moins violentes, nos haines moins cruelles; d'où vient que, pour le bien comme pour le mal, nous sommes plus modérés et plus calmes. L'une des raisons qui ont annulé chez nous les effets de l'inquisition au moment où elle se montrait si violente chez nos voisins, c'est que nous avions de moindres dangers à courir. Les Espagnols venaient de chasser les Maures dont la domination était pour eux une domination étrangère et humiliante, or nous savons que rien ne coûte à cette nation pour secouer un joug qu'elle abhorre. Ils n'avaient pu tellement expulser leurs ennemis qu'il n'en restât un certain nombre sur le territoire; les uns cachés dans les montagnes et attendant le moment propice pour entrer dans la société; les autres, confondus au milieu de la population avec laquelle ils avaient peut-être contracté des alliances. Mais leur présence dans le royaume était un danger continuel; outre qu'elle rappelait de sanglants combats et d'épouvantables représailles, elle inquiétait encore pour l'avenir; les vaincus n'étaient pas loin : un

détroit à traverser, quelques heures de navigation étaient un faible obstacle au retour d'une race guerrière qui, se considérant comme exilée de sa patrie, conservait dans le pays, de nombreuses relations. Il fallait donc leur retrancher toutes ces dangereuses intelligences et, pour cela, ne pas laisser, dans toute l'Espagne, une seule place pour une existence mauresque. La guerre n'était pas possible contre quelques milliers d'individus désarmés, isolés et ne réclamant, en apparence du moins, que le paisible exercice de leur industrie et la consolation de mourir obscurs dans les lieux où ils avaient commandé. Les tribunaux ordinaires ne pouvaient être appelés à rendre des jugements contre des étrangers coupables d'être vaincus; il fallait une justice exceptionnelle, active, sévère, ne reculant devant aucun des moyens capables de préserver la patrie d'une invasion nouvelle. Les croyances étaient un signe de nationalité. Ce qui était catholique pouvait en toute sûreté demeurer en Espagne, c'était un Espagnol; au contraire, ce qui ne croyait pas aux dogmes du catholicisme était Maure, c'était un ennemi qu'il était permis d'immoler sans pitié au repos de la nation. Les croyances n'étaient donc qu'un signe, un drapeau qui servait à faire distinguer les amis et les ennemis, elles n'étaient pas un crime poursuivi par l'Eglise.

Ce tribunal avait réussi à purger la terre espagnole de la race ottomane, lorsque le protestantisme parut en Europe et qu'il voulut forcer l'entrée de l'Espagne : on s'était bien trouvé du système pratiqué contre les Maures, on résolut tout naturellement de le suivre contre les doctrines venues d'Allemagne. Avant de donner asile à ces nouveaux pèlerins, on leur demanda le mot de passe, leur symbole, leur drapeau, le signe auquel on se reconnaît dans une société de frères. Ils en balbutièrent quelques mots, en défigurèrent quelques autres, il y en a qu'ils omirent entièrement ; on les considéra comme des ennemis déguisés et on ferma la porte ; ils la voulurent forcer, eux qui se donnaient pour les apôtres de la liberté, commencèrent par vouloir s'imposer violemment aux gouvernements et aux nations. Les Espagnols répondirent aux ennemis qui voulaient entrer, comme aux ennemis qui avaient voulu demeurer et ils réussirent à se conserver en paix, quand les autres nations étaient livrées à trente ans de guerres, aux spoliations et aux excès des anabaptistes ; quand, rois et peuples, étaient massacrés, les uns dans les montagnes des Cévennes et de l'Irlande, les autres sur l'échafaud de Fotheringay et de la Tour de Londres.

En France, l'inquisition ne se trouvait pas dans les

mêmes conditions : appelée au XIIIe siècle pour empêcher les Albigeois de répandre dans le public leurs doctrines subversives, elle ne fut en mesure de fonctionner que lorsque les hérétiques eurent à peu près disparu devant les armées de Philippe-Auguste et surtout devant la sagesse des ordonnances de Louis IX ; elle ne fit, pour ainsi dire, que tenir une audience d'installation et fermer sa salle d'audience. Elle en resta là jusqu'au XVIe siècle, ensevelie dans son sommeil et attendant les ordres du pouvoir civil ; le pouvoir n'en fit rien, il se crut assez fort et il fut battu. Il se rappelait l'histoire des Albigeois et il savait que les armes et des ordonnances avaient suffi pour les abattre ; il comptait réussir en employant les mêmes moyens, il se trompa. Au XIIIe siècle, les populations entières s'étaient précipitées sur les hérétiques, cette fois on n'y envoya que des soldats. Il y a bien des passages libres entre les baïonnettes, l'erreur y passa. Elle se montrait alors moins grossière et moins brutale ; la communauté des biens et des femmes ne pouvait plus se faire admettre, les esprits étaient trop cultivés en sortant des mains du clergé ; elle se fit donc plus polie et plus hypocrite. « Vous » obéissez en aveugles, quand vous avez pour vous la » raison ; examinez avant de croire ! » Les nouveaux docteurs n'osèrent pas dire comme leurs ancêtres : « Faites

» ce que vous voudrez, » mais « croyez ce que vous vou» drez ! » Cette doctrine flattait les intelligences et n'effrayait pas les intérêts, elle entra dans le monde sous le costume de la probité réfléchie ; hélas ! si les princes qui l'accueillirent eussent pu songer quelle mince distance sépare la pensée de l'action ; s'ils eussent pu deviner quels malheurs cette révolution de l'intelligence allait entraîner après elle ; s'ils avaient pu voir les guerres civiles, le massacre de la Saint-Barthélemi, celui de Merindol et celui des Cévennes, l'assassinat de Henri III, de Henri IV, de Louis XVI et de sa famille ; s'ils avaient pu voir la révolution de 93 et toutes ses horreurs, et enfin la démoralisation qui dévore la société actuelle, peut-être eussent-ils refusé l'entrée du royaume et de la famille à un hôte si dangereux ! ils lui auraient dit aussi : « On ne passe » pas ! » Au lieu de lui opposer des bataillons toujours impuissants contre les idées, ils auraient ouvert cette salle depuis si longtemps fermée et le tribunal, en examinant les passeports, aurait pu arrêter et enchaîner la révolte ! Ils ne l'ont pas fait, qu'en est-il résulté ? L'autorité civile, que paraissait flatter l'erreur, est morte ou du moins repose à terre mutilée et décapitée. L'autorité religieuse, qu'elle se promettait d'immoler, a supporté d'horribles souffrances, son sang a coulé par torrents et, après

toutes ces tempêtes, elle se relève plus brillante et plus forte et s'écrie au milieu des hommes étonnés ! « Me » voilà ! » Sur son passage, les plus incrédules s'inclinent, car elle passe toujours grande, toujours majestueuse, continuant l'œuvre du premier jour et de tous les siècles avec une puissance et une fécondité que le monde admire et qui sauvent les sociétés, quand les sociétés malades et paralytiques ont le bonheur de toucher sa robe et de chercher un abri sous son royal manteau.

Ainsi : les excommunications lancées par l'Eglise contre nos souverains ne dépassaient pas les bornes de son pouvoir, puisqu'il s'agissait de réprimer une des plus hideuses plaies de l'humanité, la débauche ! Elles sont la gloire du clergé, puisqu'elles ont défendu la sainteté du foyer domestique.

Ainsi : la déposition de Frédéric ne fut qu'un jugement légalement rendu contre un vassal parjure et félon, ce jugement protégeait la liberté de l'Italie contre la tyrannie des Allemands et les peuples l'ont enregistré dans les archives de leur indépendance.

Ainsi : l'inquisition avait moins pour but, en Espagne, de gêner la liberté de penser, que de protéger la patrie contre la double invasion des Maures et des idées anarchiques. En France, où ce tribunal fut condamné au si-

lence, des fleuves de sang inondèrent le royaume; nous entendons sous nos pas et sur nos têtes, de sinistres voix qui, à travers les furies concentrées de l'orage, nous jettent à la face les lugubres paroles des Vaudois : « Com- » munauté des biens et de la famille ! » N'en soyons pas surpris; il en sera ainsi tant que l'ère des révolutions ne sera pas close, et que le principe d'autorité ne sera pas solidement assis au milieu de la société.

Maintenant que nous avons examiné les trois principales accusations portées contre le clergé du moyen âge, étudions l'influence qu'il a exercée à la même époque : car il ne lui a pas suffi de ne pas retarder la marche de l'humanité, il lui a donné le signal du départ et l'a précédée dans sa route victorieuse.

Les XIIe et XIIIe siècles ont une même physionomie et semblent placés au milieu de la vie de notre nation, comme ces quelques jours qui s'écoulent, dans la vie des individus, entre l'enfance et la virilité : hier, on ignorait quelles étaient les dispositions intellectuelles du nouveau-né, quelles son aptitude et ses facultés; aujourd'hui tout est visible aux yeux de l'observateur, et on reconnaît dans cette existence si jeune encore et si délicate, les éléments de grandeur et de force; ils se développeront plus tard, pour le moment ils sont là qui attendent la

rosée de quelques larmes et la culture d'une main habile. La mère dont les soins ont veillé, depuis le premier jour, sur ce fragile berceau, dont le cœur a répandu sur cette vie, qui commence, tous ces germes si précieux et si purs, pourrait-elle tout-à-coup devenir étrangère aux leçons données à l'adolescence ? Il en fut ainsi de la France à cette époque du moyen âge : six siècles avaient passé sur la tête de cette nouvelle créature, pendant lesquels l'Eglise, sa mère, l'avait cachée dans son manteau pour la dérober au glaive des barbares et rapprochée de son sein pour l'abriter contre les orages et contre le froid ; tantôt dans le fond d'un temple ou au pied d'une croix, tantôt dans l'épaisseur des forêts, quelquefois dans un cachot, quelquefois aussi dans un palais, suivant que sa mère était exilée ou protégée par les rois, mais puisant toujours sa vie aux sources de toute justice et de toute vérité, ne s'endormant qu'au son des plus doux et des plus nobles accents, cette petite créature grandit, ses forces se développèrent et sa mère, qui était libre et de race libre, ne voulant pas avoir des enfants esclaves, la dépouilla peu à peu de ses langes, lui fit cent fois essayer quelques pas, cent fois la reprit dans ses bras et puis, la tenant toujours par la main pour lui éviter de dangereuses chutes, lui apprit enfin à marcher droit devant elle, sans trébucher et sans forligner,

sans peur et sans reproche ! C'est cette vigilance que nous appelons esclavage, les enfants les plus aimés ne crient-ils pas souvent contre la tyrannie maternelle?

De même que, dans l'âme de l'adolescent, surgissent et se confondent à la fois les passions les plus généreuses et les plus égoïstes, les goûts les plus sages et les plus bizarres, les volontés les plus capricieuses et les plus raisonnables ; de même que cet âge, dans lequel s'agitent et bouillonnent les éléments divers qui composent deux âges si différents, est à la fois ombre et soleil ; de même en était alors la France ! Toutes les formes de liberté et de servitude se rencontraient : la liberté monarchique du roi, la liberté aristocratique du noble, la liberté individuelle du prêtre, la liberté collective des communes, la liberté privilégiée des villes, de la magistrature, des corps de métiers et des marchands, la liberté représentative de la nation ; l'esclavage romain, le servage barbare, la servitude de l'aubain. De là ces spectacles incohérents, ces usages qui paraissaient se contredire, qui ne se tiennent que par le lien de la religion. Mais tous ces éléments ne venaient pas de la même source ; il y a, chez l'homme, des inclinations qui viennent du ciel et d'autres qui naissent sur la terre. Ainsi, la servitude, l'ignorance, la misère et le désordre venaient des violentes passions des

Barbares; la liberté, la lumière, les richesses et l'homogénéité venaient de l'Eglise : elle établit la trève-Dieu et les guerres seigneuriales cessèrent ; elle prêcha les croisades et les communes se formèrent ; les communes entrèrent dans la composition des armées et la féodalité disparut ; elles n'avaient encore qu'une existence de fait, aucune loi ne constituait leur droit, on leur donna des lois; les petits marchands de Paris étaient exposés à de continuelles vexations, on leur fit des règlements, on leur donna des privilèges ; Paris, lui-même, n'était qu'un cloaque de médiocre étendue, pauvre de monuments, on lui donna la salubrité, l'air et l'espace. Suger de Saint-Denis, Pierre l'Ermite, Urbain II, saint Bernard, Etienne, évêque de Paris, le cardinal de Champagne, Guérin, évêque de Senlis, préparèrent et firent naître ce mouvement. Malgré la calomnie, l'exil et l'échafaud, le clergé moderne a continué la mission civilisatrice de ses frères du moyen âge ; aussi l'Eglise n'a-t-elle pas cessé d'être, en France, la salutaire égide et la grande conseillère des bons esprits ; il ne s'agit pas ici des hommes religieux, ceux-là appartiennent au catholicisme, ne respirent que par lui et pour lui ; les idées peuvent différer sur les questions dogmatiques, mais elles sont tenues de se retrouver et de s'entendre sur le

terrain de l'humanité; or les esprits dont nous voulons parler, ceux auxquels il est donné de négliger la superficie des choses pour n'en voir que le fond, de se dépouiller des préjugés qui aveuglent pour chercher sérieusement et loyalement la vérité qui éclaire, ceux-là sont tous d'accord sur ce point que l'autorité religieuse qui, seule au moyen âge, a formé la société française, a jeté dans la société moderne les éléments qui la font vivre et l'empêchent de se dissoudre. Otez du milieu de nous les choses que le clergé a faites, que nous restera-t-il? celles qui ont été faites sans lui ou malgré lui! quelles sont-elles? à commencer par nos lois, les meilleures sont extraites des décrets des conciles; nous les effacerons de nos codes, et il ne nous restera rien en faveur des femmes, des orphelins et des veuves, des pauvres et des faibles; nous aurons tout ce qui opprime, rien de ce qui protège; nos plus beaux monuments datent du moyen âge ou n'en sont qu'une émanation, nous les démolirons pour ne conserver que ceux où l'inspiration des temps passés n'a eu que faire, et alors nous aurons des théâtres, des bourses et de guinguettes; nos plus belles statues représentent, ainsi que nos plus belles peintures, des sujets exclusivement religieux ou des sujets vivifiés par le souffle du catholicisme; nous mutilerons les marbres,

nous déchirerons les toiles, et je ne sais pas ce qui pourra rester à notre école; nos plus beaux poëmes, en vers, en prose et en musique, exhalent un parfum religieux dont la source, cachée dans les livres saints, n'est venue jusqu'à nous qu'après avoir été conservée limpide et pure dans les monastères; nous les brûlerons sur la place publique, et il nous restera en grand nombre, je l'avoue, des compositions aussi licencieuses qu'éphémères.

L'esprit religieux s'est un instant éteint en France, pendant quelques jours le royaume de saint Louis a voulu vivre sans sa vieille église qui lui a servi de mère et de nourrice; qu'en est-il arrivé? Plusieurs de nos monuments ont été détruits, les autres sont devenus des granges ou des écuries, après avoir servi de théâtre aux plus dégoûtantes orgies; nos meilleures lois ont été supprimées et la dernière raison sociale a été la main du *bourreau;* nos plus belles peintures et nos statues les plus admirables furent mutilées ou honteusement reléguées dans d'ignobles galetas; on proscrivit nos grands orateurs, nos grands poëtes et nos grands historiens, à la place des chœurs d'Athalie on nous donna le *Çà Ira !*

Où allions-nous? où serions-nous arrivés, si le moderne Charlemagne n'eût rappelé les idées religieuses et avec

elles le clergé catholique, successeur et continuateur du clergé du moyen âge?

Grâce à l'influence du clergé et à la sagesse des gouvernements qui se sont succédé depuis un demi siècle, nous avons vu les arts renaître, les lois retrouver leur autorité et la science reprendre un nouvel essor. Si le clergé n'exerce plus avec l'autorité des anciens jours la direction de la société, c'est son esprit qui lui communique la vitalité, c'est son action morale qui la soutient aujourd'hui, comme autrefois, contre l'anarchie dans les idées et contre la barbarie dans les mœurs. L'enfant est encore sous l'œil de sa mère.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Besançon, imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.

ERRATA

DU DEUXIÈME VOLUME.

Page 6,	ligne 10,	*au lieu de* cerfs	*lisez* serfs.
— 31,	— 12,	*au lieu de* per	*lisez* par.
— 39,	— 12,	*au lieu de* coins	*lisez* points.
— 139,	— 14,	*au lieu de* texte	*lisez* reste.
— 239,	— 15,	*au lieu de* en on	*lisez* on en.
— 371,	— 2,	*au lieu de* vouloit	*lisez* voulsît.
— 377,	— 19,	*au lieu de* eu même	*lisez* en même temps.
— 400,	— 11,	*au lieu de* barrons	*lisez* barons.
— 401,	— 12,	*au lieu de* Conrardin	*lisez* Conradin.
— 411,	— 1,	*au lieu de* agitant	*lisez* s'agitant.
— 425,	— 22,	*au lieu de* ses pères	*lisez* ses pairs.

